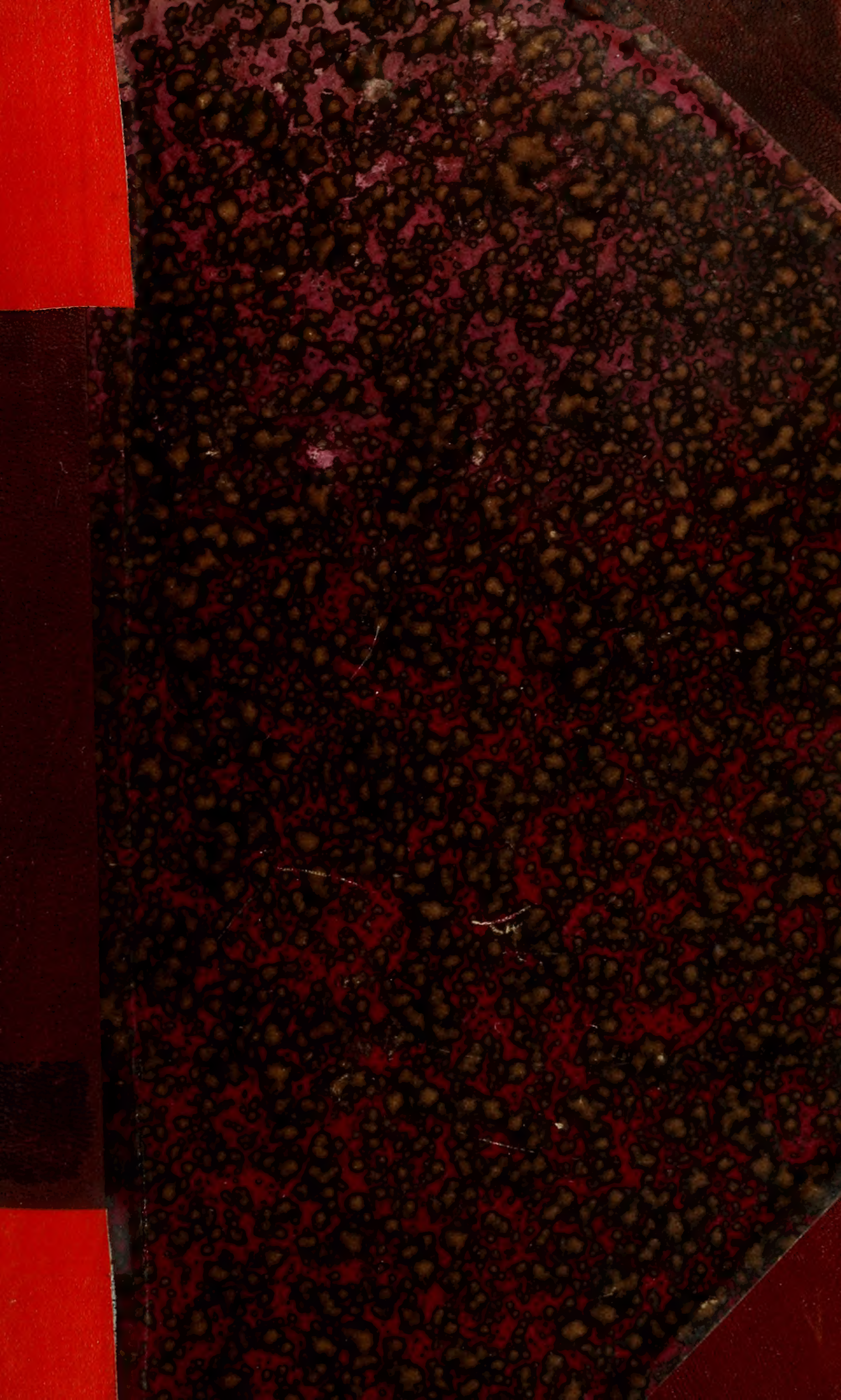
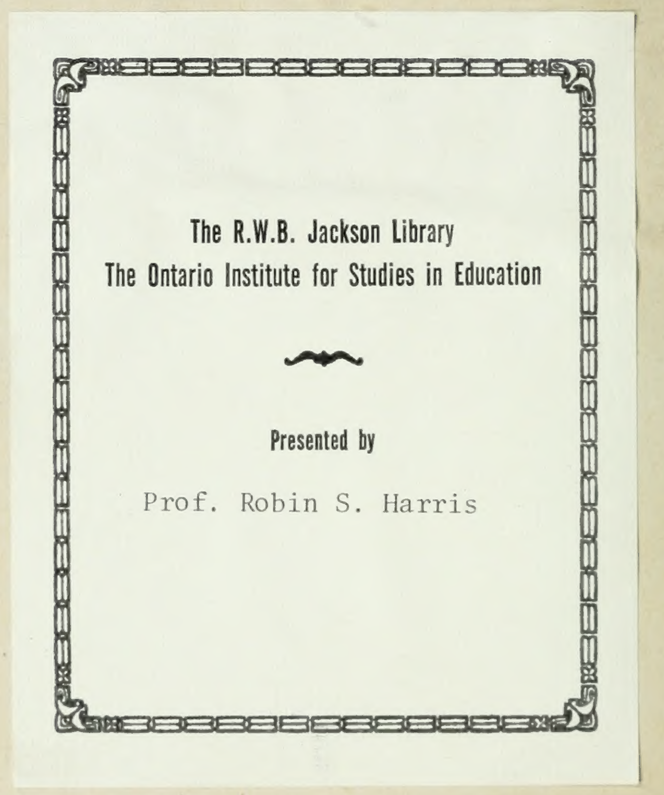




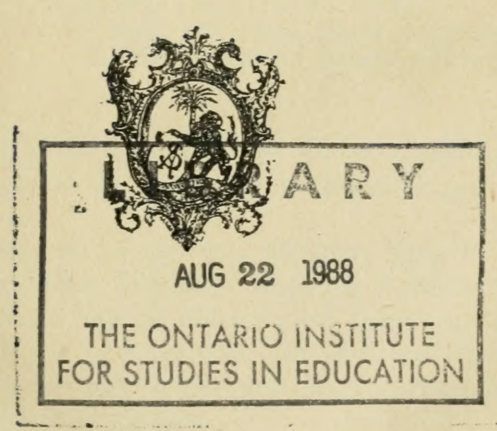
VERS L'ABIME

N° 19 COLLECTION ARTHUR SAVAÈTE A 2 FRANCS.

Politique et Littérature, Arts, Sciences, Histoire, Philosophie et Religion

VOIX CANADIENNES

VERS L'ABÎME



PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

VERS L'ABIME

« La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir ; la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité. »

(Léon XIII, lettre *Sæpe numero,* 18 août 1883).

« Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient écrits de nos jours, on justifierait le reniement de Saint Pierre et on passerait sous silence la trahison de Judas, pour ne pas offenser la dignité des Apôtres. »

(Léon XIII à Dom Gasquet; voir *Introduction des ouvrages du savant bénédictin*).

Ces deux citations, aux yeux de nos lecteurs, justifieront amplement la hardiesse de la publication des documents inédits qui vont suivre.

Cette publication, en ce moment, s'impose dans l'intérêt de nos frères canadiens, luttant et souffrant là-bas pour la cause du catholicisme intégral qui nous est chère par-dessus tout; elle est urgente, vu l'approche des élections fédérales et provinciales qui doivent exercer une grande influence sur la destinée de l'Eglise au Canada.

Il ne faut pas se faire illusion sur les hommes et les choses. M. Wilfried Laurier, premier ministre du gouvernement fédéral canadien, politicien aussi rusé qu'ambitieux, catholique de nom plutôt que de profession; et M. Lomer Gouin, premier

ministre du gouvernement provincial de Québec, canadien français, libéral endurci, tout comme M. W. Laurier auquel il est uni par des liens étroits d'amitié; tous deux, en compagnie d'habiles partisans, sont allés, au printemps 1907, intriguer jusque dans Rome. Ils y ont prodigué les belles paroles et les promesses fallacieuses.

Ils sont retournés dans leurs fiefs convaincus que la partie était définitivement gagnée; que le monde romain avait été conquis à leurs idées, à leurs intérêts et que, pour quelques lustres d'années encore, ils avaient chance de conserver le pouvoir, ses privilèges et ses profits.

Ils le devraient au suffrage de leurs concitoyens; mais, nous écrit-on des bords du Saint-Laurent, cette espérance serait illusoire si l'opinion canadienne était enfin informée, et on nous prie d'entreprendre cette tâche délicate, opportune, nécessaire au bien d'un peuple sincère, mais égaré.

Car, sur le point de savoir pourquoi les évêques canadiens ne prennent ou ne prendront pas l'initiative de renseigner leurs diocésains, exactement, sur l'importance de leur nombre et sur la force de leurs droits assez généralement méconnus, ou de montrer leurs adversaires libéraux dans leur milieu propre, avec des aspirations spéciales et subversives, on nous montre Mgr L. N. Bégin, actuellement archevêque de Québec, peu détaché de ses anciennes attaches libérales, partisan, malgré tout, de l'Université Laval; il lui manquerait la fermeté requise pour hâter vers des solutions heureuses la cause du catholicisme au Canada. Et Mgr Brucheri, archevêque de Montréal, allez-vous dire; c'est une autre paire de manches! Pas tant que cela. Il est surtout un ami personnel de M. Wilfried Laurier, et il passe communément pour un libéral plein d'intentions louables et de dangereuses illusions. Pour le moins, s'est-il récemment, très catégoriquement et à diverses reprises, déclaré contraire au mouvement de l'*Action Sociale* et de la *Presse Catholique* dans son diocèse, mouvement que S. S. Pie X encourageait hautement encore en mai dernier.

Cependant, avec mille bonnes raisons, on espérait voir ce mouvement s'étendre rapidement dans tous les autres diocèses de la province de Québec, et on a l'universel regret de le trouver sans cesse paralysé, même presque annulé par le seul fait de l'opposition, en quelque sorte intransigeante, de Montréal, c'est-à-dire de Mgr Brucheri.

Mgr Justin Fèvre a touché avec force et sincérité à de multiples questions canadiennes. Comme il a, en historien impartial, distribué force critiques mêlées à des éloges qui ne pouvaient avoir, en pareille matière, rien d'absolu, on l'accuse, à Montréal aussi bien qu'à Québec, d'avoir écrit avec parti pris, ignorance ou aveuglement sa suite de Darras et aussi son Paul Tardivel. On est très facilement ignorant quand, chez l'homme qui vise à l'immortalité, on aperçoit autre chose qu'un mérite universel; on est aveugle, à coup sûr, quand on considère de trop près les misères humaines et lorsqu'on les dénonce sans ménagement chez les idoles destinées aux Panthéons des peuples abusés.

En vérité, Mgr Justin Fèvre, pour les choses canadiennes comme pour tant d'autres, était discrètement, minutieusement et souvent supérieurement informé, et quand il prenait la plume, il le faisait avec la conscience de remplir une mission et la certitude de servir la vérité et la justice.

En tous cas, possédait-il, sur les affaires du Canada, des documents tels que personne n'en pouvait soupçonner l'importance, et dont ceux que nous produirons donneront une idée bien incomplète. Qui renseignait notre ami regretté? Nous le savons et n'avons pas la liberté de le dire.

Au demeurant, tous les personnages qu'évoqueront les documents qui vont suivre, ont émigré vers les rives éternelles; leurs actes, quelle qu'en soit la nature, n'appartiennent donc plus qu'à l'Histoire impartiale et indépendante.

Nous avons dit, le lendemain de la perte douloureuse qui nous atteignait dans la personne si distinguée de Mgr J. Fèvre, que cet infatigable champion de l'Eglise romaine, ne se conten-

tant pas de ce qu'il avait écrit déjà sur le Canada dans ses divers volumes de la continuation de Darras et dans sa *Vie de P. Tardivel*[1], le Veuillot canadien, avait mis sur le chantier, simultanément, deux nouvelles œuvres de dimension différente, mais d'égale importance, à savoir 1° L'*Histoire du Canada*, depuis sa découverte jusqu'à nos jours, et 2° *La vie de Mgr Laflèche,* évêque des Trois Rivières; il laissa l'une et l'autre inachevées.

Au sujet de ce contretemps irréparable, voici ce que nous écrit l'une des personnes particulièrement autorisées qui, de première main et puisant à la source, renseignait judicieusement notre digne ami et regretté collaborateur :

Canada...

MON CHER AMI.

Comme beaucoup d'autres, comme tous ceux qui s'élèvent au-dessus des intérêts matériels de ce pauvre monde, pour s'intéresser aux choses du salut des âmes et de l'œuvre divine que Jésus-Christ a confiée à son Eglise ici-bas, je ne saurais trop regretter la perte du vaillant instrument qu'a été Mgr Justin Fèvre, P. A., entre les mains du Bon Dieu. Que le Ciel, prenant sa cause à cœur et se laissant toucher par nos besoins pressants, daigne susciter des lutteurs semblables à lui!

J'avais espéré au moins que Mgr Justin Fèvre aurait le temps de publier — avant de nous être ravi par la mort — certains documents, restés inédits jusqu'ici, concernant notre situation au Canada. Mgr Fèvre avait en mains, vous le savez, plusieurs de ces documents qu'il n'aurait pas sans doute tardé à mettre sous les yeux du public, pour plusieurs raisons :

a) D'abord, parce qu'ils prouvent qu'il y a, quoi qu'on dise, beaucoup de libéralisme chez nous, et particulièrement à l'université Laval de Québec, qui aurait dû mettre tout en

1. *Vie de Paul Tardivel*, par Mgr Justin FÈVRE; in-8°, 2 fr. 50 (chez A. Savaete, Paris, et Granger, à Montréal.)

œuvre pour nous préserver de cette peste, au lieu de s'en faire le plus puissant moyen de propagande;

b) Parce que cette publication aurait justifié pleinement ce que Mgr Fèvre avait déjà eu le courage et la sincérité d'écrire sur les périls qui menacent actuellement notre catholique Province de Québec en particulier, ainsi que sur certains faits, et l'influence pernicieuse de certains personnages, qui font, pour ainsi dire, toucher du doigt tels périls.

L'histoire complète du libéralisme en ce pays serait assez longue; il faudrait des citations pour en bien marquer l'origine, les causes, la nature ondoyante et les nombreux moyens perfides et détournés employés ici pour travailler à entamer la Foi d'un petit peuple catholique; il faudrait surtout montrer l'aide trop efficace que n'ont cessé et ne cessent encore de lui prêter nos bons opportunistes ou libéraux, soi-disant catholiques. Mais on peut dire, en toute vérité et sans l'ombre d'une exagération, que c'est depuis 1871, ou le commencement du règne de Mgr Taschereau, archevêque de Québec, et grâce principalement à l'influence de ce prélat, que le libéralisme a commencé à lever la tête, à s'affirmer publiquement et à prendre corps dans un parti politique, qui, en se réclamant hautement de l'appui de l'Université de Laval et surtout de Mgr Taschereau, devenu Cardinal en 1886, a fini par dominer généralement dans nos sphères politiques. C'est au point que, actuellement, bon nombre des adhérents au parti conservateur ne sont guère moins entachés de libéralisme, aujourd'hui, que leurs adversaires politiques.

A l'heure qu'il est, de soi-disant conservateurs, mus par des motifs d'ambition et d'intérêts personnels, donnent la main aux libéraux qui détiennent le pouvoir politique fédéral et provincial depuis 1876; et ils se flattent, nous le savons, d'avoir détruit à jamais l'influence bienfaisante de nos deux intrépides défenseurs des doctrines romaines : les grands évêques de Montréal et des Trois-Rivières, NN. SS. Bourget

et Laflèche. Il y a neuf ans que le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, est décédé; mais son influence dure encore, et c'est sur cette influence et celle de son école que le parti libéral compte se maintenir au pouvoir à Ottawa et à Québec, surtout à Ottawa, la capitale fédérale.

Personne n'ignore les nombreux moyens dont dispose un parti au pouvoir, pour s'y maintenir : mais, de tous ces moyens, un des plus puissants, sinon le plus puissant, est, sans contredit, chez un peuple catholique comme celui de la Province de Québec, le profit qu'il entend tirer de l'influence d'un haut personnage ecclésiastique, tel que le Cardinal Taschereau.

Cependant, précisément parce que nous n'avons pas perdu foi en l'avenir de la race canadienne française, qui forme l'immense majorité des catholiques dans toute la confédération canadienne — et plus des quatre cinquièmes dans la Province de Québec, — précisément à cause de cela, nous ne désespérons pas de voir l'histoire impartiale reprendre ses droits sur les prétentions des adversaires nés de notre Foi, des droits de l'Eglise et de notre nationalité : que ces adversaires se nomment sectaires, radicaux ou simplement libéraux-catholiques. Nous comptons bien, avant tout, sur le secours d'en Haut pour arriver à cette fin : mais il ne faut pas, pour cela négliger plus longtemps les moyens humains, les moyens de légitime défense contre d'injustes attaques. Si l'espace manque pour publier tous les documents historiques restés inédits jusqu'à ce jour, qu'on en publie au moins assez pour rectifier les principaux faits de l'histoire que l'on voudrait continuer de dénaturer; que l'hypocrise des politiciens soit démasquée, aussi bien que les complots combinés des sectaires, des intrigants et des libéraux de toute nuance!

Nous n'entendons pas nous arrêter ici pour indiquer à chacun sa part de responsabilité, ni pour discuter la question des intentions. Des hommes, même haut placés, qui ont été élevés dans certains milieux et qui n'ont pas eu l'avan-

tage d'un recul nécessaire pour bien juger des événements et des personnes, peuvent être encore le jouet d'illusions plus ou moins sincères, plutôt que positivement coupables dans leurs intentions : tandis que d'autres, tels, par exemple, certains Canadiens de Montréal, catholiques de nom, s'obstinant à s'opposer à l'action sociale et à l'œuvre de la presse catholique, ne semblent en aucune manière excusables. Mais, encore une fois, ce n'est pas notre but d'examiner ici la question toujours délicate des intentions : Nous voulons avant tout rétablir la vérité des faits, montrer dans sa réalité une situation qu'on a trop réussi à dénaturer aux yeux de beaucoup de Canadiens, autant, sinon plus, qu'aux yeux des étrangers à leur pays, et aider ainsi, autant qu'il est en nous, un peuple catholique à secouer le joug asservissant du libéralisme; et les catholiques, étrangers au Canada, à se rendre compte des principales causes qui ont mis les bons catholiques du Canada à deux doigts de leur perte, comme nation destinée à jouer un rôle bienfaisant dans l'Amérique du Nord.

Agréez, etc...

Voici d'abord, à l'appui des affirmations de notre correspondant, le mémoire de Mgr I. Bourget, Evêque de Montréal, concernant l'intervention du Clergé de la Province de Québec dans les élections politiques.

A Son Eminence le Cardinal Franchi, préfet de la S. C. de la Propagande et aux autres Éminents Cardinaux, consulteurs de cette Sainte Congrégation.

EMINENTISSIMES SEIGNEURS,

Enfant affectionné du Père Commun et du Siège Apostolique, et partisan zélé de l'honneur des Saintes Congrégations Romaines, le soussigné, Evêque de Montréal, prend la respectueuse liberté d'élever la voix pour témoigner hautement, encore une fois, combien il s'intéresse à tout ce qui concerne

la piété filiale et le cordial attachement que doivent porter à ce Siège Vénérable les vrais enfants de l'Eglise. En voici les raisons :

La voix majestueuse de notre immortel Pontife qui se fait si souvent et si heureusement entendre jusque dans nos pays lointains, signale à la sérieuse attention de l'univers entier le libéralisme catholique comme la peste des sociétés, et déclare avec une vigueur vraiment apostolique qu'aujourd'hui c'est à cause de cette pernicieuse erreur que tous les gouvernements de la terre sont bouleversés et plongés dans un abîme de maux déplorables.

Cette voix paternelle, si aimée et si vénérée, a été comprise ici par les Evêques et par la grande majorité des prêtres et des laïques attachés aux vrais principes professés et enseignés par la Chaire Apostolique. S'apercevant que ce dangereux ennemi cherchait à se glisser dans tous les rangs de la société et surtout dans les Chambres de la Législature, ils ont fait tout en leur pouvoir pour arrêter ce monstre affreux qui faisait des progrès alarmants.

Les paroles du Saint-Père qui stigmatisent en termes si énergiques cette nouvelle erreur, ne permettant plus de tergiverser avec elle; on en a conclu que les candidats qui, dans les élections, se posaient comme Libéraux, ne pouvaient pas recevoir les suffrages des catholiques. C'est ce qu'il faut tout naturellement conclure de la Lettre Pastorale collective des Evêques du 22 septembre 1875, adressée à toute la Province, et de plusieurs autres adressées par les Evêques particuliers à leurs diocèses respectifs.

Guidés ainsi par les premiers pasteurs qui, eux-mêmes, ne faisaient que se conformer à la Voix du Souverain Pontife, les prêtres de la Province, en observant d'ailleurs les règles particulières de la prudence dont on leur fait un devoir, ont réussi à empêcher un bon nombre de libéraux d'entrer dans les Chambres Législatives.

A l'aide de quelques amis qu'ils comptent dans le clergé, ces

libéraux, frustrés dans leurs espérances, après s'être portés à toutes sortes d'injures pour intimider les prêtres, ont enfin compris qu'il fallait user de ruse pour empêcher les pasteurs de faire entendre leurs voix durant les élections. Car ils savent très bien qu'ils seront maîtres du champ de bataille, si les électeurs ne sont pas dirigés par eux d'une manière efficace. Dans cette vue, ils se sont adressés à la S. C. de la Propagande pour se plaindre du Clergé et lui imputer, sans de justes raisons, une conduite préjudiciable et nuisible aux intérêts de l'Eglise.

Les Evêques viennent d'être informés de cette trame, ourdie contre eux et le Clergé, par une lettre de Son Eminence le Cardinal Préfet à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, en date du 18 mai dernier, dont copie a été adressée à chacun des suffragants. Cette lettre étant écrite en italien, on en donne ici la traduction pour que chacun puisse en vérifier par lui-même la fidélité.

Lettre du Cardinal Franchi à Mgr Taschereau, archevêque de Québec.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

De différents côtés, il arrive à cette Sainte Congrégation des représentations sur ce qui se passe aujourd'hui dans ces Provinces relativement à l'intervention du Clergé dans les élections politiques.

La gravité des faits qui se succèdent et les conséquences funestes que l'excitation des esprits fera nécessairement rejaillir sur l'Eglise au Canada (où les catholiques, étant en nombre assez inférieur aux protestants, constitueront toujours une petite partie de la représentation politique au Parlement fédéral) réclament tout naturellement mon attention et exigent qu'on y porte un remède efficace et prompt. Par conséquent, quoique la haute autorité des remontrances susdites et les nombreux documents dont elles sont appuyées

ne laissent aucun doute sur la vérité de l'exposé, néanmoins je m'adresse à Votre Grandeur pour avoir des informations exactes à ce sujet, surtout pour apprendre de vous quels moyens de prudence votre sagesse suggère pour éloigner les difficultés qui se sont présentées.

Du reste, il ne peut échapper à la perspicacité de Votre Grandeur combien il est conforme à la nature du ministère ecclésiastique, lorsqu'on est obligé d'intervenir dans les affaires politiques, de le faire avec une telle modération que, tout en laissant au Clergé la liberté d'action qui peut lui appartenir pour la défense de la religion et le bien-être social, on ne se fasse pas un instrument aveugle des partis.

J'aime à espérer que Votre Grandeur fera tout son possible pour apaiser les discussions et ramener dans ce pays cette paix si nécessaire à la prospérité des diocèses et si capable de promouvoir le salut des âmes.

En attendant votre réponse, je me souscris de tout cœur,

Votre très affectionné serviteur,

ALEX. CARDINAL FRANCHI, *Préfet*

(Contresigné) J. B. AGNOZZI, *Pro S.*

Rome, Propagande, 18 mai 1876.

Les faits déposés dans cette lettre sont graves sans doute et peuvent devenir sérieux et compromettants pour les Evêques et le Clergé, qui se trouvent également visés dans l'accusation portée à Rome *relativement à l'intervention du Clergé dans les élections politiques.* Le soussigné prend donc la respectueuse liberté de faire à Vos Eminences des observations sur la lettre qui vient d'être citée; et il les fait avec d'autant plus de confiance qu'il se retrouvera sous peu déchargé de l'administration de son diocèse. Mais il ne s'intéresse pas moins à tout ce qui concerne son bonheur et sa prospérité. Voilà pourquoi, prévoyant que les rapports faits

à la S. C. de la Propagande contre le Clergé vont occasionner dans cette Province de grands troubles, il croit accomplir un devoir en informant l'autorité qui peut seule y apporter remède.

1o Son Eminence commence par exposer, dans sa lettre ci-dessus citée, que de toutes parts l'on fait à la Sacrée Congrégation des représentations tendant à inculper le Clergé dans son intervention dans les élections. C'est là une accusation très grave, portée devant la plus haute autorité qui soit au monde, contre tout le clergé de la Province de Québec, par des hommes qui peuvent être respectables dans le monde, mais dont les noms sont cachés. Il n'y a donc pas moyen de constater, par une accusation si vague et si dénuée de preuves, que ces *représentations* sont fondées en raisons.

Mais si ces documents, signés de leurs auteurs, avaient été envoyés à Mgr l'Archevêque avec injonction, de la part du Cardinal Préfet, de convoquer tous ses suffragants, pour examiner conjointement avec eux tous les chefs d'accusation, l'on serait sans doute arrivé à la connaissance des faits qui se sont passés tout dernièrement et pour ainsi dire sous nos yeux. On aurait par là acquis une conviction pleine et entière des délits, s'ils ont eu lieu.

Dans cette assemblée d'Evêques, on aurait, au nom du Saint-Siège, cherché à connaître si les règles des élections, faites par les Conciles provinciaux et par l'Archevêque et les Evêques de la Province, ont été violées et transgressées.

De même on aurait cité et entendu les accusateurs et pesé, à la balance du sanctuaire, la nature de leurs dispositions.

On aurait fait venir les témoins nécessaires pour s'assurer des faits compromettants pour le Clergé; et l'on aurait établi, d'après des données certaines, la culpabilité des accusés.

D'un autre côté, les accusés auraient été confrontés avec leurs accusateurs, et auraient eu toute liberté de se justifier, s'ils ne se trouvaient pas coupables. Ils auraient pu démon-

trer qu'en agissant comme ils l'ont fait dans les élections, ils n'avaient fait que défendre le Clergé et les principes enseignés par l'Eglise; qu'en s'opposant à l'élection de certains candidats, ils n'avaient fait que remplir un devoir de religion parce qu'ils avaient l'intime conviction que ces candidats étaient hostiles à l'Eglise.

Par une telle enquête, les bons prêtres auraient été justifiés, et ceux qui auraient manqué à leur devoir auraient été punis. Il en serait de même des accusateurs qui auraient eu gain de cause, si leurs représentations eussent été justes; et qui se seraient trouvés dans la confusion, dans le cas où leurs accusations n'auraient pas été soutenues.

Maintenant, l'on comprend toutes les conséquences funestes qui résulteraient pour l'Eglise et la société civile, si les Prêtres qui remplissent leur devoir au jugement de leur Evêque en observant exactement les règles de conduite qui leur ont été tracées, pouvaient être mal représentés par les premiers venus et empêchés de suivre les règles qui leur auraient été tracées par leurs Ordinaires respectifs.

Enfin, dans cette enquête des Evêques, faite par l'ordre du Saint-Siège, l'on n'aurait pas manqué de constater si en effet il y a eu de graves désordres pendant les élections, et par qui ils ont été commis. Mais si l'on acquérait la pleine conviction que ces désordres ont presque toujours été occasionnés par ceux qui sont hostiles à la religion; et que le Clergé, loin de les fomenter, s'y est fortement opposé et les a réprimés en grande partie, l'on n'aurait certainement pas raison de s'élever contre lui. S'il y avait eu quelque part infraction aux règles, ce n'aurait pu être que dans des cas particuliers; et il serait très possible d'y apporter remède, sans en venir à une démarche compromettante pour plusieurs Evêques et des centaines de Prêtres.

2° L'intervention du Clergé, ajoute Son Eminence, dans les élections politiques, fera nécessairement rejaillir sur l'Eglise du Canada les conséquences les plus funestes.

Cela serait vrai, si cette intervention se faisait d'une manière irrégulière et contraire aux règles tracées au Clergé par les décrets des Conciles provinciaux, sanctionnés par le Saint-Siège et par les Lettres collectives et particulières de l'Archevêque et des Evêques de la Province.

Mais c'est tout le contraire, quand cette intervention est bien réglée. Car il est visible et bien constaté que, lorsque le Clergé y intervient, les élections sont moins tumultueuses; qu'il y règne par conséquent plus de paix et de bonne entente; qu'il s'y commet moins d'excès d'ivrognerie et d'intempérance; que le serment y est plus respecté et moins profané; que la corruption, en vendant et achetant les suffrages, y est plus rare; que les électeurs, étant plus instruits, choisissent des candidats plus dignes et plus capables, ce qui réduit à un plus petit nombre les candidats libéraux qui, comme il a été dit plus haut, ne sont pas dignes d'avoir les suffrages des électeurs catholiques. Mais ils seraient certains de les obtenir, s'ils pouvaient empêcher les Prêtres de s'occuper des élections comme ils ont pu s'en occuper jusqu'ici. Car tout le monde comprend qu'il est facile de tromper le peuple, quand il n'y a personne pour lui bien expliquer les questions dont il lui faut s'occuper.

3° La raison qu'en apporte son Eminence est que *les Catholiques étant en nombre assez inférieur aux Protestants, constitueront toujours une petite partie de la Représentation politique au Parlement fédéral.*

Il est vrai que, dans le Parlement fédéral, les Catholiques sont en minorité. Mais c'est précisément pour cette raison que les élections doivent se faire avec plus d'intelligence, pour que cette minorité soit composée de Députés capables de faire honneur à la religion et au pays par leur entière indépendance, leurs bons principes et leur parfaite intégrité, pour se pas se laisser séduire et corrompre.

Car, dans nos Gouvernements constitutionnels, les minorités, quand elles se composent d'hommes vraiment honora-

bles, ne manquent pas de se faire respecter et de revendiquer avec avantage leurs droits et privilèges. Ce n'est ordinairement qu'après plusieurs années de luttes que ces minorités acquièrent une telle importance qu'il faut compter avec elles. Tout le monde sait que ce fut après avoir longtemps combattu, dans la minorité, que le fameux O'Connell obtint l'émancipation catholique. Dans combien de circonstances, la majorité n'a-t-elle pas fini par céder à la minorité? La hiérarchie catholique en Angleterre, quoique combattue par la majorite du Parlement Britannique, a pleinement triomphé par la fermeté et la patience du Saint-Siège.

Les Députés de la Province de Québec au Parlement fédéral, quand ils sont dûment qualifiés, peuvent, quoiqu'en petit nombre, exercer une grande influence sur les affaires publiques. Car ils se trouvent placés au milieu de la Confédération et en rapports avec des Députés qui ont des intérêts différents. Ils peuvent donc faire pencher la balance, tantôt pour les uns tantôt pour les autres. Car le parti catholique étant important, on tient à le ménager; ce qui lui fait exercer une grande influence.

C'est ainsi que, dans notre pays, les écoles séparées ont été obtenues par l'influence catholique pour le Haut-Canada (aujourd'hui Province d'Ontario) : et il en sera de même un jour du Nouveau-Brunswick, il faut l'espérer. Il se fait, dans presque toutes les sessions du Parlement, des concessions et démonstrations qui ne sont dues qu'à l'influence catholique. De même, quoique le divorce soit en principe permis dans le Code Civil, cependant il n'a pas encore été possible de créer des cours pour juger ces sortes de causes. Il est bien à croire que c'est par respect pour le Catholicisme que le protestantisme n'en est pas encore venu là dans ce pays.

Maintenant, il n'y a pas à douter que, si les élections n'étaient pas dirigées avec sagesse et énergie, cette minorité ne se composerait guère que de gens mal disposés ou insignifiants : ce qui mettrait le parti catholique en discrédit

dans le Parlement fédéral. Il faut donc de toute nécessité travailler fortement à bien composer, par de bonnes élections, cette minorité catholique, pour qu'étant forte et vraiment honorable, elle puisse faire respecter la religion et réclamer ses droits chaque fois que l'occasion s'en présente. Autrement, ce serait un vrai déshonneur pour elle, si, quand elle est insultée et foulée aux pieds, il ne se trouvait personne pour en prendre la défense avec succès. L'intervention du Clergé dans les élections, quand elle s'exerce avec prudence, peut donc servir très utilement la religion. La conséquence toute naturelle est que ses ennemis n'en veulent pas et qu'ils emploient des moyens insidieux pour l'empêcher.

4° *Quoique la haute autorité des remontrances susdites,* ajoute son Eminence, *et les nombreux documents dont elles sont appuyées ne laissent aucun doute sur la vérité de l'exposé, néanmoins Elle s'adresse à Mgr. l'Archevêque pour avoir des informations exactes à ce sujet, surtout pour apprendre de Sa Grandeur quels moyens de prudence sa sagesse suggère pour éloigner les difficultés qui se sont présentées.*

Comme on le voit par le passage qui vient d'être cité, les représentations faites contre le Clergé sont crues et admises, quoique ce corps ignore qu'il est sous accusation et avant qu'il ait été mis à même d'expliquer sa conduite pour se justifier, s'il n'est pas coupable de ce dont il est accusé.

D'un autre côté, l'Archevêque seul est appelé à constater, s'il est besoin, les faits dont on a à se plaindre. Ses suffragants sont laissés de côté, quoiqu'il s'agisse d'une affaire très grave et qui intéresse le bien de toute la Province. De même il est seul chargé de suggérer, dans sa sagesse, les moyens à prendre pour éloigner les difficultés présentes. Ce sera sans doute sur le rapport qu'il est seul chargé de faire, que la Sacrée Congrégation prendra son parti, pour sortir de ses sérieuses difficultés et intimer ses ordres aux Evêques, Prêtres et Laïques qui se trouvent concernés dans cette grave affaire.

L'Evêque soussigné, après avoir mûrement pesé toutes ces circonstances embarrassantes et qui touchent de si près au bien de la religion dans cette Province; après s'être convaincu que la Sacrée Congrégation avait été induite en erreur sur le véritable état de choses qui s'y passent maintenant; après s'être assuré que le Clergé n'avait en général fait autre chose qu'accomplir un devoir impérieux durant les élections; après avoir prévu dans son âme et conscience, les maux déplorables qui allaient s'en suivre pour toute la Province, si Sa Grandeur Mgr E. A. Taschereau était chargé de remplir la commission qui doit lui être donnée pour faire cesser des difficultés qui n'existent pas telles qu'on les a représentées à la Sacrée Congrégation de la Propagande, croit qu'il est de son devoir d'exposer à cette Sainte Congrégation les faits suivants, qui, dans son humble opinion, suffisent pour démontrer que le dit Archevêque n'a pas la prudence, la sagesse, l'indépendance et les autres qualités requises pour bien apprécier les choses sur lesquelles il aura à faire rapport et pour donner des renseignements exacts et dégagés de tous préjugés et de tout intérêt de parti; et qu'il ne jouit pas au reste de toute la confiance que l'on doit avoir dans un homme chargé du haut ministère qu'il aurait à remplir auprès des Evêques, Prêtres et Laïques contre lesquels des plaintes ont été faites secrètement sans qu'ils aient pu les connaître pour avoir le moyen de se défendre.

Voici maintenant ces faits que le soussigné dépose, sans les qualifier ni les apprécier, mais dont il garantit la vérité, afin que la S. Congrégation puisse juger si le rapport et les suggestions que pourrait faire le dit Archevêque pourront obtenir les heureux résultats qu'elle en attend.

Le soussigné croit devoir faire observer d'abord en toute simplicité qu'il n'est animé d'aucun sentiment de peine et d'opposition contre son Métropolitain; et qu'au contraire il a fait plusieurs fois des actes qui prouvent qu'il a pour lui une juste considération. Ainsi, quelque temps avant qu'il fût

question de son élection, le Clergé de Québec, qui lui était opposé, voulut faire des représentations à Rome pour empêcher qu'il ne fût élu. On pria le soussigné d'intervenir dans cette démarche : ce qu'il refusa de faire; et tout en resta là.

Plus tard, dans l'assemblée des Evêques où il fut question de faire la liste des trois sujets qui devaient être présentés au Saint-Siège, le soussigné croit avoir par son suffrage fait pencher la balance en faveur du sujet qui a été choisi pour succéder à Mgr Baillargeon. Il espère n'avoir pas manqué depuis qu'il est son Métropolitain, aux justes égards dus à sa qualité de Chef de la Province, en autant que cela pouvait s'accorder avec les devoirs qu'il avait à remplir envers son diocèse.

La démarche qu'il fait aujourd'hui ne peut donc être attribuée à aucun sentiment d'opposition personnelle, mais uniquement au désir de contribuer au bien général de la Province, en prévenant les maux déplorables qui peuvent résulter de la question maintenant pendante à Rome et de l'issue finale que ne manquera pas de lui donner le rapport de l'Archevêque.

Voici maintenant les faits qui, dans l'humble opinion du soussigné, pourraient faire croire que l'Archevêque n'a pas toute la sagesse qui captive la confiance publique et ne permet pas de révoquer en doute la justice de ses appréciations, la pureté de ses intentions et l'indépendance de ses actes qu'aucune considération humaine ne saurait contrôler.

1. L'Archevêque, après avoir fait en qualité de député apostolique une enquête sur les opérations de l'Evêque de Montréal concernant le démembrement de la paroisse de Notre-Dame, dressa son rapport et l'envoya à Rome sans en dire un seul mot à son suffragant qui aurait pu avoir des observations à faire et des explications à donner, quoique les parties intéressées eussent été entendues et confrontées. Car, enfin, quoique Député apostolique, il pouvait avoir été

mal impressionné et donner en conséquence un rapport contraire au droit et à la justice que l'on attendait du Saint-Siège par son ministère.

2. En transmettant ainsi son rapport à la S. Congrégation sans en rien dire au soussigné, l'Archevêque commit, entre autres, une grave erreur qu'il aurait certainement évitée, en usant de plus de sagesse et de plus de prudence. Car il y déclarait que les paroisses canoniques, érigées par l'Evêque de Montréal en vertu du Décret apostolique du 22 décembre 1865, ne pourraient être reconnues et maintenues par le Gouvernement : ce qui les exposait à de graves inconvénients, à celui surtout de ne pouvoir obtenir de lui les registres civils pour l'enregistrement des actes de Baptêmes, Mariages et Sépultures.

Sur ce rapport de l'Archevêque, la Sacrée Congrégation émit un décret en date du 30 juillet 1872, déclarant qu'à l'avenir toutes ces paroisses canoniques, érigées par l'Evêque dans la ville et la banlieue de Montréal, seraient réduites au rang de succursales. Par ce Décret, l'Evêque se trouvait grandement compromis aux yeux de tout le diocèse comme ayant manqué aux règles canoniques et civiles dans la formation des dites paroisses canoniques. Par contrecoup, le Séminaire (de Saint-Sulpice), qui lui avait fait une opposition forte et constante, triomphait. Par une conséquence nécessaire enfin, l'autorité épiscopale se trouvait gravement compromise aux yeux des protestants comme des catholiques. Ce fait vraiment regrettable avait d'autant plus de retentissement que la réception faite à l'Archevêque avait été éclatante et publique : c'était une vraie ovation.

Ce rapport devait donc avoir un résultat malheureux, celui de mettre un obstacle presque insurmontable au bien que l'Evêque avait à opérer dans sa ville épiscopale, en y multipliant les églises paroissiales pour y multiplier le secours religieux dont cette grande ville avait un si pressant besoin et dont la nécessité avait été reconnue par le Saint-Siège.

Le rapport de l'Archevêque paralysait donc les opérations de son suffragant qu'il devait tout naturellement encourager par tous les moyens en son pouvoir. Sans doute que, si ce suffragant eût été en défaut, ç'aurait été chez lui une prévarication que de le favoriser : mais l'on va voir que ce n'était nullement le cas. Car, ce Décret était à peine arrivé à Montréal que le Gouvernement fit un acte public et authentique qui reconnaissait l'existence de ces paroisses canoniques avec les droits que des personnes mal intentionnées leur contestaient tout exprès pour empêcher le démembrement.

3. La Sacrée Congrégation, assurée par cet acte qu'elle avait été induite en erreur, émit un nouveau Décret, en date du 13 mars 1873, pour déclarer que ces paroisses devaient être considérées, non comme des succursales, mais comme des paroisses proprement dites. Notre Gouvernement a continué de se montrer juste à l'égard du droit qu'a l'Evêque de démembrer la dite paroisse Notre-Dame. Car à l'heure qu'il est, il reconnaît pour les effets civils les onze paroisses que l'Evêque a érigées dans l'enceinte de l'immense territoire qui formait jusqu'à il y a onze ans cette seule et unique paroisse Notre-Dame.

Par ce nouveau Décret, le Saint-Siège se montrait comme toujours juste et impartial. Mais il n'est pas moins vrai qu'il se trouvait en quelque sorte compromis, en revenant si vite sur ses pas. Mais la faute n'en rejaillissait-elle pas sur le Député Apostolique qui s'était si étrangement mépris, en se laissant si facilement tromper par ceux qui l'avaient circonvenu et dont il favorisait si imprudemment l'insubordination à leur Evêque? Il pouvait être de bonne foi, mais il n'est pas moins vrai qu'il manqua, dans cette circonstance importante. gravement aux règles ordinaires de la prudence et de la sagesse.

4. L'Archevêque n'a pas, non plus, fait preuve de sagesse, en s'opposant, par lui-même et par son Grand Vicaire, à la passation d'une loi qui reconnaissait le droit qu'a l'Eglise,

dans ce pays, d'ériger de vraies paroisses. Cette opposition prouvait clairement qu'il ne voulait pas avoir de démenti de la déclaration du contraire qu'il avait faite à la Sacrée Congrégation. Cependant la déclaration d'un tel droit était un triomphe pour la liberté de l'Eglise dans notre heureux pays. Mgr le Grand Vicaire Cazeau, interrogé par le soussigné pourquoi il faisait une telle opposition qui était si peu fondée en raison, répondit qu'il suivait les ordres de l'Archevêque.

5. L'Archevêque n'a pas, non plus, fait preuve de sagesse, en admettant sans y être autorisé par le droit des appels contre les actes administratifs du soussigné, sachant bien toutes les injustes tracasseries dont il était l'objet à cause du démembrement de la paroisse Notre-Dame et de quelques autres mesures importantes qui n'avaient d'autre but que le bien de la religion. Tous ces appels sans fondement n'ont eu d'autres résultats que d'entretenir chez quelques mécontents un moment d'excitation. Un de ces appels ayant été porté à Rome, on n'y a eu aucun égard; et l'on a même fait connaître assez clairement que si l'on voulait poursuivre l'affaire, l'Archevêque ne serait pas soutenu et n'aurait pas gain de cause. Il ne s'est pas de même montré prudent, en faisant connaître publiquement et sans nécessité que le soussigné avait à comparaître devant son tribunal, afin de l'humilier davantage.

6. L'Archevêque n'a pas encore fait preuve de sagesse, en cherchant à embarrasser le soussigné dans des mesures importantes et, en envoyant à Rome des dépêches télégraphiques qui, ne disant pas tout et parlant seules, prévenaient les esprits et produisaient ainsi de mauvais résultats : ce qui pourtant a cessé sur les plaintes qu'en a faites le soussigné de ce qu'on le jugeait avant de l'entendre.

7. L'Archevêque ne fait pas maintenant preuve de sagesse en ne profitant pas des bonnes dispositions de notre Gouvernement actuel, pour demander que les articles du Code Civil qui contiennent des dispositions contraires au Droit

Canon, soient réformés, comme à la demande du Saint-Père, l'a décrété en 1868 le IVe Concile Provincial par ces paroles: « Cum in Codice Civili Canadæ inferioris quidam articuli non satis congruere videantur doctrinæ et disciplinæ Ecclesiæ de matrimonio, statuimus petitionem præsentendam esse Gubernio ab Episcopis ejusdem provinciæ, ut corrigantur iidem articuli. »

8. L'Archevêque n'a pas non plus fait preuve de sagesse, quand il s'est agi de recueillir les suffrages de ses suffragants relativement au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, sur lequel le Saint-Siège demandait l'opinion de l'Episcopat de la province. Car les Evêques, consultés là-dessus, se déclarèrent en majorité contre ce projet. Néanmoins l'Archevêque qui était pour et qui aurait dû émettre ses raisons devant les Evêques, afin de faire discuter la chose plus mûrement pour l'information du Saint-Siège, se réserva d'en écrire privément à la Sacrée Congrégation en lui transmettant le rapport de l'assemblée, comme si les raisons particulières qu'il avait à donner sur ce sujet très grave, ne pouvaient et ne devaient pas être la matière des délibérations de la dite assemblée. Il pouvait donner à penser que, lorsqu'il différait d'opinion d'avec ses suffragants, il avait un moyen certain de l'emporter sur eux, en s'adressant privément à Rome : ce qui est de nature à lui détacher le cœur de ses suffragants, qui, pour certaine raison, peuvent en concevoir de l'ombrage.

9. Enfin, l'Archevêque ne fait pas preuve de sagesse dans la question de l'intervention du Clergé dans les élections politiques portée à Rome et qui fait le sujet de la lettre actuelle : en voici les raisons :

Il est à remarquer d'abord que l'Archevêque et ses suffragants voulant, d'un commun accord, établir, pour l'instruction des fidèles plus clairement les rapports entre l'Eglise et l'Etat et faire disparaître, autant que possible, certaines difficultés soulevées à l'occasion des élections, adressèrent, le 22 sep-

tembre 1875, une Lettre Pastorale collective, qui produisit les plus heureux résultats et mérita les plus grands éloges des vrais amis de la religion, non seulement dans ce pays, mais encore à l'étranger, et même à Rome.

Ce fut l'Archevêque lui-même qui rédigea cette magnifique Lettre; et tous les suffragants la signèrent de grand cœur. Car, ils virent que, par cette Lettre, les vrais principes étaient hautement, clairement et fortement professés; et surtout que la funeste division qui avait jusqu'alors régné entre les Evêques allait cesser.

Or, voilà que, pendant que tous, Evêques, Prêtres, laïques bien intentionnés, bénissaient la divine Providence de cet heureux résultat, l'Archevêque modifia tout à coup ses idées sur ce qui avait été réglé dans la dite Lettre. Certaines discussions soulevées vers ce temps-là et dans lesquelles ses meilleurs amis se trouvèrent compromis, paraissent avoir été la cause de ce changement opéré si subitement dans sa manière d'envisager le libéralisme dans les élections.

Quoi qu'il en soit, il comprit que, après la susdite Lettre du 22 septembre dernier, il lui était difficile de revenir seul sur ses pas. Voilà pourquoi il proposa à ses suffragants de modifier en quelques points cette Lettre qui avait atterré les libéraux, tellement qu'ils osaient à peine lever la voix pour la combattre. Mais ils faisaient en-dessous et à la cachette un travail qui s'est fait sentir jusqu'à Rome et qui compromet étrangement l'Archevêque, en donnant une preuve complète qu'il ne se dirige pas toujours selon les règles de la vraie sagesse. Et en voici les preuves.

Les Evêques de la province furent unanimes à déclarer à l'Archevêque que leur position, prise par leur Lettre susdite, était trop belle et trop avantageuse à la Religion pour la quitter; et qu'ainsi ils voulaient à tout prix s'y conformer.

L'Archevêque se trouvait donc réduit ou à se séparer de ses suffragants pour plaire au parti libéral, ou à leur demeurer uni, en persistant comme eux dans la ligne de conduite

uniforme qu'ils s'étaient tracée d'un commun accord par la Lettre.

Après quelques mois de silence, l'Archevêque publia son Mandement du 25 mai (1876) avec les modifications qu'avaient rejetées les Evêques suffragants.

A peine ce Mandement eut-il été publié que tout le Clergé de la Province s'en émut; et les Evêques, réunis pour quelques affaires importantes et une grande démonstration religieuse à Rimouski, témoignèrent leur profonde affliction à l'Archevêque et le conjurèrent de ne pas persister dans son dessein; mais tout fut inutile.

Sur ces entrefaites arriva à Québec la lettre ci-dessus mentionnée de S. Em. le Cardinal Préfet, qui mit au grand jour la trame ourdie, au profit du libéralisme, tant à Québec qu'à Rome, où réside quelqu'un qui en est le partisan zélé.

En même temps les journaux libéraux publièrent bien haut la victoire qui venait d'être remportée sur le parti catholique et exaltèrent avec enthousiasme la sagesse de l'Archevêque à qui ils attribuèrent ce changement. Il n'y eut qu'une voix chez les libéraux comme chez les protestants pour élever l'Archevêque jusqu'aux nues.

A leurs yeux tout ce que le Saint-Père a dit pour stigmatiser le Libéralisme, tout ce qui a été décrété par les Conciles (de Québec) et enseigné par les Evêques et prêché par les Prêtres, se réduira au Mandement de l'Archevêque, qui va être leur grand cheval de bataille, et dont cependant on ne prendra que ce qui pourra favoriser les libéraux, savoir: le silence imposé aux Prêtres pour qu'ils ne parlent pas d'élection ou qu'ils n'en parlent que d'une manière inefficace, tandis que les libéraux, aux approches des élections, se feront entendre les dimanches et fêtes aux portes des églises et passeront la semaine à parcourir les maisons pour vanter leurs partisans et faire élire des hommes opposés comme eux aux doctrines et aux libertés de l'Eglise.

Si on veut les confondre en leur citant l'autorité de la Let-

tre collective du 22 septembre, ils ne manqueront pas de crier partout que cette Lettre a été révoquée par l'Archevêque de la part du Saint-Siège; qu'elle n'est en vigueur nulle part, pas même dans les diocèses où l'on tient à ce qu'elle demeure en pleine vigueur.

Si l'archevêque lui-même cherchait à réclamer contre ces fausses interprétations, sa voix ne serait pas entendue; et on lui répliquerait qu'il n'y a pour personne obligation de s'attacher au principe de cette Lettre collective, puisqu'il a été lui-même le premier à s'en écarter.

Les laïques qui verront régner une telle confusion entre les prêtres qui ne s'entendront plus, parce qu'ils n'auront plus de point de ralliement, s'abandonneront à la licence qui est le principe de ceux qui n'ont plus, pour les guider, la règle de la conscience.

C'est alors que les élections qui déjà, malgré toutes les précautions prises pour les bien régler, sont une cause malheureuse de crimes et d'excès, finiront par démoraliser complètement le bon peuple du Canada. Ce sera alors aussi que le libéralisme qui aujourd'hui bouleverse de fond en comble les sociétés européennes, bouleversera de même les jeunes sociétés du Canada.

Un simple coup d'œil sur ces fâcheux résultats qui sont inévitables, mène à cette conclusion que l'Archevêque n'a pas mesuré la portée de l'acte qu'il a fait en brisant avec ses suffragants qui tiennent à ne pas modifier, comme l'aurait voulu leur Métropolitain, leur Lettre collective du 22 septembre 1875.

La S. Congrégation peut maintenant juger, d'après ces faits si Mgr l'Archevêque, dans les pénibles circonstances où il se trouve, pourra par sa prudence et sa sagesse remplir avec bonheur et succès la commission dont l'a chargé son Eminence le Cardinal Préfet.

Les renseignements qu'il a à donner à cette Sainte Congrégation sur cette déplorable affaire, seront-ils acceptés

comme vrais, si l'on constate le contraire par tout ce qui se passe ici? Les suggestions qu'il va faire pour concilier les esprits seront-elles acceptées avec respect, lorsqu'on ne pourra se dissimuler qu'elles favorisent le libéralisme? L'excitation des esprits, loin de se calmer, ne deviendra-t-elle pas plus ardente lorsque l'on constatera ici les moyens indignes qui auront été pris ici pour tromper et surprendre la Propagande?

5° *Du reste*, dit encore son Eminence, *il est conforme à la nature du ministère ecclésiastique, lorsque l'on est obligé d'intervenir dans les affaires politiques, de le faire avec une telle modération que, tout en laissant au Clergé la liberté d'action qui peut lui appartenir pour la défense de la religion et le bien-être social, on ne se fasse pas un instrument aveugle des partis.*

Ces règles sont assurément très sages. Aussi peut-on certifier en toute vérité que les Evêques ne cessent d'en recommander la pratique, et que les prêtres se font en général un devoir de s'y conformer avec fidélité. Maintenant donc, en suivant ces règles, les élections se font d'une manière plus calme et plus régulière.

Mais il est à bien remarquer que certains citoyens, en se portant pour candidats, vont déclarer qu'ils appartiennent à des partis hostiles à la religion, tout en protestant de leur attachement à cette religion; ou bien on les jugera tels par leurs antécédents. Les électeurs à qui l'on enseigne qu'ils sont dans l'obligation de n'élire que des hommes disposés à servir la religion, seront par là même avertis qu'ils ne pourront donner leurs suffrages à de tels candidats, comme étant hostiles à la religion, à ses libertés et à ses ministres.

Or, c'est là ce qui les irritera et les portera à crier bien haut que les prêtres n'ont point à se mêler d'élections; que toute leur affaire est de se tenir au confessionnal ou à la sacristie.

Pour les empêcher de crier contre la religion, contre le Pape,

l'Evêque et les Prêtres, il faudrait cesser de dire quoi que ce soit des élections et des devoirs qu'ont à remplir là-dessus les candidats et les électeurs. Or, il est impossible, sans renoncer au devoir imposé aux pasteurs, d'enseigner les préceptes de la morale chrétienne, de se résigner à un tel silence.

L'on s'acquitte de ce devoir; dans cette Province, comme on l'a vu plus haut, en se conformant aux règles tracées par les décrets des Conciles (de Québec) et les instructions des Evêques; et l'on obtient ainsi très certainement d'heureux résultats. La conclusion à tirer, c'est qu'il faut tout simplement laisser crier ceux qui n'ont pas de justes raisons de crier et qui ne crient si haut que pour intimider ceux qui font leur devoir. Avec cette sage conduite, les élections se feront d'une manière paisible et régulière; et nous aurons de bons députés, capables de faire honorer la religion et de promouvoir les vrais intérêts du pays. Notre pays est encore heureusement profondément religieux. Voilà pourquoi nous nous sentons dévorés de zèle pour le conserver avec la foi simple et les mœurs patriarcales que lui ont léguées nos religieux ancêtres.

Telles sont les observations que l'Evêque soussigné présente avec respect et humilité à Vos Eminences. Il ne s'est permis de leur parler avec tant de liberté que parce qu'il est intimement convaincu de leur stricte impartialité envers tous ceux qui recourent à leur haut tribunal, de leur zèle à réprimer le mal et à promouvoir le bien dans tous les pays soumis à leur juridiction, de leur extrême horreur pour toutes les intrigues dont on userait pour les tromper et compromettre ainsi le Saint-Siège.

C'est avec les sentiments les plus sincères de respect, de confiance et d'amour qu'il demeure de vos Eminences le très humble et tout dévoué serviteur,

(signé) IG., *Év. de Montréal.*

Montréal, le 23 juin 1876.

***

Les personnes initiées, ou désireuses de s'initier aux choses canadiennes, nous sauront certainement gré d'avoir mis sous leurs yeux un pareil document, dont on ne peut discuter l'authenticité, pas plus que la portée politique et religieuse.

Cette lettre est aussi digne que ferme; elle est mesurée dans l'exposé d'une situation singulièrement douloureuse pour le cœur d'un évêque zélé, fort bien éclairé, et sur ses droits, et sur ses devoirs, surtout sur les besoins de toute nature du peuple croyant confié à sa juridiction vigilante. C'est une requête filiale, en bonne forme, à l'autorité suprême, dont la bonne foi a été surprise, concernant la situation exacte des partis et la conduite du clergé canadien dans l'exercice légitime de ses droits politiques, que ne contrecarrent en rien ses fonctions sacerdotales.

La démarche faite par Mgr Bourget était délicate autant que nécessaire. On aime donc à trouver sous sa plume angoissée les raisons qui le déterminent, et des faits navrants, connus de la Sacrée Congrégation, mais qu'il lui rappelle néanmoins pour qu'on ne le soupçonne pas d'obéir à quelque inspiration inférieure ou à des visées personnelles, exclusives. Les arguments se déroulent nets, pressants, et ne tendent, en justifiant ses auxiliaires dans le ministère divin, qu'à sauvegarder de toute atteinte ou déchéance les prérogatives de l'Eglise romaine sur une terre privilégiée, où elle jouissait encore, et malgré tout, de la bienveillance acquise et persistante des pouvoirs publics.

Après cette lecture, on a besoin de se recueillir un instant pour se demander quels singuliers motifs le cardinal-archevêque de Québec aurait bien pu alléguer pour justifier une attitude troublante, des démarches et des rapports contraires à la vérité évidente et aux intérêts permanents de l'Eglise dont

il était cependant, dans le *Dominion*, la plus haute incarnation.

Mais, sans la moindre hésitation, sans réserve aussi, on compatit à la peine amère du requérant, de cet homme de cœur et de bien qui, uniquement préoccupé du droit des humbles méconnu et du service de son Dieu, osait écrire la vérité entière et réclamer pour tous une justice adéquate.

Nous verrons, plus loin, que le cardinal-archevêque de Québec avait été d'abord mal informé et puis odieusement influencé; que, par suite, mal engagé, il n'eut pas le cœur de revenir sur ses pas, encore moins de se contredire; on verra aussi le rôle des libéraux et l'ingérence néfaste, là comme ailleurs, de Saint-Sulpice imbu d'un libéralisme universel et, en cette circonstance, de ce « pire gallicanisme » qui menace de destruction la plus florissante chrétienté de l'Amérique du Nord, comme elle poussa, du reste, à sa perte actuelle, la fille aînée de l'Eglise parmi les nations catholiques d'Europe.

En France, on se rend malaisément compte du rang que le clergé canadien, si militant, si dévoué, occupe dans une jeune société qu'il a recrutée, façonnée, qu'il instruit et conseille, qu'il réconforte par ses paroles, par son exemple, et comble de multiples bienfaits matériels aussi bien que spirituels.

Son influence considérable, bien légitime, est donc basée sur le respect qu'il inspire et la reconnaissance qu'il mérite : elle est entretenue par des relations incessantes et faciles, toujours empreintes d'une touchante cordialité. Pourquoi donc, son activité étant appréciée partout, son intervention sollicitée en toutes circonstances, le clergé serait-il réduit au silence lorsque ses ouailles ont à décider de leurs destinées?

Nous nous rappelons avoir vu à Paris, en 1890, un brave curé canadien : l'abbé Labelle, curé de Saint-Jérôme, province de Québec Certes, ce n'était pas le premier venu, ce brave prêtre, ou plutôt ce MONSEIGNEUR, à qui le pape Léon XIII venait d'envoyer pour mille piastres d'ornements sacrés

avec le titre de protonotaire apostolique *ad instar participantium*, comme appoint honorifique. Distingué par le chef de la chrétienté, Mgr Labelle l'avait été déjà par ses propres concitoyens qui l'envoyèrent à Québec, où il devint sous-ministre de l'Agriculture au Parlement, nommé par le lieutenant-gouverneur en Conseil. C'était bien l'unique prêtre au monde qui fît alors partie d'une combinaison ministérielle, y faisant, du reste, aussi bonne figure qu'un Méline quelconque dans un ministère du vieux monde.

Il était venu à Paris, non pour discuter de quelque intérêt cultuel, mais pour négocier la conversion de la Dette du Gouvernement de Québec de 4 1/2 en 3 % : cette dette était de 110 millions de francs ; c'est dire que l'opération méritait quelque soin et exigeait, chez le négociateur, de l'habileté.

Mgr Labelle n'était pas maladroit, malgré sa bonhomie exubérante. On le voyait arpenter nos rues et nos avenues en boutons violets, avec soutane lisérée de même, portant au tricorne des glands de même couleur. On le regardait passer ainsi avec curiosité ; mais lui ne s'arrêta pas un instant à la pensée qu'un anarchiste enragé ou qu'un gavroche effronté pût en venir jusqu'à lui manquer de respect. Pareille aventure n'arrivait pas à un prêtre dans le Dominion, pourquoi l'eût-il redouté chez nous ?

Quand on lui demandait ce qu'il pensait de la Ville Lumière, avec un sourire entendu : « Rien ne lui est comparable, reconnaissait-il sans difficulté, et je conviens que tout y est artistique : le vice et la vertu, aussi la cuisine ! »

Comme nombre de ses concitoyens, Mgr Labelle était d'origine normande et, de ses ancêtres, il avait conservé le caractère et l'accent ; corpulent, robuste, quand il causait il était intarissable ; à la tribune, six heures d'éloquence, d'allure sans cesse plus accélérée, plus pressante, n'était pas un exploit qu'il ne pût répéter, et sa faconde extraordinaire n'avait pas peu contribué à sa popularité qui s'étendait dans toute la Confédération. Après dîner, surtout quand il tirait sa pipe et lors-

que, relevant sa soutane, il faisait partir une allumette sur la laine brune de son pantalon retroussé, il était d'humeur communicative et il expliquait alors fort volontiers que, au Canada, trois courants bien distincts partageaient l'opinion publique : le courant français, dont il était le champion le plus ardent, qui se manifestait pour les deux tiers dans la province de Québec aussi étendue que la France; le courant anglais et le courant américain. Bien que force Canadiens français émigrent vers les Etats-Unis de l'Amérique du Nord (un million environ dès aujourd'hui), si jamais, expliquait-il, le Canada se détachait de l'Angleterre, le courant français opposerait à l'incorporation à l'Union américaine, tombeau de leur race, une résistance énergique : car l'élément français, tout-puissant dans l'état actuel des choses, risquerait d'être submergé dans cette Union, ce dont souffriraient également ses intérêts matériels et ses préférences religieuses; il tendrait donc vers l'indépendance. Le courant anglais est loyaliste, ne jure que par la métropole qui lui donne vie, forces et faveurs. On devine, par contre, ce qu'est le courant américain.

Le courant français, ajoutait Mgr Labelle, s'accroît et se fortifie chaque jour, et il importe à l'avenir de la Nouvelle France d'accélérer ce mouvement, 1° en maintenant ses traditions morales : mariages précoces pour détourner la jeunesse de la dissipation, sinon de la débauche; familles nombreuses, qui réduisent leurs chefs et leurs membres au travail soutenu et fécond. dont l'influence moralisatrice est telle que, par exemple, dans sa paroisse de 6.000 âmes, et depuis 20 ans qu'il en était curé, il n'avait eu à déplorer que dix naissances illégitimes; 2° en multipliant les voies de communication et les établissements d'utilité publique pour donner à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, de nouveaux débouchés; aux classes éclairées plus d'influence et de bien-être; pour affaiblir chaque jour davantage la fascination qu'exerce sur le Canada l'exemple fastueux des Etats-Unis qui poussent à l'émigration nombre de Canadiens dont la perte est cruelle; 3° enfin, en

recrutant en France des colons aptes à aller défricher les terres vierges qui abondent encore au Canada et pour y mettre en valeur d'incalculables richesses, inexploitées faute de bras et d'initiative.

Ce bon apôtre voulait à tout prix la prédominance du Canada français et catholique sur le Canada britannique et protestant pour conjurer ainsi le péril de l'annexion américaine : Car, disait-il, le Canada français est encore la France de Louis XIV avec ses mœurs, ses idées, son langage; une France de Louis XIV préservée de tout mélange, de toute corruption, grâce aux traditions ancestrales qu'ont maintenues les solitudes lointaines et d'ardentes rivalités de race; cette France, vieille déjà dans sa rayonnante jeunesse, se trouve transportée en pleine civilisation avec des lois amendées et tout un cortège d'inventions modernes.

Mais si le bon curé de Saint-Jérôme était franc d'encolure et dévoué aux intérêts qui déterminèrent l'activité des immigrés français, il avait un faible sur le terrain religieux : ses fréquentations politiques lui faisaient tort et quand on lui parlait de l'opposition ultramontaine... il répétait avec un sourire qui trahissait quelque amertume :

— Ah! oui, les Ultramontés!

Ce qui pouvait, d'ailleurs, dans sa pensée compliquée, signifier aussi que ceux auxquels on faisait grief de leur opposition irréductible à la race anglo-saxonne, à ses tendances, à ses œuvres, ne puisaient pas les motifs de leur résistance au delà des mers et des monts, à Rome; mais, dans les angoisses qu'ils ressentaient en songeant à ce que serait l'avenir de leur patrie tant aimée, si l'Angleterre arrivait à annihiler l'élément franco-canadien; ou si, par contre, la puissante Confédération voisine débordait jusqu'à l'extrême Nord; ou bien encore, sur un terrain plus restreint et confessionnel, si le protestantisme affirmait ses avantages et si, grâce à l'action délétère de certaines défaillances catholiques, la foi des ancêtres perdait, avec sa force, son action conservatrice et vivifiante de la

race française : force dont les effets séculaires promettent à ceux qu'elle anime, par le nombre et par la volonté tenace, l'empire de l'Extrême-Nord américain.

Mais il n'insistait pas comme l'aurait fait fatalement le cardinal-archevêque de Québec, qu'on aurait pu croire aux ordres des libéraux et de Saint-Sulpice. Sa cordialité, pour tous, et sa réserve habile envers ceux qu'il voulait ménager quand même et savait servir au besoin lui valurent, en tous cas, une popularité telle qu'il mérita d'être dit : « Roi du Canada[1]. »

1. Au Canada il s'est créé, en effet, un puissant parti qui estimait que l'intérêt, la destinée, le devoir du Canada était de s'associer aux Etats-Unis. Des hommes comme sir Richard Cartwright, M. Wilfried Laurier, M. Farrer, pensaient que la fiction de l'unité de l'empire britannique ne saurait toujours prévaloir contre les lois inéluctables du développement historique. Ils appelaient de tous leurs vœux, en premier lieu, l'établissement d'un zollverein américain, et puis, l'institution d'un lien fédéral qui réunirait en un seul organisme tous les territoires de la baie d'Hudson et du Saint-Laurent au golfe du Mexique et à la Porte d'Or.

Parmi eux se trouvait, ô paradoxe! ô ironie! un représentant attitré de la haute culture d'Oxford, un de ces professeurs infaillibles que la vieille Angleterre envoie parfois au Nouveau-Monde pour lui inoculer le goût des *litteræ humaniores*, M. Goldwin Smith en personne. Ce très haut et très puissant personnage présentait la bizarre inconséquence de fulminer sans cesse des excommunications majeures contre les Irlandais et leurs alliés libéraux, coupables de réclamer le *home rule* et en même temps de prêcher fort éloquemment la nécessité pour le Canada de se fondre dans l'union américaine!

Ce qui faisait la gravité de ce mouvement, c'était précisément qu'il ne s'agissait pas d'une petite intrigue nouée dans un coin, mais d'un grand courant qui s'étalait en plein jour. Et l'Angleterre le sentait bien, et ses hommes d'Etat agissaient en conséquence.

Ils souffraient sans mot dire qu'un sir John Macdonald — un capitaine Fracasse de chauvinisme anglo-saxon, héros du loyalisme, dénonciateur des coupables visées de l'opposition — maintînt, douze ans durant, son régime sur un tarif protectionniste défavorable aux produits de la mère-patrie. Ils consentaient, pour réserver à ce même sir John Macdonald, si animé contre toute idée de négociations commerciales avec Washington, la primeur d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, à porter à son comble l'irritation de Terre-Neuve en refusant de ratifier l'instrument que cette petite colonie signait avec M. Blaine.

Bien plus! pour ne pas trop tendre le lien, tout idéal et de sentiment, qui unit les grandes colonies d'outre-mer à la métropole, un économiste aussi orthodoxe que M. Goschen, chancelier de l'Echiquier, ne s'était

Et, pourquoi ne le dirions-nous pas? Nous, Français de France, lorsque nous devons élever la voix et parler de nos frères séparés, et si fidèles, dont le cœur pour la commune patrie ne cesse de battre, là-bas, à l'unisson du nôtre, nous sommes embarrassés et tout confus quand l'expression d'une admiration sans réserve ne peut tomber sans cesse de nos lèvres portées à ne tenir à leur sujet que d'agréables propos. Les Canadiens français, c'est Wilfried Laurier qui le disait, bien que séparés de la France depuis plus d'un siècle, bien que différents d'elle aujourd'hui de plusieurs manières, ont toujours conservé son culte, suivant de loin, avec un intérêt qui ne s'est jamais démenti, toutes les péripéties de sa vie tourmentée, prenant leur part de ses joies, de ses douleurs,... surtout de ses douleurs! Ils sont fiers d'être de sa race; ils se font gloire de continuer, sous un climat lointain, les généreuses traditions de leurs ancêtres venus des bords de la Seine, de l'Anjou ou de la Charente. Oui, telle est la délicatesse des sentiments canadiens envers nous, et des nôtres envers eux, qu'ensemble nous trouvons Montréal et Québec, villes excellentes entre toutes, dont seuls, Français d'ici et Français de là, nous pouvons goûter le charme intense qui résulte, pour tous, de l'obsédante évocation d'un passé fait de beaucoup d'efforts héroïques, des gloires les plus pures comme des deuils les plus cruels.

Nous n'oublierons pas, en particulier, que sir Wilfried Laurier a bien mérité de la France au Canada, où il fit admettre le français comme langue officielle et s'appliqua à développer

---

pas refusé, dans le débat sur la motion de M. Howard Vincent, à faire les yeux doux à l'hérésie du *fair-trade* et à renier et Cobden et Ricardo et Adam Smith!

Et le pis était qu'avec toutes ces concessions, tous ces sacrifices, des hommes qui mettraient la main au gouvernement de l'empire britannique savaient qu'ils avaient beau faire; que tôt ou tard, au Canada, en Australie, dans l'Afrique du Sud, la corde cassera et la *Greater Britain*, sur laquelle le soleil ne se couche pas, se réduira à la petite île perdue dans les brumes de l'Océan septentrional. *Fata viam invenient.*

les relations commerciales avec l'ancienne mère-patrie. Grâce à lui, les exportations du Canada en France ont sextuplé, et les importations de France au Canada ont plus que doublé, de nouveaux accords devant accélérer encore ce progrès déjà fort satisfaisant.

Nous ne l'oublions pas, et n'oublions pas davantage cette aimable invitation et cette description enchanteresse d'un pays que nous avons le regret d'avoir perdu : « Je crois, disait Wilfried Laurier dans un toast mémorable porté à Paris devant cinq cents convives; je crois que le Français est coupable de comparer l'hiver de France à l'hiver du Canada. Il y a une immense différence. L'hiver de France rappelle aux Français simplement des impressions pénibles : de la pluie, du vent, de la neige aussi triste que la pluie, de la boue sous les pieds, du brouillard dans les narines et dans les poumons; et à l'idée que le climat du Canada est plus rigoureux que le climat de France, le Français pense que l'hiver du Canada est plus désagréable encore.

» C'est là une erreur immense... L'hiver du Canada, c'est à la fois la joie et l'orgueil des Canadiens. Cette neige que vous redoutez, nous la désirons, nous l'aimons, nous l'appelons de tous nos vœux, et quand, au 25 novembre, on n'a pas ce qu'on appelle la « bordée de sainte Catherine », c'est-à-dire quand nous n'avons pas une bonne et belle tempête qui nous laisse sur le sol au moins un demi-mètre de neige, nous croyons que la Providence nous oublie.

» Le Français ne connaît des beautés de la neige que ce que lui en ont dit les poètes qui l'ont vue au sommet des montagnes et qui, généralement, l'ont vue de très loin. La neige, en France, n'a rien de bien poétique que je sache; la couche qui tombe en une nuit fond le lendemain au lever du soleil, et selon la belle pensée de Victor Hugo : « La goutte d'eau qui tremble au bout de la feuille, perle avant de tomber et fange après sa chute. » Si les Français venaient chez nous, ils

sauraient que la neige reste perle après sa chute, comme elle l'était avant.

» Que le Français vienne chez nous, il verra tout ce qu'il y a de beau, de grand, de vivifiant, dans une journée d'hiver, alors que le sol à perte de vue est couvert du blanc manteau de neige qui scintille gaiement sous les pâles rayons d'un soleil d'hiver! Qu'il vienne chez nous, et il apprendra que ce magnifique spectacle est surpassé par la splendeur des nuits d'hiver, alors que le firmament du plus pur azur est constellé de tant de millions d'étoiles qu'un œil européen n'a jamais vu de fulgurance semblable! Qu'il vienne chez nous, et il apprendra que cette saison d'hiver est la plus gaie de toutes les saisons; il verra qu'elle est la saison des fêtes, et retrouvera parmi nous cette vieille gaieté gauloise qui tend un peu à disparaître de France!... »

Eh! certes, au Canada, nous nous rendrions volontiers, si nous n'étions pas d'un âge un peu avancé et convaincu, tout de même, qu'il n'y a pas là seulement que de la neige tenace à admirer.

Il doit y avoir aussi l'envers humain des ambitions ardentes, des compétitions acharnées avec tout leur cortège habituel de misères qui troublent la félicité chimérique des faibles mortels.

Il ne faut pas faire d'ailleurs un reproche à M. W. Laurier de ce que cette appréhension ne fût aussitôt dissipée, par le même toast, dans l'esprit des mêmes convives, qui restaient plus sensibles aux tièdes attraits de la Seine qu'à l'âpre bise du Saint-Laurent et des grands lacs.

Ecoutons-le à tout hasard; personne n'a à y courir des risques mortels. « Le Canada, poursuivait donc M. W. Laurier, est unique par ses institutions politiques, et, sur ce point, je crois qu'il ne ressemble à aucun autre, ni aujourd'hui, ni dans le passé. Le Canada est une colonie, mais il est un Etat virtuellement indépendant. Bien qu'il soit indépendant, bien qu'il soit un gouvernement autonome qui ne relève d'aucun autre,

cependant le Canada est en même temps sous la souveraineté de la Couronne d'Angleterre.

» J'ai entendu quelques remarques sur l'étrange état de choses qui existe aujourd'hui au Canada, et quelque étonnement de ce que les Canadiens, non seulement sont fidèles à l'Angleterre, mais affichent la loyauté.

» Messieurs, nous avons fait une conquête, au Canada, nous avons fait la conquête de la liberté. Nous sommes le pays le plus libre qui soit au soleil, et je ne fais aucune exception. Toutes les libertés, liberté civile, liberté politique, liberté religieuse, nous les avons sous l'égide de la Couronne d'Angleterre; et comme nous sommes une race chevaleresque, pourquoi ne manifesterions-nous pas en toute circonstance notre allégeance en faveur du pouvoir qui nous accorde ce bien immense qui s'appelle la liberté?

» Nous avons fait plus. Nous avons deux races sur le sol du Canada : la race anglo-saxonne et la race française. Je suis fier de vous faire constater que j'ai à côté de moi, assis à cette table, un de mes chers amis et mon collègue au gouvernement, qui représente l'élément anglo-saxon. Nous sommes en effet arrivés à ce point qu'entre les races, il n'y a pas rivalité, il y a émulation non pas pour obtenir la domination d'une race sur l'autre, mais dans le but d'obtenir le développement complet de la gloire et de la prospérité de notre pays... [1] »

Après ces déclarations sympathiques ou rassurantes, il ne peut rester indifférent à personne d'apprendre que M. Wilfried Laurier est au physique d'une taille svelte, élancée, que sa physionomie est mince, allongée, et que sa figure est soigneusement rasée à la façon d'un prélat dévot de la Sainte Église;

1. Tout de même, si Wilfried Laurier avait tenu ce langage à Montréal au lieu qu'à Paris, sa belle assurance eût-elle été quelque peu troublée par le souvenir des troubles qu'y suscita l'annonce de la prise de Ladysmith, durant la guerre sud-africaine. A cette occasion, la jeunesse des Universités Gill et Laval témoignèrent moins de cordialité, et les pompiers durent, à grands jets, éteindre des ardeurs qui n'étaient pas les effusions d'une amitié aussi enthousiaste.

qu'il parle anglais avec aisance, et français sans le moindre embarras[1].

Mais les catholiques seraient plus séduits encore par les avantages de sa personne, d'ailleurs fort distinguée, si son libéralisme ne le portait à des concessions successives qui les

---

1. Lorsque je parle anglais, disait parfois W. Laurier, je pense en anglais; lorsque je parle français, je pense en français. Chez moi, en famille, nous nous exprimons en français, mais l'anglais a bien son charme... » Il sourit volontiers. Si vous prononcez, d'inadvertance, devant lui, ces mots : « Vous, un Anglais!... », il interrompt doucement : « Non... non... pas Anglais; mais sujet britannique. » On ne surprendra pas ce ministre pour une question qu'il ignore, par un sujet qu'il n'ait étudié. Il est puissamment doué; il n'a lui-même aucun étonnement de ces dons remarquables, car il professe hautement que l'alliage de ces deux éléments, tous les deux supérieurs, l'élément français et l'élément anglais, pourrait seul produire ce qu'il entrevoit de meilleur et de plus rare, quelque chose comme l'homme-type par la vivacité de l'intelligence et la maturité de l'esprit, la souveraine force et la suprême générosité.

Il y a plus de deux cents ans que les ancêtres de Wilfried Laurier émigrèrent des environs d'Angoulême aux bords du Saint-Laurent. Wilfried Laurier raconte volontiers qu'il était pauvre et que ses débuts furent rudes. Il était avocat; il possédait un vrai talent d'orateur et maniait avec une égale élégance les deux langues admises devant les tribunaux de la Confédération. Il devint, au bareau de Québec, un orateur estimé et fut bientôt député, chef de parti, et premier ministre d'un gouvernement libéral. Quant à savoir s'il restera longtemps encore dans cette situation, il nous dirait lui-même :

— La faveur populaire et la confiance des partis politiques sont des maîtresses inconstantes. Le ministre le plus admiré peut être, demain, le plus méprisé...

Les Canadiens anglais disent de sir Wilfried Laurier : « Il parle toujours français! » Et ils le lui reprochent sévèrement.

Les Canadiens français disent de sir Wilfried Laurier : Il parle toujours anglais. Et ils en sont chagrins.

Voici son procédé : Le parlement d'Ottawa contient une majorité qui ne s'exprime qu'en anglais; la minorité parle le français, mais, en général comprend aussi l'anglais. La supériorité de ces députés bilinguistes est cause de quelques jalousies. Si l'un des membres parlant le français pose une question personnelle à l'honorable premier ministre, il y répond en français; mais s'il lui pose une question d'ordre général, il y répond en anglais, et, s'il s'exprime plus volontiers dans ce dernier idiome, c'est précisément pour mieux rallier à la proposition d'un membre français l'élément anglais de l'assemblée. Sir Wilfried Laurier pense que, s'il y avait une justice parlementaire — supposition vaine et chimérique! — on lui saurait gré de défendre, par de tels moyens, la cause de l'entente cordiale. On l'en blâme, et il s'y résigne.

inquiètent dans le présent et ne les rassurent vraiment guère pour l'avenir.

Bien qu'il arrive à l'éminent homme d'Etat de penser en français en causant en anglais et de penser en anglais quand il discute en français, et confond communément deux races réconciliées, apparemment, dans sa tendresse de *parvenu* arrivé au comble de ses vœux, les Canadiens de sang gaulois n'oublient pas que l'anglais est, par excellence, le véhicule du protestantisme parmi eux, et le français la sauvegarde du catholicisme conservateur dans lequel, de père en fils, ils mettent depuis des siècles leur espoir grandissant.

En somme, c'est la province de Québec, où les nombreuses familles restent en honneur, qui fut et restera longtemps encore la réserve des colons canadiens. De là ils essaiment constamment dans tout le Dominion, vers les centres industriels des Etats-Unis en général et particulièrement à Fall River : ici, ils se trouvent au nombre de plus de 30.000 sur une population de 100.000 âmes! Cette attraction exercée par la puissante Confédération voisine est une grande préoccupation pour le parti catholique franco-canadien; c'est une déperdition des plus sensibles et un ralentissement marqué dans la conquête de la prépondérance économique et politique de la race française dans le Canada. C'est, de plus, un deuil incessant : les émigrés perdent assez généralement, dans la mêlée des races, et leur foi, et leurs autres vertus ancestrales. On calcule, en effet, que les Etats-Unis ont reçu un contingent de 18 millions de catholiques irlandais, belges, italiens, français, allemands et canadiens; il en reste 10 millions au tableau; la différence est, pour le moins, le déchet lamentable dont a profité l'assimilation anglo-saxonne.

Cette statistique navrante obsède, à juste titre, les esprits à Montréal aussi bien qu'à Québec. Pour conjurer ce désastre continu, à l'exemple du curé Labelle, qui fit tant d'efforts pour ramener les exilés volontaires aux terres que conquirent leurs aïeux, diverses sociétés, et surtout le clergé catholique,

ont pris résolument la direction de la colonisation du Canada. Il est ici digne de remarque que tel est l'attachement à leur foi que manifeste par tout le Dominion le Canadien français, qu'il suffit qu'un prêtre élève une cabane, érige une chapelle, fût-ce dans le désert, pour qu'aussitôt un groupement se forme autour de lui, noyau d'un village nouveau.

C'est cette influence tutélaire du prêtre parmi les Canadiens français qui maintient, avec l'intégrité de leur croyance, leur force extraordinaire d'expansion : et cela suffit pour qu'on se rende compte du rôle prépondérant qu'ils joueront dans la puissante nation en voie de formation, dans l'Extrême-Nord américain. Voilà pourquoi les prêtres zélés et leurs guides clairvoyants, tels que furent Mgr Bourget et Mgr Laflèche, sont si jaloux de leur légitime influence politique, économique et sociale: voilà pourquoi ils leur apparaissaient pénibles et irrecevables, les conseils de prudence humaine, de coupable abstention qu'on essayait, par procuration, de faire prévaloir auprès d'eux dans les circonstances critiques ou décisives.

Ils savent, les prêtres canadiens, où a mené la formule « le curé à la sacristie » en France. Elle a jeté l'Eglise dans le fossé et les curés à la porte des sacristies comme des lieux saints, à la négation de tous droits ecclésiastiques, à la spoliation de tous biens affectés au culte, à la condition de *parias* errants au milieu du rayonnement factice d'une civilisation qui ne prétend, cependant, respirer que la liberté intégrale : une liberté imprévue avec laquelle les libertés à la Laurier pourraient bien un jour prochain acquérir quelque ressemblance.

Nous avons vu comment Mgr Bourget défendait ses prêtres de reproches qu'ils n'avaient pas mérités, contre les accusations d'un dignitaire de l'Eglise qui aurait dû, spontanément, les écarter comme injustes et mal fondées. Nous verrons maintenant que Son Em. Mgr Taschereau ne faiblissait pas seulement, en faveur des libéraux, sur le terrain politique, il man-

quait aussi aux devoirs de sa charge sur le terrain canonique : en voici la preuve.

Il s'agit du Bill des registres en faveur des nouvelles paroisses de Montréal auquel l'archevêque de Québec fit une opposition inadmissible, on peut dire coupable, à cause des préjudices causés à l'Eglise dont les intérêts lui étaient confiés.

***

Lettre de M. le député Bellerose, à Sa Grandeur Mgr Ig. Bourget, évêque de Montréal.

Saint-Vincent de Paul, 26 décembre 1872.

MONSEIGNEUR,

Ayant appris que Votre Grandeur désirait avoir de moi certaines informations sur la manière dont a été entravé le projet de loi sur la tenue des registres de l'état civil présenté à la dernière session du Parlement de Québec, je prends la liberté d'adresser à Votre Grandeur les quelques remarques suivantes :

1° Je dois à la vérité et à la justice de dire que le Pouvoir civil était tout à fait disposé à accorder une loi aussi favorable que possible à la reconnaissance officielle des droits de l'Eglise, à la tenue des registres de l'état civil.

2° Le Pouvoir civil, en présence de la décision en sens contraire de deux juges de la Cour supérieure, comprenait, ainsi que le disait l'honorable Procureur général Ouimet à la séance du deux courant, qu'il était du devoir du gouvernement d'intervenir immédiatement et de faire disparaître tout doute.

3° Je dois dire ici que les ministres de Québec se sont toujours montrés disposés à accepter les suggestions des amis

de la liberté de l'Eglise pour rendre le projet de loi ce qu'il devait être et se conformer aux prescriptions du Concile de Trente ou autres lois de l'Eglise sur cette matière.

4° *La bonne volonté de Messieurs les Ministres a dû toutefois venir se briser contre les prétentions de l'archevêché de Québec, représenté par M. le Grand Vicaire Cazeau, administrateur de l'archidiocèse en l'absence de Mgr l'archevêque Taschereau.*

5° *M. le Grand Vicaire Cazeau craignait que Mgr l'Archevêque ne fût mécontent, si la législature de Québec faisait une loi qui pût compromettre la position que ledit archevêque avait prise dans les difficultés de Montréal.*

6° *En présence de cette hostilité manifeste de la part de l'archevêché de Québec et du refus préremptoire de la part de M. le Grand Vicaire Cazeau d'accepter une loi déclaratoire des droits acquis de l'Église du Canada, Messieurs les Ministres ont cru devoir céder et faire en sorte que la loi qu'ils voulaient faire adopter fût acceptable à l'archevêché.*

7° Pour tout dire en un mot, si la loi sur la tenue des registres n'est pas tout à fait aussi bonne que Votre Grandeur l'eût avec raison désiré, *c'est grâce aux entraves apportées à la passation de cette loi par l'archevêque de Québec.*

Maintenant, Monseigneur, quoique les choses que je déclare ici puissent paraître bien extraordinaires, je dois cependant dire à Votre Grandeur que, toutes, elles sont strictement en conformité avec la vérité.

Espérant que ces informations, tout en étant bien douloureuses à votre cœur d'évêque, pourront cependant vous être de quelque utilité au milieu des persécutions dont vous êtes la victime,

J'ai l'honneur de me souscrire, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et obéissant serviteur et diocésain.

JOS. H. BELLEROSE,

Député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Conçoit-on que la bonne volonté des ministres ait pu avoir à se briser contre des prétentions contraires élevées par le métropolitain. prétentions contraires aux droits reconnus et aux intérêts permanents de l'Eglise? Conçoit-on toutes les tristes choses qu'un lecteur perspicace lira entre ces lignes d'un honnête homme écœuré par une inconcevable duplicité de dignitaires ecclésiastiques exerçant une pression aussi odieuse que déplacée?

Et voici un autre témoignage qui complète le premier :

***

Déclaration assermentée de M. l'avocat F.-X.-A. Trudel.

François-Xavier-Anselme Trudel, avocat de la Cité et du District de Montréal, l'un des membres de l'Assemblée législative de la Province de Québec, étant dûment assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit :

Vers le trente novembre dernier, je me trouvais dans la cité de Québec, où je siégeais dans l'Assemblée législative de la Province de Québec, lorsque je fus informé par une dépêche télégraphique venant de Montréal, que l'honorable juge Mac Kay venait de rendre un jugement refusant d'accorder les registres, appelés *registres de l'état civil*, à Messieurs les Curés de quelques-unes des paroisses catholiques romaines de Montréal.

Le lendemain ou peu après, l'honorable Gédéon Ouimet, Procureur général de la Province de Québec, vint à moi et me dit que ce jugement du juge MacKay créait une difficulté sérieuse; qu'il avait d'abord cru qu'il pouvait y remédier par le bill des Evêques, lequel devait être bientôt soumis à la Législature; mais qu'il venait de recevoir de Mgr l'Archevêque

de Québec une lettre par laquelle Sa Grâce retirait, au nom des Evêques de la Province, le bill en question, remettant son adoption à une autre année.

M le Procureur général dit, de plus, qu'il fallait que notre Législature intervînt pour faire disparaître cette difficulté des registres, et il me demanda si j'avais l'intention de présenter un projet de loi à cet effet, ajoutant que, si je voulais le faire, j'aurais l'appui de son gouvernement, et que, si je ne me proposais pas de le faire, lui-même allait présenter un projet de loi de nature à faire disparaître tout doute sur la question des registres. Je lui répondis que je me chargerais avec plaisir de l'introduction d'un tel projet de loi, mais que, vu l'importance de la chose, je croyais qu'il convenait beaucoup mieux que cette loi fût proposée aux Chambres par le Gouvernement, afin d'assurer son adoption. Sur cette remarque, le Procureur général me dit qu'il allait lui-même présenter ce bill. Il me dit, de plus, alors ou peu de temps après, que son bill ne serait que de quelques lignes; qu'il ne fallait que constater le doute résultant de deux jugements contradictoires, avec une clause pour faire disparaître ce doute, et, enfin, une autre clause pour donner le moyen de faire légaliser les registres tenus jusqu'à présent et qui n'avaient pas été dûment authentiqués suivant la loi : c'est là la substance, sinon la teneur de ce qu'il me dit alors.

Afin de fournir au Procureur général l'opportunité de donner au public, d'une manière officielle, la réponse et les assurances qu'il m'avait données, je lui fis, à la suggestion de M. Rodrigue Masson, député aux Communes fédérales, dans la séance du deux décembre après-midi ou vers cette date, une interpellation dans les termes suivants, lesquels s'adressaient au gouvernement, interpellation que j'avais écrite d'avance :

« 1° Si c'est l'intention du Gouvernement d'introduire un » bill établissant un nouveau mode de reconnaissance civile » des paroisses.

» 2° Si c'est l'intention du Gouvernement d'introduire un » bill faisant disparaître tout doute concernant le droit qu'ont » les paroisses canoniques de tenir des registres de l'état » civil. »

Avant de poser ces questions, nous en avions, M. Masson et moi, communiqué la substance à l'honorable M. Chauveau, Premier Ministre, et à M. le Procureur général, leur disant à plusieurs reprises de bien y réfléchir; qu'il nous fallait une réponse bien catégorique et qui fût de nature à donner ample satisfaction à notre Evêque et à ses amis.

Le Procureur général répondit à la première question qu'un bill à l'effet y mentionné avait, en effet, été mis entre ses mains comme venant de l'Episcopat; que le Gouvernement aurait été très heureux de répondre aux désirs de Nos Seigneurs les Evêques et de seconder leurs vues de toutes ses forces, en proposant cette loi à l'adoption des Chambres, mais qu'il venait de recevoir de l'Archevêque de Québec une lettre par laquelle Sa Grâce retirait le bill d'entre ses mains.

A la seconde question, il répondit que deux jugements contradictoires avaient été rendus dernièrement à Montréal, sur la question des Registres, par deux juges différents, l'un, le juge Berthelot, reconnaissant aux curés des paroisses canoniques le droit de tenir des réceptions; l'autre, le juge MacKay, leur déniant ce droit: que ces jugements contradictoires avaient créé un certain malaise qu'il était du devoir du Gouvernement de faire disparaître; qu'à cet effet le Gouvernement se proposait d'intervenir et d'introduire un bill pour faire disparaître ces doutes et rétablir la sécurité dans les familles; que ce bill contiendrait en substance : Que, vu les doutes résultant d'une jurisprudence contradictoire, la Législature décréterait que tout prêtre ayant reçu de son évêque le droit d'administrer les sacrements de Baptême et de Mariage et de donner la sépulture, avait droit ou aurait droit de tenir les Registres de l'état civil; qu'il ajouterait à cela une disposition à l'effet de permettre l'authentication des registres tenus.

jusqu'à présent d'une manière informe. C'est là, autant que je puis m'en rappeler, la substance de ces explications.

Immédiatement après ces remarques, j'allai adresser au Procureur général les paroles suivantes ou d'autres équivalentes : « Ainsi, il est bien entendu que ce sera une loi *déclaratoire* que vous allez faire. » Il répondit : « Oui, sans doute ; c'est exactement cela, » ou d'autres expressions équivalentes.

Vers le cinq décembre, je reçus de Mgr de Montréal une lettre en date du quatre du même mois, par laquelle il m'informait que Messieurs les Marguilliers de Notre-Dame avaient la veille adopté des résolutions à l'effet d'intervenir dans cette affaire des Registres et manifestaient leur intention d'obtenir un bill qui permit aux Sulpiciens de se maintenir dans leur opposition aux vues de leur Evêque et qui donnât des registres aux paroisses nouvelles à titre de succursales et non à titre de paroisses.

Vers le dix décembre, Sa Grandeur m'écrivit une nouvelle lettre dans le même sens, m'avertissant que, d'après des informations reçues, les Sulpiciens allaient tâcher de substituer un bill qui permît aux Sulpiciens de se maintenir dans leur opposition au décret érigeant les paroisses canoniques. »

Je fis part de chacune de ces lettres au Procureur général, qui chaque fois me réitérant l'assurance de ses bonnes dispositions, me dit d'être sans inquiétude, « que Mgr s'alarmait sans raison ; et que, malgré les efforts qui pourraient être faits en sens contraire, le bill passerait tel qu'il l'avait promis. » Au reste, ajoutait-il, j'enverrai une épreuve de mon bill à Mgr Bourget, et je ne le présenterai que lorsque j'aurai reçu son assentiment.

Le quatorze décembre, M. Lonergan arriva à Québec, me remit une lettre de Mgr Bourget, me faisant connaître le but du voyage de ce monsieur, et il me communiqua une épreuve du projet du bill des registres que le Procureur général avait envoyé à Mgr et qui contenait une dizaine de

clauses. Dès le premier coup d'œil jeté sur ce projet de loi, je compris que ce n'était pas le bill promis par le Procureur général, et que, au projet originaire, avaient dû être ajoutées des dispositions inspirées par les ennemis de l'Evêque de Montréal. Je fus confirmé dans cette croyance, lorsque j'appris du greffier en loi lui-même que, sur les instructions du Procureur général, il avait d'abord rédigé un bill *tout court* en trois clauses; et que, plusieurs jours après, le Procureur général lui avait donné de nouvelles instructions, lui faisant substituer au bill originairement rédigé le projet dont M. Lonergan avait en mains une épreuve. D'ailleurs, il était à ma connaissance que M. Choquette, secrétaire de la Fabrique de Notre-Dame, était venu, à deux reprises différentes, à Québec, envoyé, disait-on, par les Marguilliers et les Sulpiciens et j'avais acquis la conviction, d'après certaines informations reçues de personnes sûres et d'après ce que j'avais pu observer personnellement, que M. Choquette, de concert avec quelques ennemis de l'Evêque de Montréal, avait fait tous les efforts possibles pour que le bill en question fût de nature à empêcher la reconnaissance des justes droits de l'Evêque et à favoriser les Sulpiciens, soit en travaillant directement en ce sens auprès des ministres, soit en employant auprès de quelques-uns de ces derniers l'influence et même la pression de l'Archevêque de Québec.

Cependant M. Lonergan obtint du Procureur général de faire retrancher les clauses les plus directement hostiles aux droits de l'Evêque de Montréal; mais, malgré ces amendements, ce bill gardait toujours le caractère d'une disposition nouvelle par laquelle l'Etat paraissait accorder à l'Eglise de nouveaux droits, tandis que, de fait, l'Eglise a toujours possédé ce droit au Canada, même d'après notre loi civile. L'opinion contraire ne peut résister à l'épreuve d'une discussion sérieuse.

...Le lendemain je revis M. Lonergan qui m'informa que le Procureur général ne consentait plus à faire un acte dé-

claratoire. Des informations qu'il me donna jointes à celles qui me sont venues d'ailleurs, *même d'un ministre*, j'ai acquis la conviction que l'on ne voulait pas faire un acte déclaratoire, parce qu'en déclarant que le vrai sens de la loi était celui que l'Evêque de Montréal lui avait donné, c'était admettre qu'il avait eu raison, et que le chef de notre parti politique, l'Archevêque et les Sulpiciens avaient eu tort. Or, je crois que, plutôt que de donner raison à l'Evêque de Montréal, des hommes influents en politique et même de hauts dignitaires ecclésiastiques préféreraient laisser subsister pour bien longtemps encore les difficultés existantes sur ces sujets. Ils ne pouvaient avoir d'autres raisons, suivant moi, de s'opposer à un acte déclaratoire, vu que le Procureur général lui-même, ayant à plusieurs reprises déclaré et soutenu que la loi interprétée dans son véritable sens donnait le droit aux curés canoniques de tenir des registres, ne pouvait avoir d'objection, comme législateur, à le déclarer par une loi, tout en reconnaissant par là un droit de l'Eglise, tandis qu'il devait avoir beaucoup d'objection à donner, comme concessions ou dispositions nouvelles et n'ayant pas encore existé, un droit qu'il savait avoir toujours existé au Canada.

J'exprimai mon mécontentement au Premier Ministre et au Procureur général dans les termes les plus sévères et les plus énergiques, me plaignant avec indignation de l'injustice et du manque de parole dont nous étions les victimes. De fait cette violation de la parole donnée officiellement par un gouvernement, ce sacrifice d'un droit sacré fait par des amis politiques que je soutenais avec dévouement, me mettaient dans une position tellement fausse, que je me demandai si je ne devais pas résigner mon siège, vu que je n'étais pas capable de prêter main forte à nos adversaires politiques et que, d'un autre côté, je ne pouvais plus appuyer des hommes qui trahissaient des droits aussi précieux et manquaient ainsi à leurs promesses. Messieurs les députés Bellerose et Beaubien et M. Masson, député aux Communes fédérales, exprimèrent

eux-mêmes de la manière la plus énergique, leur mécontentement de ce que le Gouvernement semblait vouloir manquer à ses promesses les plus solennelles.

Le Procureur général nous fit comprendre qu'il était obligé de compter non seulement avec l'Evêque de Montréal, mais aussi avec l'Archevêque de Québec qui, après tout, avait trois autres Evêques avec lui. Le Premier Ministre parut regretter l'attitude prise vis-à-vis de nous par le Procureur général et me fit comprendre qu'il allait voir à ce que nous eussions justice.

M. Chauveau, Premier Ministre, m'exprima de nouveau le chagrin qu'il éprouvait de ne pouvoir consentir à nos amendements, répétant à plusieurs reprises qu'il serait bien prêt à les accepter, qu'il le ferait même avec plaisir; mais que, étant placé sous la juridiction de l'Archevêque de Québec, il fallait obéir à l'administrateur et qu'il ne pouvait consentir à une législation que ce dernier condamnait. Je lui exprimai mon étonnement de ce que l'autorité ecclésiastique de Québec s'opposait ainsi à la reconnaissance d'un droit de l'Eglise. Il me répondit que c'était leur affaire et qu'il en passerait par leur décision.

Le Procureur général nous répéta à peu près la même chose. Le Premier Ministre ajouta que non seulement le Grand Vicaire Cazeau rejetait nos amendements, mais qu'il exigeait impérieusement qu'un amendement dicté par lui fût ajouté au bill, et qu'il défendait que ce bill passât sans son amendement.

A différentes reprises, durant le cours de ces pourparlers, j'offris à plusieurs des Ministres et notamment au Procureur général de lui démontrer de la manière la plus évidente que le droit en question en faveur de tout prêtre autorisé par son Evêque avait toujours existé dans notre Droit, offrant même de renoncer à toutes nos prétentions si je ne réussissais pas à leur démontrer ce droit assez clairement pour ne laisser aucun doute dans leurs esprits. Le Procureur général m'a

répond à plusieurs reprises : « Je n'ai pas besoin de cette démonstration; je suis convaincu moi-même que ce droit-là existe. » J'ai offert aussi, à plusieurs reprises, de rencontrer l'avocat du Grand Vicaire Cazeau et de lui démontrer jusqu'à l'évidence l'existence de ce droit. On a constamment repoussé mes offres.

J'ai aussi représenté souvent au Premier Ministre et au Procureur général que c'était une conduite indigne, de la part du ministère, de refuser de reconnaître un tel droit; et que, lorsqu'on reconnaissait l'existence de ce droit, c'était une injustice et une absurdité d'aller faire des dispositions nouvelles comme pour créer ce droit pour l'avenir; que c'était, en outre, une criante injustice vis-à-vis Mgr de Montréal que de *refuser* de faire une loi déclaratoire et de prétendre conférer comme droit nouveau ce que l'Eglise possédait déjà, d'où l'on inférerait que Mgr Bourget a eu tort d'invoquer ce droit avant qu'il existât. Enfin j'ai dit souvent à ces Messieurs que c'était une honte pour des catholiques de refuser ainsi, sans aucune raison valable, de reconnaître à l'Eglise un droit aussi important qu'elle a toujours possédé et qui a été invariablement reconnu et mis en pratique depuis sa fondation jusqu'à nos jours. A cela, Messieurs les Ministres ci-dessous nommés me répondaient que, après tout, c'était l'autorité ecclésiastique de Québec qui le voulait ainsi; que l'on était aussi bon catholique à l'archevêché de Québec qu'à l'évêché de Montréal; et que, par conséquent, le ministère était justifiable d'obéir aux ordres du Grand Vicaire Cazeau.

Le bill des Registres a été adopté par la Législature, tel qu'il appert au document *C*.

De toutes les circonstances et des faits que j'ai mentionnés ci-dessus, je me suis convaincu :

1° Que non seulement tous les Ministres avaient consenti à la passation d'une loi déclaratoire reconnaissant, comme ayant toujours existé, les droits de l'Eglise de faire tenir les registres par tout prêtre à ce autorisé par son Evêque, mais

qu'ils auraient été heureux de le faire sans en excepter même les Protestants, M. le Solliciteur général Irwine ayant, en 1866, fait adopter une loi déclaratoire analogue en faveur des protestants et paraissant désirer choisir cette occasion de reconnaître de semblables droits aux prêtres catholiques.

2° Que toute la Chambre, moins toutefois cinq à six députés, et peut-être moins, aurait été heureuse de voter une telle loi déclaratoire, si plusieurs n'en eussent été détournés par l'autorité ecclésiastique de leur diocèse.

3° Que si ces droits de l'Eglise, tels que définis ci-dessus, n'ont pas été reconnus, c'est dû uniquement à l'opposition faite à cette reconnaissance par le Grand Vicaire Cazeau parlant au nom et comme représentant de Mgr l'Archevêque, ainsi qu'aux intrigues de quelques personnes déléguées par les fabriciens de Notre-Dame ou les Messieurs de Saint-Sulpice unis à quelques professeurs de l'Université Laval et autres personnes intéressées personnellement à être hostiles vis-à-vis de Mgr de Montréal.

Une personne de haute position qui m'a assuré tenir ses informations de l'un des Ministres, m'a informé que le principal motif pour lequel l'archevêque de Québec s'était opposé avec tant d'acharnement à ce que notre Législature de Québec passât une loi déclaratoire reconnaissant le droit des prêtres catholiques à tenir des registres, était moins l'hostilité naturelle à Mgr de Montréal et le désir de faire triompher la cause des Messieurs de Saint-Sulpice, que pour ne pas laisser affaiblir ni contredire comme inexact le rapport fait par Mgr l'Archevêque au Saint-Siège sur les difficultés du démembrement de Notre-Dame. Suivant ces informations, l'Archevêque ayant, dans son rapport, affirmé de la manière la plus formelle, que les Curés des paroisses canoniques n'avaient pas en Canada le droit de tenir des registres, l'Archevêché tenait à tout prix et par-dessus tout à empêcher que la Législature ne vînt contredire l'Archevêque en reconnaissant ce droit de l'Eglise comme existant et ayant toujours existé.

Quoi qu'il en soit des motifs de cette opposition, cette affaire de la loi des registres nous a révélé cette étrange anomalie :

1° Que, dans notre catholique Province de Québec, lorsque le Gouvernement et même toute notre Législature, à quelques exceptions près, étaient parfaitement disposés à reconnaître à l'Eglise un de ses droits les plus importants pour l'exercice de sa liberté, c'est l'autorité ecclésiastique de Québec qui est intervenue et, par une forte pression exercée sur les Ministres, a forcé le Gouvernement à méconnaître ce droit et à le nier implicitement en refusant une loi déclaratoire.

2° Que, si le gallicanisme français a mérité la réprobation des Papes et des Conciles en induisant l'autorité ecclésiastique à seconder sous la pression du Pouvoir civil pour méconnaître et trahir les droits de l'Eglise, il existe malheureusement dans notre Province un gallicanisme bien pire encore, puisqu'il induit l'autorité ecclésiastique à exercer une pression sur le Pouvoir civil pour le forcer à méconnaître et trahir les droits de l'Eglise ou du moins l'empêcher de reconnaître et proclamer ces droits, lorsque le Pouvoir civil est prêt à le faire et que ces droits ont été consacrés par des services inappréciables, conservé par un usage de plusieurs siècles, et dont l'Eglise a besoin pour exercer, dans toute sa plénitude, cette sainte liberté que Notre Saint-Père le Pape Pie IX a proclamé si haut, qu'il a défendue avec tant d'héroïsme et pour la sauvegarde de laquelle il subit encore la persécution, la spoliation, la captivité.

Montréal, le 2 janvier 1873.

F.-X.-A. TRUDEL, avocat, M. P. P. de Québec.

Comme l'abondance des preuves et témoignages ne saurait être superflue en cette cause extraordinaire, passons la parole à Mgr Laflèche, qui donna, sur le siège de Trois-

Rivières, l'exemple des plus belles vertus chrétiennes durant les longues années d'un épiscopat fécond en résultats consolants pour l'Eglise.

***

Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, et ses Opposants.

(Témoignage de Mgr Laflèche)

L'Evêque des Trois-Rivières, à son arrivée dans la Ville-Eternelle, n'a pas été longtemps sans constater que l'on avait soulevé, en plusieurs lieux, contre le vénérable Evêque de Montréal, des préjugés fort regrettables et nullement fondés.

Craignant qu'il n'en résulte un dommage considérable pour le succès de la délicate mission qu'il est venu remplir ici, et une grande difficulté pour bien faire connaître et apprécier le *véritable état de choses* en Canada, il se croit obligé, pour l'acquit de sa conscience et dans l'intérêt de la vérité, de faire connaître ce qui suit :

Plusieurs de ceux qui font opposition à l'Evêque de Montréal dans l'érection des paroisses et l'établissement d'une Université, ont réussi à faire croire à quelques-uns, au Canada, et même à Rome, que l'Evêque de Montréal, rejetant les conseils les plus sages, n'agit que *par obstination ;* et, pour me servir de leur expression, ils disent que l'Evêque de Montréal n'est qu'un *entêté.*

Cette fausse accusation est admise par l'*opposition en général.* Mais en lisant les différents Mémoires présentés à la S. C. de la Propagande, il est facile de reconnaître que, du côté de l'Evêque, il y a eu *patience, douceur, longanimité et fermeté ;* et que, s'il y a eu *intrigues* et *entêtement* quelque part, ce ne serait pas de son côté qu'il le faudrait chercher.

L'Evêque de Montréal n'a jamais prétendu agir que conformément au droit et pour le bien des âmes dont il doit

rendre compte à Dieu. Il s'est toujours montré le défenseur de la liberté de l'Eglise, et il s'est toujours strictement conformé aux décisions du Saint-Siège.

Il n'a pas pu consentir à ce que Montréal, ville de 140,000 âmes, n'eût qu'une *seule paroisse*, au détriment d'un si grand nombre d'âmes. Il n'a pas pu tolérer que les jeunes gens de son diocèse fussent réduits à fréquenter des Universités protestantes. Il n'a pas pu souffrir que ces jeunes gens allassent, *dans un temple protestant*, recevoir leurs diplômes de la main du *Bishop* ou *Évêque protestant*, en s'agenouillant devant lui et en prêtant le serment que font ordinairement les gradués universitaires en faveur de l'Institution qui leur accorde ces diplômes.

Il s'est donc montré *ferme*, pour revendiquer ses *droits d'Évêqu* et pour empêcher les âmes que Jésus-Christ et son Vicaire lui ont confiées, de se perdre. Il a imité la fermeté du Vicaire de Jésus-Christ, ne cédant devant *aucune considération humaine.*

Il a imité *sa douceur et sa longanimité*, en ménageant ceux qui lui faisaient opposition.

Il a montré *la plus grande soumission aux moindres désirs* du Saint-Siège, même lorsqu'il s'est agi d'obtenir pour un collège des grades *purement civils*, et qu'un télégramme *inexact* avait porté une fausse accusation contre lui.

Ceux qui lui font opposition ont mis des entraves à l'exercice de ses droits, ont eu *recours contre lui à la puissance séculière* dans une cause purement ecclésiastique, et ont cherché à éluder l'exécution des décisions du Saint-Siège.

Ils voient l'état déplorable où est réduite la jeunesse de plusieurs diocèses du Canada; et ils ne veulent pas faire les concessions nécessaires pour lui faciliter l'étude du Droit et de la Médecine dans une Université Catholique, afin de maintenir le *monopole du haut enseignement.*

L'*entêtement* et *les intrigues* se trouvent chez ceux qui ont toujours fait opposition aux droits de l'Evêque; qui ont agi

et sur les fidèles, pour les porter à résister à l'Evêque, et sur le Gouvernement, pour l'empêcher de faire des lois favorables à la liberté de l'Eglise et à la cause de l'Evêque de Montréal, ainsi que sur les tribunaux civils en portant devant eux des causes purement ecclésiastiques.

La douceur, la longanimité, la fermeté et le zèle pour le bien spirituel de son peuple ont été les traits distinctifs du caractère de Mgr l'Évêque de Montréal.

Rome, ce 23 janvier 1873.

(signé) *L. F., Ev. des Trois-Rivières.*

Ces documents se passent de commentaires. Certainement nos lecteurs, émus comme nous-même par leur fond et par leurs formes, se demanderont quels pouvaient être les mobiles inavoués de certaine collectivité qui, au Canada aussi bien qu'en France, semblait avoir un intérêt organique à préférer à l'autorité paternelle de l'Eglise dont elle émanait, la tutelle ombrageuse des pouvoirs civils, qu'elle incitait si manifestement à méconnaître les droits les mieux établis et d'ailleurs généralement admis du Saint-Siège.

Mais continuons.

Nous pouvons répéter ici, avec Rohrbacher et Justin Fèvre, que l'Histoire est le jugement de Dieu en première instance. « L'historien est, en effet, un juge qui évoque, à son tribunal, des personnages historiques et les événements dont ces personnages sont les auteurs. Sous ses yeux se développe un drame: quand ce drame est parvenu à son dénouement, l'historien doit en porter un jugement d'après les principes de l'éternelle justice... La loi, dont l'observation fait l'équité de l'Histoire, c'est la loi de Dieu; c'est la loi révélée de Dieu au genre humain dès l'origine des choses, dispensée par Dieu dans la suite des siècles, consignée finalement dans l'Evangile de Jésus-Christ et confiée, comme dépôt sacré, à la garde de l'Eglise, dont le chef unique, souverain et infaillible, est le Pontife romain, aujourd'hui Pie X. Le Symbole des dogmes de la Sainte Eglise, les lois morales, le culte et la discipline générale, la hiérarchie et le code canonique de la Sainte Eglise, voilà les quatre lois surnaturelles auxquelles l'historien doit strictement se soumettre. Dans tout ce qu'il écrit, le simple bon sens suffit pour nous apprendre que l'historien est rigoureusement obligé de ne dire que la vérité et non moins rigoureusement frustré de toute licence qui permettrait d'y contrevenir; et, pour lui, la vérité, c'est la vérité de Dieu, dont l'Eglise romaine est la dispensatrice; et l'erreur qu'il doit réprouver, c'est tout ce que l'Eglise romaine réprouve. Devant peu importe quel personnage et peu importe quel événement, l'historien n'est donc pas libre, ni des mouvements de sa plume, ni des jugements de son esprit : c'est lui qui juge, mais il ne juge qu'autant qu'il est l'organe de la loi. S'il est son interprète fidèle, son jugement vaut tout autant que la loi dont il détermine l'application; s'il n'est pas l'interprète fidèle de la loi divine, sa parole n'est plus qu'une parole

d'homme, airain sonnant, cymbale sonore. C'est pourquoi nous avons dit que le jugement de l'historien n'est de Dieu qu'en première instance; il est sujet à l'appel; mais si, en appel, il est reconnu conforme à la loi divine, il n'y a ni autorité qui tienne, ni grandeur, si haute soit-elle, qui puisse prévaloir... Le vieil historien, qui a consigné sur des tables d'airain les oracles de l'Histoire, a pu voir, dans sa longue carrière, s'insurger contre ses jugements ces aberrations des foules et encore plus les colères des hommes dont il dénonçait l'iniquité. Ces insurrections ne troublent pas la sérénité de son esprit; elles ont pu jeter du poison dans la coupe de ses jours. Cet amer breuvage n'est qu'un réconfort de plus, lorsque l'historien est l'homme juste, qui a le courage de parler; et, quand le monde entier s'écroulerait sous ces anathèmes, il ne ferait ni fléchir sa main, ni reculer son jugement[1]. »

Comme, après avoir passé en revue les faits et gestes des peuples, durant le Pontificat de Léon XIII, Mgr Justin Fèvre allait terminer ses études particulières par l'évocation des hommes et des choses du Canada, qu'il devait, bien à contre-cœur, apprécier avec quelque sévérité, il crut indispensable de rappeler d'abord ces règles austères qui doivent inspirer tout historien impartial et dont lui, tout au moins, se fit, dans toutes ses recherches et critiques, une règle inflexible.

« Nous rappelons ces règles, dit-il, non point parce que, du Canada, nous sont venues des menaces et même des injures, mais parce que le Canada français, la province de Québec, religieusement parlant, exemplaire, est peut-être le pays qui a le plus besoin des intègres discernements de l'Histoire. Non pas que tout y est mauvais, au contraire, le bien l'emporte, et de beaucoup, sur le mal; mais il y a, dans les esprits, une telle inertie, des aveuglements si profonds, des préjugés si déplorables, que ce pays si catholique peut être, tout d'un

1. *Histoire générale de l'Eglise* de l'abbé Darras, achevée par Mgr Justin Fèvre; voir Pontificat de Léon XIII, tome 44, pages 114 et suivantes. 2 vol. in-8°, 12 fr., chez Savaète, Paris.

coup, poussé aux abîmes où l'appelle l'inique esprit du siècle... »

Ces réflexions mélancoliques étaient inspirées au savant auteur que nous citons par l'affaire des écoles catholiques qui, au Manitoba et ailleurs, agitait si violemment l'opinion canadienne, par les défaillances de l'autorité métropolitaine de Québec et par les pénibles incidents que soulevait, dans le Dominion, l'exercice si naturel, si légitime des droits et devoirs civiques qui y incombent, à tout considérer, aux membres du clergé sans exception, tout aussi bien qu'au citoyen le plus éminent ou le plus modeste de la société canadienne.

De quoi donc Mgr Ign. Bourget se plaignait-il si douloureusement? De ce que le clergé, dans l'accomplissement de ses devoirs civiques, était molesté et publiquement désavoué; de ce que les droits acquis de l'Eglise étaient hypocritement méconnus et ensuite quémandés, auprès des pouvoirs publics, comme des faveurs nouvelles qui comportaient de la gratitude et des concessions; de ce que la liberté de l'enseignement catholique était entravée et rendue précaire par des exigences intolérables dans un pays qui affectait le culte de la liberté.

En France, nous sommes au régime de l'instruction laïque et obligatoire. Cela nous fait éprouver, bon gré mal gré, toutes les angoisses de l'empoisonnement moral systématique et universel. Pour ceux qui méconnaissent encore les mérites supérieurs de cette inoculation rabique, intense et à jets continus, nous conseillons la lecture attentive des élucubrations des Jaurès et des Hervé, sans négliger les méthodes de certains universitaires affiliés aux sociétés antichrétiennes, et des instituteurs qui ont inscrit l'*apatriotisme* en tête de leur programme de formation sociale. Les tribunaux s'en sont mêlés à diverses reprises, il est vrai; la Cour d'Assises a dû finalement intervenir, et c'est une moyenne de un an à cinq ans de prison, agrémentée de 3.000 à 5.000 francs d'amende qu'elle a cru devoir appliquer aux antimilitaristes, éducateurs des

jeunes générations, pour atténuer d'autant les transports de leur prosélytisme encombrant.

Ce ne sont pas de pareilles méthodes qui avaient la préférence des évêques clairvoyants qu'étaient, et Mgr Ign. Bourget, et Mgr Laflèche. Ils avaient d'autres fins qu'ils affirmaient par de meilleurs principes et poursuivaient avec des moyens qu'on appréciera par la lecture du résumé que voici des *Droits et des Devoirs* en matière d'éducation tels qu'on les conçoit encore au Canada, pour l'honneur, pour la prospérité intellectuelle et morale de la patrie fortement aimée, et loyalement servie.

Voici cet intéressant exposé que nous trouvons reproduit dans *La Vérité* de Québec du 6 juillet 1907 :

DROITS ET DEVOIRS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

(Principes et Conclusions.)

1. Le but à atteindre dans l'éducation de l'enfant baptisé n'est pas seulement de former *un homme* par le développement naturel des organes du corps et des facultés de l'âme, mais *aussi et surtout* de former *un chrétien* en lui inculquant de fortes convictions religieuses et en l'aidant à acquérir de solides habitudes de vertu.

2. La formation du chrétien est *la partie principale* dans l'œuvre de l'Education : toujours et à chaque instant la formation du chrétien doit *s'unir intimement* à la formation de l'homme, de sorte que non seulement il n'est jamais permis de séparer ces deux choses l'une de l'autre, mais qu'il faut veiller à ce que la formation chrétienne ne devienne pas *une chose secondaire* dans l'école.

3. L'Eglise *seule a mission* pour former le chrétien. Si donc on considère l'Education dans son ensemble et d'une manière adéquate, on peut et l'on doit dire qu'elle appartient *nécessai-*

ment et surtout à l'Eglise; et que les parents et les maîtres qui travaillent à la formation d'un enfant chrétien sont, *avant tout*, les représentants, les lieutenants et, pour ainsi dire, les ministres de l'Eglise.

4. Cependant, l'Education appartient aussi, en un sens vrai, aux parents; et cela, non seulement en vertu d'un droit que leur confère la nature et d'une obligation qu'elle leur impose, mais encore en vertu du droit que leur confère l'Eglise de Dieu et de l'obligation qu'elle leur impose d'être ses lieutenants et comme ses ministres pour la formation du chrétien.

5. Les maîtres, à qui les parents confient leurs enfants, sont donc d'une manière spéciale les représentants et des parents et de l'Eglise : des parents, pour tout ce qui touche à la formation de l'homme; de l'Eglise, pour tout ce qui touche à la formation du chrétien.

6. La formation du *chrétien* étant la *partie principale* dans l'Education, et les maîtres étant *les représentants et les lieutenants* de l'Eglise pour tout ce qui se rapporte à cette formation, il s'en suit que les maîtres dans leurs fonctions dépendent encore plus de l'Eglise que des parents : c'est donc à l'Eglise surtout de juger du choix des maîtres. En d'autres termes : des enfants ne doivent être confiés qu'à des maîtres approuvés par l'Eglise et jugés par elle capables et dignes de la représenter; car, si les enfants en vertu des droits de la nature appartiennent vraiment aux parents, par le saint Baptême ils appartiennent aussi à l'Eglise, et cela, en vertu d'un droit surnaturel, auquel doit être subordonné le droit que les parents tiennent de la nature.

Il s'en suit également que les programmes d'études, les livres, l'enseignement, les règlements de discipline, etc., doivent être soumis à l'approbation de l'Eglise, afin qu'elle puisse retrancher, ajouter, modifier autant qu'il est nécessaire ou utile pour mieux assurer la fin principale de l'Education.

7. Tout homme jugé compétent par l'autorité légitime (c'est-à-dire par les parents et par l'Eglise de qui seuls relève l'édu-

cation) a le droit de donner l'éducation, pourvu que les familles lui confient leurs enfants et qu'il se soumette à la direction de l'Eglise : car, à cette triple condition, le maître est vraiment le *représentant légitime* et des parents et de l'Eglise.

8. Tout homme peut, à cette triple condition, tenir une école.

9. Un père peut faire l'éducation de son enfant ou par lui-même ou par un autre de son choix.

10. Plusieurs pères de famille peuvent s'unir pour fonder une école; et cette école, de droit, reste sous leur contrôle.

11. L'Eglise peut aussi fonder des écoles dont elle garde exclusivement la direction et le contrôle; mais, règle générale, elle n'impose pas aux parents l'obligation d'y envoyer leurs enfants.

12. A tous ceux qui viennent d'être mentionnés comme ayant le droit de tenir et de diriger une école, l'Etat, sans y mettre aucune entrave, doit accorder la reconnaissance civile avec tous les pouvoirs légaux nécessaires au plein exercice de ce droit.

13. L'Etat peut aider les établissements d'Education. Il le doit même, autant que la chose est possible et vraiment utile; mais c'est pour l'Etat commettre une injustice grave évidente que d'accorder des allocations (c'est-à-dire une part des deniers publics) aux seuls établissements dont il réclame le contrôle.

14. Quand il s'agit de préparer tout-spécialement aux carrières civiles des jeunes gens dont l'éducation est déjà faite, l'Etat peut fonder à cette fin des écoles qui restent sous son contrôle, tout en étant soumises à la haute direction de l'Eglise pour ce qui touche à la Foi et à la Morale.

15. L'Etat, cependant, ne peut pas s'attribuer le monopole de cet enseignement spécial, quoique, dans les écoles de ce genre, qui ne sont pas sous son contrôle, il puisse déterminer

les programmes et exiger, des aspirants aux emplois civils, un examen jugé par lui satisfaisant.

16. L'Etat ne doit avoir le contrôle d'aucune école où se donne l'Education proprement dite (c'est-à-dire la formation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse); autrement, il sortirait de sa sphère et usurperait une fonction réservée aux parents et à l'Eglise.

17. L'instruction religieuse est obligatoire de sa nature : l'Eglise peut forcer les parents à la donner ou à la faire donner à leurs enfants; et c'est là un des cas où un gouvernement chrétien doit, au besoin, prêter main forte à l'autorité ecclésiastique.

18. L'instruction profane, de sa nature, n'est pas obligatoire. Cependant, à cause de sa grande utilité, dans notre état de société, les parents, quand ils le peuvent, sont tenus en conscience de procurer au moins une instruction élémentaire à leurs enfants.

19. L'Etat doit, autant que les circonstances le demandent, faciliter aux parents l'accomplissement de ce devoir en aidant et encourageant l'œuvre de l'Education : ce qui suffira toujours pour généraliser l'instruction parmi le peuple et pour procurer dans une mesure convenable le bien social.

20. Puisque le bien social n'exige pas l'instruction obligatoire, il faut conclure que l'Etat ne peut pas la décréter sans sortir de ses attributions et sans se rendre coupable d'une ingérence indue dans le domaine familial.

21. Le seul cas où il serait permis à l'Etat d'intervenir directement dans l'éducation de l'enfant serait celui où la conduite des parents à l'égard de l'enfant constituerait un abus notoire assez grave pour revêtir le caractère *d'un délit social.*

***

Mgr J. Fèvre, après une étude laborieuse des faits, après

avoir dépouillé force rapports et documents, en constatant que tous ces principes étaient méconnus, écrivait avec tristesse : « L'école est une création de l'Eglise; primitivement, c'était une chapelle. Or, aujourd'hui, on veut les détacher de l'Eglise pour la tourner contre la chapelle qui était une œuvre de piété; on travaille à la convertir en chaire de pestilence, en machine infernale pour pervertir les jeunes âmes. L'impiété du siècle s'achemine à ce résultat par deux voies différentes : en faisant de l'école catholique une appartenance exclusive de l'Etat; et en faisant de l'établissement scolaire de l'Etat une école vouée aux doctrines du naturalisme de la déchéance. Par là s'insinue, même dans le peuple catholique, premièrement que l'enseignement appartient à tout le monde, ce qui est le dogme de la libre-pensée antichrétienne, et que l'enseignement, bon à nous assortir aux conditions de la vie présente est hors d'usage pour la préparation à la béatitude éternelle. Ces deux idées ont prévalu au Canada par l'enseignement du protestantisme, et par les intrigues de la franc-maçonnerie : elles ont littéralement coupé le pays en deux. Le peuple est bon, il est resté dans la simplicité catholique; les classes élevées, tout ce qui tient au gouvernement est devenu plus ou moins mauvais, selon qu'il incline, plus ou moins au libéralisme. L'esprit même du clergé n'est plus exempt de cette peste; et il contribue à sa diffusion sans le vouloir, peut-être sans le savoir, en s'abstenant de le dénoncer ou de le combattre. Il n'y a plus de pays, pas même l'Italie, où les catholiques puissent s'abstenir de former une ligue militante pour combattre la neutralité de l'école et les multiples impiétés de la politique. Et si la province de Québec s'obstine à croire qu'elle peut faire exception, elle se trompe et ne le saura que trop tôt, mais au prix douloureux du malheur public[1]. »

Au Canada, comme ailleurs, il convient, en effet, que l'Eglise

1. *Histoire générale de l'Eglise* de l'abbé Darras, terminée par Mgr Justin Fèvre, Pontificat de Léon XIII, tome 41, page 116 et suiv.

reprenne sa place et son rôle éducateur dans l'enseignement à tous les degrés; car, c'est bien le manque d'unité, de vue et de doctrine qui divise les esprits en général et sème la discorde parmi les catholiques canadiens en particulier. Oui, l'Eglise a le droit; oui, l'Eglise, par ses prêtres et par ses évêques, a le devoir de contrôler l'enseignement donné à la jeunesse qui a reçu la grâce du baptême; une surveillance étroite, efficace doit, tout en éclairant les parents, suivre l'enfant de l'école primaire aux établissements d'instruction secondaire et supérieure. Tout est sujet à contrôle dans cet ordre d'idées, et l'enseignement de l'histoire, aussi bien que celui de la philosophie, et les sciences profanes elles-mêmes ne doivent pas échapper à la critique judicieuse du presbytérat et de l'épiscopat responsables.

Ce que la classe libérale et dirigeante au Canada veut, et ce que, lentement, elle prépare, c'est le régime qui, actuellement accumule tant de ruines morales, intellectuelles et sociales en France : c'est l'enseignement obligatoire et laïque, sous les auspices d'un ministère de l'Instruction qui introduira, en tout et partout, la tutelle des pouvoirs publics. Le rouage établi, les sectaires, là comme ailleurs, voudront et sauront s'en emparer, et, par lui, affirmer leur omnipotence sur les esprits et leur tyrannie dans les consciences. Contre pareille calamité, les Canadiens français ont à se prémunir, et, pour se défendre, déjà le temps presse; les moyens même commencent à faiblir entre leurs mains.

Ce n'est pas, hélas! de l'exemple de la France qu'ils peuvent s'inspirer dans les combats à livrer pour leur liberté la plus chère, c'est vers la Belgique qu'ils doivent reporter leurs yeux. Sur les bords de l'Escaut on a vu les beautés du régime d'un Frère-Orban et les excès des libéraux, des francs-maçons, qui l'avaient porté et le soutenaient au pouvoir. Mais le peuple belge est attaché à la foi de ses pères. Dans des circonstances poignantes, il ne manqua, ni de courage, ni de ténacité; les prêtres étaient descendus dans l'arène, les évêques combat-

taient à leur tête, et les moyens les plus énergiques, les censures ecclésiastiques les plus rigoureuses ne leur coûtaient pas : blâmes publics, excommunications, refus des sacrements, boycottage dans toutes les branches de l'activité sociale ; le tout doublé d'un dévouement admirable et d'une abnégation sans bornes : voilà comment la Belgique mit un frein aux prétentions de l'Etat et sauva sa foi avec son indépendance morale. Par les mêmes moyens les Canadiens français se défendront des entreprises libérales ; ainsi, ils maintiendront l'intégrité de leur foi si vive, et l'unité des esprits si nécessaire parmi eux, en face du protestantisme et du libéralisme coalisés, pour la préparation vigoureuse des générations catholiques qui auront à sauvegarder la liberté du Canada, tout aussi bien que son influence éventuelle dans les conseils des nations indépendantes.

Mais, laissons parler encore Mgr Justin Fèvre : sa dernière pensée fut pour le Canada dont il méditait, depuis si longtemps, les conditions d'existence pour en écrire la courte et déjà si belle histoire :

« Quand le Canada eut cessé d'être un pays de mission, il dut avoir un évêque, un clergé et un séminaire ; il en eut même deux, un à Québec, l'autre à Montréal. Au siècle dernier, on pensa, très justement, que, pour former un grand peuple, il faut le doter de grandes écoles. Depuis Jésus-Christ, l'histoire des peuples, dans leur évolution sociale et politique, est en corrélation nécessaire avec l'agrandissement des écoles. Non pas qu'il soit impossible de pousser la force à de formidables conquêtes ; mais, quand ces conquêtes ne sont pas soutenues par des conquêtes parallèles dans l'ordre intellectuel et moral, elles s'effacent aussi promptement qu'elles ont pu s'établir. Or, la fondation et la croissance régulière des écoles, c'est, en soi, une chose difficile et qui demande du temps. En France, par exemple, il fallut cinq ou six siècles de labeur continu, avant la fondation des Universités du moyen

âge. Pendant trois siècles, on se contenta d'améliorer les écoles presbytérales, épiscopales et monastiques; pendant trois autres siècles, il suffit d'y adjoindre l'école palatine et ses succursales. Au Canada, la difficulté n'était pas la même; il ne s'agissait pas de créer, sur les rives du Saint-Laurent, une civilisation de toutes pièces; il s'agissait, pour les écoles, simplement de greffer une université, une Sorbonne française, sur les établissements du séminaire. Mais, comme les universités sont des capitales intellectuelles, pour les former, il faut une licence de l'Eglise et une de l'Etat. Le séminaire de Québec prit donc, en 1852, une charte à Rome, une charte à Londres et, après les avoir obtenues, s'intitula : Université Laval, faisant remonter au premier évêque l'honneur d'être le premier fondateur de la première université du Canada. Ici, les difficultés commencent. Pour transformer un séminaire en université, il faut deux choses : 1° créer les programmes et les cours des cinq facultés du haut enseignement; 2° trouver des professeurs capables d'occuper honnêtement ces chaires. — Dresser sur le papier de beaux programmes, c'est encore relativement facile: mais découvrir les personnes idoines, capables d'y faire honneur, c'est autre chose. Les hommes sont rares, les savants surtout; et même quand ils sont de vrais savants, se laissent peu gouverner. Le point capital pour y réussir, c'est de se cramponner, par une ferme adhérence, à l'autorité du Pontife romain et de se tenir ferme, dans la charte universitaire, au principe, certain et souverain, de l'orthodoxie. Quoique cette nécessité soit de première évidence, il est aisé de voir qu'on n'y vient pas aisément et qu'on ne s'y tient pas toujours. Sans remonter aux temps lointains de saint Anselme, de Guillaume de Champeaux, d'Abélard, nous venons en France de fonder, en 1875, cinq ou six Universités. On a trouvé des millions pour bâtir; on n'a pas trouvé d'hommes pour occuper les chaires de façon à assurer l'empire de la science catholique. Bien plus, le libéralisme a su si habilement se faire valoir, qu'il a créé, en exégèse et en philo-

sophie, des écoles d'aventures, où les voltigeurs s'appliquent à se montrer pires encore qu'ils ne sont, quoiqu'ils valent peu. La France intellectuelle est à la débandade.

» L'Université Laval a-t-elle, mieux que les nôtres, répondu aux consignes de l'orthodoxie ? Nous ne connaissons pas assez la mesure de son histoire pour apprécier *ad amussim* son action publique. A nous tenir aux grands faits, elle nous paraît toutefois répréhensible sous plusieurs rapports. Premièrement, le fait d'admettre des protestants et des libéraux dans le professorat d'une université catholique, est une erreur profonde et un tort grave. En second lieu, nous ne voyons point sortir, de cette Université Laval, d'œuvres aux grandes proportions. Surtout, si cette Université est le miroir où se reflète la société canadienne, on se demande en quoi elle a pu remédier aux divisions des esprits, aux bassesses du parlementarisme et aux méfaits des divers gouvernements. Le Canada est, sous certains rapports en pleine dissolution : l'Université ne doit-elle pas être le contrefort, la forteresse, l'arsenal pour parer à toutes les divisions et opposer une digue à l'envahissement des sept péchés capitaux qu'il ne faut pas prendre pour des traits de civilisations ?

» L'Université Laval, non contente de son établissement à Québec, a voulu créer une succursale à Montréal. La chose en soi est louable : les deux villes sont assez grandes, le Canada voit s'ouvrir devant lui d'assez vastes perspectives, pour créer deux et même trois ou quatre universités. L'évêque de Montréal voulait bien créer une Université, mais indépendante. L'Université Laval faisait sonner haut ses dépenses et prétendait bénéficier de la fondation nouvelle. Puisque le Saint-Siège est entré dans ses calculs, nous n'avons pas le droit d'y contrevenir ; mais nous ne comprenons pas. Les comptes d'épicier ne sont rien ici ; les produire, c'est un acte d'inintelligence. Qu'on nous dise : *Opulenti madre filia pulchrior*, à la bonne heure, c'est un plus noble langage ; mais c'est la question. L'Université Laval a-t-elle cette pureté de

doctrine, cette puissance d'enseignement, cette richesse d'œuvres, cette maîtrise souveraine, qui fasse d'elle la capitale incontestée de la science canadienne? A d'autres de répondre. Pour nous, une université condamnée à un rôle secondaire, cela n'a pas de sens; nous voulons, pour Montréal, au regard de Québec, une indépendance absolue; nous le croyons même nécessaire pour que, de part et d'autre, une émulation généreuse et une loyale critique accroissent, dans chaque université, les richesses de la science. Nous irons même plus loin : nous souhaitons au Canada, la fondation d'une troisième université, confiée, non plus au clergé séculier, mais aux ordres religieux, spécialement aux Jésuites, l'ordre le plus savant et le plus apte à former des hommes. Le plus urgent besoin du Canada, c'est d'avoir des hommes de foi, des hommes de cœur, des hommes d'honneur, incapables de céder aux sollicitations de la presse, de conniver à la corruption électorale et parlementaire : hommes pieux, dévoués à la patrie et qui peuvent seuls la sauver des incohérences d'à présent[1]. »

Mgr J. Fèvre fait ainsi à peine allusion à d'écœurantes intrigues qui agissaient par tout le Canada, passaient les mers et faisaient rage jusque dans Rome même. Les libéraux avaient, dans la Ville Eternelle, un camp retranché et redoutablement fortifié, face à face du Vatican. Qui n'a entendu parler, naguère, du commandant de ce camp, du P. Brichet, de ce *pape noir* comme on me le désignait? La lettre que voici nous en entretient aussi :

Lettre de l'abbé Léon Provancher, curé du diocèse de Québec, à Mgr L.-F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

Rome, 29 mai 1881.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai pas été peu surpris, en arrivant ici d'Orient il y a

1. *Histoire générale de l'Eglise* de l'abbé DARRAS, terminée par Mgr Justin FÈVRE. Le Pontificat de Léon XIII, tome 44e (Chez Savaète, éd. Paris).

quelques jours, d'apprendre que le Canada était de nouveau tout en feu à propos de la question de l'Université, qui menace de s'éterniser.

Je crois, Monseigneur, que vous avez ici un homme qui nuit grandement au règlement de cette question : c'est le P. Brichet, du Séminaire français.

Vous le savez, le P. Brichet est consulteur de la Propagande ; et j'ai tout lieu de croire que ses avis font autorité là. Or, je n'ai pas rencontré d'homme plus partial et si peu réservé dans ses remarques.

Mgr Paquet, MM. Saxe et Bolduc sont les sources de ces renseignements ; or, vous savez vous-même si ces sources sont sûres et dignes de foi. On m'a débité, au Séminaire français, des contes si absurdes sur la phase actuelle de la question universitaire que j'ai cru devoir, à titre de notre vieille amitié, vous en dire quelques mots, dans l'espoir qu'ils pourraient vous être utiles. Je n'ai jamais entendu prêtre juger plus lestement des évêques que ne le fait ce P. Brichet ; et ce, dans des circonstances, comme je le lui ai observé, où il n'est qu'imparfaitement renseigné. Ainsi, il dit que la Propagande vous a envoyé un *ordre*, par télégraphe, d'avoir à vous réunir aux autres évêques pour demander à la législature le monopole, pour Laval, de l'éducation universitaire. — Mais, c'est impossible, ai-je dit ; Rome ne peut commander aux évêques d'abdiquer leur libre arbitre et d'agir contre leur conscience. Et vous ajoutez que, même après cet ordre, Mgr Laflèche a fait connaître publiquement son refus. Or de deux choses l'une : ou Rome avait le droit de commander ainsi, ou elle ne l'avait pas ; dans le premier cas, Mgr Laflèche doit être interdit présentement, et vous savez qu'il n'en est rien ; dans le second cas, la Propagande s'est tout simplement fourré un doigt dans l'œil.

C'est ma conviction que l'affaire ne se réglera pas tant que cet homme-là ne sera pas mis à sa place, parce qu'il abuse de sa position pour préjuger les questions avec une

partialité révoltante, ne voyant tout que par les lunettes de Mgr Paquet et de M. Bolduc. Entendez-le parler : Bourget et Laflèche *(sic)* sont, dit-il, des hommes sans tête; oh! quelle quarantaine ils feront dans le purgatoire, etc...

J'ai eu la hardiesse de rectifier quelques-uns de ses renseignements, et je remarque que, depuis, il paraît beaucoup plus froid à mon égard. Mon compagnon de route, M. Bolduc, l'a flatté et applaudi; de suite, il l'a fait nommer Missionnaire apostolique. Heureusement que je n'ai rien à demander, ni à attendre des chancelleries, et que je puis, en tout temps, garder mon indépendance.

Le P. Brichet dit qu'il faudrait un commissaire de Québec à Rome. Sans doute, un M. Paquet qui viendrait héberger chez lui, en lui comptant de beaux écus, ferait fort bien son affaire; mais ce ne serait pas le moyen de voir régler cette question à la satisfaction des partis.

Il faut que je vous parle encore des rumeurs. On dit que Mgr Fabre a fait un écart dans sa défense à la presse, la question étant du domaine public; mais on blâme Mgr Bourget d'intervenir dans la question. Quant à la lettre de l'Archevêque, on en fait de très grands éloges, mais on n'a pas voulu me la montrer, ce qui me fait croire qu'on lui trouve aussi quelques points faibles.

Je ne suis point ennemi de Laval et je ne voudrais pas lui nuire; mais j'ai été indigné de voir qu'on voulait ainsi régler cette question sans égard pour la voie droite, pour la vérité toute simple.

Le Pape s'use vite et ne durera pas longtemps. Il est si nerveux que chaque audience qu'il donne lui cause un malaise considérable. Il travaille beaucoup et prétend tout régler par lui-même : ce qui n'indispose pas peu les cardinaux contre lui.

Vous connaissez l'affaire des reliques : on dit que le Cardinal Vicaire, trop vivement chauffé à cet égard, a menacé de donner sa démission.

Je dois laisser Rome demain, pour être de retour à Québec vers la mi-juillet.

Si inconvenance il y a, veuillez excuser le tout en vue du motif.

Avec les sentiments du plus profond respect.

(Signé) L. PROVANCHER, Ptre.

(Lettre transcrite fidèlement sur l'original. — J. G.)

*
* *

Nous aussi, nous avons connu le P. Brichet, ou tout au moins correspondu avec lui. Ce digne homme avait un neveu auquel il portait grand intérêt. Il lui passait force commandes en librairie dont profitait la maison Palmé, aidant ainsi, très naturellement, un père de famille à vivre modestement. Mais ce neveu, malgré cela, avait plus de besoins que de biens, et volontiers, pour un supplément nécessaire, il se prévalait de sa parenté avec le P. Brichet. Celui-ci ne le contredisait pas; au contraire, il le patronnait, le recommandait chaleureusement, et fit tant que, personnellement, je fis crédit de 20.000 francs environ au neveu qui négligea de les rendre et disparut. Cependant, de la façon la plus inattendue, sans avoir rien sollicité, rien espéré, il m'arriva un bienfait de ce côté, bienfait que je sus apprécier à sa valeur intrinsèque, mais dont l'octroi gracieux était fait, néanmoins, pour me surprendre : M. Brichet, neveu, m'apporta, au nom de son oncle, *pape noir* à Rome, une bénédiction pontificale et une relique de la sainte patronne de mon épouse. Le P. Brichet semblait bien commanditer son neveu ; pour le moins lui valait-il, par ses interventions pressantes, un crédit imaginaire ; en tous cas, il ne fit rien pour dissiper la légende, ni pour me remettre sur la trace de mon débiteur : tout en me remerciant du bien que j'avais fait aux siens, il me déclara ne rien devoir pour eux ; il me fit faire cette déclaration confidentielle par un confrère du Petit Séminaire de Paris, qui trouva la chose pénible, mais fort naturelle.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur un document d'une gravité exceptionnelle, qui confirme et précise tout ce que Mgr Ig. Bourget écrivait sur le même sujet, nous croyons utile de présenter Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, à qui nous donnerons ensuite la parole.

C'était en 1670 que Pierre Richer, premier de ce nom au Canada, quittait La Flèche, sa ville natale, et la France, sans esprit de retour, pour demander au sol vierge de la nouvelle France fortune et liberté. Pierre Richer fit honneur à sa race et devint la souche d'une famille, nombreuse et estimée, que nous n'avons pas à suivre autrement que pour constater que Mgr Laflèche, son descendant, qui devint le doyen de l'épiscopat canadien, naquit à Sainte-Anne-de-la-Perade le 4 septembre 1818. Ses ancêtres, de père en fils, comme la plupart des émigrés français, rivés à cette terre aimée, s'étaient adonnés à l'agriculture, et le jeune Louis-François vivait et grandissait sous les yeux de son aïeul et de son père, de sa vertueuse mère aussi, à l'ombre vénérée du clocher, voisin de la terre patrimoniale acquise par Pierre Richer *de Laflèche* lui-même.

On vit l'enfant assidu à l'église, heureux d'y chanter les louanges de Dieu et de servir le prêtre à l'autel. A la vue de nobles exemples, s'accusa une vocation sacerdotale qu'on ne songea, autour de lui, qu'à encourager. Du reste, le petit Laflèche était gai, enjoué, d'un esprit éveillé et d'une intelligence si exceptionnelle, qu'elle paraissait, à son pieux entourage, ne pouvoir être dignement employée qu'au service de Dieu, au salut des âmes.

Pour entrer dans les vues manifestes de la Providence, on dirigea le jeune Louis-François sur le collège Nicolet, où il

fit l'admiration et l'édification de ses maîtres aussi bien que de ses condisciples.

Dans la suite, d'abord professeur, son zèle pour le bien du peuple, pour le salut des âmes, le fit bientôt aspirer à l'apostolat : il voulait être missionnaire. Mgr Provencher, évêque de la Rivière-Rouge, faisait appel à son dévouement.

L'abbé Laflèche fut ordonné prêtre à Québec, le 7 janvier 1844, par Mgr Turgeon, et, presque aussitôt, disant à sa terre natale, à ses nombreux amis, à son père, à sa mère en larmes un touchant adieu, avec résolution, avec enthousiasme, il porta ses pas vers les solitudes du Nord, où il y avait tant d'obstacles à franchir, tant d'âmes à sauver au milieu d'inénarrables souffrances.

Douze années de son ardente jeunesse furent consacrées en courses apostoliques, périlleuses mais fécondes, aux cours desquelles, s'il ne fit point de miracles, il réalisa de tels prodiges, que Mgr Provencher, ne sachant comment bénir Dieu de lui avoir suscité un si précieux auxiliaire, crut devoir passer la houlette pastorale de sa main affaiblie par les ans dans la main vigoureuse de l'abbé Laflèche. Rome ratifia le choix, mais l'humble missionnaire déclina non pas la charge lourde, mais l'honneur, qu'il croyait dépasser son mérite. Il prétexta ses infirmités pour s'y soustraire, et s'en revint à Nicolet en 1856. On l'y retrouve professeur de philosophie, bientôt supérieur de Grand Séminaire. C'est dans cette charge que la voix du peuple enthousiaste et le choix éclairé de Rome l'élevèrent de nouveau et malgré lui à l'épiscopat, sous le titre de : évêque d'Anthédon ; il devenait ainsi coadjuteur de l'évêqae des Trois-Rivières. Telles furent cependant les angoisses de cette âme humble et délicate, en face de ses obligations nouvelles, qu'il tomba gravement malade, à tel point que, dans son entourage, on crut ses jours menacés. La Providence vint à l'aide de son serviteur et lui rendit, avec la confiance en lui-même, la santé nécessaire pour l'accomplissement de sa charge à la parfaite satisfaction de tous.

Mgr Laflèche, outre son angélique piété et sa vive intelligence, était doué d'une volonté de fer, atténuée par une affabilité captivante. Il était orateur entraînant, théologien profond; et personne, en admirant la perpétuelle sérénité de son âme, n'aurait soupçonné les angoisses de son cœur d'apôtre.

Les sectes, ennemies de Dieu et de l'Eglise, faisaient au Canada de rapides progrès et le libéralisme y causait des ravages.

Il redoutait des calamités pour son peuple. Afin de les conjurer, il n'est rien dont il ne se sentait capable; aussi le voyait-on combattre avec entrain, frapper d'estoc et de taille, provoquant avec la stupéfaction de l'ennemi, des oppositions redoutables, des haines toujours inassouvies. La contradiction qui fait le mérite des saints ne lui fut jamais ménagée et jamais aussi il ne demanda, devant l'épreuve, que l'accomplissement de la volonté de Dieu, s'inspirant de l'exemple du divin Maître en agonie au jardin des Olives.

L'adversaire redoutait son énergie, son intrépidité tenace; mais unanimement on rendait hommage à sa franchise, à sa loyauté. Les épreuves, qui ne lui furent pas ménagées, le grandissaient et rarement, au Canada, la mitre fut portée avec plus d'humilité majestueuse que par ce digne prélat.

Mgr Laflèche figura au concile du Vatican, où il noua des relations précieuses auxquelles il resta toujours fidèle. Mgr Pie, notamment, le tenait en grande estime, et le P. Monsabré, après un long entretien avec lui, ayant reçu, au sujet de ses conférences à Notre-Dame, des observations judicieuses, s'écriait : « Je ne puis croire ni mes yeux, ni mes oreilles : tant de science nous arrive du Canada ! » Et l'éminent conférencier resta en relations assez suivies avec Mgr des Trois-Rivières.

D'ailleurs, Mgr Papi, secrétaire de Mgr Satolli, faisait, à Rome, de Mgr Laflèche cet éloge : « Vieillard aux allures patriarcales; juste et franc, pieux et simple, savant comme un Père de l'Eglise et modeste comme un catéchumène. »

Voilà le témoin que nous allons produire et dont on entendra la voix vibrante avec respect et foi.

Donc, en suivant l'ordre chronologique des documents que nous jugeons utile de mettre sous les yeux du public pour l'établissement de faits incontestables, dans toute la lumière historique qui leur revient et dans le seul but de rendre un hommage, si tardif soit-il, à la vérité qui nous tient uniquement à cœur, nous arrivons à cette lettre de Mgr Laflèche, datée du 8 septembre 1882, adressée à Son Eminence le Cardinal N. N. Par cette lettre, le digne évêque établit péremptoirement la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses du Canada. Voici :

EMINENCE,

Je suis allé l'automne dernier à Rome, comme vous le savez, pour y exposer les graves dangers que court l'Eglise du Canada.

En cela je ne fis que remplir un des plus graves devoirs de ma charge d'Evêque, et répondre à une impulsion impérieuse de ma conscience.

Déjà depuis longtemps, il était évident que le Saint-Siège était mal renseigné sur la situation réelle de notre pays, sur la cause et la gravité des maux dont nous souffrons. Déjà, la direction que prenaient les affaires ecclésiastiques de la province de Québec troublait les fidèles, et inquiétait si fort le clergé qu'à plusieurs reprises il se leva pour faire des observations. Les Evêques, en 1876, députèrent votre serviteur auprès de la S. C. de la Propagande pour connaître les raisons de cette direction étrange et nouvelle. Le Préfet d'alors, le Cardinal Franchi, éluda la question, prit des subterfuges et ne voulut pas répondre : rien ne fut changé, cependant, dans ce qui nous regardait.

Enfin, les décrets de septembre de l'an dernier, livrés à la publicité, rendirent la fausse impression sous laquelle était le Saint-Siège, relativement à la Province de Québec, si manifeste aux yeux de tous, produisirent dans tout le pays un effet si malheureux, par les renseignements notoirement faux sur lesquels ils reposaient, et par les conséquences injustes et déplorables qui s'en suivaient pour le clergé et le peuple tout entier, qu'il devint nécessaire d'éclairer la Cour de Rome d'une manière toute particulière, et sans aucun retard.

Je quittai mon diocèse à l'instant. Rendu à Rome, je fus autorisé par le Saint-Père à mettre par écrit les principaux sujets de plaintes que j'avais à formuler.

Je fis donc un Mémoire, dans lequel j'exposai le sommaire ou l'abrégé de nos difficultés religieuses. Je le fis consciencieusement et devant Dieu : je restai même en deçà des bornes de la vérité et de la prudence, évitant autant qu'il était possible, de mettre les personnes en cause pour ne laisser voir que les faits, afin de rendre la solution des difficultés plus facile. Ce que j'affirmais, j'offrais d'en donner la preuve.

Cette esquisse, toute courte qu'elle était, pouvait néanmoins donner une idée générale des griefs dont les catholiques avaient à se plaindre, faisait pressentir ceux dont ils évitaient de parler, et me paraissait indiquer les remèdes à employer pour secourir efficacement l'Eglise du Canada.

Je dois pourtant avouer, pour dire toute la vérité, que des personnes distinguées par leurs lumières et leur amour de l'Eglise trouvaient que j'avais été trop réservé dans mon exposition, et que je n'avais pas fait connaître assez, par trop de bienveillance pour les adversaires, toute l'étendue des périls qui nous environnent. Il n'est pas impossible qu'ils aient eu raison.

Ce Mémoire fut déposé aux pieds de Saint-Père qui me promit de le faire examiner avec soin. J'en passai aussi quelques copies à Son Eminence le Préfet de la Propagande. Mgr

d'Ottawa, qui arriva à Rome quelque temps après moi, approuva ce Mémoire.

Puis je revins au Canada, attendant avec confiance l'examen et les décisions du Saint-Siège qui doit tenir grand compte, me semblait-il, des avertissements d'un Evêque que le devoir seul force à parler.

Les difficultés qui avaient eu lieu antérieurement ne me paraissaient plus devoir se répéter; car la cause de l'Eglise canadienne, étant portée à Rome, devait en justice se traiter à Rome.

I

NOUVELLES DIFFICULTÉS.

Le Mémoire que j'avais laissé au Cardinal Préfet, au lieu d'être distribué aux autres cardinaux de la Propagande, fut transmis en Canada à Mgr l'Archevêque, aux autres Evêques, à l'université Laval et à plusieurs de leurs amis. L'arrivée de ce document au pays précéda la mienne.

Que les intéressés le vissent, je n'y avais point d'objections. Mais j'aurais désiré qu'il fût quelque temps et sérieusement étudié à Rome avec ses preuves, avant d'être remis aux mains des adversaires; d'autant plus que la cause que je défendais en personne avait été environnée, en hauts lieux, de préjugés très défavorables.

Ici, je ne puis m'empêcher de faire connaître la différence des procédés dont on a usé envers moi et envers mes adversaires.

Je suis allé deux fois à Rome demander à connaître les accusations portées contre les Evêques, contre le clergé, contre la plus grande et la meilleure portion des catholiques de mon pays et contre moi-même; à connaître le caractère des accusateurs; à voir leurs preuves, m'offrant d'y répondre et de

les renverser entièrement : or, jamais on ne voulut me communiquer seulement le moindre allégué, le plus petit écrit.

Nous sommes restés sans défense possible devant des accusateurs inconnus et trompeurs; et nous avons fini par être réprimandés publiquement dans des décrets écrasants défendant toute réplique et sans avoir été entendus.

D'un autre côté, je ne suis pas arrivé dans mon diocèse, pas encore revenu de faire à Rome un exposé faible et mitigé de nos maux, que mes écrits me précèdent, et sont dans les mains d'une partie de ceux qui causent nos misères et les douleurs de l'Eglise.

Eminence, ce n'est certes pas là la justice du Saint-Siège, qui ne doit aimer et chercher que l'équité et la vérité, sans acception de personne.

Comme il n'y a pas d'effet sans cause, pour que les plateaux de la balance présentent une telle inégalité, il faut donc qu'il y ait en arrière des autorités, et comme sous le rideau, une influence occulte qui soit la cause de cette perturbation, une main qui travaille d'une manière clandestine et persévérante au sein même de la Congrégation contre les intérêts de l'Eglise du Canada.

C'est aussi ce que des prêtres et des laïques éclairés, en grand nombre, n'ont cessé de répéter au pays depuis longtemps, principalement depuis les lettres étranges et incompréhensibles de Son Eminence le Cardinal Simeoni dans la dernière partie de l'année 1881.

Ce qui suit a également lieu de nous surprendre.

J'arrivais de Rome aux Trois-Rivières dans les derniers jours du mois de mai. Le premier juin, je recevais du Grand Vicaire de l'Archevêché une lettre me demandant compte, au nom de l'Archevêque, au sien et en celui de quelques confrères, *pour leur propre satisfaction et celle du public*, des

renseignements que j'avais donnés au Saint-Siège dans mon récent Mémoire[1].

En juillet, je recevais de Mgr l'Archevêque de Québec une autre plainte de sa part et de celle de l'Université contre mon Mémoire, en même temps qu'une sommation de comparaître au mois de septembre devant le Conseil Supérieur Universitaire de haute surveillance, composé des Evêques et présidé par Sa Grandeur elle-même, pour justifier les imputations

1. Lettre du T. R. Légaré, V. G. de l'Archidiocèse de Québec, a Mgr Laflèche.

Québec, 1er juin 1882.

A Sa Grandeur Mgr Laflèche,
Evêque des Trois Rivières.

Monseigneur,

Dans un « *Appendice* » que Votre Grandeur a publié à Rome et qu'elle a ajouté à son « *Mémoire sur les difficultés religieuses en Canada* », on lit la phrase suivante :

« Nous croyons également que l'influence des prêtres libéraux de l'Archevêché et de l'Université Laval contribue beaucoup à entretenir Mgr l'Archevêque dans cette timidité et cette condescendance si préjudiciable à l'Eglise. » (Page 22.)

Au nom de mes confrères de l'Archevêché et sur l'avis de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, je sollicite auprès de Votre Grandeur la permission de lui demander :

1o Quels sont les prêtres libéraux de l'Archevêché désignés dans « l'Appendice »?

2o Quelle note Votre Grandeur attache-t-elle à ce mot de « libéraux »? Evidemment cette qualification est accusatrice.

3o Sur quelles paroles, quels actes, quels écrits ou quels faits Votre Grandeur s'appuie-t-elle pour dénoncer comme *libéraux* ces prêtres de l'Archevêché?

En justice, Monseigneur, nous croyons avoir un droit rigoureux à recevoir des explications de Votre Grandeur sur toutes ces questions. Nous osons donc espérer qu'Elle voudra bien nous les donner pour notre propre satisfaction et celle du public.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Grandeur, le très respectueux serviteur,

(Signé) Cyrille E. Légaré, V. G.

Garantie conforme à l'original par Mgr Laflèche.

de libéralisme que ce Mémoire comportait contre eux [1], [2].

Comme je refusais, selon le droit, la compétence de ce tri-

---

1. LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, A MGR LAFLÈCHE.

Québec, 16 juillet 1882.

MGR L. F. LAFLÈCHE,
Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR.

Avec la présente j'adresse à Votre Grandeur la copie d'une lettre du Recteur de l'Université Laval concernant les accusations portées par Votre Grandeur aux Cardinaux de la Propagande, le 1er mars dernier, et dans l'appendice à ce mémoire.

Comme ces accusations attaquent spécialement l'enseignement théologique donné dans mon séminaire diocésain, j'ai aussi droit de savoir sur quelles preuves elles sont basées.

Quoique je doive présumer que Votre Grandeur ne les a pas formulées sans avoir toutes prêtes les preuves de ses allégués, je crois cependant devoir prévenir Votre Grandeur que cette cause sera portée, au mois de septembre prochain, devant le Conseil supérieur de haute surveillance de l'Université : et je prie Votre Grandeur de vouloir bien alors apporter avec Elle tous les documents et faire venir les témoins qui peuvent appuyer ces graves accusations.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

(signé) † E. A. Arch. de Québec.

Garantie conforme à l'original par Mgr Laflèche.

2. LETTRE DE M. LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, A MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Séminaire de Québec, 14 juillet 1882.

SA GRACE MGR E. A. TASCHEREAU,
Archevêque de Québec, Chancelier Apostolique de l'Université Laval.

Monseigneur,

Dans le *Mémoire* présenté aux Cardinaux par Mgr Laflèche et dans l'*appendice* à *ce Mémoire* daté du 1er mars 1882, Mgr des Trois-Rivières ne se contente pas de dire que l'enseignement de l'Université Laval est confié *uniquement* à des libéraux, à des protestants ou des francs-maçons, et que de cette source il ne peut sortir qu'un enseignement rationaliste, mais il dit en outre, p. 27 de l'*appendice* :

« Dans la faculté de théologie il y a cinq chaires actuellement en pleine organisation... Trois de ces Messieurs (prêtres) sont considérés comme les coryphées du libéralisme. Ils marchent à la tête de cette petite fraction du clergé de Québec qui s'intitule *libérale*... Tels sont les hommes qui osent demander aux catholiques de leur confier l'éducation de leurs enfants. »

Si ces mémoires étaient restés à Rome, nous n'en parlerions pas à

bunal, attendu que la cause était devant le tribunal de Rome[1], je reçus, quelques jours après, une autre lettre de

---

Votre grandeur, car nous savons ce qu'on y pense de toutes ces accusations. Mais ces mémoires circulent confidentiellement avec d'autres dans le Canada ; et Mgr des Trois-Rivières en parle comme de documents devant produire plus tard leur effet.

Bien souvent nous avons demandé à être examinés en face et jugés devant nos juges naturels, mais nous n'avons jamais été mis en demeure de rencontrer franchement nos accusateurs devant le seul tribunal compétent désigné par le Saint-Siège.

Cela nous crée une position tout-à-fait anormale en présence des sentences formelles du Saint-Siège ; et nous ne pouvons nous y résigner plus longtemps sans protestation.

Nous croyons donc, Monseigneur, devoir prévenir V. G. que c'est notre intention de demander au Conseil Supérieur à sa prochaine réunion que Mgr Laflèche soit mis en demeure de prouver des accusations dont il a accepté la responsabilité, lorsqu'il a présenté à Rome des documents non signés dont il approuvait la teneur et sur lesquels il appuyait ses raisonnements.

Mais comme Mgr Laflèche peut avoir besoin de quelques semaines pour préparer sa preuve et assigner ses témoins, et comme il importe que tout soit terminé pour l'ouverture des cours au commencement d'octobre prochain, nous supplions V. G. en sa qualité de Président du Conseil Supérieur de vouloir bien intimer à Mgr des Trois-Rivières qu'il ait à se préparer pour la prochaine réunion (en septembre) de NN. SS. les Evêques de la Province.

Votre Grandeur connaît parfaitement notre situation, et Elle appréciera, nous en sommes sûre, les raisons qui nous forcent à présenter cette demande, dont la fin pratique est d'éluder tout délai que Mgr Laflèche pourrait prétexter, s'il n'était pas prévenu avant la réunion des Evêques.

Agréez l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur,

Le très humble et obéissant serviteur,

N. E. METHOT, Ptre, R. U. L., S. Q.

Garantie conforme à l'original par Mgr Laflèche.

1. LETTRE DE MGR LAFLÈCHE A MGR L'ARCHEVÊQUE

Evêché des Trois-Rivières, 24 juillet 1882.

MGR E. A. TASCHEREAU,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Je suis surpris que Votre Grandeur et les Messieurs de l'Université Laval veuillent amener devant le tribunal de haute surveillance de l'Université une cause qui a été portée et qui est actuellement pendante devant le

Mgr l'Archevêque déclarant qu'il s'attendait à cette réponse de ma part, qu'il se regardait toujours comme inculpé, et que j'aurais dû lui fournir l'occasion de se justifier avec les siens devant le tribunal de haute surveillance de l'Université[1]. Ainsi devant ce tribunal, l'Archevêque était à la fois

---

tribunal du Saint-Siège. Le Mémoire que j'ai présenté à cet effet et les documents qui l'accompagnent ont été référés directement au Souverain Pontife lui-même, et Sa Sainteté m'a dit qu'elle les ferait examiner. Elle avait déjà dit à Mgr l'Evêque d'Ottawa que l'on donnerait une sérieuse attention aux choses que je ferais connaître sur les difficultés religieuses de notre Province et qu'un Evêque était dans son droit lorsqu'il donnait au Saint-Siège les informations qu'il croyait utiles au bien de la religion dans sa Province. Elle m'a répété à moi-même qu'il est toujours permis, alors même qu'une chose avait été réglée par le Saint-Siège, de lui faire connaître encore ce que l'on croyait utile et avantageux au bien de l'Eglise.

C'est ce que j'ai fait au meilleur de ma connaissance et de ma conscience.

Si donc Votre Grandeur et les Messieurs de l'Université Laval ont des réclamations à faire contre mon Mémoire et les documents qui l'accompagnent, c'est devant ce tribunal suprême qu'elles doivent être faites, et je serai toujours prêt à y répondre, car je n'ai rien avancé dans ces documents sans avoir les preuves convenables pour les soutenir.

Ainsi, je ne puis me rendre à la sommation que me fait Votre Grandeur, de comparaître devant le tribunal de Haute surveillance de l'Université Laval en septembre prochain, parce que la cause dont il s'agit est aujourd'hui pendante devant le tribunal suprême du Souverain Pontife.

Je demeure avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur, le tout dévoué serviteur,

(Signé) † E. A. Arch. de Québec.

Garantie conforme à l'original par Mgr Laflèche.

1. Réponse de Mgr l'Archevêque.

Québec, 25 juillet 1882.

Mgr L. F. Laflèche,
Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

Votre Grandeur me répond hier qu'Elle est surprise que, d'accord avec l'Université je veuille amener devant le tribunal de haute surveillance une cause que Votre Grandeur a portée devant le Saint-Siège.

Je dirai de mon côté que j'attendais cette réponse, mais qu'en même temps j'attendais de votre loyauté que vous donneriez aux accusés une occasion de se faire entendre pour se justifier devant l'épiscopat de la province.

J'ai aussi été calomnié dans les mémoires et l'appendice présentés

juge et partie; et le Grand Vicaire et l'Université, parties avec le juge contre nous.

Votre Eminence verra par là quel genre de procédure on emploie à Québec, après celle dont on se sert à Rome contre nous.

Les personnes qui se disent ou se prétendent inculpées, et qu'on aurait plutôt raison de regarder comme accusateurs, ont des autorités qui les protègent à Rome; les voies à l'investigation et à l'enquête contre eux y sont fermées. Ils évitent le tribunal supérieur pour s'adresser au tribunal inférieur, contre la disposition formelle du droit canonique. Et ils s'adressent à un tribunal dont le Président ne craint pas d'assumer lui-même, dans un aveu écrit, le rôle de partie et d'accusé.

Les faits que je viens d'exposer ne sont pas les seuls de cette espèce malheureusement. C'est par des procédés analogues que l'Ecole de Médecine de Montréal et la presse catholique du pays ont été naguère écrasées au Canada et demandent en vain d'être entendues.

Dans des circonstances semblables et avec une procédure de cette nature, comment peut-on faire luire la lumière de la vérité sur de graves questions? N'est-il pas évident qu'une telle manière d'agir est propre à nuire au prestige de l'administration ecclésiastique, dans l'esprit du clergé et des fidèles?

Assurément, ces faits sont propres à causer et causent en effet de grands préjudices à la religion, dans notre cher pays.

Votre Eminence comprendra encore mieux la singularité et l'irrégularité de la conduite des MM. de l'Université et de Mgr l'Archevêque de travailler à ramener le débat devant

---

par Votre Grandeur, et je me propose en temps et lieu de dire ce que j'en pense.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

(Signé) † E. A. Arch. de Québec.

Garantie conforme à l'original par Mgr Laflèche.

le tribunal provincial, quand Elle saura que le but de mon voyage à Rome leur était parfaitement connu dès l'année dernière, ayant été annoncé sur les journaux; que je suis demeuré six mois dans la Ville Eternelle, et qu'ils ont eu tout le temps et la facilité désirables d'aller exposer au Saint-Siège contradictoirement, alors que je m'y trouvais, la justice de leur cause, et qu'ils ne l'ont pas fait.

Elle remarquera aussi que par cette procédure renversée, les rôles se trouveraient totalement changés au profit de nos adversaires. Les adversaires passeraient de la condition d'accusateurs à celle de juges.

En effet, pour descendre dans plus de détails, si nous avons ignoré jusqu'ici, nommément, quels sont ceux qui ont donné à Rome les premières fausses informations qui ont servi de base aux décrets, il est notoire qu'une partie de nos récentes difficultés religieuses est venue du bill universitaire et de ces décrets de septembre 1881. Le bill ou projet de loi civile a été demandé par l'Université, et surtout quasi imposé à la nation par l'Archevêque, en faveur de cette Institution. Les décrets sur la prétendue ingérence du clergé dans les élections politiques ont été rendus sur les représentations de Mgr l'Archevêque seul, qui a refusé de s'entendre avec les suffragants sur cette grave matière, malgré la demande qui lui en a été faite par Mgr d'Ottawa. Ces représentations d'ailleurs n'étaient alors d'aucune actualité au pays, et n'avaient pas même leur raison d'être.

Ce sont ces divers actes qui ont affligé si profondément l'immense majorité des catholiques et du clergé de la Province de Québec, chacun se sentant blessé dans ses droits et traité contrairement à la justice. C'est pour porter les plaintes de tous, offrir des renseignements nécessaires et obtenir les réparations convenables que je me suis rendu à Rome.

Nous sommes donc les véritables accusés, souffrant beaucoup des actes et démarches de l'Archevêque et de l'Université, ainsi que de leurs conséquences. C'est aussi pourquoi,

sans doute, nous trouvons le Métropolitain et l'Université si prompts à prendre la contre-partie du Mémoire que j'ai présenté.

En feignant d'être accusés eux-mêmes solidairement et en se plaignant de notre défense devant le tribunal inférieur ou provincial, ils ont interverti absolument les positions, comme il est très clair, et voulu *donner le change :* ce qui est véritablement une déloyauté. Et en cherchant à se constituer nos juges dans ce tribunal, ils ont travaillé à nous empêcher d'avoir justice, après nous avoir fait, les premiers, de grands torts, ainsi qu'à l'Eglise tout entière du Canada.

Le fait de recourir à de tels moyens n'indique-t-il pas, à lui seul, Eminence, l'extrême faiblesse d'une cause, et où doivent se trouver la justice et la vérité ?

Le but de ces menées anti-juridiques est évidemment de nous forcer au silence et d'ensevelir à jamais nos légitimes réclamations, après avoir obtenu contre nous du Saint-Siège tout ce que l'on désirait.

II

L'INTRIGUE DÉVOILÉE.

L'espèce de mystère qui planait depuis longtemps sur l'étrange direction de nos affaires à la Sacrée Congrégation de la Propagande vient enfin d'être dévoilée.

Une révélation explique parfaitement tout ce que j'ai exposé ci-dessus à Votre Eminence : elle est la clef de nos difficultés.

Toute triste qu'elle soit, cette révélation soulage cependant la conscience, en ce qu'elle rejette sur des individus l'odieux qui s'attachait auparavant à l'administration même de la Congrégation, dans les affaires du Canada de ces dernières années.

J'apprends, de source certaine, par une lettre de Rome très circonstanciée, que deux prélats, dont l'un est à Rome et l'autre à Québec sont la principale cause des misères de l'Eglise canadienne.

Je communique à Votre Eminence copie de cette lettre importante, qui demande à être lue avec toute l'attention possible[1].

---

1. Extrait d'une lettre adressée a Mgr L. F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

« Mgr des Trois-Rivières est enfin parti de Rome. Il est venu perdre son » temps et dépenser son argent en vain. Il n'a reçu aucune réponse. Il » est trop indiscret. Et le Pape lui-même n'a reçu son Mémoire que pour » la forme. Quant à ce Mémoire j'en conserve encore ici quelques exem» plaires. C'est un tissu de mensonges et d'exagérations sans mesure. » C'est l'histoire d'un passé qui a été étudié, pesé et jugé sans retour. » Si vous aimez à lire ce travail je vous le passe à l'instant. (J'ajoute » ici que je me suis empressé de remercier le Seigneur Zitelli de sa trop » grande complaisance). Quant aux autres exemplaires du dit Mémoire, » continue Mgr Zitelli, je les ai distribués au P. Brichet, à l'Archevèque » de Québec, à l'Université et à tous les autres Evêques du Bas-Canada. » J'ai reçu hier une lettre de Mgr B. Paquet qui m'informe que l'Arche» vêque travaille activement à le démolir de fond en comble et que de » plus l'Archevêque est profondément scandalisé de concert avec son » Université et son Grand Vicaire des mensonges et des injustices que » ce Mémoire porte à chaque page. Mgr Paquet me dit aussi dans la » même lettre que l'on est persuadé à Québec que Mgr l'Evêque des » Trois-Rivières travaille à la ruine de la religion dans le pays et que » le Pape et les Cardinaux en resteront convaincus, après la réponse » de Mgr Taschereau à ce Mémoire.

» Mgr Laflèche veut renverser ici tout ce qui a été fait par Mgr Paquet, » Mgr Persico, le Cardinal Franchi, Mgr Conroy et la majorité des Evê» ques canadiens aujourd'hui. Eh! bien, je vous assure, M. l'abbé, qu'il » ne réussira point. Et c'est là ce que je disais dans les mêmes termes » hier, à la Congrégation, au Cardinal Oreglia, qui a toujours à la tête » de soutenir l'Evêque Bourget et l'Evêque Laflèche. Le Cardinal Oreglia a » même voulu me soutenir que les décrets « de Septembre donnés par le » Pape lui-même, étaient d'autant plus réformables qu'ils avaient été » donnés *ab irato*. Vous pouvez vous imaginer, M. l'abbé, que je n'ai » point tardé à répondre à Son Eminence qu'Elle ne réussirait point » dans ses vues de renversement, et que ces décrets resteraient tels quels. » Mais je dois vous avouer, M. l'abbé, que, sans moi, la question de » l'Université n'aurait pas triomphé l'automne dernier; et que les décrets » qui accompagnaient, à cette époque, le décret de l'Université n'auraient » point été défendus et protégés avec la même vigueur durant le cours » de l'hiver. En effet, le *minutante* qui était alors chargé des affaires » du Canada, était un homme qui ne connaissait point comme moi

L'auteur, qui est un homme des plus dignes de foi et qui peut jurer l'exactitude et la fidélité de sa relation, fait connaître les réseaux d'une intrigue révoltante ourdie contre nous.

Un des employés de la Propagande, Mgr Zitelli, est l'âme de cette intrigue; et Mgr Benjamin Paquet, de l'Université, le ressort qui met cette âme en mouvement.

La relation repose sur les paroles et l'aveu de Mgr Zitelli lui-même.

D'après ce témoignage, tout à fait conforme aux événements, il est manifeste que la Province de Québec, pourtant si dévouée au Saint-Siège, est depuis quelques années, et plus aujourd'hui que jamais, la victime de ce subalterne qui fait parler Son Eminence, le Préfet de la Propagande, et le Saint-Siège, à son gré, au grand scandale et à la ruine des âmes confiées à nos soins.

Il est bien établi, par cette lettre, que c'est ce Seigneur Zitelli qui protège l'Université dans ses projets, qui dirige et soutient l'Archevêque, qui paralyse au besoin l'action des

---

» ces affaires. Voilà pourquoi je me suis chargé volontiers de traiter » plutôt ces tracasseries en abandonnant le poste plus facile et plus tran- » quille que j'occupais. Il fallait porter un dernier coup à tous ces » gallicans du Canada, constamment en révolte contre les décrets du Saint- » Siège. Et c'en est fini aujourd'hui, il faut qu'ils meurent ou qu'ils se » taisent en se soumettant absolument. Seulement, comme M. Tradel et » Mgr Laflèche ont afirmé que le premier décret sur l'érection de la » succursale à Montréal n'avait pas été exécuté en conformité aux ordres » du Saint-Siège, le Pape veut et ordonne que l'Archevêque convoque » ses suffragants à Québec et que la question y soit étudiée, afin de faire » rapport au Saint-Siège. Mgr Masotti a déjà écrit lui-même à Mgr l'Ar- » chevêque de Québec, dans ce sens, mais la lettre de Mgr Masotti était trop » vague et trop indécise. Par malheur je ne l'ai point vue avant qu'elle » fût expédiée.

» Et voilà que l'Archevêque de Québec vient d'écrire à la Propagande » qu'il a reçu cette lettre et qu'il en est profondément désolé, parce qu'il » lui semble que cette même lettre lui enjoint de convoquer tous ses » suffragants dans le but de traiter de nouveau des questions qui ont » été réglées d'une manière définitive par le Pape lui-même; que la guerre » va recommencer dans le pays et que le scandale en sera irréparable. » Mgr l'Archevêque supplie alors la Congrégation de demeurer ferme » et inébranlable comme depuis l'automne dernier, et que la paix qui

Cardinaux, qui usurpe la fonction du Préfet de la Propagande dans les moments décisifs; que c'est lui qui décide les questions contre nous, qui se soubstitue de lui-même aux secrétaires et réforme leurs lettres; que c'est lui, comme il dit, qui porte le *dernier coup* aux vrais catholiques de ce pays, qu'il appelle des gallicans et des révoltés, et qui *force à se taire, à mourir ou à disparaître* ces fils les plus dévoués de l'Eglise du Canada.

Il faut reconnaître, ici, que c'est bien de la sorte, en effet, que nous sommes traités, nous ultramontains, depuis Sa Grandeur Mgr I. Bourget jusqu'au plus humble fidèle. Le prélat Zitelli n'a pas manqué son coup. Nous sommes réellement écrasés avec la justice et la vérité; il est malheureusement trop vrai que nous ne pouvons plus même parler, et que nous sommes à la veille de disparaître.

C'est lui, le prélat Zitelli, qui défend auprès du Saint-Siège, aidé du P. Brichet, *l'œuvre de Mgr Paquet, de Mgr Persico, de Mgr Conroy et du Cardinal Franchi*, à laquelle il avait

---

» existe aujourd'hui au Canada n'en sera plus ainsi troublée. Le Cardinal » Simeoni m'a fait voir cette lettre et je l'ai prié alors, continue toujours Mgr Zitelli, de me permettre d'y répondre moi-même en son nom. » Et c'est ce que je me suis empressé de faire, en disant à l'Archevêque » que le Saint-Siège voulait uniquement que l'on traitât la question de » l'exécution de la succursale à Montréal. Quant aux autres questions, » le Saint-Siège défend de nouveau expressément et formellement que » l'on en dise un mot dans cette assemblée des Evêques. *Le Cardinal Simeoni a signé cette lettre* et elle est déjà en route pour le Canada. » Ainsi Mgr Laflèche pourra être mis à l'ordre par l'Archevêque de Qué- » bec au nom du Saint-Siège, s'il veut aller au-delà. J'ai informé immédia- » tement Mgr Paquet du départ et du contenu de cette lettre à Mgr » l'Archevêque de Québec. »

Voilà, Monseigneur, le récit authentique de ce que Mgr Zitelli a bien voulu me dire dans cette entrevue. Je puis jurer devant Dieu et devant les hommes la minutieuse exactitude et la parfaite fidélité des termes et des idées de Mgr Zitelli.

(*Signature de l'abbé.*)

Garantie conforme à l'original par Mgr Laflèche.

(Signé) † L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières, 8 septembre 1882.

déjà travaillé autrefois, et qui n'a triomphé l'automne dernier que *par ses soins*, selon ses propres expressions.

Pour amener ce triomphe, il a abandonné un poste plus facile et plus tranquille, et il assure que l'on ne réussira à rien faire changer, et que les décrets resteront toujours tels quels.

Il ajoute que mon Mémoire est un tissu de mensonges, d'exagérations et d'injustices; que le Pape ne l'a reçu que pour la forme; que je n'aurai pas de réponse, et qu'en allant à Rome pour avertir le Saint-Siège j'ai perdu mon temps et mon argent.

Enfin, il prend des mesures pour circonscrire mon action, à la prochaine réunion des Evèques de la province, et me fermer la bouche, au nom du Saint-Siège, sur les sujets qu'il n'aime pas à voir traiter dans cette assemblée.

Tels sont les moyens employés clandestinement contre nous, et telle est notre situation.

Comme je l'ai dit, quelques ecclésiastiques clairvoyants soupçonnaient depuis un certain temps que le Saint-Siège était sous l'effet de quelque conspiration relativement au Canada, parce qu'ils remarquaient que sa direction en ce pays, à l'égard des erreurs libérales, ne s'accordait pas avec sa doctrine et avec la direction qu'il donnait généralement au monde catholique.

La révélation présente démontre que leurs prévisions étaient fondées.

En vérité, nous ne serions plus gouvernés par le Saint-Siège, mais par une coterie; de là, les perturbations que nous subissons, les dangers que nous courons.

III

ROLE DE MGR ZITELLI.

Dans une administration, lorsque les subalternes ont la

confiance des chefs et sont infidèles à leur devoir; lorsqu'ils veulent incliner ceux-ci à droite ou à gauche, ayant tous les documents et les occasions à leur disposition, que ne peuvent-ils pas faire? Les Supérieurs ne voyant que par eux, peuvent être à tout moment surpris dans leur bonne foi, et entraînés soit à frapper des innocents, soit à absoudre des coupables. N'est-ce pas ainsi que tant de malheurs sont déjà arrivés dans l'Eglise?

La révélation ci-dessus laisse voir que nous sommes absolument dans ce cas.

Nous sommes entre les mains de Mgr Zitelli.

Mais quelle est l'autorité du Seigneur Zitelli sur nous, et quels sont ses titres à nous conduire et à nous régenter?

Ce prélat est un officier inférieur d'une autre Congrégation jusqu'au 31 décembre dernier, qui se déplace, à son détriment, pour s'ingérer de lui-même dans nos affaires sous Son Eminence Mgr Simeoni, et qui va au-devant de son nouveau supérieur pour obtenir de lui la faculté de nous nuire et de nous maltraiter.

On se demande pourquoi une pareille démarche; et quel est le motif d'un si beau zèle, dans une cause dont il n'est pas chargé et qui a son origine à 1800 lieues. Comment a-t-il plus de soucis pour des âmes qu'il ne connaît pas, que leurs propres Evêques? On ne voit pas d'autre raison de cette conduite qu'un grand intérêt personnel. Ce prélat a toutes les allures d'un avocat à gages, et cependant c'est au nom du juge qu'il travaille.

Maintenant, où se trouve chez lui la prudence, la charité et la justice?

Il avoue avoir fait triompher l'Université qui aurait succombé sans lui l'automne dernier, et avoir mené l'affaire des décrets qu'il a ensuite défendue victorieusement dans le cours de l'hiver; mais il a donc jugé et fait agir et juger *ex parte*, sans avoir toutes les pièces du procès, parce qu'alors nous n'avions pas encore donné les nôtres; et il ne pouvait

l'ignorer, lui, qui était à la chancellerie. C'est là une indigne partialité, chez un employé de tribunal, envers la partie adverse. Mais il y a encore davantage; cette injustice était faite intentionnellement, de son propre aveu : *il fallait, dit-il, porter le dernier coup.*

Depuis que mon Mémoire lui est parvenu, il affirme que c'est un *tissu de mensonges, d'exagérations et d'injustices à chaque page.*

Qu'en sait-il à Rome, lui qui n'est jamais venu au Canada? Les intéressés du pays n'ont pas encore répondu à ce Mémoire. Mgr Paquet lui a dit que le Mémoire était tel. Mais l'Université, le Grand Vicaire, l'Archevêque n'en relèvent dans leurs lettres, qui sont ci-après, que quelques phrases dont ils me demandent le sens et la justification. Le Mémoire reste intact dans ces lettres. Pourquoi cette différence extraordinaire dans l'appréciation? c'est que le secrétaire-avocat sent un tel besoin de faire du zèle pour ses protégés qu'il les dépasse de beaucoup eux-mêmes, dans ses assertions sans s'en douter.

Et que veulent dire, dans une âme sacerdotale, ces sentiments de haine, qui vont jusqu'à *l'extermination*, contre des personnes qu'il ne connaît pas, qui n'ont pas d'affaire à lui, et qui ne lui ont jamais causé le moindre dommage? Il les traite comme des *révoltés*, mais il serait fort en peine de citer le plus petit fait à l'appui de son affirmation. Ceux qu'il outrage ainsi n'ont que le tort d'avoir enduré toute sa persécution, sans se plaindre et sans réclamer.

Eh bien! c'est cet homme, ignorant de notre véritable situation, le plus mal disposé possible à notre égard, et tout gratuitement, qui prend la place du Préfet de la Propagande pour gouverner l'Eglise de notre province, rédiger les documents et qui frappe sans miséricorde le clergé et le peuple canadien.

Mais où prend-il ses inspirations? Naturellement, chez nos adversaires les libéraux.

Le Seigneur Zitelli est renseigné et assisté par Mgr B. Paquet, de l'Université, qui lui envoie des lettres de confidence, et à qui il communique en retour les intentions et les ordres du Saint-Siège, qui sont les siens propres. Ils arrangent ainsi entre eux les plus graves affaires religieuses de la province, et il n'y a pas de doute que ce régime dure depuis longtemps. L'impulsion part privément de l'Université, par Mgr Paquet, et va à Rome chez Mgr Zitelli; puis revient de Rome à Québec officiellement, par l'Archevêque, pour se répandre ensuite par l'entremise des Evêques, dans toute la province.

C'est donc en réalité Mgr Zitelli, ou plutôt Mgr Paquet, qui gouverne ecclésiastiquement et d'une manière effective quoique clandestine la Province de Québec, et non les Evêques de qui le Saint-Esprit a dit : *Oportet Episcopos regere Ecclesiam Dei.*

Et c'est ce qui explique l'anomalie surprenante constatée dans mon Mémoire, et qui est un fait patent au Canada : la double source d'informations envoyées au Saint-Siège; l'une officielle et publique de la part des Evêques; l'autre, irrégulière et secrète de personnes inconnues, et la prépondérance de cette dernière sur l'autre.

Aussi, le Seigneur Zitelli désigne-t-il d'une même manière, et assimile-t-il, dans sa déclaration spontanée, ce qu'a fait au Canada Mgr Paquet, Mgr Persico, le Cardinal Franchi et Mgr Conroy. Cet aveu est très important. C'est qu'en réalité, cette œuvre est la même, c'est celle de Mgr Paquet; celle aussi de Mgr Zitelli qui par conséquent la connaît très bien, comme il l'affirme.

En effet, Mgr Persico n'a guère vu au Canada que Mgr Paquet, son frère et leurs amis. Il a été tenu soigneusement à l'écart à Sillery, éloigné de toute autre communication. comme beaucoup de personnes peuvent en rendre témoignage. En sorte que ses impressions au Canada ont été l'écho des opinions et des projets des Messieurs qui l'entouraient. Ces

impressions étaient transmises à Rome pour être traduites en faits, comme nous l'apprend Mgr Zitelli.

Son Eminence. le Cardinal Franchi, prenait également ses inspirations de Mgr B. Paquet, pendant que celui-ci était à Rome, comme je l'ai démontré dans mon Mémoire.

Mgr Conroy suivait ici fidèlement la direction du Cardinal Préfet; si fidèlement qu'il ne voulait seulement pas prendre connaissance des faits opposés qui se trouvaient sur son chemin, à ce point qu'il paraissait vouloir obstinément refuser la lumière et ne trouver ici que ce que le Cardinal voulait voir. Combien de prêtres et de bons laïques ont été étonnés et blessés de cette disposition opiniâtre et si peu raisonnable de Mgr Conroy!

Mgr Zitelli, l'homme qui s'occupait si bien et de longtemps des affaires du Canada, comme il s'en vante, devait diriger, protéger et surveiller le tout, à Rome.

De sorte que cette œuvre que Mgr Zitelli veut faire regarder comme celle de plusieurs prélats, n'est au fond que celle de Mgr Paquet et la sienne.

Un fait qui vient corroborer très fortement cette révélation, est celui-ci, qui m'est personnellement connu.

Avant que Mgr Conroy vînt au pays, les libéraux canadiens, adversaires des droits et de la liberté de l'Eglise, ont été consultés par des protestants ou hérétiques francs-maçons qui voulaient savoir quelle était leur opinion sur la venue d'un Délégué Apostolique au pays. Et comme les libéraux exprimaient des craintes qu'une telle délégation leur fût nuisible, ils étaient rassurés, sur la foi et l'affirmation de certains Messieurs de Québec, que le passage du Délégué leur serait au contraire favorable et le plus sûr moyen de triomphe.

L'œuvre du Cardinal Franchi et de Mgr Conroy n'était donc autre que celle des prêtres de Québec à la tête du mouvement libéral, celle de Mgr Paquet et de Mgr Zitelli, et celle des ennemis de l'Eglise.

Voilà à quoi se réduit cet étalage de noms et d'autorités que le Seigneur Zitelli met en avant pour se couvrir et couvrir son ami.

IV

ŒUVRE DE MGR PAQUET.

Mais, Eminence, quelle est cette œuvre collective de Mgr Paquet, de Mgr Persico, du Cardinal Franchi et de Mgr Conroy, et par conséquent celle du Seigneur Zitelli lui-même? C'est là une question fondamentale.

Je ne crains pas de le dire, c'est une œuvre de ruine pour la religion et la société dans notre cher pays. Cette œuvre se résume, en partie, dans l'administration de Mgr l'Archevêque de Québec dont la conduite a été en grande partie inspirée ou approuvée par ces personnages ecclésiastiques; et en partie, dans les événements malheureux qui se sont passés au Canada en ces derniers temps.

Dans toutes les questions qui ont agité l'opinion publique en notre province, depuis une douzaine d'années, Mgr l'Archevêque a toujours paru en dehors de la ligne tracée d'ordinaire par le Saint-Siège dans ses documents à l'univers catholique, dans la question de la presse, dans celle des immunités, enfin dans celles qui ont trait au personnel de l'Université et à l'extension de la charte civile. Presque toujours on l'a vu suivre la voie regardée comme opposée aux vrais intérêts de l'Eglise, ou tendre souvent à l'inapplication de la doctrine et des lois ecclésiastiques.

L'étude de cette administration serait, dit-on, une autre révélation pour le Saint-Siège. C'est sur cette matière que l'on me reproche d'avoir été trop réservé à Rome. Il m'en coûtait, à la vérité, de me plaindre d'un dignitaire pieux, mais trompé, et que j'espérais toujours voir revenir dans un plus

droit chemin. Je me suis peut-être abusé moi-même là-dessus : que Dieu et l'Eglise me le pardonnent.

Toujours, il est certain et manifeste que le résultat de la direction donnée par l'Archevêque, sous l'influence de Mgr Paquet et de ses amis, a été, d'un côté, l'écrasement des forces catholiques qui étaient ici toutes puissantes; de l'autre, l'expansion et le débordement des forces anti-religieuses et maçonniques, résultat qui devient de jour en jour plus alarmant.

Les catholiques, qui forment la presque totalité des habitants de cette province, qui ne demandaient que de protéger l'Eglise, de faire et de maintenir les lois désirables en sa faveur, dans un Parlement dont ils sont les maîtres, sont actuellement comme sous le pressoir, tenus en échec avec humiliation, et menacés dans leurs droits les plus chers par une infime minorité d'hommes à mauvais principes que la conduite de l'Archevêque favorise.

L'administration archiépiscopale actuelle a eu quatre effets désastreux, qu'il suffit d'énoncer pour éclairer la question :

1° L'action des citoyens les plus dévoués à l'Eglise a été paralysée, leur juste initiative politique étouffée;

2° La presse catholique maltraitée, ruinée et presque anéantie;

3° Le clergé effrayé, menacé et bâillonné sur la défense des droits de l'Eglise;

4° Les évêques eux-mêmes divisés et réduits au silence.

C'est-à-dire que toute l'armée de Dieu a été désorganisée, paralysée dans ses plus grandes forces, et mise dans l'impossibilité de faire le combat; le Saint-Siège semblant souvent de connivence avec l'Archevêque, par l'étrange direction particulière qu'il communiquait sous l'action des Seigneurs Paquet et Zitelli.

Pendant ce temps-là, des hommes irréligieux et ennemis de l'Eglise ont joui manifestement de toutes les libertés les

plus étendues, des faveurs les plus grandes, et même des honneurs de la Cour romaine.

Les journaux libéraux, hérétiques et francs-maçons, ont chanté victoire devant la population : ils triomphent et jubilent encore, pendant que les amis de l'Eglise prient et baissent la tête.

Les ennemis de notre sainte religion, pourtant en si petit nombre, se sont sentis si forts et si appuyés par cette attitude de l'Archevêque, que dernièrement encore ils ont tenté de faire passer une loi d'éducation anti-catholique dans le genre de la loi Ferry de France : ce qu'ils n'auraient jamais osé autrefois; et il ne s'en est guère fallu qu'ils n'aient réussi.

L'œuvre des Seigneurs Paquet et Zitelli se résume encore, en partie, dans les derniers événements qui ont agité et soulevé fortement notre jeune pays.

L'Université a persécuté et cherché à détruire, à son profit, une ancienne Ecole de Médecine de Montréal en commettant des injustices flagrantes, qui ont blessé le sentiment public. Ses professeurs se sont mis, chose inouïe, à poursuivre les prêtres devant les tribunaux civils pour les gêner dans l'exercice de leur ministère. Cette institution elle-même s'est employée à obtenir le monopole de l'enseignement universitaire par une loi provinciale, contre le gré de la population; et ce but a été atteint en *employant à faux et publiquement l'autorité pontificale :* ce qui a produit dans le pays un immense scandale. Enfin, le clergé, la bonne presse, les meilleurs citoyens ont été très injustement traités, humiliés à l'excès, et le peuple entier offensé dans son dévouement par les lettres de Son Eminence, le Préfet de la Propagande, à la fin de l'an dernier. Par ces dernières mesures surtout, l'autorité, le désarroi et la défaillance ont été jetés dans le pays du haut de la sainte montagne et comme au nom de l'Eglise.

Tel est le résultat, parmi nous, de l'œuvre et de l'intrigue des Seigneurs Paquet et Zitelli, à la Propagande. Leur

travail s'est fait tout entier au profit des libéraux, des adversaires de la religion, des hérétiques et des francs-maçons chez lesquels nous avons lieu de croire que l'inique projet de loi sus-mentionné a pris naissance. On a remarqué que l'homme qui l'a présenté aux chambres provinciales est le neveu même de Mgr Paquet.

Il n'est donc pas étonnant que cette œuvre et cette direction renversée aient affligé les bons et réjoui les méchants par tout le pays. Il n'est pas étonnant, non plus, qu'elles se soient trouvées tout à fait opposées à l'œuvre et à la direction des anciens Evêques de la province, comme on le constate par la multitude de leurs mandements et lettres pastorales, ainsi qu'aux déclarations et témoignages donnés par les Evêques nouveaux au Saint-Office, en 1876. En effet, rien de semblable ne s'était vu au Canada, avant l'administration de Mgr l'Archevêque actuel. Nous avons marché exactement au rebours de notre passé et de nos traditions.

Le règne des prélats Paquet et Zitelli a fait entrer la jeune et fidèle Eglise de notre pays dans un bouleversement et une désolation extraordinaires.

V

LA CONSPIRATION DU SILENCE.

Le Seigneur Zitelli prétend que l'histoire de nos luttes religieuses a été étudiée, pesée et jugée sans retour!

Nous savons que ces luttes ont été étudiées et jugées, mais *ex parte* seulement, comme nous l'avons déjà dit.

Nous affirmons que jamais les catholiques de la province n'ont pu se faire entendre sur les questions religieuses et sociales qui les intéressent au plus haut degré. Toujours leur voix a été étouffée par l'influence de Québec, c'est-à-dire par

l'influence de Mgr Paquet, de Mgr Zitelli, du P. Brichet et du Cardinal Franchi.

C'est pourquoi Rome ne connaît certainement pas notre situation véritable. Rome ne connaît guère que ce que Québec lui dit depuis longtemps, et Rome agit en conséquence.

C'est en cela que nous trouvons que la justice est blessée, que la religion est en péril, et que l'honneur du Saint-Siège est gravement compromis.

Veuillez remarquer, Eminence, que je ne parle pas ici d'affaires particulières à un diocèse; je parle d'intérêts généraux, de ceux qui regardent la religion dans son ensemble, dans la Province de Québec.

Un précis historique devient ici nécessaire.

L'Eglise du Canada, si heureuse autrefois, est aujourd'hui en butte à toutes sortes d'attaques. Elle a eu d'abord autrefois l'inconvénient de se voir, par les accidents de la guerre, placée sous un pouvoir protestant, puis environnée d'hérétiques. Mais comme elle était défendue par les traités, située très loin de l'Angleterre et dans le voisinage de la république américaine, elle a très peu souffert de l'influence et du mauvais vouloir de l'hérésie. Elle s'est développée rapidement et vigoureusement. Son mal est nouveau, mais n'en est que plus dangereux; c'est le mal européen et révolutionnaire qui fait invasion chez nous.

Les mauvaises doctrines modernes se sont répandues dans le pays, spécialement depuis une trentaine d'années, par les mauvais livres, brochures et journaux français. Le mauvais courant s'est accru surtout depuis que des prêtres de Laval revenus d'Europe, imbus de *libéralisme*, ont donné de l'élan à cette doctrine; et que des hommes politiques ont cherché à les appliquer dans la législation. Enfin la franc-maçonnerie est venue ajouter à ces éléments son action dissolvante.

Rome, au commencement, ne savait rien de ces luttes qui

ne dépassaient guère les bornes de la province. Mais des MM. de Québec qui sont allés à Rome subséquemment ont donné main forte, avec quelques amis, aux libéraux nos adversaires, et ont convaincu plusieurs dignitaires et prélats romains qu'il n'y avait pas de mauvaises doctrines au Canada; et bien plus, que ceux qui prétendaient les combattre ici étaient des têtes chaudes et des agitateurs. Ils ont répété cette insigne fausseté pendant longtemps et ont ainsi tourné de hauts personnages contre les vrais amis de l'Eglise au pays, en même temps qu'ils inclinaient l'Archevêque à agir dans le même sens. De là, la direction étrange et nouvelle dont nous avons parlé.

Lorsque cette direction s'est dessinée pour la première fois, elle a jeté le clergé, les laïques éclairés et la presque totalité du peuple dans la stupéfaction.

Mais comme cette direction arrivait régulièrement et graduellement, la stupéfaction a fait place peu à peu à l'incertitude et à l'hésitation dans un certain nombre d'esprits. Ç'a été là pour nous un premier malheur.

D'un autre côté les adversaires, craignant l'éclat des manifestations publiques de la part des catholiques fidèles, se sont appliqués à imposer le silence en tout et partout sur les questions agitées, et à fermer ainsi les issues par où la vérité pouvait parvenir. Ç'a été notre second malheur.

Troisièmement ils ont excité le Saint-Siège à ne pas user de sa sage lenteur ordinaire envers nous, mais à nous frapper coup sur coup afin que, d'un côté, nous demeurions brisés, broyés sur le terrain de la lutte; et que, de l'autre, l'autorité fût si compromise par ces actes qu'elle ne pût décemment en revenir.

C'est ainsi que nous en sommes arrivés, grâce à l'intrigue, au point où l'on en est aujourd'hui : c'est-à-dire, enfermés silencieux comme dans une camisole, et écrasés par la force qui devait nous sauver.

Votre Eminence connaît déjà l'écrasement produit par les

décrets; qu'Elle voie maintenant la conspiration du silence.

Sans entrer dans le détail, il suffit de dire qu'au pays, en ces dernières années, il y a eu une guerre presque continuelle aux bons journaux, aux écrivains catholiques et aux hommes de doctrine, mais à eux seuls. La plupart ont cessé d'écrire, le peu qui reste est découragé. Il est presque impossible d'y traiter les questions qui touchent actuellement aux droits de l'Eglise. Mgr l'Archevêque s'est arrogé un droit de police dans presque tous les diocèses de la province, qui est la consternation des défenseurs de la religion, prêtres et laïques; et cependant la masse de la population soupire ardemment, après une vigoureuse défense de sa foi. Ces jours-ci encore, des hommes de cœur, voyant l'abandon où se trouvent les droits catholiques dans une contrée où la foi est encore très puissante, voulaient fonder un nouveau journal entièrement dévoué à l'Eglise et me consultaient à ce sujet. Eh bien! ils hésitaient à lui donner la couleur catholique, de crainte d'exciter la persécution ecclésiastique et d'arriver à une ruine inutile. Ils en étaient venus au projet de ne défendre l'Eglise que d'une manière indirecte. Le Saint-Siège a-t-il l'idée de notre position sous ce rapport?

A Rome, il est encore plus difficile qu'au pays de se faire entendre.

En 1876, les Evêques entreprirent de renseigner formellement la Sacrée Congrégation de la Propagande sur nos périls. Ils députèrent l'un d'eux à Rome, mais ne réussirent point. Son Eminence le Préfet ne voulut pas entendre, ou, s'il entendit, ne voulut rien faire.

En 1877 et 1878, nous avions une occasion en apparence bien favorable, le passage d'un Délégué Apostolique. Or il fut impossible soit aux laïques, soit aux prêtres, soit aux Evêques d'attirer l'attention de Mgr Conroy sur une seule page de notre passé. Il répétait sans cesse qu'il n'était venu que pour régler le présent et l'avenir.

Plus tard, j'écrivais moi-même à plusieurs reprises à Son

Eminence, le Préfet de la Propagande, sur nos difficultés religieuses; d'autres le firent également, et ce fut sans résultat. Plusieurs personnes ont même soupçonné que nos lettres étaient interceptées dans les bureaux ecclésiastiques.

L'été dernier, le clergé du diocèse de Montréal, animé certainement de bonnes intentions, essaya également de faire des représentations. Il eut un sort encore pire. On se hâta de le faire condamner avant qu'il pût ouvrir la bouche pour être entendu.

Le vieil et saint Archevêque Bourget, exposant sa vie, entreprit d'aller personnellement informer le Saint-Siège. Il trouva la Propagande comme fermée; et il put à peine ouvrir son cœur un tant soit peu au Saint-Père, tant il y avait de préjugés contre lui.

J'entreprends enfin le voyage de Rome dans le même but, et je suis injurié au seuil de la Propagande par un Secrétaire qui ne m'avait jamais vu. Je mets par écrit une partie de nos griefs, selon le désir du Pape; voilà que j'apprends par un *minutante* (Mgr Zitelli) qui dit faire les fonctions *de factotum* à la Propagande, que mon Mémoire est mis *au panier*.

Pendant que j'étais à Rome, on m'affirmait que j'aurais beau écrire des volumes sur les affaires du Canada, jamais je ne parviendrais à me faire entendre, tant que Mgr Zitelli et le P. Brichet seraient à la Propagande. Je ne pouvais le croire; je le vois aujourd'hui.

Quand je travaillais mon Mémoire près le Saint-Siège, les adversaires firent un si grand bruit au pays pour me décrier auprès de la population, qu'ils espéraient m'effrayer et m'amener à abandonner mon recours au Saint-Siège et même mon siège épiscopal; dans ce même temps les lettres de Son Eminence le Préfet, et surtout celles de Mgr l'Archevêque, arrivaient pour empêcher dans la province toute manifestation, toute expression, toute action soit du clergé, soit des fidèles

en faveur de ma cause, qui n'était autre que la leur propre et celle du bien général.

Dans le moment actuel, c'est l'éducation chrétienne de la jeunesse que les libéraux canadiens, poussés évidemment par les francs-maçons, entreprennent de renverser. Le peuple étant paralysé, le clergé bâillonné, la presse étouffée, les Evêques divisés, c'est le temps favorable de s'emparer des générations nouvelles. Eh bien! actuellement, il se fait à Québec des efforts incroyables et dans l'ombre auxquels l'Archevêché et l'Université ne sont pas étrangers, pour faire éloigner du pays, par le Très Honoré Supérieur de Paris, le cher Frère Réticius, Provincial des Ecoles Chrétiennes. Et pourquoi? Parce que cet homme prudent et habile, qui a l'expérience des agissements libéraux et maçonniques d'Europe, dévoile et déjoue à tout instant les projets déguisés et anti-catholiques des employés du département de l'Instruction Publique canadien, contre l'enseignement des congrégations religieuses.

Que signifie tout cela? — Sinon que l'on veut absolument et à tout prix couvrir de l'obscurité et du silence, ici et à Rome, tout ce qui se fait parmi nous contre les intérêts de l'Eglise. Il y a évidemment une ligue dans l'un et l'autre lieu, sous l'inspiration de quelques chefs. On ne peut autrement s'expliquer une telle difficulté de se faire entendre, surtout du tribunal le plus bienveillant, le mieux organisé de toute la terre et où le petit et le grand doivent avoir un égal accès.

Si Votre Eminence veut avoir une nouvelle preuve de cette conspiration, elle la trouvera dans la dernière déclaration du Seigneur Zitelli.

Le Saint-Père avait ordonné aux évêques canadiens d'examiner si le décret de la Succursale Universitaire de Montréal avait été exécuté. Mgr Zitelli trouve le champ de la discussion trop large et le circonscrit de sa propre autorité. Il se donne une peine infinie pour se mettre à la place de Son

Eminence le Préfet, afin d'armer l'archevêque de défenses et de me fermer la bouche à ce sujet, si j'ose parler à l'assemblée des Evêques pour la justice et la vérité.

La question de ce décret est complexe. L'inexécution du décret entraîne la nullité de la Succursale et l'injustice de la loi provinciale dont j'ai parlé antérieurement : loi enlevée subrepticement, et contre laquelle ont protesté à bon droit le clergé et la masse des catholiques, loi qui a été elle-même l'occasion des pénibles décrets de 1881. Pourquoi les Seigneurs Zitelli et Paquet s'entendent-ils à demander instamment le silence, à l'imposer même autour de cette question, comme si un examen complet allait amener la ruine du Canada? C'est que, si les raisons et conséquences de l'inexécution du décret sont considérées attentivement, les fourberies de leurs intrigues sont à moitié découvertes, et qu'elles peuvent arriver à une manifestation complète, qui entraînerait nécessairement la fin de leur crédit à la Propagande et le triomphe de la partie adverse. Il deviendrait alors visible qu'il y a autre chose dans la conduite de l'Université que l'amour de la justice; que le clergé et les citoyens n'avaient pas tort de s'opposer au monopole universitaire; que les décrets sur l'influence indue du clergé et l'action de l'Episcopat n'étaient pas appuyés sur de vraies raisons, mais sur des prétextes: que dans la réalité ils n'étaient pas un remède pour obtenir la tranquillité du pays, mais bien des moyens pour arriver à un autre but, celui d'amener le triomphe du libéralisme et peut-être quelque chose de pis, par l'enchaînement définitif de la milice ecclésiastique.

Pour que ce rayon de lumière ne luise pas et qu'un simulacre d'enquête lui ferme à jamais le passage, le Seigneur Zitelli écrit au Seigneur Paquet la nouvelle et le contenu de sa lettre à l'Archevêque réputée contenir la volonté du Saint-Siége, et le met en état de surveiller et d'assurer l'accomplissement de cette prétendue volonté.

Voilà, Eminence, comment la justice, la vérité et la dignité épiscopale sont traitées par ces intrigants.

Si la promesse formelle du Saint-Père, faite à moi-même, de faire examiner mon Mémoire, est demeurée sans résultat jusqu'à présent, par l'effet de l'intrigue, et n'a servi qu'à m'entretenir dans une fausse sécurité; que doit-on penser des suites d'un simple examen épiscopal que l'on prend soin de faire avorter d'avance?

Que peut-on espérer pour les causes qui en dépendent?

Eminence, je dois vous le dire, ce défaut patent d'examen, ce silence imposé d'autorité à la partie accusée, ces condamnations publiques et réitérées de la part du Saint-Siège, et reposant sur de fausses allégations ont profondément affligé le peuple canadien. Cette malheureuse suite de roueries libérales jusqu'au sein de la Congrégation a paru exorbitante à des libéraux eux-mêmes; elle a ébranlé la foi et la confiance de beaucoup d'âmes faibles, et fait gémir amèrement un grand nombre d'excellents chrétiens. Et il est impossible de jeter maintenant le voile de l'obscurité ou de l'excuse, aux yeux de la population sur ces faits qui sont devenus éclatants comme le soleil. L'honneur du Saint-Siège est, en vérité, très gravement compromis, et demande à être relevé parmi nous par une enquête toute spéciale.

Telle est la vérité sur la portée des jugements *ex parte* provoqués par les Seigneurs Paquet et Zitelli, et l'effet déplorable de leur ingérence dans les tribunaux romains.

VI

CONCLUSION

Si ces misères devaient continuer, il est certain que la foi des fidèles et la confiance si entière du clergé dans les actes du Saint-Siège en recevraient un terrible échec; que les intérêts

de l'Eglise ici seraient bientôt abandonnés ou sacrifiés par découragement, comme le disent ses plus dévoués défenseurs; et que le petit peuple canadien, si religieux qu'il soit encore, deviendrait avant peu la proie de la révolution et des sociétés secrètes.

Mais le Souverain Pontife, malgré ses innombrables occupations, assisté de Vos Eminences et vraiment éclairé par l'étude de nos questions, trouvera le moyen de mettre un terme aux intrigues, très préjudiciables au salut des âmes, qui se nouent autour de la Propagande; et il finira par reconnaître l'entière vérité de nos avertissements et la justesse de nos plaintes.

Lorsque le mal aura été constaté, et notre véritable situation bien comprise, le Saint-Siège n'aura plus guère qu'à imprimer une direction vigoureuse à l'Episcopat dans le sens du maintien et de la défense des droits de l'Eglise : et la paix sera rétablie. Nous rentrerons dans la voie où marchaient nos pères, et nous conserverons avec bonheur l'héritage de foi et de prospérité qu'ils nous avaient laissé.

Car au Canada, à l'heure présente, malgré tout ce qu'en disent les adversaires, et à l'encontre de tout ce que l'on voit en Europe, le clergé, uni comme il l'a été jusqu'à l'avènement du Métropolitain actuel, est encore tout-puissant auprès de la nation. Les adversaires ne peuvent réussir à nous faire du mal qu'en trompant les chefs comme ils l'ont fait, et en nous divisant.

J'apprends avec bonheur, par une lettre adressée de Rome à Mgr d'Ottawa, que le Saint-Siège s'occupe de l'envoi d'un Délégué au Canada.

C'est ma conviction intime que, si les informations données dans le cours de l'hiver, et celles qui sont contenues dans la présente lettre, sur les intrigues et la conspiration dont nous sommes les victimes, ne suffisent pas pour éclairer le Saint-Siège, le moyen le plus efficace pour arriver à constater les causes et la gravité de nos maux est une enquête soignée,

faite en même temps à Rome et au Canada. Mais pour que cette délégation ait le succès désirable, il est de toute nécessité que celui à qui on la confiera soit dûment qualifié.

La lettre que je viens de mentionner ferait croire qu'il est question, à Rome, de la nomination de Mgr Persico comme Délégué.

Or, Mgr Persico ayant été presqu'exclusivement en rapport avec les prêtres libéraux de l'Université et du Séminaire de Québec, comme il est dit ci-dessus, par conséquent entièrement dévoué à leurs intérêts, de l'aveu de Mgr Zitelli lui-même, il est de mon devoir de faire observer à Votre Eminence que sa nomination serait extrêmement malheureuse. Elle serait universellement regardée au Canada comme le résultat d'une nouvelle intrigue, une seconde édition de la mission de Mgr Conroy, et un nouveau moyen donné au prélat, collaborateur de Mgr Paquet, de faire triompher ses anciens protégés, ce qui achèverait de ruiner au milieu de nous le crédit de la S. Congrégation de la Propagande.

Je conjure donc Votre Eminence d'épargner ce nouveau malheur à notre chère Eglise du Canada.

Comme c'est le Délégué qui doit faire, pour le salut de notre Eglise, le premier et le plus important travail, celui de renseigner parfaitement le Saint-Siège, il sera nécessaire que ce dignitaire demeure en dehors de l'action immédiate des adversaires, et qu'il reste un temps considérable parmi nous; qu'il ne fasse, non plus, que jeter un coup d'œil superficiel sur nos affaires comme feu le précédent Délégué, mais qu'il étudie toutes nos difficultés avec soin et en détail.

La situation dans laquelle nous nous trouvons réclame un homme d'une grande prudence, d'une impartialité et d'un désintéressement à toute épreuve, inaccessible à l'appât des honneurs de la terre. Ce point est capital. Car cet homme sera soumis sans aucun doute, à la séduction et tenté de diverses manières. S'il venait à tomber aux mains des ennemis

de l'Eglise par le succès de l'intrigue, son passage ici, après celui de Mgr Conroy, serait un désastre irréparable.

Voici, maintenant, en résumé, les principales raisons qui me semblent nécessiter une enquête toute particulière :

La première, c'est que les périls qui nous environnent ne seront pas conjurés autrement. La chose est claire maintenant, puisque le témoignage des Evêques et du clergé a été ruiné à la Propagande, et que mon Mémoire est resté jusqu'à présent sans résultat.

La seconde, que plusieurs questions importantes ne peuvent être examinées que sur place, vu qu'un grand nombre de témoins nécessaires ne peuvent se transporter à Rome.

La troisième, qu'un grand nombre de preuves ne peuvent être données que sous la protection absolue de la suprême autorité ecclésiastique.

A ce sujet, je dois déclarer à Votre Eminence que l'intimidation exercée de diverses manières a joué un grand rôle dans l'histoire de nos difficultés religieuses. Plusieurs se plaignent de ne pouvoir dire la vérité, sans être exposés à la plus pénible des persécutions. C'est pourquoi Rome ne connaîtra guère aujourd'hui le véritable état de nos affaires qu'à l'aide de l'autorité et du secret.

La quatrième, c'est que le désir d'un examen loyal et complet de nos difficultés est déjà, auprès du Saint-Siège, une preuve anticipée de notre sincérité et de la justice de notre cause.

En effet, Eminence, si vous considérez attentivement nos affaires, vous verrez que nos adversaires ont toujours procédé par voie d'autorité, soit ici, soit à Rome, cherchant à se couvrir d'ombre et de silence, et se mettant à l'abri de juges tout gagnés à leur cause.

Pour nous, nous ne craignons ni l'investigation ni la lumière. Le clergé, de concert avec les communautés religieuses et la masse du peuple, ne demande pas autre chose si ce n'est qu'elle se fasse tout entière; bien convaincu qu'il est que le

Saint-Siège verra clairement qu'il a été mal informé, et que par suite il donnera une direction plus conforme à la justice.

Un autre motif qui me porte à désirer un Délégué du Saint-Siège, c'est que l'Université Laval et Mgr l'Archevêque, contrairement au droit commun, insistent pour ramener devant leur tribunal propre, les plaintes portées contre les professeurs universitaires devant la S. Congrégation de la Propagande. Je trouverai aussi là un moyen de faire produire au grand jour, ou de faire regarder comme calomniatrices, les accusations portées du Canada à Rome contre la conduite politique du clergé et des Evêques, et dont ni le Card. Franchi, ni son Eminence le Préfet actuel n'ont voulu donner les formules. En présence des personnes et des choses, et devant un Délégué impartial, il n'y aura plus lieu à l'intrigue, ni moyen de tromper.

Eminence, qu'il vous plaise donc de vous pénétrer de ces raisons, et de venir en aide à l'Eglise canadienne.

C'est une Eglise jeune encore, toute pleine de la florescence de la vie chrétienne, qui a donné des preuves inaltérables de son attachement au Saint-Siège en offrant généreusement, du fond de l'Amérique, le sang de ses enfants pour le défendre; qui est prête à lui réitérer au besoin ce sacrifice héroïque, malgré tout ce qu'elle a souffert des serviteurs infidèles ou trompés de ce même Siège. Elle est à l'heure présente foulée par une faction, et pour ainsi dire livrée à ses ennemis qui se rient de ses humiliations et de ses douleurs.

Venez à notre secours en inclinant le cœur du Père commun des fidèles à nous donner un Délégué tel que Dieu le désire. Ce choix béni sera pour nous la plus grande des faveurs, et, pour Sa Sainteté Elle-même, la source d'une grande joie, quand Elle sera convaincue, plus tard, que par ce moyen Elle a mis en sécurité l'avenir d'un peuple lointain et chéri.

J'espère aussi Eminence, que vous voudrez bien faire con-

naître au Saint-Père la conduite de son serviteur infidèle, le prélat Zitelli.

Puisque ce prélat subalterne traite depuis longtemps les affaires du Canada et qu'il a entrepris de nous donner le coup de grâce, il n'ignore pas que nous avons été jugés et condamnés sans avoir été entendus; et que ses intrigues sont la consommation d'une injustice des plus criantes. Il nous paraît de la plus grande opportunité que cet homme soit éloigné, au plus tôt, de toutes participations à nos affaires.

Enfin, Eminence, quoi qu'en puisse dire le Seigneur Zitelli, je me console et m'encourage en pensant que le Souverain Pontife ne m'a pas dit un vain mot, en m'autorisant à faire connaître au Saint-Siège les maux de l'Eglise de mon pays. Je compte qu'il sondera, avec une grande bonté et un grand soin, les plaies de ce membre souffrant de l'Epouse de Jésus-Christ; et qu'aidé des services de Votre Eminence, il ne manquera pas de trouver et d'appliquer tous les remèdes efficaces qui doivent lui donner une guérison complète.

Daignez agréer mes profonds respects, mes souhaits de prospérite et de bonheur.

Dans ces vœux, je demeure particulièrement,

De Votre Eminence,

le très humble et dévoué serviteur,

(Signé) † L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières, 8 septembre 1882.

*
* *

La situation de l'Eglise au Canada était donc, en ce temps-là, singulièrement confuse et troublée. De l'avis des meilleurs juges, une enquête sérieuse, étendue, s'imposait avec des sanctions ayant caractère de remèdes énergiques.

Cette nécessité établie, cette enquête hautement réclamée, il est évident que les intrigants, que les défaillants, fauteurs

de ces désordres, cause de tous ces maux, n'eurent rien de plus pressé que de déplacer les responsabilités. Rien n'était plus pur que leurs intentions, rien de plus noble que leurs sentiments, ils étaient méconnus, calomniés, ils demandaient justice et plus haut et plus fort que leurs victimes qu'ils accusaient avec violence.

Mais quand on est à bout de souffle et d'arguments, et qu'il faut encore impressionner, se défendre, donner le change à l'opinion indignée et déjà vengeresse, il arrive au Canada ce qui se produit partout ailleurs : on cherche une tête de turc, un bouc émissaire; on jette un cri de détresse qui est une infamie; on dit c'est la faute aux jésuites.

En effet, à Montréal, comme à Québec, les libéraux et protestants, les tenants de Saint-Sulpice et de l'Université Laval, accusèrent la Compagnie de Jésus des contrariétés qu'ils éprouvaient.

On en voulait surtout aux Pères Jésuites de Montréal, et tout particulièrement au Père Jos. Grenier, qu'on accusait bien à tort d'avoir dicté à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, la marche que cette Ecole a suivie dans son opposition à l'Université Laval.

Il s'agit maintenant de faire justice de cette calomnie; nous le faisons en reproduisant textuellement la Déclaration de M. le Dr Ls-E. Desjardins, du 29 décembre 1889, Déclaration rédigée sous une forme solennelle et légale afin de rétablir les faits et de les transmettre à l'Histoire sous leur aspect véridique et définitif :

« Je, soussigné Docteur en Médecine, membre de la corporation légale de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, professeur d'ophtalmologie en la dite Ecole, et deux fois choisi par elle pour aller la représenter officiellement, à Rome, comme son procureur auprès du Saint-Siège, fais la déclaration solennelle suivante, en toute liberté, et mû par le seul désir de rendre témoignage à la vérité :

» A l'époque des graves difficultés survenues entre l'Ecole

de Médecine et de Chirurgie, de Montréal, d'une part, et l'Université Laval, de Québec, d'autre part (c'est-à-dire durant les années écoulées depuis mil huit cent soixante-dix-huit, jusqu'à mil huit cent quatre-vingt-neuf) j'eus, pour ma part, souvent recours aux lumières des Pères Jésuites, surtout du Père Joseph Grenier, du Collège Sainte-Marie, à Montréal, afin de m'éclairer dans les choses qui pouvaient intéresser la conscience à l'occasion des susdites difficultés : et je sais, de plus, que plusieurs de mes collègues se sont aussi adressés aux Pères Jésuites en diverses circonstances, pour la même fin.

» Or, dans les réponses, conseils et directions que je leur ai demandés et qu'ils ont bien voulu me donner, jamais, quoi qu'on ait dit, aucun de ces Révérends Pères ne m'a semblé obéir à un motif de jalousie, d'ambition ou d'intérêt personnel ou à un sentiment injuste d'hostilité envers l'Université Laval : au contraire, toujours les actes et les discours de ces Pères m'ont paru s'inspirer d'une seule et même pensée et n'avoir qu'un but unique, savoir : Tout en laissant notre Ecole libre de défendre ce qu'elle estimait être son bon droit, la maintenir ferme dans la voie du devoir, en l'aidant à se tenir, en dépit de maintes provocations, dans les bornes de la modération et de la justice, ainsi que dans la pratique constante d'une soumission respectueuse pleine et entière à l'autorité de l'Eglise ! Et je n'ai jamais entendu dire que les Pères Jésuites se soient conduits autrement envers ceux de mes collègues qui les ont consultés.

» Et c'est ma conviction intime que, si l'idée qu'eurent un jour quelques uns de mes collègues, membres de la dite Ecole, de citer devant les tribunaux civils (comme ils croyaient en avoir le droit) Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, et Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec pour violation flagrante (à ce qu'il leur semblait), des règles élémentaires de la justice et même du droit naturel en matière de contrat et de propriété si, dis-je, l'idée qu'eurent quelques-uns de mes collègues de traduire ainsi en jus-

tice les deux susdits Prélats (dans une cause qui, de l'avis unanime de jurisconsultes éminents, devait nécessairement se terminer par un jugement public et solennel de la Cour rendu contre Leurs Grandeurs), a fini par être complètement abandonnée; et si, par là, un grand scandale, selon moi, a été épargné à notre pays, c'est principalement à l'influence des Pères Jésuites sur les médecins et professeurs de notre Ecole que nous le devons.

» Enfin, c'est encore principalement aux mêmes conseils et à la même direction que, dans mon humble opinion, il faut attribuer le fait que les membres de l'Ecole n'ont pas voulu se répandre en plaintes et en protestations devant le public, même après qu'un respectueux appel à NN. SS. les Evêques, loin d'amener une reconnaissance du droit, eût été suivi d'une condamnation formelle par un acte épiscopal qui leur parut injuste et infamant pour leur Ecole (je veux dire « l'acte du » 25 juin, par lequel Mgr Taschereau, archevêque de Québec, » en son nom et au nom de ses collègues dans l'Episcopat, » déclara l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal re» belle à l'autorité religieuse »; ajoutant que, « en conséquen» ce, la Communauté de l'Hôtel-Dieu était libre de toute obli» gation envers la dite Ecole; qu'aucun catholique ne pouvait » plus en conscience en faire partie ou en fréquenter les cours; » et que ses professeurs et ses élèves ne pouvaient plus être » admis aux sacrements de l'Eglise »; acte, qui fut ensuite promulgué officiellement, du haut de la Chaire de Vérité, en divers diocèses et, en particulier, dans le diocèse de Montréal, où Mgr Fabre écrivit un mandement *ad hoc*, le 27 juillet suivant, *avec ordre de « le lire et de le publier au prône de toutes » les églises paroissiales ainsi qu'au chapitre dans les commu» nautés religieuses »*; c'est encore pour obéir aux mêmes conseils et à la même direction des Pères Jésuites, que, à mon avis, l'Ecole, rejetant toute suggestion contraire, préféra s'adresser de nouveau au Saint-Siège, qui désavoua immédiatement la dite condamnation épiscopale par une lettre officielle

(mais restée secrète jusqu'à ce jour), adressée à NN. SS. les Evêques, sans que ceux-ci — autre fait douloureux à constater — paraissent avoir jamais songé à révoquer leur sentence de condamnation et à remplir l'obligation grave qui s'impose, en vertu du droit naturel, à tout homme, de réparer publiquement un tort grave infligé publiquement au prochain dans ses biens, surtout dans sa réputation.

» Et cette *déclaration solennelle* (laquelle je sais, d'après la loi de ce pays, être absolument équivalente à un témoignage donné sous la foi du serment), je la fais, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'Acte passé dans la 37e année du règne de Sa Majesté la reine Victoria, intitulé : *Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.* »

(Signé) Ls-E. Desjardins.

Montréal, le 20 décembre 1889.

« Je, soussigné, membre et professeur de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, au temps des difficultés de la dite Ecole avec l'Université Laval, crois la Déclaration ci-dessus du Dr Ls-E. Desjardins conforme en tout point à la vérité. »

(Signé) Ls-B. Durocher.

Ne croyez pas que cette injustice, quasi-universelle, que manifestent les hommes envers les enfants de saint Ignace, soit sans contre-partie consolante. Le Canada lui-même nous en fournit un exemple magnifique qui honore autant ceux qui le donnèrent que ceux qui en furent l'occasion et l'objet.

Par décret, Clément XIV supprima la Compagnie de Jésus. Ce n'est pas le lieu d'apprécier cette mesure; du moins le décret de dissolution n'avait pas été publié partout. Ce manque de publicité en suspendit, en maints endroits, l'application pénible.

Certes, ce n'est pas par respect pour les convenances de l'Eglise catholique, mais qu'importe ici, que Frédéric de Prusse ignora le décret malencontreux, et il ne fallait pas attendre chez Catherine de Russie plus d'empressement à complaire à la Papauté. Voilà pourquoi l'impératrice de Russie continua à confier à ces religieux experts l'éducation de ses sujets, tandis que le roi philosophe qui trônait à Postdam et que gourmandait Voltaire, se faisait fort de conserver cette précieuse graine pour en réensemencer l'univers. L'Angleterre traita le décret pontifical par le dédain et, pour cette raison, le Canada n'en eût point connaissance officielle et les Pères Jésuites y continuèrent leur œuvre de formation et de direction dans les écoles aussi bien que dans les paroisses. Seulement, les sources de leur recrutement étant taries, ils finirent par être décimés par l'âge et les maladies et s'éteignirent sans laisser d'héritiers dans le pays ayant qualité pour recueillir ou gérer leurs biens. Au lieu de s'en emparer, comme en tous autres lieux on en eût été tenté, le gouvernement canadien se contenta de les conserver pour les Jésuites à venir! Chose rare et tout à l'honneur de ce peuple intelligent et honnête : il ne se rencontra personne ni dans la majorité, ni dans l'opposition, ni dans les conseils du gouvernement pour signaler l'utilité d'un séquestre, chargé de préparer et réaliser l'absorption ou la confiscation de ces biens[1].

Or, comme on s'y attendait, comme on y pourvoyait en quelque sorte, des Jésuites reparurent au Canada et ils retrouvèrent leurs biens qui les attendaient : leurs devanciers ne les avaient-ils pas achetés contre espèces sonnantes, ou ne les avaient-ils pas reçus soit en reconnaissance de services rendus, soit comme legs ou fondations pieuses. C'étaient là

1. Nous reviendrons, dans nos *Causeries canadiennes*, sur cette question des « Biens des Jésuites » et donnerons tous documents utiles. Il ne faut pas confondre l'Angleterre qui fit main basse sur ces biens en 1800, à la mort du dernier Jésuite, le P. Cazot, et le Canada qui, attaché à ses bienfaiteurs, leur gardait une gratitude inaltérable et un sincère dévouement.

autant de titres réguliers et suffisants pour un Jésuite tout comme pour un citoyen quelconque, et nul n'avait eu la pensée de les contester ou de les méconnaître; on ne s'inspirait que de droit et d'équité.

M. Honoré Mercier, ancien élève des Jésuites, était alors premier ministre de la province de Québec : il avait gardé pour ses anciens maîtres de la vénération et de la reconnaissance. Il fit rendre aux Pères qui survenaient enfin la personnalité civile et se disposait aussitôt à rendre à la Compagnie les biens vacants jusque-là. Ce fut l'occasion pour le déchaînement de certaines convoitises qui s'étaient d'abord dissimulées. L'honnête homme d'Etat se trouva en face d'objections et d'intrigues; pour le contrarier, pour l'ajournement de la restitution des biens, pour ne la réaliser qu'à condition ou partiellement il y eut force; on alla même alors si loin qu'on parlait de les attribuer à tous, sauf à leurs propriétaires légitimes[1].

Pour en finir, M. Mercier s'en alla à Rome, conféra avec le Saint-Père et bien contre son gré, à son retour, ne fit aux Jésuites qu'une restitution partielle de leurs biens; mais telle qu'elle, cette restitution est tout à l'honneur de M. Mercier, et elle proclame bien haut en quelle haute et légitime estime tout un peuple reconnaissant avait la Compagnie de Jésus. C'est elle pourtant que des serviteurs bornés de l'Eglise desservaient si injustement à Montréal et que des laïcs éclairés surent défendre à bon escient, avec une méritoire énergie, une ténacité qui ne se lassait pas.

*
* *

Et maintenant, comme conclusion : que prépare l'avenir pour ou contre le Canada? Quelle que soit à cet égard notre opinion personnelle, nous déclarons que cette notice et les révé-

1. Voir documents officiels dans *Causeries canadiennes*, premier entretien, dans la *Revue du Monde catholique*, Paris.

lations qu'elle contient étaient réservées à Mgr Justin Fèvre; c'est donc à cet ami regretté que nous empruntons ces pensers de la fin.

« L'avenir est le secret de Dieu. Le Canada est un peuple jeune; il a subi l'impression des vieilles aberrations de l'ancien monde; il possède ainsi avec la jeunesse de son sang, un poison qui l'empêche d'en déployer la vigueur et qui l'incite à l'employer mal. C'est un pays qu'on ne peut trop admirer, mais où il faut tout craindre. La politique est mal orientée, le clergé n'est pas sous les armes et l'accélération des puissances malfaisantes est en ce moment, dans tout l'univers, si furieusement emportée que, dans les meilleurs pays, les pires attentats sont à redouter. Les juifs, les protestants, les francs-maçons, très nombreux au Canada, sont naturellement les promoteurs de tous les excès. Les protestants, qu'on paraît redouter beaucoup, paraissent peu redoutables; les juifs toujours caressants, ont, dans les fausses démarches cette absence de pudeur qui leur permet de tout oser; les francs-maçons des grades inférieurs sont tellement bas d'esprit que leur infatuation se prête comme à la chose du monde la plus simple, aux plus misérables attentats. Le pire, pour le Canada catholique, n'est pas qu'il soit attaqué, mais qu'il ne songe pas à se défendre. De sa part, c'est une grande et très dangereuse erreur. Nous ne vivons pas dans des temps calmes; il n'y a plus nulle part, situation bien établie et qui puisse compter sur la paix. Le devoir le plus pressant des Canadiens, c'est de se faire une mentalité militante. Présentement ils possèdent une grande quantité de forces sans emploi. Le jour où il plaira au clergé canadien d'appeler sous les armes ses populations, il les verra combattre avec une intrépide bravoure. Faute d'emploi, cette bravoure s'use inutile par l'esprit dissolvant de la presse, en présence des spectacles scandaleux de la politique. Par un renversement odieux des rôles, les forces qui ne servent pas aujourd'hui à la défense, peuvent servir demain à l'attaque. Alors le clergé abandonné de ses batail-

lons se lamenterait inutilement sur ses malheurs. Tous sous les armes, tous à la bataille, telle est donc la consigne des peuples chrétiens qui ne veulent pas couler dans l'abîme et se laisser corrompre. D'autant plus que la mentalité catholique ne sert pas seulement au combat des esprits; elle favorise encore toutes les autres entreprises du prosélytisme et, en gardant les mœurs, sert merveilleusement les intérêts. Au Canada le mot d'ordre d'avenir, c'est : En avant!

» Des esprits élevés, Tardivel, Casgrain, Mgr Laflèche, élèvent très haut cet avenir du peuple canadien. D'après eux ce peuple est le dernier-né au soleil de l'histoire, c'est le Benjamin des nations, c'est une création de la Providence qui provoque l'attention de tous les penseurs. Dieu proportionne la vocation des peuples au plan divin de son gouvernement temporel de l'humanité. L'appel tardif du peuple canadien à l'existence doit correspondre dans la suite des siècles aux desseins de Dieu sur le monde. Le dessein de Dieu c'est de régir l'humanité par son Eglise, et de faire entrer tous les peuples au sein de l'Eglise, pour assurer le maintien de la religion et en tirer la prospérité des peuples. D'après ces principes, la mission du peuple franco-canadien serait de jouer, au troisième millénaire de l'Eglise, le rôle du peuple juif dans les temps anciens, et le rôle du peuple franc dans les temps modernes. Ce rôle consiste à professer fidèlement et intégralement la vérité catholique, à la propager et à la défendre, à mettre la force au service du droit et la puissance de la nation au service de la Chaire apostolique. Evidemment cette conception est très élevée mais est-ce bien une réalité?

» Pas encore, mais Dieu a tout fait pour en poser les bases. C'est sur le tronc franc qu'il a pris la greffe canadienne; c'est au XVII[e] siècle qu'il l'a transplantée; c'est sous un dur climat et dans un immense territoire qu'il l'a établie, comme un arbre qui doit couvrir la terre de son ombre. En plaçant les colons français au nord de l'Amérique, Dieu les obligeait à conquérir leur pays comme les Israélites avaient conquis

la terre promise. Des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges ont pendant trois siècles et demi converti les sauvages et formé le moral de ce peuple; des défricheurs, des trappeurs, des soldats français ont créé et défendu son patrimoine. Quand la France aurait pu pervertir le Canada, Dieu a détaché le Canada de la France et laissé ce peuple à la merci d'une domination hérétique. C'était le moyen de le maintenir sous la direction exclusive de ses évêques, de ses prêtres et de le conserver dans la ligne de sa vocation. La race, qui n'était d'abord qu'une poignée d'hommes, est devenue, par sa puissance de natalité, une race qui permet de devenir aussi nombreuse que les étoiles au ciel et les grains de sable de la mer. L'écueil de cette race serait de manquer à sa foi, à ses mœurs, pour devenir un peuple charnel et matérialiste. La politique peut la perdre, la religion seule peut la sauver; l'Eglise seule garde la grande charte de son avenir. Nous augurons qu'avant mille ans, le peuple canadien sera, au nouveau monde, le peuple premier-né de la France catholique et de l'Eglise romaine[1]. »

1. *Histoire générale de l'Église* de l'abbé DARRAS, achevée par Mgr J. FÈVRE : *Pontificat de Léon XIII*, tome XLIV. Affaires du Canada. (Chez A. Savaète, éditeur, Paris).

APPENDICE

Nous n'avions pas, Dieu merci, en produisant les documents qu'on vient de lire et dont aucune âme droite, nous le supposons bien, ne discutera l'authenticité, ni l'autorité, l'intention d'engager une polémique quelconque. L'Histoire a d'imprescriptibles droits. C'est en l'écrivant avec sincérité; c'est en produisant à leur heure et à leur place les faits des causes plaidées devant l'opinion qu'on apprend aux peuples à s'orienter vers l'avenir. Est-ce que, enfin ! la sagesse des nations n'admettrait plus, comme vérité démontrée, que l'Histoire n'est qu'un perpétuel recommencement? Et dès lors, comment, dans l'incessant progrès qui doit être l'aboutissement de l'effort humain, éviter les peines, les soucis, les infortunes de nos pères, si, obstinément, aveuglément, nous voulions dissimuler les causes malheureuses en face de leurs effets désastreux et de leurs conséquences déplorables, demeurées palpables?

Ces réflexions nous sont suggérées par l'écho des querelles que suscitent, au delà des mers, ce que les uns disent nos *diffamations* et nos *calomnies;* ce que d'autres estiment un hommage tardif rendu à la vérité, mais que la galerie, informée désormais, considère comme une réparation due et bien tard obtenue par des serviteurs admirables d'une patrie aimée, et de l'Eglise romaine aussi fidèlement que sagement servie au milieu des pires contrariétés[1].

1. Nous corrigions les épreuves de cet appendice quand le service des postes nous fit remettre une lettre du Canada. Nous nous arrêtons, ouvrons précipitamment, car aucune missive de la *Nouvelle* France ne nous laisse indifférent. C'était un vénérable prélat des plus aimés pour sa bonté, pour son zèle apostolique, éminent parmi les plus dignes, qui, tout en demandant la collection de la *Revue du Monde catholique* de 1907, s'abonnait pour 1908; affaire d'avoir l'occasion de nous encourager et de nous dire: « Ce que vous publiez sur notre pays est d'un immense intérêt . Puissions-nous profiter des terribles leçons données à notre chère mère-patrie, la France! »

A cette constatation laconique et désintéressée nous pourrions nous borner, car enfin, nous ne sommes pas ce que, en l'espèce, les diplomates estimeraient être *les personnes les plus directement intéressées!*

Nous avons dit que notre âge d'abord, nos charges ensuite, nous dispensent de nous rendre à l'appel chaleureux de sir Wilfrid Laurier. Cela nous privera nécessairement de l'avantage fort réel d'admirer les splendeurs variées des neiges canadiennes et aussi le lampadaire sans rival que forme son heureux ciel par d'interminables nuits d'hiver. Si ce plaisir nous est interdit, par contre, nous sommes excusés de ne point prendre feu à la légère, au moindre frottement local qui se produit chez nos frères séparés. Nous sommes et resterons spectateurs attentifs, amis dévoués des nôtres; nous constituons ici une sorte de réserve intangible qui peut se permettre de passer des cartouches aux champions de la vérité méconnue, du droit lésé, lorsque, par aventure, il leur en fait défaut sur un champ de bataille lointain : ce n'est là qu'un service de charité et de solidarité qui, vu la multiplicité de nos propres soucis, doit paraître méritoire à tous, et d'autant plus que nous n'en demandons salaire à personne.

Nous n'étonnerons âme qui vive en disant que la bonne foi n'a pas plus de domicile élu au Canada qu'ailleurs, qu'elle y est errante et dédaignée aussi bien que chez nous; pas davantage, peut-être; ce qui pourrait arriver néanmoins dès que, comme ici, on aurait, là-bas, fait un saut périlleux dans le vide de l'*abîme* libéral.

Nous n'entendons, pour le moment, rien prouver par l'attitude étrange des libéraux canadiens en face de nos révélations. Nous constatons leur embarras, leurs colères, leurs menaces; et nous y opposerons, par continuation, la vérité impassible : le lecteur concluera à son heure.

La *Vérité*, journal catholique de Québec, bien connu, dirigé par M. P. Tardivel, fils du regretté Paul Tardivel, dont Mgr

Justin Fèvre a écrit la poignante histoire [1], avait, selon une tradition déjà lointaine, inséré dans ses colonnes le sommaire de la *Revue du Monde Catholique,* fait en soi fort anodin : service de renseignement auquel ne répugne aucun organe qui tient à informer ses lecteurs, procédé de bonne confraternité que M. Tardivel fils ne crut pas devoir interrompre pour l'unique raison que son père, directeur de la *Vérité,* avait succombé sur la brèche et que, peu après, son vieil ami et biographe, Mgr J. Fèvre, rédacteur en chef de la *Revue du Monde Catholique,* était allé le rejoindre sur des rives plus fortunées.

De ce fait si naturel, si inoffensif, la *Presse,* un journal pornographe à ses heures, l'inventeur et le propagateur de l'œuvre obscène, le père *Ladébauche,* fit soudain, pour le besoin d'une mauvaise cause, un crime irrémissible. Pourquoi ? Parce que, dans le sommaire du jour, figurait : *Voix canadiennes : Vers l'abîme !*

Mieux vaut citer la *Vérité* qui narre ainsi l'aventure :

« La *Presse,* dit-elle, nous fait un crime d'avoir reproduit, comme nous le faisons d'ailleurs depuis de nombreuses années, le sommaire d'une revue essentiellement catholique, très militante contre le libéralisme et qui, présentement, publie des documents inédits sur l'histoire religieuse de notre pays.

» Nous n'avons pas à nous excuser et à nous repentir de la bonne habitude que nous avons de signaler à nos lecteurs les sommaires des principales revues catholiques de France, telles que les *Etudes,* la *Revue du Monde Catholique,* la *Nouvelle Revue de Théologie,* etc. La classe instruite qui lit notre journal exige cette publication ; et nous croyons même qu'il est de notre devoir d'annoncer tout ce que ces revues essentiellement catholiques peuvent publier, *à fortiori* les documents très graves sur l'histoire générale de l'Eglise et sur l'histoire canadienne.

---

1. Un vol. in-8 : 2 fr. 50. Chez Savaète, Paris.

» Bien plus, en signalant d'une manière discrète tout ce qui se passe d'important dans le monde des savants, des penseurs et des écrivains catholiques étrangers, nous avons conscience de rendre un véritable service à l'élite intellectuelle et même à l'Eglise de ce pays. Si ce qu'on publie en France sur notre histoire a de la valeur, on nous en saura gré ici ; de même, si ces écrits sont mensongers ou dangereux, nous fournissons le seul bon moyen d'en faire justice, en attirant sur eux l'attention des écrivains capables de les réfuter : C'est ainsi que nous expliquons notre *crime*.

» Sauf quelques pages de commentaires, la *Revue du Monde Catholique* a reproduit des documents inédits et d'une importance extraordinaire pour l'histoire canadienne, signés par d'illustres défunts, Mgr Ig. Bourget, Mgr Laflèche, le sénateur Trudel et M. Bellerose. Nous avons la charité de croire que ce ne sont pas ces pièces importantes de notre histoire religieuse, écrites par des hommes vénérables et véridiques, que la *Presse* dénonce comme des *écrits mensongers, malsains* et *inopportuns?*

» La rage de la *Presse* ne peut-elle pas aussi s'expliquer par le fait que, dans les pages de la *Revue du Monde Catholique*, des chefs libéraux sont flagellés d'une impitoyable façon et que le libéralisme toujours choyé est douloureusement cloué au pilori ?

» Un incident qui couvre de ridicule notre malheureux adversaire, c'est que la *Presse* qui nous accuse, par moquerie, de lancer des excommunications majeures, excommunie bel et bien la *Revue du Monde Catholique :* Notre confrère de France ne s'en portera pas plus mal et continuera sans doute la publication des documents canadiens.

» Maintenant la *Presse* a-t-elle songé que si vraiment les écrits qu'elle dénonce sont mensongers et malsains, elle a causé un véritable scandale chez le peuple qui, lui, n'a pas le discernement nécessaire pour bien juger des documents aussi

importants, que même certains hommes réputés instruits ne savent pas apprécier à leur juste valeur ?

» Après un tel tapage on comprend que l'éveil est donné autour de la publication entreprise par la *Revue du Monde Catholique*; on peut être certain aussi que, grâce à l'énorme réclame faite par plusieurs journaux et en particulier par la *Presse*, si l'annonce de ces confrères a vraiment quelque valeur, la *Revue du Monde Catholique* va susciter un intérêt nouveau, immense, et sera avidement recherchée peut-être même par une classe de lecteurs qui ne peut en tirer rien de bon. Ce ne sera pas notre faute.

» Un mot, en terminant, pour rassurer sur notre compte nos bons et fidèles lecteurs : La violente et sensationnelle dénonciation de la *Presse* portée contre nous ne doit pas être considérée comme une condamnation; nous sommes encore dans le giron de l'Eglise et le prochain numéro de notre journal paraîtra comme à l'ordinaire.

» *Signé :* Paul TARDIVEL. »

N'est-il pas vrai que la chicane est digne d'un plumitif qui tire à la ligne dans un journal complaisant?

Nous remercions d'abord M. Tardivel du crédit qu'il nous fait en cette circonstance, et nous profitons de l'occasion fournie pour le rassurer sur l'état de notre santé que les attaques intempestives et manifestement burlesques de la *Presse* n'ont point altérée. Il y a cent à parier que des récidives de cette espèce ne feraient que la conserver inaltérable : il y a des gens comme cela de par le monde, dont la bave, sécrétée abondamment, garde pour l'immortalité tout ce qu'ils croyaient contaminer et perdre par leur propre corruption; c'est un alcool de laboratoire *sui generis*, et il est fort heureux que le patron de *Ladébauche* en ait tant en réserve, puisqu'il en a chez lui, mieux que chez les autres, un emploi immédiat. N'insistons pas.

Mais, dans le même numéro de la *Vérité* (1er février 1908), nous lisons, sous la rubrique : la *Presse*, la *Vérité* et la *Revue du Monde Catholique*, ce qui suit :

« Je viens de lire dans le journal jaune le plus achalandé de notre métropole commerciale un article à l'emporte-pièce dirigé contre la *Vérité*; cet écrit ne manque assurément pas d'un certain intérêt négatif assez appréciable dont je vais essayer de faire bénéficier ceux, en grand nombre sans doute, qui ne connaissent comme moi de la *Presse* que de rares échantillons.

» L'auteur de cette élucubration n'a pas à chercher ailleurs que chez lui ce qu'il appelle une *étrange mentalité*; il doit savoir ce que c'est que d'avoir une araignée au plafond, à moins que l'exercice de ses facultés mentales ne soit troublé par quelque amas de bile dû à son animadversion pour les écrivains et les publications franchement catholiques.

» Rien de plus insensé en effet que de se ruer rageusement sur une feuille qui, outre qu'elle possède la confiance de son évêque, reçoit le plus grand encouragement de la plupart des prêtres de cette province, quand on n'a d'autre reproche à lui adresser que celui d'avoir publié, suivant sa louable habitude, le sommaire d'une revue catholique en règle avec ses supérieurs ecclésiastiques, revue courageusement militante dans notre mère-patrie, à Paris même où les sectaires font la vie si dure aux défenseurs de l'Eglise. Il est vrai que cette revue n'est ni libérale, ni moderniste, ni même opportuniste.

» La *Presse* manifeste ainsi très clairement les sentiments qui l'animent et la largeur d'esprit qui la distingue dans l'usage des moyens dont elle se sert pour infiltrer son venin dans les milieux, trop considérables, hélas ! où s'exerce sa pernicieuse influence.

» L'un des grands torts de la *Vérité* serait d'avoir présenté l'article en question à ses lecteurs en substituant dans la publication du sommaire le sous-titre au titre. Or, cela est com-

plètement faux : L'article de la *Revue du Monde Catholique* est intitulé *Voix Canadiennes*, comme l'a publié la *Vérité*, et non *Vers l'abîme*. Au reste ce détail n'a pas d'importance, il suffisait d'indiquer brièvement le sujet traité; la *Vérité* est très louable de ne pas faire dans ses colonnes de remplissage à la manière de bien des grands journaux, dont la *Presse*, qui ne tiennent guère qu'à imprimer tant de pages, quelle qu'en soit la valeur, et à fournir beaucoup de papier à leurs fortunés abonnés.

» Je n'ai pas à défendre la *Revue du Monde Catholique* qui saura sans doute se justifier elle-même, mais je ne puis m'empêcher de dire que je trouve exorbitante la prétention de l'écrivain de la *Presse* qui fait à tout catholique un devoir strict de croire que jamais aucun évêque, aucun évêque du Canada surtout, qu'il ait ou non fini sa carrière terrestre, n'a pu commettre une faute, même matérielle, ni émis jamais une opinion qui puisse avoir des suites regrettables pour la société ecclésiastique ou civile. Aucun de nos vénérables prélats ne voudrait assurément souscrire à une telle proposition.

» La *Presse* aurait dû en tout cas laisser savoir à ses lecteurs que la *Revue du Monde Catholique* se propose avant tout, dans l'étude dont elle se plaint, de livrer à la publicité des documents importants qui puissent nous aider, nous et ceux qui viendront après nous, à bien discerner les courants d'idées favorables ou nuisibles au bien de la religion et au progrès moral, voire même matériel dans notre pays, ce dont devraient lui savoir gré tous les bons patriotes et catholiques canadiens-français, d'autant plus que ses rédacteurs et collaborateurs parmi lesquels se trouvent des écrivains de la valeur du Père At, se sont toujours recommandés par une sûreté de doctrine qui ne s'est jamais démentie, même à cette époque de libéralisme et de modernisme qui ont fait de si terribles et peut-être irréparables ravages, particulièrement en France,

mais aussi dans tous les pays du monde, le Canada non excepté.

» La *Presse* aurait dû également tenir compte du fait que le premier et principal document cité par la *Revue du Monde Catholique* à l'appui de son œuvre est un mémoire de feu Mgr Bourget, qui fut l'Ordinaire des écrivains de la *Presse* ou du moins de leurs pères, cet évêque dont le règne fut si fécond et si glorieux pour l'Eglise du Canada, qui a laissé après lui une si haute réputation d'orthodoxie et de sainteté.

» Les coups d'épingle de la *Presse* ne sauraient assurément altérer ce pur diamant qu'est la mémoire du grand archevêque Bourget, dont un si grand nombre de prêtres zélés et de fervents catholiques ressentent encore aujourd'hui la perte.

» Il nous reste à dire un mot de ce « vieil ecclésiastique *en rupture de respect* avec son Ordinaire ». La *Presse* devrait nous donner quelques renseignements plus précis sur son compte. Quels forfaits a-t-il commis pour que l'on ne puisse accorder aucun crédit à sa parole?

» En nous faisant connaître toute la méchanceté de ce misérable homme d'Eglise, la *Presse* apporterait à sa thèse un appui dont elle a grand besoin. Elle éviterait aussi de se rendre coupable des plus graves médisances ou plutôt des plus noires calomnies, sans prendre la peine de donner une preuve quelconque de ses accusations.

» Sans doute on ne juge pas toujours la valeur d'un écrit par le mérite de celui qui en est l'auteur. Les personnes ne sont pas des dogmes, si ce n'est peut-être pour la *Presse* et pour ceux qui lui ressemblent. Mais il y a une présomption favorable ou défavorable à la parole d'un quelqu'un, suivant ce qu'il vaut, et ce vieil ecclésiastique pourrait bien valoir le perdreau qui le vilipende. La *Presse* termine sa pantalonnade par cette phrase :

« Espérons qu'on va écrire l'histoire de ces dernières an- « nées avec impartialité, vérité, afin que soient éclairés ceux

» qui ne rêvent que batailles et leur esprit débarrassé, c'est » le cas de le dire, de ces illusions dangereuses. »

» Bien avisé qui trouvera dans ce jargon un sens raisonnable ou même une forme grammaticale susceptible de faire honneur à un élève d'école primaire.

» Personne plus que moi ne désire que l'histoire, la véritable histoire de notre pays, et plus particulièrement notre histoire ecclésiastique, s'écrive un jour par des personnes consciencieuses et éclairées, non par des plumes serviles, saturées de libéralisme, de mercantilisme, de matérialisme et de toutes les erreurs et maladies sociales qui nous débordent aujourd'hui.

» C'est donc de tout cœur que j'approuverai toujours la publication des documents propres à faire briller à nos yeux le plus pur rayonnement de la vérité historique. Je crois obéir en cela à la consigne de Léon XIII, citée par la *Revue du Monde Catholique :*

« Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque » valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit » sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient » écrits de nos jours, on justifierait le reniement de saint » Pierre et on passerait sous silence la trahison de Judas, » pour ne pas offenser la dignité des apôtres. »

» Il se peut que les écrivains de la *Presse* et leurs accointances n'aiment pas autant qu'ils le disent la vérité historique entière. De là ces fureurs qui heureusement ne font guère de tort qu'à eux-mêmes.

» Dans l'article dont je parle et dans un autre prêche publié auparavant, la *Presse* recommande la paix, la paix parfaite, partout et toujours dans la vie sociale, politique et privée : elle n'a jamais compris sans doute qu'il ne peut y avoir de paix que dans l'ordre, dans la vérité et la justice ; or nous ne jouirons de la plénitude de ces biens que dans le ciel ; il faut donc qu'elle se résigne à faire partie, pendant quelque temps encore, de l'Eglise militante. » Z.

En dernière page, en effet, et toujours dans son même numéro, la *Vérité* signale cette autre chinoiserie de ses contradicteurs. Ils reprochent à notre excellent confrère d'avoir, dans les sommaires de la *Revue du monde catholique*, insérés dans son journal, indiqué nos articles sous la simple rubrique : *Voix Canadiennes*, et d'avoir intentionnellement omis le sous-titre : *vers l'Abîme* et les autres ! Cette omission est motivée par l'habitude constante de la *Vérité* de n'indiquer les travaux des *Revues* que par leur titre principal, d'omettre le reste pour réduire d'autant les réclames vaines et pour affecter à meilleure chose la place limitée dont l'organe dispose. La raison est bonne, et c'est la seule vraie. Il est parfaitement exact, d'autre part, que nous avons voulu, au cours de notre travail, donner la parole aux Canadiens pour exposer, définir et qualifier les conflits qu'ils connaissaient mieux que tous autres et dans lesquels ils étaient directement en cause. Notre intention n'a pas été, un seul instant, en les commentant, de nous substituer à eux ; voilà pourquoi *Voix Canadiennes* est le titre principal de notre œuvre, et *vers l'Abîme*, une sorte de qualificatif par lequel nous visions à fixer l'attention de quelques-uns.

Vous avez retenu que Z... a pris la parole pour affirmer qu'il trouvait excessif la prétention de la *Presse* qui fait à tout catholique un *devoir strict* de croire : que jamais aucun évêque, aucun évêque du Canada surtout, qu'il ait ou non fini sa carrière terrestre, n'a pu commettre une faute, même matérielle, ni émettre jamais une opinion qui pût avoir des suites regrettables pour la société ecclésiastique ou civile...

Pour prouver que Z... ne s'aventure guère en faisant des réserves ; que, en effet, chacun garde le droit de croire qu'ici-bas le meilleur des hommes n'est pas totalement affranchi des infirmités humaines, morales aussi bien que physiques, nous prenons au hasard, parmi bien d'autres, pour servir de conclusion typique, un document qui n'est pas, d'ailleurs, étranger à la cause. Jugez-en plutôt :

Lettre du cardinal Patrizi à l'Ill. Mgr Taschereau, archevêque de Québec.

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR ET FRÈRE,

D'après ce que nous a exposé Votre Grandeur au sujet du *Programme* dit *Catholique*, qui a pour but de diriger les élections politiques dans votre Province, les Eminentissimes Pères, Inquisiteurs Généraux avec moi, ont vu avec étonnement et douleur que des contestations et des divisions, rendues publiques par les journaux, ont existé et existent encore entre vous et les autres évêques.

Vous comprenez facilement tout l'étonnement et le préjudice qu'une telle conduite est de nature à produire parmi les fidèles, puisque les évêques devraient, au contraire, par la conformité de leur doctrine et de leurs actes, guider, pour le bien de la religion et de la société, les fidèles eux-mêmes dans une œuvre de si grande importance. Et les mêmes Eminentissimes Pères n'ont pas cru devoir approuver votre conduite, peut-être trop précipitée, en condamnant dans les journaux le *Programme* concernant les élections politiques : conduite qui a été la source de tant de divisions.

Mais, pour empêcher ce mal et pour éloigner toute occasion et tout motif de désordre, les mêmes Eminentissimes Pères, en vertu de leur autorité et au nom du Saint-Siège, défendent strictement à Votre Grandeur et aux autres Evêques de la Province de ne rien publier qui laisse soupçonner une division ou une divergence d'opinion entre vous.

De plus, ils ont pensé devoir imposer silence à chacun de vous sur le *Programme Catholique* en question et sur tout ce qui peut s'y rattacher. Mais que tous les évêques, afin de procurer parmi les fidèles l'accord des esprits au sujet des élections politiques, se conduisent d'après ce qui a été sagement et prudemment réglé et ordonné dans les Conciles provinciaux.

Enfin, cette suprême Congrégation espère que, vu le zèle dont Votre Grandeur et les autres évêques sont animés, le désaccord qui a paru, jusqu'à ce jour, disparaîtra complètement, et que, dans la direction des fidèles, pour tout ce qui regarde l'administration des diocèses, on ne remarquera plus en vous tous qu'une seule et même manière d'exposer la doctrine sacrée.

En attendant, je prie Dieu de vous garder en toute prospérité et bonheur.

De Votre Grandeur
Le très dévoué,
C. Card. PATRIZI.

Rome, le 4 août, 1874.

Et maintenant, si, d'une part, nos contradicteurs y tiennent; et si, d'autre part, nous le jugeons opportun à la cause que nous défendons sans passion, nous leur servirons avec aisance des suppléments d'information capables de les convaincre, ou du moins de les réduire au silence dont ils n'auraient pas dû se départir.

AVIS

Ceux que la *vérité historique* relative aux difficultés religieuses survenues au Canada gêne, ayant organisé le silence autour de nos révélations, nous avons décidé de les poursuivre sous le titre : " CAUSERIES CANADIENNES " dans la *Revue du Monde Catholique*. Nos amis et les amis de la justice intégrale voudront bien répandre cet organe autour d'eux : cela ne manquera d'intérêt pour personne !

ERRATA ET REMARQUES.

Page 3 : *lire :* Mgr Bruchési.

» 5 : *lire :* détiennent le pouvoir politique... depuis **1896**.

» 11 : Vers la fin, *lire :* la nature de leurs DÉPOSITIONS.

» 13 : pour NE pas se laisser séduire et corrompre.

» 17 : révoquer en doute la JUSTESSE de ses appréciations.

» 27 : l'Archevêque de Québec et non CARDINAL-Archevêque, car Mgr Taschereau n'a été créé cardinal qu'en juin 1886, c'est-à-dire un an après la mort de Mgr Bourget.

» 28 : *lire :* dans la PROV. DE QUÉBEC, au lieu de Dominion.

» 28 : ARCHEVÊQUE de Québec, au lieu de Cardinal-Archevêque et de même pour toute la suite.

» 32 : ROI DU NORD au lieu de Roi du Canada.

» 38 : Il en reste **12** millions au tableau, au lieu de 10.

» 45 : M. l'*abbé* Lonergan.

» 49 : *lire :* les ministres CI-DESSUS et non ci-dessous.

» 52 : Ce n'est pas de son côté qu'il LES faudrait chercher.

» 64 : Nous devons modifier le texte de Mgr Fèvre à la fin de cette page : « Le Séminaire de Québec prit donc en 1852..., etc. » comme suit : Le Séminaire de Québec, appuyé par l'archevêque et par les évêques de la province ecclésiastique de Québec, obtint en 1852, de Londres, une charte universitaire — c'est ce qu'on appelle la charte royale — et Pie IX donna à l'archevêque de Québec le pouvoir de conférer les grades universitaires catholiques à ses propres séminaristes en mars 1853 ; puis, l'Université inaugura ses cours en 1854, s'intitulant : *Université Laval*, faisant remonter au premier évêque de Québec l'honneur d'être le premier fondateur de la première Université catholique du Canada. La première Université du Canada est celle de Mc Gill de Montréal, Université protestante, fondée en 1835 et reconnue comme telle par une charte en 1840.

» 67 : *lire* ici et plus loin : Léon PROVENCHER, et non Provancher.

» 74 : A Son Em. le card. N. N. Cette lettre de Mgr Laflèche fut adressée non seulement au cardinal Siméoni, préfet de la Propagande, mais aussi à chacun des cardinaux consulteurs de cette congrégation.

» 105 : Qu'il ne fasse PAS, non plus, que jeter un coup d'œil.

Une Inspiratrice de Liszt : la princesse Carolyne Sayn-Wittgenstein, par Albert Savine.

'Abomination et la Désolation. Lettre aux évêques de France, par Mg Justin Fèvre.

Lettre encyclique de S. S. Pie X sur les doctrines des Modernistes, suivie des propositions condamnées (ou Nouveau Syllabus, in-8°).

Magnificat, élévation et commentaires, par le P. Le Tallec, S. J. Relié : 1 fr. 50.

Les Partis Conservateurs et le Clergé devant les leçons du scrutin, par Paul Lapeyre.

L'Erreur capitale du Clergé français au XIXe siècle et la Liberté de l'enseignement. Réponse aux Fantaisies de l'abbé Garilhe, par le Père Fontaine.

Les Fantaisies d'un Erudit et l'orthodoxie catholique, par le P. Fontaine.

Collection Arthur Savaète à 1 franc

Botrel, le barde breton, poésies et chansons chrét., av. portraits, par J. Renault.

Catholiques ou Francs-Maçons, par X.

Louis Veuillot (sa vie, ses œuvres), par M. l'abbé Louis Bascoul.

Victor Palmé, sa vie, son œuvre par Mgr Justin Fèvre.

Le Juif Talmudiste, par Rolhing et Lamarque.

Le Bienheureux Pape Urbain V, par dom Bérengier.

A qui appartiennent les Églises, par l'abbé Verdier, lic. en droit canon.

La duchesse de La Rochefoucauld-Doudeauville, par Mgr Tilloy.

L'Histoire courte de la Météorologie en Hongrie, par François Fenyves, in-8 carré.

Collection Arthur Savaète à 1 fr. 50

Mgr Mery del Val, sous-secrétaire d'Etat de S. S. Pie X, avec portrait, par Mgr Justin Fèvre.

Gratry : Sa philosophie, son apologétique, par le R. P. At.

Clef de « Volupté », Sainte-Beuve, Victor Hugo et Lamennais, par Christian Maréchal.

Constantin-le-Grand. Etudes nouvelles sur son baptême et sa vie chrétienne, par le R. P. Philpin de Rivière, in-8°.

L'Église et la Démocratie, par le R. P. At.

Rimes d'un croyant (poésies), par le comte du Fresnel.

Rimes d'un Père (poésies), *du même.*

Rimes d'un soldat (poésies), *du même.*

Mise en accusation du ministère Combes, par Mgr Justin Fèvre.

Un missionnaire poitevin en Chine, par dom Chamard.

Primevères (poésies), par dom Fourier Bonnard.

Mgr Le Camus et les études ecclésiastiques au grand Séminaire de La Rochelle, par deux prêtres du diocèse.

Mgr Paul Guérin, *sa vie, ses œuvres*, par Mgr J. Fèvre.

La Passion de Jésus-Christ, drame en vers, in-12 broché, par l'abbé Dubois.

La Langue française et son orthographe devant une chambre académique ou Solution de la Question orthographique, par L. Gonthier, avec approbation de Louis Havet, de l'Institut, et de Paul Passy, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes.

Collection Arthur Savaète à 2 francs

Le Centenaire de Mgr Dupanloup, par Mgr Justin Fèvre.

Le cas de M. Henri Lasserre, Lourdes et Rome, par l'abbé Paulin Moniquet.

Pie X, *Pontife et Souverain*, *avec portrait*, par Mgr Justin Fèvre.

La Puissance divine du sacerdoce catholique, par Mgr Justin Fèvre.

Lettres de Y. à Z. (1re série), Dupanloup et son historien, par Y., docteur en théologie et droit canonique.

Lettres de Y. à Z. (2e série), la Justice de l'Histoire. Grégoire VII et Bossuet, *du même*.

Lettres de Y. à Z. (3e série), réponse à M. Ingolt, Bossuet et le Jansénisme, *du même*.

Lettres de Y. à Z. : L'affadissement du sel. Catholicisme et libéralisme, 4e série.

Les Espagnols d'autrefois, par dom Rabory.

Parmi les nôtres, roman, par Dange. In-8° br.

Lamennais et Victor Hugo, In 8°, par Christian Maréchal.

La Fille du Sonneur, par Eliane de Kernac.

Un Complot libéral contre la Sainte Eglise. Réponse à la supplique des vingt-quatre cardinaux laïques à l'épiscopat français, par Mgr Justin Fèvre. In-8° carré.

Etudes sur la Révocation de l'Edit de Nantes : Poètes Cévenols, par l'abbé Rouquette. (Voir le complément dans les coll. à 3 fr. 50 et 7 fr. 50).

Histoire de Monseigneur Parisis, évêque de Langres, par Mgr Justin Fèvre.

Etude sur Joseph de Maistre, par E. F. et Arthur Savaète.

Le Sens littéral du texte biblique et les Sciences profanes : Pluralité des Mondes : les Six jours de la Création ; Job et son livre, in-8 carré, par l'abbé Chauvel.

Voix Canadiennes : Vers l'Abîme, documents inédits de Mgr Bourget, Mgr Laflèche, etc., par Arthur Savaète. In-8°.

Le Moine Bénédictin, par Dom Besse.

Napoléon Ier à l'Ecole royale de Brienne, avec 2 gravures. In-18 broché, par M. A. Assier.

Liber Psalmorum hebraicæ veritati restitutus, par le P. François de Bénéjac.

L'Emile Zola « de Paris », par Merlier.

Colonel comte de Villebois-Mareuil, l'héroïsme français au Transvaal, par Simon, marquis de Beau-Carré.

Le Trio. juifs protestants et francs-maçons, par Jules Aper.

Catalogues épiscopaux, réponse à l'abbé Duchesne, sur l'origine des diocèses dans les Gaules, par l'abbé Trouet.

Actes de Saint-Denis de Paris, par le chanoine Davin.

Anne d'Orléans, première reine de Sardaigne, par la comtesse de Faverges.

La Lumière ; *Conférences* sur l'Église prêchées à Saint-Eustache de Paris, par le R. P. Constant des Frères Prêcheurs.

Au pays de Sainte Germaine, étude d'hagiographie et d'art, par Henri Lambercy.

Les idées d'un vieux Goupillon, ou le pourquoi de la guerre atroce que la Toge et le Bistouri font au Sabre ou au Goupillon, essai politique. In 8° br.

Les Etapes d'un poète (poésies), par M. Gérard de Lacmer. In-12 br.

Le médecin et les médicaments chez soi, par le Dr Trosseille, in-12 (recommandé).

La femme et la mère, *du même* (recommandé).

Collection Arthur Savaète à 2 fr. 50

Les Liens intimes entre le Paradis Terrestre et le Calvaire : Fruit défendu et l'arbre de vie, par l'abbé Chauvel.

Grande Escroquerie (la), vol légal des Congrégations, par Jos. Lamarque.

Le Concile du Vatican, par Mgr Guérin.

Le Salut National, par Henri Marchand.

Jérusalem, cinq ans après, une fuite en Egypte, par Mme Bazélaïre.

Faut-il fermer Lourdes, au nom de l'Hygiène, réponse de 4.500 médecins : Non, par le Dr Vincent.

Collection Arthur Savaète à 3 francs

Nazareth ou les *Lois chrétiennes de la Famille*. Conférences prêchées par le R. P. Constant, des Frères Prêcheurs.

Le Père Aubry et la réforme des Etudes ecclésiastiques, par Mgr Justin Fèvre.

Sainte Marie-Madeleine, d'après les Ecritures et la tradition, tome I, par M. l'abbé M. Sicard. (Tome II, voir collection à 5 francs).

Les Leçons de l'Histoire contemporaine, par Arthur Savaète, in-8°.

Le Socialisme, ce qu'il est, par l'abbé Patoux. In-8° carré.

L'abbé du Chayla ou le Clergé des Cévennes (1700 à 1702). La vérité sur la guerre des Camisards, origine, faits et conséquences; documents inédits, par l'abbé Rouquette. In-8 carré. (Voir complément coll. à 2 fr. et 7 fr. 50).

Le vrai Féminisme, le vrai rôle de la Femme dans la Société, par l'abbé Rouquette, in-8°.

Études de l'Histoire juive, avant Jésus-Christ, par l'abbé Barret, in-8°.

Études de l'Histoire juive : le Messie, *du même*.

Études de l'Histoire juive, après Jésus-Christ, par le R. P. Dom Bernard.

Conférences religieuses, par le R. P. Constant, tome III. (Voir tomes I, II, IV dans les collections à 5 fr. et 3 fr. 50).

Le Mariage de Paul Larivière, par Contran de Mérigny, in-8 carré.

Notre-Dame de Chartres, histoire et description de la cathédrale, par Alexandre Assier.

Historiettes et petits Riens, par l'abbé Baulez.

Le Roman de l'Espagne héroïque, par Gaston Routier.

Désolation dans le Sanctuaire (La), par Mgr Justin Fèvre.

Abomination dans le Saint Lieu (L') par Mgr Justin Fèvre.

Carnet d'un officier, Œuvre posthume, considérations philosophiques du commandant Léon Guez, chef d'état-major, par dom Rabory.

Zuléma, roman héroïque, par Arthur Savaète.

Légendes Hagiographiques (les), par le P. Delehaye, bollandiste. 2e édit.

Le Bossuet de la prédication contemporaine, par l'abbé Regourd. In-8° br.

Les Pensées de l'éternelle Vie, par Mme Nottat.

Collection Arthur Savaète à 3 fr. 50

Charles Périn, le créateur de l'économie politique chrétienne, par Mgr Fèvre.

L'Histoire du droit canon gallican : 1° L'Organisation nationale du clergé de France ; 2° les remontrances du clergé de France ; 3° curiosités liturgiques ; par le R. P. At.

M. Emile Ollivier, sa vie, ses œuvres, son action politique, par Mgr J. Fèvre.

Jésus-Christ, prototype de l'humanité. In-8° broché, par Mgr Fèvre.

La Chine supérieure à la France, par Tong Ouên Hién, mandarin chinois.

Conférences religieuses, par le R. P. Constant, tome II. (Voir tomes I, III et IV dans les collections à 5 et 3 francs).

Rome au XXe siècle, par M. Denis Guibert, Vol. in-12.

Le cœur de Gambetta, par Francis Laur, documents inédits. In-12 carré.

Les Églises orientales, par Mgr Tilloy.

Le Juif sectaire, par l'abbé Vial.

La Question macédonienne, par Gaston Routier, in-12.

La Macédoine et les Puissances, *du même.*

Dix-huit années de Scolasticat et de Régence, en diverses maisons de la Cie de Jésus, par Jules Romette.

Légendes de Mort et d'Amour, par Gaston Routier, in-12.

L'art d'être heureux, par Victor Vidal.

Origines de Notre-Dame de Lourdes (Les), par l'abbé Paulin Moniquet.

Roman d'un Jésuite (le), par Beugny d'Haguerue.

La Dame Blanche du Val d'Halid, par Arthur Savaète.

La Main noire, suite du précédent, par Arthur Savaète.

Styles et Caractères, par G. Legrand.

Grandeur et décadence des Français, par Gaston Routier.

Au jour le jour, nouvelles, par Fritz Masoin.

Le Mont Saint-Michel, « au Péril de la Mer », illustré, par E. Goethals.

Les Miracles historiques du Saint Sacrement, par le P. Eugène Couët.

Notre-Dame de Lourdes, par H. Lasserre.

Bernadette, par H. Lasserre.

Les Episodes miraculeux de Notre-Dame de Lourdes, par H. Lasserre.

Collection Arthur Savaète à 4 francs

La Botanique médicale, au Presbytère et dans la Famille. Plantes hygiéniques et leur emploi dans toutes les maladies, par un curé de campagne. In-8° carré.

Quarante-cinq assemblées de la Sorbonne pour la censure du primat, et des prélats de Hongrie, qui ont condamné la Déclaration du clergé de France en 1682, par le chanoine Davin.

Grippart, histoire d'un bien de moine ; nombreuses illustrations, par le R. P. Charles Clair, de la Société de Jésus.

Un parfait catholique, Jean-Marie d'Estrade, bienfaiteur de Bagnères-de-Bigorre, par l'abbé Paulin Moniquet (franco 4 fr. 50).

Signes de la fin d'un Monde (les), avec suppt, 3e édit., par Jean-du-Valdor.

La Liberté de conscience en face des erreurs modernes, par l'abbé A. Patoux-Gros vol. in-8° br.

L'éternelle Question, par Mme Nottat.

Collection Arthur Savaète à 5 francs

Etude critique sur Bossuet, par le chanoine Davin.

Conférences religieuses : Péchés de la langue ; Merveilles de la foi des saints ; l'Incarnation et divers sujets, par le P. Constant, des Pères Prêcheurs.

Les Juifs devant l'Eglise et l'Histoire, par le R. P. Constant.

Vie nouvelle du saint curé d'Ars, par Jean d'Arche.

Soirées Franco-Russes, 4e Soirée, Choses d'Orient, questions arménienne, grecque, macédonienne, par Arthur Savaète.

La Vénérable Jeanne d'Arc. In-8° broché, par l'abbé Malassagne.

Sainte Marie-Madeleine, son histoire et son culte, par l'abbé Sicard, tome II. in-8° (Voir tome I à la collection à 3 francs).

Vie de la Bienheureuse Mère Julie Billiart (3e édition), par le P. Ch. Clair, revue et augmentée par le P. E. Griselle, S. J. In-8.

Voyage d'un Allemand en France en 1874, par H. Hansjacob, traduit de l'allemand par M. Virot. Fort in-8°.

Etudes sur la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc : *Les Fugitifs*, in-8, par l'abbé Rouquette. (Voir *1re Partie* : Abbé Du Chayla, dans collection à 3 fr. ; et les Poètes Cévenols, *2e Partie*, dans collection à 2 fr.).

Joseph Reinach historien, révision de l'histoire de l'affaire Dreyfus, par Dutrait-Crozon, préface par Charles Maurras.

Chinois et Chinoiseries, illustré, par Pol Korigan.

L'Art de faire un homme (éducation rationnelle et moderne), par l'abbé Macquillon.

Rivales amies (les), roman, par Arthur Savaète.

Voyage chez les Anciens, ou l'économie rurale dans l'antiquité, par le chanoine Beaurredon.

Rôle de la Papauté dans la Société (le), par le chanoine Fournier.

En Tyrol, Histoire et Légende (poésies) illustré, par le R. P. Ch. Clair S.-J.

Collection Arthur Savaète à 6 francs

L'Allemagne, tome Ier. les Germains et le Catholicisme, par Mgr Justin Fèvre.

L'Allemagne, tome II. Le Protestantisme et l'Empire, *du même*.

Le Pontificat de Léon XIII, tomes 43e, 44e de l'Histoire universelle de l'Église de l'abbé Darras, continuée par Mgr Justin Fèvre. 2 forts volumes, 12 francs. (Nous fournissons tous autres volumes du grand Darras au prix de 6 francs.

Darras, le *tome V* et dernier du petit Darras, par Mgr Justin Fèvre. In-8°. 6 fr.

Estelle, poème en vers français et en vers provençaux en regard, par T. Houchart.

Le divin Voyageur, magn. illustrations.

Le Pape et la Liberté, par le P. Constant.

Notice et Souvenirs de Famille par la Comtesse de Rœderer.

Les Folies du Temps en matière de religion, par Poujoulat.

Le cardinal Gousset, sa vie, ses œuvres, son influence, par M. le chanoine Gousset, in-8° avec portrait.

Collection Arthur Savaète à 7 fr. 50

Études sur la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc, tome III. Les Fugitifs, leurs biens ; listes détaillées et complètes de tous les émigrés, par l'abbé Rouquette. (Voir tomes I et II dans collections à 2 fr. et 3 fr.)

Fleur merveilleuse de Woxindon (La), par le P. Spillmann, traduit de l'allemand.

L'Exégèse Traditionnelle et l'Exégèse Critique, par l'abbé Dessailly,

Origine et Progrès de l'Education en Amérique, par Charles Barneaud.

Alphonse XIII, roi d'Espagne, illustré, par Gaston Routier.

La Servante de Dieu : *Louise-Edmée Ancelot.* Veuve de Me Lachaud, avocat à Paris, par l'abbé Paulin Moniquet.

Collection Arthur Savaète à 8 francs

Les Représentants du Peuple en mission près les armées 1793-1797. D'après le dépôt de la Guerre, les séances de la Convention, les archives nationales, par Bonnal de Ganges, conservateur des archives au dépôt de la Guerre, 4 volumes :

Tome I. — Le conseil exécutif et les représentants . . . . 8 fr.
Tome II. — Les partis et les représentants aux armées. . . . . 8 fr.
Tome III. — Les volontaires et les représentants aux frontières. . . . 8 fr.
Tome IV. — Les représentants et l'œuvre des armées . . . . 8 fr.

Soirées Franco-Russes : 1re Soirée : Mort de Louis II de Bavière ; 2e Soirée : Mort de Rodolphe ; 3e Soirée : Boërs et Afrikanders ; les 3 soirées réunies en un seul vol. avec portrait de l'auteur, par Arthur Savaète. (Chaque soirée se vend séparément : la 1re, 2 fr. ; la 2e, 3 fr. 50 ; la 3e, 3 fr. 50 ; la 4e, Choses d'Orient, 5 francs.)

Passion méditée au pied du St-Sacrement (La), en 3 volumes, par le P. Jos. Chauvin.

Origines et Responsabilités de l'insurrection vendéenne, par Dom Chamard.

Les Anges et les temps présents, par l'abbé Grand Clément. In-8.

Collection Arthur Savaète à 10 fr.

Histoire de l'Abbaye Royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris, de l'origine à 1500, tome I, par Fourier Bonnard.
La même, de 1500 à 1792, par le même, tome II, (ouvrage couronné par l'Académie).

Mgr d'Hulst (recueil de souvenirs), avec un portrait, couverture parchemin.

Bibliotheca hagiographica græca des Bollandistes, 1 vol. 10 fr., relié 13 fr.

Memento. — Nos grandes Publications

Acta Sanctorum des Bollandistes, 66 vol. in-folio, 3660 fr. broché, net. 2400 fr.
Le même, relié demi-chagrin 4150 francs, net 2800 fr.
Le même, relié pleine toile 4000 fr., net 2600 fr.

Acta Sanctorum à la portée de tous : Nous fournissons toute Vie de Saint en feuilles détachées de la grande collection des Bollandistes, à raison de 5 *francs* la feuille in folio de 8 pages sur deux colonnes.

Acta Sanctorum derniers volumes parus : le *Propylæum ad Acta Sanctorum novembris*, in-folio *60 francs* ; le tome II de Novembre (pars prior), fort in-folio *75 francs* ; le tome VI d'octobre (réédition Savaète), *75 francs*.

Auctaria ad Acta Sanctorum Octobris, fascicule de 250 pages, manquant à la plupart des collections : *25 francs*.

Acta Sanctorum des bollandistes, pour paraître en 1908 et 1909, 1° *le tome II de novembre* (pars posterior), 75 francs ; et 2° *le tome III de novembre*, 75 francs. (Souscrire dès ce jour).

Acta Sanctorum : Suppléments aux bollandistes, par l'abbé Narbey, tome I, petit in-folio *60 francs.* ; tome II, les 24 premières livraisons parues *40 fr.*

Gallia Christiana, 12 vol. in-folio, 900 fr., net . . . . 180 fr.

Histoire littéraire de la France, 17 vol. in-4°, 350 fr., net. . . . 100 fr.

Dictionnaire des Dictionnaires, par Mgr P. Guérin, 6 vol. in-4°, 180 fr. net 45 fr. Le même, relié 210 fr., net . . . . 75 fr.

Analecta Bollandiana des Pères Bollandistes, 25 vol. à 15 fr. le volume ; les 25 volumes. . . . . 375 fr.

Compendiosa Sancti Thomæ Aquinatis Summa, par M. l'abbé Maurel, approuvé par S. Em. le card. Bourret. Cet ouvrage réduit en traités avec leurs divisions et subdivisions, avec l'indication des questions de la *Somme* correspondantes, 5 vol. in-12 . . . . 18 fr.

Traité théorique et pratique du Droit canonique (en français) à l'usage du Clergé et des Séminaires, par Mgr Anselme Tilloy.

1. Partie du maître. 2 forts volumes in-8 . . . . 15 fr.
2. Partie de l'élève. 2 forts volumes in-12 . . . . 10 fr.

Monumenta Ecclesiæ Liturgica, par les RR. PP. Bénédictins. Le tome I, *Relliquiæ* liturgicæ *Vetustissimæ*. Sectio prima. 1 fort vol. gr. in-4°. CCXVI — 276 204. Prix . . . . 75 fr.
Le tome V. *Liturgica mozarabica vetus. Liber Ordinum*, in-4°, 60 fr. ; rel.

65 fr. Cette collection se composera d'environ 15 tomes qui formeront chacun un tout complet.

S. Bonaventuræ *opera omnia*, par l'abbé Peltier, 15 vol. in-4°. br. . 400 fr.

Joannis Duns Scoti *opera omnia*. 26 vol. in-4°, br. . . . . 800 fr.

S. Thomæ Aquinatis *opera omnia*. 34 vol. in-4°, br. . . . . 450 fr.

Divi Thomæ Aquinatis Catena murea, 3 vol. 16 fr.; en gros caract., rel. 24 fr.

Saint Augustin (œuvres complètes), traduction bénédictine, par Mgr Perrone. etc., avec texte latin, 34 vol. . . . . 350 fr.

Saint Jean Chrysostome (œuvres complètes) traduction française de l'abbé Bareille, avec texte grec. 21 vol. in-4°, br. . . . . 420 fr.

— Texte français seul, 21 vol. in-8. . . . . 126 fr.

Saint Jérôme (œuvres complètes) traduit par l'abbé Bareille et Mgr Perrone. 18 vol. in-4°, br . . . . 216 fr.

Summa Summæ S. Thomæ, par Billuart, etc. 6 vol. in-12, br. . . . 26 fr.

Saint Thomas d'Aquin, commentaires des épîtres de saint Paul, traduit par l'abbé Bralé. 6 vol. in-8. . . . . 45 fr.

Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, trad. en français et annotée, par Lachat. 16 vol. in-8 . . . . 128 fr.

Saint Thomas d'Aquin, Opuscules théologiques et philosophiques, traduit par Bandel, etc. 7 vol. in-8, broché . . . . 42 fr.

Clypeus theologiæ thomisticæ autore Joanne Batista Gonel. 6 v. in-4°, br. 120 fr.

Dogmata theologica Dionysii Petavii, S. J, 8 vol. in-4°, broché . 100 fr.

Ioannis de Lugo, S. J, *opera omnia*, 8 vol in-4°, br. . . . . . . 300 fr.

Collegii Salmanticensis Cursus theologicus, 20 vol. in-4°, br. . . 200 fr.
Chaque volume séparé. . . . . 10 fr.

Ludovici Thomassini Dogmata theologica, par Ecalle. 7 vol. in-4°, br. 120 fr.

Louis de Grenade (œuvres complètes), traduites de l'espagnol et du latin par Bareille, etc. 22 vol. in-8°, br. . . . . 180 fr.

Commentaria in Scripturam Sacram R. P. Cornelii a Lapide, S. J., revus par Mgr Peronne et Crampon. 26 vol. in-4°, br. . . . . 200 fr.

Id. Une collection d'occasion en 26 vol., br. . . . . 150 fr.

Œuvres complètes de Bossuet, par Lachat, 31 vol. in-8, br. . . . 100 fr.

Les mêmes, commentaires, par Guillaume. 10 forts vol. in-4°, br. . . . 70 fr.

Œuvres de Saint Alphonse de Liguori, traduit par l'abbé Peltier. 20 v. in-8, broché . . . . 120 fr.

Cours de religion, d'après le P. Wilmers, S. J., par l'abbé Grosse. 7 vol in-8, br. . . . . 45 fr.

Grand Catéchisme du P. Canisius, traduit par l'abbé Peltier. 7 vol. in-8, br. 36 fr.

Bible d'Allioli, traduite par l'abbé Gimarey. 8 vol. in-8°, br. . . . 40 fr.

La Sainte Bible à l'usage des Familles, a paru le tome I, fort vol. in-8° jésus illustré et pouvant être mis entre toutes les mains. L'ouvrage formera 3 volumes. Chaque volume broché, 12 fr., relié. . . . . 15 fr.

Vie des Saints de Ribadeneira pour lecture en famille. 1 fort vol. in-4°, br. 16 fr., relié. . . . . 20 fr.

Petits Bollandistes (Les), Vie des Saints, par Mgr Guérin, complétés par Don Piolin. 20 vol. in-8, net : 90 fr. — Edition originale, relié veau. 19 fr.

La Vie des Saints, par Mgr Guérin, d'après Giry, etc. 4 v. in-12, 16 fr., rel. 25 fr.

Histoire universelle de l'Église, par l'abbé Darras, continuée par Mgr Justin Fèvre. 46 vol. in-8°. 276 fr.

La chasse à travers les âges, par le comte de Chabot, couronné par l'Académie. prix à l'Exposition de 1900, édition rare et recherchée.
Prix, broché : 50 fr. — Papier Japon : 150 fr.

Histoire de saint Vincent Ferrier par le P. Fages. 2 forts vol. illustrés et le Procès de sa canonisation, 1 vol. ; Prix des 3 vol. . . . . . . 20 fr.

La Vie des Saints, par Mgr Guérin, illustré par Yan d'Argent, sur japon. 200 fr.

Papier de luxe, 1 ou 2 vol. relié : 65 fr. Édition populaire en 4 vol. in-8°, br. ill. 20 fr.

Episodes miraculeux de N.-D. de Lourdes, par H. Lasserre, broché, 25 fr. relié, 30 et . . . . 35 fr.

N.-D. de Lourdes, du meme, broché, 25 fr. Relié, 30 et . . . . . . 35 fr.

La Chevalerie, par Léon Gautier, 1 fort volume, relié, 30 et . . . . 35 fr.

Imbert de Saint-Amand, in-4°, ill. La Cour de l'Impératrice Joséphine, 38 fr.
La jeunesse de Louis-Philippe et de la Reine Marie-Amélie. . . . 30 fr.
La Cour de Louis XVIII. 30 fr. — La Cour de Charles X. . . . . . 30 fr.
La duchesse de Berry. . . . . 30 fr.

La Papauté devant l'histoire, par le chanoine François Fournier, édition luxueuse et illustrée du portrait de l'auteur, de celui de tous les papes avec leurs armoiries respectives, figurines, lettrines, culs-de lampes. 2 forts volumes grand in-4° de plus de 908 pages chacun, broché, 50 fr. et relié : 60 et 65 fr.

Les Conciles généraux et particuliers et le Concile du Vatican, par Mgr Guérin, nouvelle édition. 4 vol. in-8° 23 50

Histoire critique du catholicisme libéral en France jusqu'au pontificat de Léon XIII, par Mgr Justin Fèvre, complément de toutes les Histoires de l'Église. 1 vol. in-8, 556 pages . . . . 5 fr.

Vie de sainte Thérèse, par les RR. PP. Bollandistes, un fort v. in-folio ill. 75 fr.

Vita Jesu Christi, par Ludolphus de Saxonia. 1 fort vol. in-folio. . . 50 fr.
Diverses reliures : 55, 60 et . . . . 75 fr.

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE.

Causeries Franco-Canadiennes

N° 20 Collection Arthur Savaète a 2 francs.

Politique et Littérature, Arts, Sciences, Histoire, Philosophie et Religion

CAUSERIES FRANCO-CANADIENNES

PREMIER ENTRETIEN

PAR

ARTHUR SAVAÈTE

DIRECTEUR DE LA *REVUE DU MONDE CATHOLIQUE*



PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

CAUSERIES FRANCO-CANADIENNES

PREMIER ENTRETIEN

WILFRID LAURIER ; LES BIENS DES JÉSUITES ; LE TRICENTENAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC

M. Jaurand est un capitaine de la garde, en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur. Il combattit vaillamment en 1870, fut emmené prisonnier au fond de l'Allemagne où il subit, par un hiver rigoureux, une captivité pénible. Il s'évada pour reprendre sa place dans le rang ; mais aujourd'hui, trop jeune encore pour ne vivre plus que dans la pensée de ses prouesses passées, il occupe à mes côtés ses derniers loisirs.

C'est lui qui, généralement, me présente les personnes qui désirent m'entretenir. Il me garde au besoin des importuns.

— Toc, toc, toc.

— Entrez.

— Monsieur, fit le capitaine Jaurand, venant à moi tout en jetant derrière lui un regard inquisiteur : Monsieur, voici deux personnes qui demandent à vous causer.

— Bon ! et que veulent-elles ?

— Elles ne paraissent pas disposées à le dire à d'autres qu'à vous-même.

— Je suis fort occupé.

— Je l'ai bien dit, mais elles insistent.

— Les connaissez-vous?

— Non; ce me semble être des étrangers.

— Se sont-ils fait connaître?

— Non pas.

— Alors, je n'y suis pas.

— Mais si, Monsieur; mais si! Vous voilà bien, et nous venons d'assez loin pour nous permettre une légère infraction à la consigne.

Le capitaine s'efface, et les voilà, mes gens, fort aises de s'être introduits.

Ce sont deux Messieurs très convenablement mis, qui, sans plus de façon, avaient emboîté le pas au capitaine et se présentaient eux-mêmes sans s'attarder davantage à la porte. Je me dis : c'est peut-être une mode de chez eux!

— Excusez-nous, Monsieur, d'être importuns. Quand on vient de fort loin, on ne manque pas un but sans regret.

— Vous venez, Messieurs?...

— De Québec, dont vous venez de parler assez longuement dans la *Revue du Monde Catholique*.

— Vous venez du Canada! Certes, c'est au delà du boulevard, même extérieur, et vous devez être aussi fatigués que pressés; je comprends cela, et j'accorde que vous pouvez être, de plus, un peu exigeants. Soyez les bienvenus, Messieurs, et faites-moi le plaisir de vous asseoir.

— Et d'abord, continua celui qui me paraissait être le plus avancé en âge, laissez-moi vous dire qui nous sommes. Mon ami, que voilà, est un sollicitor qui, malgré sa modestie, me permettra de dire qu'il est distingué.

A ces mots, je fis un mouvement qui n'échappa point à mon visiteur; il sourit en ajoutant :

— .... Il ne vient rien solliciter, sachez-le, ni chercher

querelle à personne non plus. Il fut un protégé de Mgr Ignace Bourget, incidemment son mandataire, et toujours son ami respectueux autant que dévoué. Il s'appelle M..., et, pour son compte, il voulait vous dire le plaisir qu'il a eu à lire la *Revue du Monde Catholique* défendant l'œuvre et la mémoire du saint évêque, mort à la peine et dans la paix du Seigneur.

Moi-même, M. le Directeur[1], je suis professeur à Laval de Québec, et j'avoue très franchement que je ne partage pas toutes vos opinions, non plus celles de mon compagnon.

— Cela n'est pas nécessaire, cher maître, pour que dans la même paix vous puissiez, à l'occasion, vous éteindre dans le Seigneur. Paix aux hommes de bonne volonté, chantèrent les messagers célestes en une circonstance faite pour attendrir les cœurs. J'espère que vous n'êtes pas insensible à la justice,... pas davantage à la vérité,... et que vous n'êtes pas un criminel!

— Que non! fit-il, éclatant d'une franche gaieté.

— La vérité : vous l'aimez comme la justice!

— Certes!

— Par suite, en raisonnant, preuves en mains, on peut donc s'entendre avec vous pour l'amour de Dieu et le bien de la Patrie. Car, enfin, là-bas si vous n'avez aucune bonne raison d'être antimilitaristes, vous en avez beaucoup pour surveiller l'*évolution* de votre patriotisme qui tourne à l'anglo-saxonnisme à force de scepticisme et de libéralisme!

— Comment cela?

— On le verra bien, et vous ne l'ignorez pas si vraiment vous venez de Québec! Un mot seulement : il y a chez vous deux races concurrentes, jadis ennemies; n'est-ce pas? Vous paraissez être l'un et l'autre des Canadiens français. Quel intérêt auriez-vous vous-mêmes, par exemple, ou vos enfants, tout en gardant la *tare,* si *tare* il y a, de votre origine française, à devenir des Anglais de goûts, de langage et de cœur?

1. C'est du Directeur de la *Revue du Monde catholique* qu'il s'agit.

Pourquoi renonceriez-vous à vos droits d'aînesse, aux bénédictions, aux espérances qu'il vous lègue pour un brillant avenir? Oui, il y a chez vous un patriotisme anglais; il y a aussi un patriotisme français; j'estime que celui-ci doit avoir vos préférences, mais qu'il est en déclin par les complaisances de vos libéraux.

Comme mes visiteurs avaient échangé ces propos debout, j'insistais pour qu'ils prissent place à mes côtés.

Je les observais tandis que, sans façon, ils s'installaient dans des fauteuils bas qui les mirent à l'aise tout à fait, et l'entretien continua comme suit :

LE SOLLICITOR

Monsieur le Directeur, vous venez de rendre aux catholiques canadiens un service dont, ici, vous ne pouvez apprécier toute l'importance : elle est capitale à mon avis.

LE PROFESSEUR

Je ferai amicalement observer que mon compagnon généralise assez facilement les choses et en exagère parfois, sans s'en rendre compte, la nature ou les dimensions. Il le fait, du reste, avec les meilleures intentions : il est sociable avant tout. C'est sa façon d'être; elle vaut ce qu'elle vaut en société; mais des critiques professionnels, comme le sont les lumières des Universités, ne sauraient la partager sans réserves.

LE DIRECTEUR

Je ne puis, certes, et, pour ma part, que savoir le meilleur gré à M. le Sollicitor d'avoir apprécié mes intentions loyales. Il veut bien ajouter qu'en y cédant j'ai rendu un grand service à mes coreligionnaires et compatriotes canadiens. Exagéré ou non, le compliment est agréable; une communauté de vues fait naître nécessairement de la sympathie.

LE SOLLICITOR

De cette sympathie, M. le Directeur, je ne voudrais pas déjà abuser. Mon ami a pris la peine de vous prévenir que nous ne sommes pas en toutes choses fatalement d'accord. Nous connaissons l'un et l'autre des perspectives qui diffèrent, et c'est d'ailleurs en cherchant à nous éclairer mutuellement que nous occupons les plus utiles de nos loisirs. Mon compagnon peut me contrarier, me contredire; j'use envers lui de la même liberté : la vérité souvent y trouve son compte. Qu'il me suffise donc de dire qu'en sa présence on peut parler ouvertement sans courir les risques de l'indiscrétion ou de la malveillance.

LE DIRECTEUR

Cette assurance a son prix en toute circonstance. Mais, pour le quart d'heure, avais-je à me tenir en garde? Que désirez-vous me confier ou qu'attendez-vous de moi?

LE PROFESSEUR

Personnellement, en touchant barre à Paris, je voulais voir, entendre celui qui nous parle d'*abîme* en faisant des révélations curieuses et même sensationnelles. Si cela m'était permis je vous demanderais volontiers quel ami ou quel ennemi a pu vous armer ainsi et vous inspirer!

LE DIRECTEUR

C'est, comme on dit vulgairement, mettre les pieds dans le plat. Cela ne saurait me déplaire, encore moins m'embarrasser. Par tempérament, Monsieur, je suis fort peu porté à faire des confidences. J'ai, pour m'en garder, de multiples raisons, toutes respectables. Par ma situation, en effet, je sais et j'entends beaucoup, je devine davantage; et, rece-

vant force communications, j'ai à les utiliser professionnellement, mais à couvrir ceux qui me les font; autrement!... Il est une confidence, néanmoins, qui ne me coûte rien : je suis ennemi des petits papiers; je déplore l'abus que certaines gens en font volontiers dans un but intéressé, du reste. Je n'exagère rien, pour mon compte, en affirmant qu'on pourrait mettre mes papiers, pourtant nombreux, sens dessus dessous et y puiser à volonté sans arriver à prélever le moindre document capable de compromettre le dernier de mes contemporains. En certaines circonstances il y a des précautions préliminaires à prendre et celles-là je ne les néglige jamais.

LE SOLLICITOR

Nous ne demandons pas, certes, qu'une indiscrétion quelconque soit commise en notre faveur : ce serait une injure gratuite que de l'attendre de vous. Au surplus, nous n'avons aucun titre pour la rechercher ou la solliciter.

LE PROFESSEUR

Pardon! Vous êtes sincère en ce propos; mais, pour mon compte, je ne pourrais pas le tenir. Je dois à la franchise même de M. le Directeur cet aveu : je voudrais réellement savoir qui informe la *Revue du Monde Catholique*; et, dans les milieux que je fréquente, au Séminaire de Nicolet, par exemple, dans celui de Québec aussi, et surtout à l'Université de Laval, on cherche à l'apprendre, et on le saura, dit-on, à tout prix. Je collectionnerais, certainement, les félicitations les plus vives, les plus variées, si je pouvais, même télégraphiquement, fournir en haut lieu ce précieux renseignement.

LE DIRECTEUR

Si vous êtes *reporter*, et ce n'est pas un sot métier, vous pouvez user de mes paroles; je ne vous dirai que ce qui me

plaît et vous pouvez en tirer avantage, sans me réserver les droits d'auteur, si la matière en vaut!

LE SOLLICITOR

Pour vous donner une idée de la contrariété que causent chez nous vos révélations, il faut savoir que la *Revue du Monde Catholique*, déjà si redoutée par nos libéraux canadiens au temps où Mgr Justin Fèvre y disait avec rudesse son sentiment, est devenue maintenant pour tout un clan un véritable objet de terreur. Au Séminaire de Nicolet, couramment, on vous dit : Avec Mgr Fèvre, on pouvait s'attendre à des observations sévères, à des critiques amères; mais il était prêtre avant tout et il ne s'affranchissait jamais de la solidarité ecclésiastique. En cette circonstance, parmi ces documents, il eût été embarrassé; il les eût interprétés, commentés, il ne les aurait pas publiés *in extenso*. Où allons-nous?

LE DIRECTEUR

Que savent-ils des intentions de mon regretté collaborateur?

LE PROFESSEUR

On le pense, du moins.

LE DIRECTEUR

Je n'ai pas à dire ce qu'eût fait Mgr Justin Fèvre de son vivant : il se passait d'interprète, et il disait à mesure ce qu'il pensait. En tout cas, ce n'est pas la justice restreinte qu'on lui a rendue au Canada, qu'il aimait tant, qui aurait pu lui en imposer.

LE SOLLICITOR

Toujours est-il que si, alors, les libéraux laissaient encore

traîner votre *Revue* dans les cabinets de lecture, aujourd'hui et depuis le 15 décembre exactement, ils la cachent ou la font disparaître.

LE DIRECTEUR

Est-ce qu'elle les gêne ?

LE PROFESSEUR

Enormément. Pensez donc ! Ils ne veulent pas qu'on lise ces documents, même qu'on les soupçonne. Ils tremblent à la seule pensée que, peut-être, ce n'est pas la fin, que d'autres documents ont fui, et qu'ils peuvent voir aussi le jour. Et quels documents ? se demandent-ils.

LE DIRECTEUR

Ils en connaissent donc de compromettants ? Et comment les connaissent-ils ?

LE SOLLICITOR

.... Oui, quels documents ? Nos pauvres libéraux en ont forgé beaucoup qui étaient de circonstance et qui leur ont porté bonheur dans l'ombre. Ils les croyaient perdus dans la poudre des archives, et les voilà, menaçants et vengeurs, brandis on ne sait par quelles mains, et, comme l'épée légendaire, suspendus sur leurs têtes tremblantes : En avez-vous encore ? Et, si vous en possédez, n'en aurez-vous pas pitié, de ces pauvres gens ?

LE DIRECTEUR

Ils ne demandent point grâce et ils n'en firent point. La vérité historique, d'ailleurs, n'a pas à user de condescendance ; ce qu'elle cache au bénéfice des uns, elle le dérobe à la justification des autres, et c'est se faire complice des bandits

de l'Histoire que d'essayer d'en altérer les faits et les enseignements.

LE SOLLICITOR

C'est l'évidence même.

LE DIRECTEUR

Parfaitement. Vos libéraux, vos francs-maçons, vos mille autres conjurés — car le Canada devient de plus en plus une terre d'élection pour des sociétés occultes et secrètes, parce qu'elles sont contraires à la loi et menaçantes pour la société — savent de combien d'intrigues ils sont coupables; de combien de mensonges et de forfaits ils sont chargés; et parce qu'ils sentent les réflecteurs de la critique documentée fouillant en eux, ils tremblent comme les reptiles solitaires jetés dans un plein jour, et ils s'efforcent de reculer dans la nuit favorable à leurs entreprises révolutionnaires, toujours ténébreuses. Que ces gens soient profondément troublés, on le conçoit; qu'ils veuillent, en outre, savoir ce qu'ils ont à redouter encore, c'est tout à fait naturel. Aussi, irais-je au-devant de leurs vœux, et je vais les renseigner, si tant est que vous ayez charge de les informer.

LE PROFESSEUR

Vous direz d'où viennent ces documents? et qui vous les procure?

LE DIRECTEUR

Entendons-nous : Je puis laisser supposer comment ils me sont parvenus; cela doit suffire à ceux qui ne s'inquiètent que de leur nombre ou de leur authenticité.

D'abord, nul ne contestera, j'en suis sûr, l'authenticité des documents déjà publiés; on ne suspectera pas davantage ceux

qui verront le jour prochainement, que ces pièces fort suggestives pour les uns, très compromettantes pour les autres ne fussent pas, dans la pensée de leurs auteurs, destinées à l'usage que j'en fais, je ne le recherche pas un instant; mais que leur publication fut nécessaire pour rassurer les bons et confondre des malfaiteurs, j'en ai, outre la certitude morale que me donne la satisfaction d'un devoir bien rempli, le témoignage écrit de plusieurs de vos évêques. Il ne faut pas davantage pour me mettre à l'aise et me faire persévérer dans l'œuvre d'assainissement entreprise à votre profit.

Comme cependant je ne veux pas passer à vos yeux pour un écumeur d'archives, et que je désire, en même temps, donner la mesure de ce qu'on peut craindre ou espérer, je vous rappelle, Messieurs, l'aveu déconcertant du seigneur Zitelli[1]. Il reconnaissait que plusieurs au moins — sinon tous — de mes documents sont partis directement de Rome, qu'ils avaient été envoyés ici et là, où ils n'avaient que faire : témoin les pérégrinations insolites du *Mémoire* de Mgr Laflèche, mémoire écrit cependant à la demande de Léon XIII, à l'usage exclusif des cardinaux de la Propagande qu'il fallait renseigner sur les difficultés religieuses du Canada. Voilà déjà une *fuite* sérieuse, pour parler l'argot admis en ces sortes d'affaires. Zitelli était un escamoteur émérite; il s'en vantait. Il a pu opérer avec plus ou moins d'activité en 1882, et de même, avant comme après cette date; il le faisait au bénéfice de ses amis du Canada, comme de ceux d'autres lieux, s'efforçant, quand il le fallait et comme il le pouvait, non seulement de détourner de leur destination des documents d'intérêt général ou particulier, mais encore de les intercepter pour les livrer à des gens dénués de scrupules, et qui s'y intéressaient pour des raisons inavouables.

---

1. Voir Voix canadiennes. *Vers l'abîme*, par Arthur Savaète, vol. in-8°, 2 fr. (chez Savaète, Paris).

LE SOLLICITOR

Il est bien certain que Mgr Zitelli a encouru des responsabilités lourdes et que, eu égard aux affaires canadiennes pendantes en cour de Rome, il fut plus malhonnête qu'un Ullmo; plus méprisable qu'un Dreyfus; son inconscience, apparemment, le préservait des remords cuisants.

LE DIRECTEUR

L'inconscience, peut-être; mais l'accoutumance incontestablement. Songez donc avec quelle maîtrise il opérait en 1882! Tant de sang-froid et cette jactance dans une entreprise abominable ne révèlent-ils pas une longue pratique encouragée par une constante impunité? Cet homme fut employé à la Propagande dès l'année 1875; il y travaillait encore en janvier 1889, date à laquelle il trépassa. Zitelli a, sans contradiction possible, trahi ses chefs, le Pape et l'Eglise : c'est un fait acquis, avoué. De pareilles pratiques était-il donc *seul capable?* Il avait des complices, il a dû avoir des imitateurs. Quoi qu'il en soit, il est une chose que j'ai affirmée et que je confirme : Mgr J. Fèvre, mon ami, mon collaborateur, était fort bien renseigné; il l'était de première main avec autant de discrétion que de sûreté; et certes, il n'était pas le correspondant de Zitelli!!! Pour ce qui concerne le Canada, en particulier, il avait des tiroirs bourrés de documents précieux, inédits dont il comptait se servir pour écrire l'Histoire vraie de ce pays, non pas une légende burlesque, à grands renforts de recettes pharmaceutiques ou d'ordonnances de vétérinaire comme voudra le tenter certain Dr de Villecourt; mais les faits publiés, appuyés de mémoires secrets, avec des pièces authentiques venant d'archives généralement closes. Ces trésors historiques, où sont-ils? me demanderez-vous. Croyez-les en lieu sûr. Assurément, ils ne courent aucun risque entre mes mains, à supposer qu'ils s'y trouvent.

LE PROFESSEUR

C'est une misère à constater et qu'il faut déplorer : depuis 1870, Rome est sens dessus dessous ; il y règne, dans tous les domaines, un état véritablement révolutionnaire. Parcourez, pour vous en convaincre, la *Semaine religieuse* de Montréal (21 mars 1908). La correspondance romaine de ce numéro vous dira quels tours pendables, même de nos jours, des serviteurs infidèles de la Papauté osent jouer à la mémoire de Léon XIII ; de quelles trahisons ils sont toujours capables envers Pie X lui-même.

LE DIRECTEUR

Tout cela, sans doute, ne va pas sans défaillances multiples et sans corruption généralisée en certains milieux. Les rumeurs sont des rumeurs ; sur leur naissance on peut discourir. Tout de même il fallait une singulière idée de l'efficacité de la prière du seigneur Zitelli, chez certaines gens de Québec, pour que de temps à autre, ils envoyassent à ce peu recommandable personnage 5 à 600 francs pour une seule intention de messe ! Ceci était, n'en doutez pas, le prétexte de la rétribution d'un service qui n'avait rien de particulièrement saint ou spirituel.

LE SOLLICITOR

Quant à moi, je vous abandonne Zitelli et ses œuvres ; ceux là même qui le faisaient marcher, s'en cachaient soigneusement. Vous le dirai-je, M. le Directeur, votre sévérité pour les libéraux s'est singulièrement radoucie dès que vous avez eu affaire à sir Wilfrid Laurier. Tout ce que vous en avez dit n'est pourtant pas vérité pure. Par exemple, il n'est pas exact que W. Laurier *fit admettre le français comme langue officielle au Canada*. On lui reproche précisément, et fort justement d'ailleurs, de laisser l'*anglais* empiéter sur le *français* :

c'est même, de sa part, un parti pris qui nous est nuisible, à nous Canadiens français.

LE DIRECTEUR

M. Wilfrid Laurier, lors de ses visites, nous a charmé par ses manières distinguées et par ses discours flatteurs, qui paraissaient sincères ; nous a-t-il trompé ?

LE SOLLICITOR

Certainement.

LE PROFESSEUR

C'est bien absolu, cette affirmation-là.

LE DIRECTEUR

Il me semble.

LE SOLLICITOR

Pas le moins du monde, et j'en parle, Messieurs, en parfaite connaissance de cause. Je suis l'aîné de Wilfrid Laurier de deux printemps, et je fus plusieurs années son condisciple, presque son camarade ; il fut mon partenaire en des jeux variés ; je l'ai bombardé de balles en été, de boules de neige en hiver ; je l'ai vu souriant et morose, insinuant et sceptique, libéral d'instinct et de race dès sa prime jeunesse : il a tenu ce qu'il promettait et en faisant fortune il n'a pas réjoui ses camarades, ni honoré ses maîtres. Il est parvenu par tous les moyens, et il veut se maintenir à tout prix. A son intérêt personnel, à son élévation durable, au triomphe final de ses systèmes il n'est sacrifice, en morale comme en doctrine, qu'il ne consente allégrement. Il est libre-penseur, opportuniste. Rochefort, s'il avait à le qualifier en son rude langage le dirait : J'enfoutiste endurci dans son libéralisme équivoque et dans sa vertu empruntée.

LE DIRECTEUR

Vous dites avoir été le condisciple de sir Wilfrid Laurier?

LE SOLLICITOR

Mais oui, et mon compagnon pareillement. Nous l'avons connu au collège dès ses débuts et depuis lors, ni l'un ni l'autre, nous ne l'avons perdu de vue un seul instant. Mon ami ne me contredira certainement pas si j'affirme énergiquement devant lui que Wilfrid Laurier est au gouvernement ce qu'il paraissait déjà, tout enfant, au collège : ambitieux, libéral par principe comme de tempérament; c'était un pauvre caractère, flottant et faible; un esprit avisé, essentiellement opportuniste qui consultait toutes les girouettes avant de prendre la moindre résolution et qu'on ne vit jamais voguer vent debout. Voyons, mon cher docteur, dites-le-nous: Avez-vous jamais connu à Wilfrid un brin de piété, même à un âge où l'enfance en éprouve le plus facilement? Pour le moins savait-il dissimuler sa vertu! Je l'ai observé sur les bancs quatre années, et mes amis durant toutes ses humanités et à l'Université, c'est-à-dire dans la phase de son existence où Wilfrid Laurier se montrait sans apprêt comme sans façon, tel qu'il était au fond, et je vous assure que ni ceux qui nous précédèrent à ses côtés, ni ceux qui nous y suivirent, personne n'a jamais entrevu en cet enfant, en ce jeune homme, captivant tant qu'on le voudra, un futur défenseur des intérêts de la Patrie, ou de ceux de l'Eglise. Je veux bien admettre que ces indices n'ont rien de bien tranchant et d'absolu; ils suffisent néanmoins, Monsieur le Directeur, pour que vous atténuiez pour le moins ce que vous avez dit de trop flatteur sur le compte de notre maître!

LE DIRECTEUR

Je n'ai pas pour défendre sir Wilfrid Laurier des raisons

personnelles qui valent contre la vérité que j'honore avant tout. Vous auriez pu, à coup sûr, avoir pire maître que Laurier, c'est mon avis. Il est au pouvoir depuis 1896; il compte y rester longtemps encore, et s'il n'a pas tous les titres aptes à l'y maintenir, convenez-en, du moins : il a un talent fort apparent et il excelle dans l'art de subjuguer son entourage; c'est un charmeur!

LE SOLLICITOR

..... d'étourneaux!

LE DIRECTEUR

Excusez cette observation : Ne vous sentez-vous pas un peu prévenu contre lui par des exigences confessionnelles? A vous croire, ce cher Wilfrid, comme caractère au sens chrétien, comme valeur morale et patriote sincère, ne pèserait pas le bon poids. C'est de l'animosité, c'est...

LE SOLLICITOR

Pas le moindrement. J'ai rappelé ce qu'il était au collège. J'aurais pu dire d'abord ce qu'il fut dès le berceau. Né dans un milieu où le libéralisme était dans l'air ambiant et qu'on respirait sans coupage, il trouva dès la première heure, et comme intentionnellement, les œuvres complètes de Voltaire sous la main. Sa mère était un ange de piété, je le veux bien. Elle aurait pu façonner le cœur, orienter l'esprit de son enfant; mais elle mourut avant d'avoir pu commencer cette tâche et le jeune Wilfrid n'eut plus dès lors pour guide au foyer qu'un père sceptique et frondeur qui ne parut chrétien d'occasion qu'à l'heure de sa mort. L'élève au collège fut donc ce qu'en avait fait ce digne père, et il ne changea pas jusqu'en 1881 ou 1882, époque où il alla faire ses études de droit à l'Université protestante Mac Gill de Montréal. Avec la liberté se dessinèrent aussitôt les affinités de l'étudiant

émancipé. Loin de s'attacher à quelques sommités en renom, offrant à la jeunesse catholique de suffisantes garanties intellectuelles et morales, le jeune Laurier, dans le but de se pousser, choisit comme patrons deux avocats, impies notoires, tenant alors bureau à Montréal; je nomme Doutre et Laflamme.

Quand, par aventure, il avait à affirmer son opinion confessionnelle, pour ne pas effaroucher les protestants et ne point s'aliéner les catholiques, dans l'espoir de grouper les centres et pour parvenir, avec leur appui et en dépit des extrêmes, il se disait hautement libéral, mais à la façon gracieuse et noble des Montalembert, des Lacordaire. Quand, à l'occasion encore, il avait à exprimer un sentiment politique, alors aussi, avec un sens apparent de l'opportunité dont aurait dû bénéficier la patrie commune, il exprimait le vœu, même publiquement, de voir les Canadiens français arrondir leurs angles, prendre de la souplesse, s'unir finalement, pour se fusionner s'entend, avec le grand tout anglo-saxon où il n'y aurait plus que des intérêts et que des aspirations communes.

LE DIRECTEUR

Je sais que les catholiques ont plus d'un sujet de mécontentement. Je songe notamment à l'affaire des écoles du Manitoba.

LE SOLLICITOR

Par une de ses défaillances, jugez des autres. Cette affaire scolaire était, pour les catholiques, d'importance capitale. Laurier pouvait agir, trancher dans le sens de la morale et de l'équité; il avait solennellement promis, à Saint-Roch de Québec, de donner gain de cause aux catholiques qui ne demandaient que justice. Mais foin de promesses, d'honneur et d'équité! il lâcha les siens et livra notre jeunesse aux protestants qui la revendiquaient pour la contaminer. Il ne fit pas mieux, en 1905, quand il sacrifiait les droits scolaires des

catholiques à la haine des sectaires dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan.

Du reste, quels sont ses organes et ses collaborateurs? Les journaux *Le Canada* et *Le Soleil*, feuilles officielles de son gouvernement, sont rédigés : le premier par le f.·. Godefroy Langlois; le second, par l'athée d'Hellencourt. En 1898, pour donner des gages à l'opposition, il nommait au poste de lieutenant gouverneur de la province de Québec L.-A. Jetté qui s'était, et peut-être parce qu'il s'était déjà déclaré admirateur enthousiaste des « immortels principes de 89 »! On peut consulter à ce sujet les débats du procès Guibord. Mû par les mêmes préoccupations ou par des engagements contractés, il nommait sénateurs des hommes tels que R. Dandurand, Béique, Cloran, Dufey, L. O. David, Geo, Dessaulles, etc.; il nommait juges : un Fitzpatrick, un P. C. Martineau et tant d'autres, tous ou libéraux avérés, ou radicaux militants, parfois sectaires enragés, sinon déjà révolutionnaires. Je ne veux pas rappeler ici pour m'appuyer la vérité banale du proverbe qui vous fait ressembler à ceux qu'on fréquente.

LE DIRECTEUR

On l'accuse discrètement de ruse, voire même de complicité.

LE SOLLICITOR

Qu'on ne se gêne donc pas! Se gêne-t-il? Voyons, est-ce qu'il l'a organisée en plein jour sa conquête de Rome?

LE PROFESSEUR

Ah! çà. Laurier émule d'Annibal : je ne me le figurais pas!

LE DIRECTEUR

Un héros tout d'une pièce : c'est imposant.

LE SOLLICITOR

Il est tout juste un intrigant heureux! Sa conquête de Rome ne lui coûta point cher, je vous l'assure. Il organisa un défilé à Rome de personnages tous plus ou moins ses créatures, et qu'il avait convertis pour la circonstance en avocats stylés ayant charge de lui gagner la cour pontificale. C'était Achille Bergevin, député; Dandurand, Béique, sénateurs; le premier ministre Lomer Gouin, et d'autres qui se succédèrent au Vatican. Tous ces hauts personnages avaient pour mission de faire valoir la personne et la politique du patron; de démontrer que son dévouement à l'Eglise n'était pas une vaine apparence, mais que tous ses actes s'accordaient avec les vues du Saint-Siège au Canada. Il s'agissait ainsi de ménager à Laurier, futur candidat à la charge qu'il occupe déjà, un accueil flatteur lors de sa visite projetée au Vatican.

Mais le Saint-Père était, de par ailleurs, fort bien informé, et sir Wilfrid Laurier, malgré sa démarche personnelle, ses explications et toutes ses instances, ne put faire agréer par le Saint-Père les tendances de sa politique dissolvante. Tout ce qu'il semble avoir emporté du Vatican est l'assurance qu'on ne le combattrait pas ouvertement, qu'on fermerait les yeux et garderait le silence en ce qui le concerne personnellement.

LE PROFESSEUR

Cependant le cardinal V. Vannutelli ne lui tint point rigueur, bien au contraire. En effet, dans un banquet politique donné au collège canadien, et qui eut quelque éclat, ne fit-il pas un éloge pompeux de sir Wilfrid Laurier lui-même et de toute sa politique? Ne l'a-t-il pas qualifié publiquement de « serviteur dévoué de l'Eglise catholique »? Et alors?

LE SOLLICITOR

Alors? Qu'est-ce que cela prouve donc sinon que ce brave cardinal V. Vannutelli, mal renseigné, a fait une gaffe à joindre à la collection qu'il avait déjà au tableau. Dire du bien de Laurier en sa présence n'est pas d'ailleurs, pour un Italien moins que pour tous autres, écrire de l'histoire; et approuver au champagne la politique du même n'était pas définir un dogme qui dût forcer notre entendement. Le cardinal V. Vannutelli a dit ce qu'il ignorait : supposons donc qu'il n'a rien dit, c'est exactement la même chose, et il importe que la galerie, pour laquelle on discourait, ne prenne pas un cardinal, si éminent fût-il, pour Rome entière ou pour l'Eglise catholique!

Certes, les propos de V. Vannutelli avaient du poids pour Laurier. Celui-ci, qui, si ce cardinal n'avait pas marché, aurait volontiers fait les frais d'un discours de même force, eut soin de faire télégraphier tout le morceau au Canada, où il y fit grande impression; c'est tout ce qu'on voulait. Ce discours, comme une batterie irrésistible, est actuellement à la réserve du matériel électoral de l'artiste qui a su se le procurer.

LE DIRECTEUR

Il est certain que les électeurs s'entendront dire et répéter bientôt que par le cardinal V. Vannutelli, Rome a parlé en faveur de sir Wilfrid Laurier.

LE SOLLICITOR

Ça, nous ne le supporterons pas!

LE DIRECTEUR

Personnellement, j'en veux à Wilfrid Laurier d'avoir fait au Canada l'importation intense des Juifs européens. Dans son discours d'Ottawa, il les invitait à venir chercher dans

le *Dominion* fortune et liberté. Pour Israël, la liberté, dont ils abusent partout, c'est fatalement la fortune par l'usure; les Canadiens en feront les frais comme l'Autriche et la Pologne, comme la France actuellement.

LE PROFESSEUR

L'appel a été entendu : Montréal compte déjà 30.000 fils de Judas, et ces Juifs, aussi pratiques que reconnaissants, se fortifient dans une action politique très précise ; ils se groupent et se comptent dans leur *Club Laurier*. Vous voyez, ils ne récusent pas leur bienfaiteur qui se reconnaît être sceptique en matières religieuses, éclectique surtout dans le choix de ses clients.

LE SOLLICITOR

Donc, M. le Directeur, votre première appréciation relative à notre *Premier* est sujette à revision.

LE DIRECTEUR

J'en conviens.

LE SOLLICITOR

C'est que les aventures de la France catholique hantent nos esprits et les troublent. Loin de moi la pensée de ravaler notre Premier au niveau surbaissé d'Emile Combes : il n'est ni persécuteur, ni renégat. Mais la France non plus n'est arrivée au fond de l'abîme, où elle agonise aujourd'hui, que par étapes *successives ;* et c'est de roc en roc, en passant de tyrans en apostats, qu'elle a roulé dans le précipice où ont sombré finalement ses libertés les mieux acquises, ses biens les plus chers et les meilleurs de ses enfants, pèle-mêle pourchassés, sacrifiés et perdus.

LE PROFESSEUR

M. Emile Combes est affligé d'une mentalité qui en fait un phénomène intéressant à observer. Il fait périodiquement des confidences à la *Nouvelle Presse* de Vienne. Ne lui cherchons pas noise au sujet de la tribune qu'il accepte : tous les goûts sont dans la nature et toutes les faiblesses aussi. C'est donc aux Allemands, aux alliés des Prussiens, que cet ancien président du conseil des ministres de France réserve ses plus intimes confidences. Et que leur dit-il, que leur répète-t-il sur des tons variés ? Qu'en France c'en est fait de l'Eglise catholique ; que la foi s'en va, que les presbytères sont vides,... et que pourtant,... cependant,... toujours le péril clérical est pressant !

LE SOLLICITOR

Ce pauvre diable ne voit pas le sophisme et la contradiction.

LE DIRECTEUR

Combes a la mentalité de tous les apostats. Voyez dans l'Histoire l'empereur Julien qui lui ressemblait : que d'illusions en cette âme et que de déceptions dans sa vie de tyran toujours haletant et inassouvi ! Pourriez-vous vous imaginer la raison d'être d'Emile Combes sans un péril clérical ? Il lui faut de toute nécessité d'une part une religion vaincue, morte ; et, d'autre part, un complot clérical menaçant les jours de la République. Comprend qui peut !

LE PROFESSEUR

Il fait grief à l'Eglise d'avoir, au nom de la monarchie et de l'empire, combattu la République sans merci. Comme si, ami de l'ordre, le clergé, comme toute autre classe de la société, ne pouvait prendre ses garanties où il les rencontrait !

L'Eglise, à vrai dire, n'a pas d'une façon immuable de préférence politique; elle aime l'ordre qui facilite son action morale et elle respecte en tous lieux l'autorité digne de confiance et d'égards. On peut dire qu'elle n'a jamais, en France, poussé les partis; quelques-uns ont entraîné ses enfants; mais ceux-ci avaient en la matière toute liberté. Emile Combes s'arrête à l'indépendance récupérée par le Saint-Siège dans le choix des évêques et à la liberté des évêques dans la nomination des pasteurs des fidèles; il se plaint que pape et évêques s'attachent à choisir des instruments dociles, des gens médiocres mais soumis, plutôt que des natures d'élite, recommandables par leur savoir et par leur talent.

N'est-il pas admirable de voir E. Combes si préoccupé de ne rêver à la tête de l'Eglise de France que des esprits éminents, parmi lesquels il se serait rangé certainement s'il avait gardé la livrée du sanctuaire? Supposons que Pie X, pour le moment, recherche de préférence la piété et la soumission dans les prêtres qu'il appelle à la direction des fidèles, et qu'il semble préférer ces vertus à des qualités plus brillantes : qu'en conclure tout d'abord, si ce n'est que, sous le régime concordataire, un gouvernement hostile à l'Eglise lui avait imposé tant d'hommes qui, dépourvus assez généralement des éminentes qualités chères à M. Emile Combes, manquaient aussi et surtout de piété et de soumission, reconnaissant par des engagements, pris en marge de leur mandat sacerdotal, qu'ils devaient à l'Etat laïque plus qu'à l'Eglise romaine? C'est systématiquement que M. Dumay, directeur des Cultes, a conduit à la Séparation; durant vingt-cinq ans, c'est par hasard ou par simple inadvertance que ce directeur des Cultes laissait arriver à l'épiscopat des candidats ayant les mérites requis par le grand proscripteur, correspondant de la *Nouvelle Presse* de Vienne. En effet, de parti pris, et constamment, M. Dumay écartait les théologiens, les professeurs

d'Universités ou d'Instituts catholiques et tout prêtre enfin, qui par désintéressement ou par vocation sincère vivait en dehors des intrigues et loin du monde. Certes, et c'est *Le Temps* qui en convient, on présentait de temps à autre au Saint-Siège un candidat de quelque valeur intellectuelle ou morale; mais on ne le faisait généralement pas exprès. Ordinairement, ce rare homme était un objet de troc et son entrée livrait passage à d'autres qui s'offraient sans garantie!

Ce sont ces tristesses, cette abomination et cette désolation introduites dans le sanctuaire qui préparèrent la Séparation et la firent s'accomplir sans affliger l'Eglise outre mesure.

Combes vaticine que cette Eglise, battue et spoliée, revient à l'assaut; qu'il faut se garer et déjà trembler. Le pauvre homme! il dit en même temps que les écoles libres se dépeuplent, que les églises sont abandonnées, que les Congrégations ont disparu avec leurs biens, que le recrutement du clergé est tari, que le catholicisme se rétrécit chaque jour, que les campagnes font défection, que dans tous les cantons il y a des presbytères déserts et des temples fermés!... Mais alors, si vraiment il n'y a plus ni armée, ni trésor de guerre, ni foi, ni rien, qu'est encore l'Eglise en France, et où donc se trouve le péril clérical que dénonce ce mameluk? Ou bien Combes se trompe sur l'état réel de l'ennemi qu'il se donne; ou bien, en toute sécurité, il peut se coucher.

Cette digression, Messieurs, n'a d'autre raison d'être que de vous apprendre ce qui se dit et se passe chez nous; et de vous laisser entrevoir ce que, par les mêmes procédés et moyens, on prépare chez vous. Il vous reste quelques étapes à franchir; du pas où vous y allez, vous les franchirez en peu de temps.

LE SOLLICITOR

Donc, et raison de plus, il faut se défier de sir Wilfrid Laurier et des sacs enfarinés qui l'entourent. Mais s'il y avait

lieu de revoir ce que vous avez dit de notre *Premier*, il faut aussi préciser la question des « biens des Jésuites ». A mon sens, vous l'avez trop sommairement traitée dans vos *Voix Canadiennes*.

LE PROFESSEUR

A peine y est-elle effleurée.

LE DIRECTEUR

Je l'ai indiquée, rien de plus, et je l'ai fait, ce me semble, à l'avantage de vos compatriotes !

LE PROFESSEUR

Parfaitement.

LE SOLLICITOR

Cette question est fort compliquée ; par suite, très peu connue ici et chez nous.

LE DIRECTEUR

Aucun livre jaune, bleu, rouge ou blanc n'a produit les documents officiels qui la concernent. Je vous dirai même que les Pères Jésuites, individuellement, sont à ce sujet aussi pauvrement documentés que les autres. Ainsi je m'accrochais un jour au Père Eug. G. et lui demandais : et ces « biens des Jésuites » dont parle Mgr Fèvre dans son complément de Darras, qu'est-ce que c'est ? Il m'avoua n'en savoir rien. J'attaquais alors le Rév. P. P. à ce même sujet ; il me dit : « Ah ! oui, oui ! J'ai entendu parler vaguement de cela !... Il y eut arrangement,... partage,... côte mal taillée,... oui, oui, côte fort mal taillée et recousue à la diable, mais je ne sais comment et pourquoi. — Cependant, fis-je remarquer,

le Saint-Siège est intervenu. — Oui, le pape s'en est mêlé et a concilié les personnes, accommodé les choses. Les Jésuites ont reçu une part; on ne pouvait leur refuser tout, au bout du compte, et il paraît.... — Je sais bien, lui dis-je, que lors des négociations à Rome les représentants de la Compagnie n'avaient l'oreille de personne; que les antichambres, au Vatican, étaient encombrées de leurs compétiteurs, alors mieux en cour, et on a bâclé une répartition. — C'est cela, dit le Père; en somme, je n'en sais rien. » Force fut donc de me renseigner ailleurs, et je le suis.

LE PROFESSEUR

J'en étais certain.

LE DIRECTEUR

Vous en jugerez à l'instant même; nous ferons simplement de l'histoire.

Le bref par lequel le pape Clément XIV supprima la Compagnie de Jésus est du 21 juillet 1773. Depuis plusieurs années déjà, à cette époque, l'Angleterre s'était arrogé le droit d'interdire aux Jésuites le recrutement de novices au Canada et, même avant le fameux bref de suppression, la Grande Bretagne élevait des prétentions sur les biens des Jésuites, en vertu de la conquête du Canada réalisée en 1760.

Il faut reconnaître toutefois qu'à l'exception d'une partie du collège de Québec, le gouvernement britannique ne s'empara des « biens des Jésuites » qu'en 1800, après la mort du Père Cazot, dernier représentant au Canada de la célèbre Compagnie. Ces biens, comme de raison, évêques et catholiques canadiens ne cessèrent de les revendiquer, mais toujours en vain. Sur ces entrefaites, la confédération canadienne se constitua (1867), et les « biens des Jésuites » furent alors remis au gouvernement de Québec, qui ne laissa pas d'être embarrassé du présent. C'est que, en effet, ce gou-

vernement était ultra-catholique, et il n'entendait ni de près, ni de loin, participer à un acte de spoliation au détriment de l'Eglise.

Si les membres du gouvernement étaient fils respectueux du Saint-Siège, on pouvait dire que, dans leur majorité, il en était de même des membres des deux Chambres législatives. L'idée vint donc naturellement à tous de réclamer, auprès d'un gouvernement et de corps élus si bien disposés, les dits « biens des Jésuites » qui n'avaient pas cessé, en droit, d'être des biens ecclésiastiques.

En fait, et il est incontestable que dans la pensée du clergé comme du peuple canadien, pris dans leur ensemble, il paraissait d'élémentaire équité, qu'autant que faire se pouvait, ces « biens » devaient faire retour à la Compagnie de Jésus, réinstallée au Canada depuis 1842. Seulement, le Saint-Siège en instaurant par indults le pouvoir de poursuivre la restitution de ces « *biens* des Jésuites » en tant que propriétés ecclésiastiques, ou plutôt de réclamer en leur lieu et place une équitable compensation en numéraire, se réserva de faire lui-même la distribution des espèces qui seraient allouées en liquidation de ce litige.

Un premier indult fut donc accordé à cet effet, en 1874, au Rév. P. Charaux, supérieur des Jésuites du Canada; mais, vu les obstacles imprévus qui surgirent, le Général de la Compagnie de Jésus pria le Saint-Père de reprendre son Indult, qui fut, en 1878, transmis d'abord à tous les évêques; puis, en 1884, à Mgr Taschereau, archevèque de Québec, nommément.

Aucune tentative n'ayant amené un résultat pratique, l'honorable M. H. Mercier, ancien élève des Jésuites, alors chef du gouvernement de Québec, voulut solutionner cette lancinante question des « biens des Jésuites ». Certainement dans son impatience entrait un sentiment respectable de justice et de reconnaissance envers ses anciens maîtres.

C'est ici qu'il faudrait s'arrêter un instant pour examiner

le terrain d'innombrables intrigues, scruter des cœurs et des reins, s'étonner de beaucoup de marches et de contre-marches; gémir de force défaillances et d'inqualifiables cupidités chez des gens qui n'auraient pas dû connaître de pareilles faiblesses.

LE PROFESSEUR

Cette liquidation des « biens des Jésuites » à vrai dire, ne tenait au cœur que de quelques-uns. C'était surtout une cause de revendications bruyantes et d'agitation politique.

LE SOLLICITOR

Vous croyez cela?

LE PROFESSEUR

Mais fort sérieusement. A Laval, la plupart ne pensaient autrement hier, ni aujourd'hui même!...

LE DIRECTEUR

Ni aujourd'hui même, mon cher Monsieur! Eh bien! si pareille opinion persiste dans des esprits distingués ou dure ailleurs par leurs affirmations, qui ne peuvent être que haineuses ou intéressées, à moins que ce ne soit là une façon particulière de distiller des remords aigris faute de repentir — et cette amertume-là se rencontre dans le sanctuaire — dites-le bien à vous-même d'abord, aux autres à l'occasion : c'est une erreur profonde et une grande infamie. Ça, c'est mon avis.

LE SOLLICITOR

Et le mien.

LE PROFESSEUR

Tant de sévérité repose-t-elle du moins sur des certitudes

qui rassurent votre conscience? Inutile de redresser un tort au moyen d'un autre d'égale justesse morale.

LE DIRECTEUR

Ne le craignez pas! Les documents que j'ai publiés dans mes *Voix Canadiennes* vous ont-ils édifié, convaincu, Monsieur?

LE PROFESSEUR

Je suis ici pour le dire, et à le faire je n'éprouve aucune difficulté.

LE DIRECTEUR

Eh bien! patience! Je veux vous dire d'abord et succinctement, — car je ne désire accabler personne nommément et avec opiniâtreté, à moins que des démentis ne m'y contraignent, — que tout n'alla pas sur des roulettes dans la meilleure des causes. Vous me comprendrez assez, et vous devinerez dans la transparence des choses les personnalités comme les collectivités en lutte, quand je vous dirai que l'honorable M. Honoré Mercier rencontra, dans ses projets de rendre service à l'Eglise, en rendant justice aux meilleurs de ses serviteurs, les plus ardentes contrariétés de la part de gens de robe et d'Eglise dont il n'aurait dû connaître que le concours loyal et que les encouragements. Précisément, M. le Professeur, à contrarier ainsi le *Premier ministre* se distinguèrent tout particulièrement les tenants de l'Université de Laval, qui luttaient, comme pour leur chose, sous l'incompréhensible commandement de l'archevêque Taschereau, créé cardinal en 1886!

LE SOLLICITOR

C'est, en effet, cette opposition troublante et obstinée, qui décida l'honorable Honoré Mercier à se rendre à Rome et à y donner résolument de sa personne pour en terminer enfin.

Il vit le pape à ce sujet; il exposa à Léon XIII, qui avait du reste le génie, d'aucuns disent la *marotte* de la conciliation, comment il entendait trancher le litige. Le Saint-Père approuva ses vues comme ses moyens; et il rendit hommage aux intentions bienveillantes du gouvernement canadien.

LE DIRECTEUR

Et comme conclusion, ne le perdez pas de vue : en mars 1888, Léon XIII transmit de nouveau aux Jésuites l'*Indult* qui les autorisait à traiter eux-mêmes des « biens » qui leur revenaient en toute justice.

Mais, mais! et ce fut le triomphe des intrigants et de la manie des *combinaisons* fort en honneur alors en cour de Rome, si les Jésuites obtenaient de l'autorité suprême, intendante souveraine de tous les biens de l'Eglise universelle, le droit de revendiquer leur dû, ils n'avaient pas, par là même, la liberté de recevoir l'objet litigieux, ni celle d'en disposer à leur gré. Le pape s'était jusqu'au bout réservé le droit de répartir la compensation offerte, car le gouvernement, si bienveillant qu'il fût, n'entendait accorder qu'une indemnité et non restituer les propriétés elles-mêmes, jadis confisquées.

Je vous disais tout à l'heure : patience! C'était vous promettre non pas des raisonnements, mais des documents. Nous y arrivons.

LE PROFESSEUR

Vous m'intriguez.

LE DIRECTEUR

J'aime mieux vous éclairer. Cependant, laissez-moi vous le dire : cela m'étonne que sur ce point-là il me faille vous convaincre. Mes documents étaient à votre portée à Laval même. En tous cas, une petite excursion jusqu'au collège

Sainte-Marie, à Montréal, vous aurait donné pleine satisfaction.

LE PROFESSEUR

Comment cela?

LE DIRECTEUR

Eh! le plus naturellement du monde. Je doute que M. Honoré Mercier ait été moins prévenant pour l'Université de Laval qui le contrariait — et se trouvait ainsi partie dans le débat — que pour le R. P. Turgeon S. J., chargé, par la Compagnie de Jésus, de négocier avec le gouvernement canadien.

Admettons, par impossible, que le *Premier ministre* ait restreint le nombre de ses hommages; Laval était bien capable et assez intéressé pour se procurer ce qu'on omettait de lui offrir et j'affirme donc qu'il doit exister dans la Bibliothèque de l'Université un certain livre intitulé : *Des documents relatifs au règlement de la Question des Biens des Jésuites* (1888-1889), volume imprimé par Desbarats et Cie, à Montréal, en 1890. M. Mercier en offrit un exemplaire au Père Turgeon, alors recteur du collège Sainte-Marie, pour être conservé aux archives de cet établissement. C'est dans cette édition officielle, à n'en pas douter, que mes informateurs ont puisé les pièces que voici, et d'abord, une lettre de M. Honoré Mercier, premier ministre, pour rappeler au P. Turgeon S. J., chargé de négocier l'affaire avec lui, les faits de la cause, à savoir : l'origine du conflit par la confiscation des *biens des Jésuites* opérée par l'Angleterre, les réclamations multiples et pressantes qui se produisirent périodiquement, et enfin les intentions du gouvernement actuel. Lisez-la[1].

. . . .

1. *Biens des Jésuites.* — Des biens considérables appartenant aux Jésuites du Canada furent réclamés, puis complètement confisqués par les autorités impériales d'Angleterre, à la mort du Père Casot, en 1800. Des réclamations énergiques ont été faites à ce sujet par les autorités religieuses et les citoyens du pays, notamment :

par Mgr Hubert, évêque de Québec. . . . . en 1791

LE PROFESSEUR

C'est précis. Que répondit le Père Turgeon à cette ouverture?

LE SOLLICITOR

Il faut retenir d'abord de cette lettre que le champ de la discussion ouvert au P. Turgeon avait été préalablement fort rétréci. Selon moi, il est manifeste, par la lecture de cette lettre officielle, que tout avait été, autre part, examiné, débattu et accepté d'avance; et qu'il ne s'agissait plus, sous forme de négociation apparente, que de dresser le procès-verbal d'une cause jugée et réglée entre les principales parties, en haut lieu; disons à Rome!

LE PROFESSEUR

Evidemment, il n'y avait plus à faire preuve de ruse ou de génie dans l'examen et dans la solution d'un litige fameux que des compétitions ardentes semblaient avoir embrouillé

---

par les citoyens de Québec . . . . en 1793
par les Evêques Signay, év. de Québec : Turgeon, coadj. et Lartigue, auxil. . . . . vers 1835
par les év. Signay, Turgeon, Gaulin, Phelan, Bourget, Prince, Power . . . . en 1845
par le clergé des diocèses de Québec et de Montréal . . . en 1847

Les « Biens des Jésuites » furent remis au gouvernement de Québec après l'Acte de la Confédération (1867) : de là de nouvelles réclamations :

par le R. P. Charaux, supérieur des Jésuites en Canada. . en 1874
par les arch. et év. Taschereau, Laflèche, Langevin, Fabre, A. Racine, Duhamel, Moreau, D. Racine . . . . en 1878
par Mgr Taschereau (en vertu d'un indult du 13 oct. 1884). en 1885

Enfin, un indult du 27 mars 1888 autorise les Pères Jésuites du Canada à traiter avec le gouvernement dans la question des *biens;* et le R. P. Turgeon est nommé par eux pour agir comme leur procureur.

Avant d'entrer en négociation avec le R. P. Turgeon, le gouvernement, dans sa communication officielle du 1er mai 1888, désire lui rappeler :

1° Qu'au sujet de ces biens le gouvernement ne reconnaît aucune obligation civile, mais seulement une obligation morale;

2° Qu'il ne saurait être question d'une restitution en nature dont

comme à dessein. Encore fallait-il présenter les choses sous un jour, dans des formes acceptables par l'opinion saisie.

LE DIRECTEUR

C'est ce dont on se préoccupait surtout dans les lettres échangées à la suite de la démarche de M. Honoré Mercier.

Ne pouvant faire mieux, le P. Turgeon agréa donc les conditions exposées dans la lettre du *premier ministre* comme bases des négociations possibles avec le gouvernement; et alors au nom du conseil des ministres, M. Mercier, par une lettre datée du 14 mai 1888, invitait le P. Turgeon à faire connaître par écrit la compensation désirée, « espérant que cette demande sera très raisonnable et modérée, vu les difficultés financières de la province et autres. »

Le mot *autres* est ici à souligner. Le correspondant du P. Turgeon était trop bien intentionné et trop loyal pour invoquer des entraves chimériques. Il devait compter avec des *gens* autant qu'avec la politique en général; et ces *gens* n'étaient autres que les intrigants qui assaillirent les pouvoirs publics de leurs protestations, et émurent la Curie romaine de leurs gémissements!

---

le principe a été abandonné par qui de droit (à Rome, en 1884), mais seulement d'une compensation en argent à être fixée à l'amiable;

3° Que la somme fixée comme compensation devra être exclusivement employée dans la province (de Québec);

4° Que vous ferez au gouvernement de la province une cession complète, parfaite et à perpétuité, de tous les biens qui ont pu appartenir, en Canada, à un titre quelconque, aux Pères de l'ancienne Compagnie; et que vous renoncerez à tous droits sur tels biens et leurs revenus en faveur de notre province; le tout, tant au nom de l'ancien Ordre des Jésuites et de votre corporation actuelle, qu'au nom du Pape, de la S. C. de la Propagande et de l'Eglise catholique romaine en général;

5° Que toute convention faite entre vous et le gouvernement de cette province ne vaudra qu'autant qu'elle sera ratifiée par le Pape et la législature de cette province. « Voilà, Très Révérend Père, les bases sur lesquelles le gouvernement désire traiter avec vous cette délicate question des biens dits « biens des Jésuites ».

Signé : Honoré Mercier,
premier ministre.

Et voici, Messieurs, comment le P. Turgeon, déférant au désir du gouvernement, exposa, en l'appuyant, sa demande modérée à coup sûr : le document est daté du 20 mai 1888, et il porte ce qui suit :

« .... Voici, Monsieur le Ministre, ce que je crois devoir répondre en faveur de la cause que j'ai l'honneur de défendre.

» D'après les rapports officiels que vous avez eu l'extrême obligeance de me communiquer, je constate que les biens des Jésuites sont évalués à la somme de $ 1,200,000.00 (un million deux cent mille piastres). Ce n'est qu'une valeur approximative, et je la crois bien inférieure à la valeur réelle. Des hommes compétents que j'ai consultés à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, n'hésitent pas à affirmer que les biens des Jésuites valent au moins 2,000,000.00 (deux millions de piastres).

» Ils calculent :

1. Les seigneuries et fiefs	$500,000.00
2. La propreté au centre de la ville de Montréal (étendue de 330,003 pieds) peut être évaluée à $3 du pied.	990,000.00
N.-B. — Des évaluateurs autorisés prétendent même que le prix réel est de $6 du pied : en sorte que 990,009.00 ne serait que la moitié du prix réel.	
3. A Québec, le terrain de l'ancien collège est évalué, dans les rapports officiels, à un prix variant de 50,000.00 à 200,000.00 : disons :	100,000.00
4. Les revenus depuis 1867 ont atteint le chiffre de	400,000.00
5. Le capital des lods et ventes est de . . .	92,572.00
6. Une propriété à Notre-Dame-des-Anges a été vendue	18,200.00
Ce qui donne un total de plus de	$2,000,000.00

» Remarquez, Monsieur le Ministre, qu'aucune mention n'est faite des intérêts, même depuis la confédération (en 1867).

» C'est donc en présence de ces documents que je dois faire la demande d'une compensation raisonnable et modérée, avant de mettre le gouvernement dans la pleine jouissance et la légitime possession de tous les biens des Jésuites en Canada. Or, ma proposition raisonnable et modérée, la voici : Je demande au gouvernement de la province de Québec la moitié de la valeur réelle d'une seule des propriétés que nos Pères ont achetées de leurs propres deniers, de notre propriété de Montréal, c'est-à-dire $ 990,009.00 (neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf piastres) : et les Pères Jésuites abandonneront au gouvernement toutes les autres propriétés.

» Voici les raisons sur lesquelles j'appuie ma demande :

» 1. Je ne demande que la moitié d'une seule propriété, et j'en cède vingt autres : n'est-ce pas raisonnable et modéré?

» 2. Nos dettes actuelles s'élèvent à $ 200,000.00 ; pour nos trois maisons d'études et de formation, il ne faut pas moins de $ 30,000.00 de revenus annuels ; pour faire les réparations urgentes que demanderaient nos maisons de Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sault-au-Récollet et de Nominingue, il n'en faudrait pas moins de 205,000.00 ;

» 3. Le gouvernement trouvera-t-il ma demande exagérée, quand il considérera que la vente d'une seule propriété peut le rembourser et au-delà? Ainsi, le Champ-de-Mars, à 5 piastres du pied, rapporterait $ 1,024,110.00 ; et n'obtiendrait-on pas un pareil résultat avec la seigneurie du Cap de la Madeleine, dont l'étendue est de 40 lieues? Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, je considère ma demande raisonnable et modérée.

» Je n'ignore pas, Monsieur le Ministre, que, dans un document présenté à Rome il y a quelques années (1884), on a évalué tous les biens des Jésuites à la somme de $ 400,000 (quatre cent mille piastres) ; mais l'inexactitude de cette évaluation est démontrée même d'après les rapports officiels (du

gouvernement) cités plus haut. Le même document (de 1884) contient d'autres propositions non moins inexactes, pour prouver que la Compagnie de Jésus est incapable par elle-même de recouvrer ses biens à cause de l'opposition qu'elle rencontrerait dans la législature. En protestant contre cette insinuation, je suis heureux d'affirmer que depuis que la Compagnie de Jésus est entrée en négociations avec le gouvernement, elle a été l'objet de la plus grande bienveillance de votre part, Monsieur le Ministre, de la part de vos honorables collègues et des honorables membres des deux Chambres.

» En terminant, Monsieur le Ministre, je me permets une suggestion. Dès que le règlement sera conclu, ne serait-il pas possible, en dehors de la compensation accordée, de donner aux Pères Jésuites un terrain qui fût comme le monument commémoratif de l'acte éminemment catholique et conservateur que vous allez faire? Je propose la « commune » de Laprairie : ce terrain, dans l'état où il existe, est de peu de valeur; mais il peut suffire pour le but commémoratif indiqué.

» Il est aussi une manière de commémorer dans l'histoire politique du pays ce concordat glorieux dont l'acte restera attaché au nom de votre ministère, dès que le Saint-Père l'aura ratifié : c'est que les établissements des Pères Jésuites en cette province soient toujours admis, selon leurs mérites et s'ils le demandent, à partager les largesses que le gouvernement de cette province accordera à d'autres institutions pour encourager l'enseignement, l'éducation, l'industrie, les arts ou la colonisation. La raison de cette faveur, c'est que ces allocations se feront, en grande partie, sur les fonds des « Biens des Jésuites ». Ne serait-il pas étrange, pour ne rien dire de plus, de refuser aux Jésuites une part, accordée à d'autres, dans les encouragements pécuniaires tirés du revenu de ces mêmes biens dont les Jésuites ont enrichi la province?

» Voilà, Monsieur le Ministre, ce que j'ai cru devoir vous dire avant de savoir ce que le gouvernement est prêt à m'offrir comme compensation des biens des Jésuites.

» En attendant l'honneur d'une réponse, je compte sur la justice de ma réclamation et sur la libéralité d'un sage gouvernement. »

LE PROFESSEUR

Ah! et que répondit le premier ministre à cette demande fort bien posée et prévenante à souhait?

LE DIRECTEUR

Il répondit ce qui suit, le 4 juin 1888 :

« Au Père Turgeon, en tant qu'agent agréé du Saint-Siège.

» Très Révérend Père,

» J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, datée du 20 mai dernier. Vous m'y faites connaître les conditions auxquelles vous êtes disposé à régler la question dite « Biens des Jésuites » au moyen d'une compensation équivalant à la moitié de la valeur d'une des propriétés achetées par la Compagnie de Jésus, de ses propres deniers. J'ai soumis votre lettre à mes collègues réunis en conseil, et nous sommes arrivés à la conclusion de vous répondre ce qui suit :

» 1° Vu les difficultés qui entourent le règlement de cette question et vu la situation de la province, nous sommes obligés, à regret, de vous dire que nous ne pouvons vous offrir plus de $ 400,000.00.

» 2° Pour arriver à ce chiffre, nous ne prenons pas pour base la valeur intrinsèque des biens, attendu que depuis longtemps les autorités religieuses ont abandonné la demande de restitution en nature, et se sont contentées invariablement de réclamer une indemnité. Le montant de cette indemnité a même été indiqué par les autorités religieuses de ce pays, à Rome, lesquelles autorités se sont déclarées prêtes, dans différentes occasions, à accepter 400,000.00.

» 3e Il nous est en conséquence impossible d'aller au-delà de ce montant. Nous sommes prêts à vous l'offrir aux conditions posées dans ma lettre du 1er mai dernier.

» 4e De plus, comme commémoration de ce règlement, nous vous rétrocéderons les droits que le gouvernement possède sur la *Commune* de Laprairie. Ces droits, minimes, il est vrai, sont toutefois les mêmes que les Pères Jésuites s'étaient réservés par l'acte de concession aux habitants de Laprairie de la Magdeleine, reçu le 19 mai 1694, devant Me Adhémar, notaire royal de l'Ile de Montréal, moins quelques changements faits à ces droits par actes de la Législature.

» Voilà, très Révérend Père, les offres que mes collègues m'ont chargé de vous faire. Espérant que, vu les circonstances exposées ci-haut, vous pourrez les accepter,

» J'ai l'honneur d'être,

» Votre tout dévoué,

(*Signé*) Honoré MERCIER,

« *Premier Ministre* »

A cette lettre de l'honorable H. Mercier, le P. Turgeon répondit simplement dès le 8 juin 1888 :

« Monsieur le Ministre,

» En présence de votre lettre du 4 juin courant, déclarant qu'il est impossible au gouvernement d'offrir plus de $ 400,000.00 ; en présence des raisons que vous donnez, et des difficultés que vous alléguez, je crois remplir le mandat dont je suis chargé et entrer dans les vues du Saint-Siège et des supérieurs de la Compagnie de Jésus qui ont à cœur de voir disparaître le malaise causé par cette question en ce pays, en acceptant vos propositions, si minimes qu'elles soient.

et en espérant que le Saint-Siège les aura pour agréables et daignera les ratifier.

» J'ai l'honneur d'être,

» Monsieur le Ministre,

» Votre très humble serviteur,

» A. D. TURGEON, S. J.,

» *Procureur des Jésuites.* »

LE PROFESSEUR

En effet, on ne pouvait bâcler plus lestement un litige encombrant.

LE SOLLICITOR

Cette solution élégante, rapide et facile, démontre jusqu'à l'évidence l'accord préalable des parties.

LE DIRECTEUR

C'est indiscutable. Et, Messieurs, comme il y avait vitesse acquise, on ne lambine plus. Le 8 juin, c'est-à-dire le jour même de l'acceptation du P. Turgeon, agissant en sa qualité de représentant officiel de la Compagnie de Jésus, le premier ministre accusait réception de cette acceptation et il ajoutait textuellement : « Il ne me reste plus qu'à faire préparer les documents nécessaires et à les soumettre à qui de droit. » Il faisait allusion ainsi au *projet* de règlement des « Biens des Jésuites » qu'il avait l'intention de présenter à la Chambre et qu'il déposa en effet sans tarder.

Ces documents, Messieurs, que voici, et qui viennent de la source déjà indiquée, sont un long mémoire où l'honorable premier ministre débute en réclamant l'attention de ses collègues pour examiner avec eux : 1° l'histoire des biens des Jésuites au Canada, leur situation et leur valeur; 2° la nature

du règlement dont la sanction est demandée; 3° les raisons pour lesquelles ce règlement doit être sanctionné : voyez encore :

1° *L'histoire des biens des Jésuites en Canada, leur situation et leur valeur.* — « Les biens en question appartenaient aux Jésuites du Canada et étaient en leur possession, quand le gouvernement s'en empara en 1800 par ordre des autorités impériales sous le règne du roi Georges III...

» La prise de possession est motivée comme suit au nom du roi :

« Vu que tous et chacun des biens et propriétés, meubles et immeubles situés en Canada, qui dernièrement appartenaient au ci-devant Ordre des Jésuites, nous sont dévolus depuis l'année de Notre-Seigneur mil sept cent soixante (1760) et nous appartiennent maintenant par la loi, sous et en vertu de la conquête du Canada, sous ladite année de Notre-Seigneur mil sept cent soixante (1760), et sous et en vertu de la cession d'icelui faite par Sa Majesté très chrétienne, dans le traité définitif de paix conclu entre nous, Sa Majesté chrétienne et Sa Majesté très catholique, à Paris, le dixième jour de février qui était dans l'année de Notre-Seigneur 1763. Et vu que par Notre faveur particulière, il nous a plu gracieusement de laisser les membres survivants du dit Ordre des Jésuites, qui vivaient et régnaient en Canada, dans le temps de la dite conquête et cession d'icelle, occuper certaines parties des dits biens et propriétés, meubles et immeubles, et recevoir et jouir des rentes, revenus et profits de telle partie d'iceux, à et pour leur usage, bénéfice et avantage respectifs, durant le temps de leurs vies naturelles. Et vu que tous et chacun des membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites sont décédés; et vu que le décès des dits feux membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites, d'après certaines considérations spéciales sur le sujet, il nous a plu par notre autre faveur de permettre au révérend Jean-Joseph Cazot, prêtre, d'occuper diverses parties des dits biens et propriétés, qui étaient ainsi comme susdit occupés par les dits membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites et de recevoir et jouir des rentes, revenus et profits d'iceux, à et pour son usage, bénéfice et avantage, durant notre plaisir royal, ce que pour diverses causes et considérations, nous avons jugé à propos de déterminer comme nous le déterminons par les présentes; et vu qu'en considération des prémisses, nous avons résolu de prendre en notre possession réelle et actuelle les parties

des dits biens et propriétés du dit feu Ordre des Jésuites, lesquels sous et en vertu de notre dite permission royale ont été dernièrement occupés par les dits derniers membres survivants du dit ci-devant Ordre des Jésuites et par le dit Jean-Joseph Cazot. A ces causes, etc. » *(Voir la traduction dans l'appendice des journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada, 1823-24.)*

Les Jésuites du Canada avaient été constitués par lettres patentes de Louis XIV, 12 mai 1678... Lors de la capitulation de Québec, 18 sept. 1759; et de celle de Montréal, 8 sept. 1760, les Jésuites possédaient des biens considérables... (Suit ici un rapport détaillé de ces biens, de leur situation et de leur valeur.)

L'hon. Mercier continue :

Ces biens provenaient de trois sources différentes : donation des rois de France, donations de particuliers, achats faits par les Jésuites...

Or, l'article II de l'acte de capitulation de Québec dit : « *Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges.* » (Accordé, en mettant bas les armes.)

L'art. XXXIV : « *Toutes les communautés et les prêtres conserveront leurs meubles, la propriété et l'usufruit des seigneuries et autres biens que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient ; et les dits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs* et *exemptions* » (Accordé).

L'art. XXXV : « Si les chanoines, prêtres, missionnaires, les prêtres du Séminaire des Missions étrangères et de Saint-Sulpice, ainsi que les Jésuites et les Récollets veulent passer en France, le passage leur sera accordé sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique, et tous auront la liberté de vendre en total ou en partie les biens, fonds et mobiliers qu'ils possèdent dans la colonie... Ils seront les maîtres de disposer de leurs biens... » (Cet article ne paraît pas avoir été refusé, mais il n'est pas marqué *accordé*.)

Art. XXXVII : « Les seigneurs des terres... et toutes autres personnes que ce puisse être... conserveront l'entière paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers, meubles et immeubles... » (*Accordé*).

Le traité de Paris, signé le 10 février 1763, contient la clause suivante :

« Sa Majesté Britannique consent de plus que les habitants français ou autres, qui avaient été sujets du Roi très chrétien en Canada, puissent se retirer en toute sûreté et liberté où ils jugeront à propos...; le terme limité pour cette émigration sera fixé à l'espace de dix-huit mois... »

Durant l'administration du général Murray, de 1763 à 1766, Monsieur Briand, alors vicaire général et plus tard évêque de Québec, écrivait au général :

« La quatrième raison sur laquelle je m'appuie pour demander la conservation des biens des Jésuites est qu'ils les ont en possession et que, selon la capitulation, tous les corps, aussi bien que les particuliers, devraient être conservés dans la paisible jouissance de leur état, biens et possessions... Que Sa Majesté, conséquemment, les conserve dans l'état dont ils jouissaient, lorsqu'elle s'est, par la force de ses armes, soumis le Canada.... »

Plus tard, — on ne peut préciser la date exacte, — le gouvernement (britannique) défendit aux ordres religieux de recruter des novices; et, le 15 novembre 1772, Mgr Briand écrivit au Cardinal Castelil, préfet de la Propagande : « Je l'ai demandée (la permission pour les Jésuites de recevoir des sujets) au roi de la Grande Bretagne, par une adresse signée du clergé et du peuple; je crains fort de ne pas l'obtenir. Voilà deux ans écoulés, et je n'ai point de réponse... »

Cette défense de recruter des novices est renouvelée dans les instructions royales de 1791.

Le 21 juillet 1773, la Compagnie de Jésus fut supprimée par le bref *Dominus ac Redemptor* de Clément XIV. — Mais les Jésuites restèrent en possession de leurs biens en Canada jusqu'à la mort du Père Cazot en 1800, à l'exception d'une partie de leur collège à Québec, dont les troupes anglaises s'emparèrent en 1776.

Cependant, dès 1770, lord Amherst avait demandé leurs biens; et cette demande fut renouvelée à diverses reprises tant par lord Amherst que par ses héritiers. Bien qu'un ordre du roi fût émis le 9 novembre 1770 à l'effet de donner à lord Amherst tout ce qui pouvait être légalement livré de ces biens, cette livraison n'eut jamais lieu. Au contraire, une commission composée de neuf personnes fut créée le 7 janvier 1788, avec instructions de s'enquérir, entre autre choses, de quelles parties ou portions d'iceux revenaient au roi et pouvaient être par lui légalement données et accordées.

L'on voit que cette question délicate souleva de très sérieuses objections; car, le 21 oct. 1788, le comité du conseil législatif déclara : « Qu'il était nécessaire que la Législature provinciale passât une loi ou ordonnance pour effectuer les très gracieuses intentions de Sa Majesté envers le lord Amherst et la bienveillance de Sa Majesté envers le public; en déclarant son agrément et son plaisir royal au sujet de la suppression et de la dissolution de l'Ordre des

Jésuites et la réunion de leurs droits, propriétés et possessions à la couronne pour les objets que Sa Majesté jugera à propos d'ordonner ». (*Rapport sur l'éducation 1824*, p. 102).

Les instructions royales du 16 sept. 1791 (*Chisolm's Papers*, p. 151) disent :

« C'est notre volonté et plaisir que la Société de Jésus soit supprimée et dissoute et ne soit plus à l'avenir un corps politique et public, et que toutes leurs propriétés et possessions nous retournent à nous pour les fins que nous jugerons convenables... »

Comme nous l'avons déjà dit, la prise de possession de ces biens par les autorités impériales a eu lieu en 1800, à la mort du Père Cazot.

A partir de ce moment, de nombreuses protestations eurent lieu, tant de la part des autorités religieuses, que de celle des citoyens de cette province. Ces protestations sont suffisamment indiquées dans le texte des Résolutions; et il n'y a pas lieu de les citer ici. Cependant, je désire attirer l'attention de mes collègues sur les documents, inédits, je crois, qui ont été écrits à la suite de la demande du R. P. Charaux, Supérieur des Jésuites en Canada, en janvier 1874.

Ces documents, les voici :

(A) *Extrait du document d'un homme d'État du Bas-Canada à Son Éminence le Cardinal Antonelli* (juillet 1874). — Je crois devoir taire le nom de cet homme d'Etat dans le moment [1].

« La loi de 1856 fut considérée dans le temps comme un concordat entre l'Eglise et l'Etat. Il n'y eut alors aucune réclamation ni de la part des Evêques, ni de la part des Jésuites eux-mêmes contre la loi.

» Les biens des Jésuites, en vertu de la loi ou concordat passé en 1856, sont devenus la propriété commune des catholiques et des protestants pour les fins de l'éducation supérieure. Le gouvernement provincial ne pourrait donc les rendre aux Jésuites sans changer un ordre de choses existant en vertu de la loi.

» Les Jésuites n'auront rien; et on aura soulevé en vain, et au grand préjudice de la religion le fanatisme et les préjugés dans une question où les passions s'excitent si facilement. D'ailleurs, pourquoi remettre aux Jésuites les biens en question? Quels sont leurs titres? La bulle de Clément XIV les a supprimés, et cette bulle leur a été signifiée régulièrement à Québec. Dans ce cas, ces

1. (L'homme d'Etat dont le nom n'est pas donné ici, n'est autre que l'hon. Gédéon Ouimet, alors premier ministre du Gouvernement de Québec, qui écrivit au Cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat de Pie IX.)

biens des Jésuites, s'ils sont ecclésiastiques, devraient être administrés par l'Ordinaire du diocèse. Or, il n'y avait à cette époque que le seul diocèse de Québec, dans tout le Canada. Donc ce n'est qu'avec l'Archevêque de Québec, son successeur, et avec lui seul que le gouvernement de Québec pourrait traiter de cette question, s'il y avait lieu.

» Quoi qu'il puisse arriver concernant cette question, je dois déclarer à Votre Eminence que c'est l'intention bien arrêtée du gouvernement de ne pas traiter cette question avec les RR. PP. Jésuites, mais uniquement avec l'Archevêque de Québec, dont la prudence et la sagesse inspirent au gouvernement la plus entière confiance.

» Mais je prie Votre Eminence d'intervenir auprès du Saint-Siège, afin de solliciter son action immédiate pour arrêter définitivement un mouvement dont les résultats mettront en danger la tranquillité politique et sociale, briseront l'harmonie qui existe heureusement aujourd'hui, entraveront la marche du gouvernement et préjudicieront gravement aux intérêts de la religion [1] »

Remarques du R. P. Braun sur le MEMORANDUM *ou document de l'homme d'État.* — « I. *Concordat canadien.* — « Ceux qui considérèrent alors et qui ont considéré, depuis, cette loi comme un concordat entre l'Eglise et l'Etat, font preuve d'une complète ignorance des notions les plus élémentaires sur la nature d'un concordat et sur les droits les plus inaliénables de l'Eglise. »

» Pour qu'il y ait concordat, il faut que les parties intéressées *concordent.* Donc là où une des parties intéressées n'est ni appelée, ni entendue; là où tout se conclut sans elle, sans son consentement requis, obtenu et authentiquement exprimé, il n'y a pas, il ne peut y avoir de concordat. C'est précisément ce qui a eu lieu en 1856. La sainte Eglise catholique n'a été ni interpellée ni entendue.

» La majorité catholique libérale du Bas-Canada a disposé des droits, des biens de sa mère, la sainte Eglise Catholique Romaine; elle a disposé, en faveur des protestants comme des catholiques, des incroyants, juifs, athées, comme des fidèles, des biens de l'Eglise, biens donnés par reconnaissance aux Jésuites ou achetés par eux pour s'en servir selon leurs constitutions.

---

1. Le R. P. Braun ayant été mandé à Rome, le cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, lui mit sous les yeux le *memorandum* que l'hon. Gédéon Ouimet avait adressé au cardinal Antonelli, et le pria d'y répondre par écrit.

» Les Evêques du Canada ont-ils été interpellés? Non. Ont-ils consenti? Non. Les lois du Canada qui concernent les rapports de l'Eglise et de l'Etat et la disposition des biens des Jésuites ont été faites sans le concours de l'Eglise. Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, le déclare expressément dans une lettre circulaire à son clergé du 31 mai 1870. Le privilège d'émettre leur avis dans la rédaction de ces lois n'a été ni offert ni accordé aux Evêques. Ces lois furent imposées par les législateurs canadiens. Les Evêques ne dirent rien. Voilà le Concordat Canadien selon l'honorable premier ministre du gouvernement de Québec.

» Le consentement des Evêques, en tout cas, n'eût pas suffi. Quand il s'agit de disposer des biens ecclésiastiques, de les aliéner, de les détourner de leur destination première; quand on prétend surtout régler tout cela par un concordat, seul le Saint-Siège apostolique peut et doit intervenir, examiner, discuter les conditions et les consentir par soi-même ou par son délégué.

» Non, cette loi ne peut être considérée comme un concordat. Et cependant pour apaiser les consciences, pour sauvegarder les droits de l'Eglise, les principes les plus sacrés de la justice, les bases de la société civile aussi bien qu'ecclésiastique, un concordat, une convention consentie par le Saint-Siège ou son délégué, est absolument indispensable, et c'est ce que nous réclamons.

» II. *Autres inexactitudes* que je prends occasion de relever dans le *Memorandum* :

» 1. Clément XIV déclara la suppression de la Compagnie de Jésus non pas par une *bulle*, mais par le bref *Dominus ac Redemptor.*

» 2. La Compagnie ne fut pas supprimée au Canada; et les Evêques de Québec ne se sont pas regardés comme les maîtres de ces biens. Sans entrer dans une étude canonique, bien intéressante, il est vrai, mais trop longue pour le but que j'ai en vue ici, il suffit pour tout homme, même peu versé dans le droit civil et ne sachant aucunement le droit canonique, de considérer l'extrait suivant. Il est tiré du *Mémoire* du diocèse de Québec fait par Mgr Hubert au Saint-Siège, en nov. 1794. Une copie de ce mémoire existe aux archives du Séminaire de Québec; et une autre, faite par M. l'abbé J.-B.-A. Ferland, le 24 avril 1855, aux archives du collège Sainte-Marie, Montréal.

» Mgr Hubert écrit pour Rome, et il n'aurait eu aucune raison politique à cacher la vérité, s'il s'était regardé, lui et ses prédécesseurs, comme les possesseurs de ces biens, tout au contraire. Or voici ce qu'il dit :

» Lors de l'extinction de leur Ordre en 1773, l'évêque d'alors, pour *leur* conserver *leurs biens* (*la fin qu'il avait en vue*) dont ils faisaient un usage édifiant, obtint du Saint-Siège et du gouvernement (*voici les moyens pour y arriver*) qu'ils retinssent leur ancien habit, et se constitua leur Supérieur (*comme l'Evêque l'est souvent de communautés religieuses* sans cependant POSSÉDER LEURS BIENS). Le peuple ne s'aperçut point du changement de leur manière d'être et continua de les appeler Jésuites. Il en restait encore douze.

» Tous sont morts les uns après les autres en travaillant au salut des âmes. Il n'en reste plus qu'un : et ce qui caractérise bien l'humanité et la libéralité du gouvernement anglais, c'est que cet ex-Jésuite (EX-JÉSUITE, *c'est vrai dans un sens, puisqu'ils étaient supprimés à Rome, mais pas partout ailleurs, v. g. en Russie, aux Etats-Unis, etc.*) jouit paisiblement et tranquillement de tous les biens qui appartenaient à son Ordre en ce pays, et en fait des *aumônes immenses* : c'est-à-dire, déjà depuis plus de 21 ans. Le bref de suppression était daté du 21 juillet 1773. Or, trois choses surtout indiquent le pouvoir d'administrer des biens en possesseurs : le fait de posséder, le fait d'acquérir, et, la plus importante, le fait d'aliéner. Si, par conséquent, il y a de l'obscurité dans quelques autres documents émanés des Evêques de Québec et que nulle part il ne soit dit positivement que le bref fut promulgué, cette obscurité disparaît devant les termes si clairs et si formels de ce *Mémoire.*

(B) En 1876, le gouvernement de cette province, sous l'administration de Boucherville, commença la démolition de l'ancien collège des Jésuites à Québec ; et le même gouvernement fit diviser le terrain en lots de ville, en vue d'une vente prochaine. Ce plan de division, qui est déposé dans les archives provinciales, porte la date du 30 nov. 1877.

Le 9 oct. 1878, sous l'administration Joly, les Evêques de la province protestèrent dans les termes suivants :

« Déjà, à plusieurs reprises, l'épiscopat, le clergé et les catho-
» liques de cette province ont protesté contre l'usurpation des biens
» appartenant, en cette province, à l'Ordre des Jésuites, au mo-
» ment de sa suppression dans le siècle dernier. En même temps,
» ils en ont revendiqué la possession et la propriété comme biens
» destinés à des fins qui sont du ressort exclusif de l'Eglise catho-
» lique, selon la volonté expresse et sacrée des nombreux bienfai-
» teurs, tous catholiques, de l'Institut tel qu'établi en Canada. Ayant
» appris que le terrain sur lequel était construit le collège des
» Jésuites à Québec, allait bientôt être mis en vente par le gouverne-

» ment de cette province, nous, Archevêque et Evêques de la pro-
» vince de Québec, croyons qu'il est de notre devoir de renouveler et
» nous renouvelons, par les présentes, les susdites protestations
» et revendications des dits biens et en particulier du terrain
» en question ».

Le 17 oct. 1878, le secrétaire de la province répondit :

« Le gouvernement de la province de Québec a, en effet, l'inten-
» tion de mettre en vente le terrain sur lequel se trouvait le collège
» des Jésuites, et voici ce qui l'a amené à cette détermination :

» Lorsque les membres actuels du gouvernement sont entrés en
» office, ils ont trouvé la démolition de ce collège non seulement
» commencée, mais presque entièrement terminée ».

Cette protestation des évêques fut transmise le 17 oct. 1878 aux autorités fédérales, qui ne paraissent pas s'en être occupées ; car elles se sont contentées d'accuser réception du message le 24 oct. 1878.

(C) En vertu d'un indult en date du 13 oct. 1884, Sa Grâce l'Archevêque de Québec fut personnellement autorisée à traiter avec le gouvernement de cette province et à terminer, moyennant juste compensation, la question de la propriété de ces biens.

Des pourparlers eurent lieu et des correspondances furent échangées entre l'Archevêque et l'hon. M. Ross, alors premier Ministre, mais sans aucun succès ; et, le 27 avril 1885, l'Archevêque s'en plaignit dans les termes suivants à M. Ross.

« De mon côté, je regrette d'avoir à me plaindre de ce qu'après
» trois mois et demi d'attente et malgré la précaution que j'avais
» eue de faire ma demande longtemps avant l'ouverture de la session
» et malgré les entrevues que j'ai eues aussi avec vous sur le sujet,
» je suis informé aujourd'hui que cette demande, quoique d'une im-
» portance majeure, ne peut obtenir une considération immédiate...
» Je donnerai volontiers mon concours à toute mesure qui pourra
» régler cette question d'une manière satisfaisante et définitive. Et
» d'un autre côté, j'aime à croire que le gouvernement catholique
» d'une province catholique se fera un devoir de la terminer aus-
» sitôt que possible. »

(D) Tandis que ces négociations avaient lieu ici, M. l'abbé Brichet, du séminaire français, à Rome, se disant représenter les intérêts de Sa Grandeur Mgr l'Arch. de Québec, soumettait au Général des Jésuites les propositions suivantes :

« 1. Le gouvernement du Canada retient les biens qui apparte-
» naient autrefois à l'ancienne Compagnie.

» 2. On peut les évaluer à 2.000.000 (deux millions) de francs.

» 3. Il est impossible à la Compagnie de les recouvrer.

» 4. La partie protestante des députés est trop opposée aux Jésui-
» tes pour consentir à cette restitution.

» 5. Ce point est évident pour tous ceux qui connaissent les per-
» sonnes et les choses.

» 6. Directement par elle-même, la Compagnie n'a aucune chance
» de rentrer en possession de ces biens.

» 7. Mgr l'Archevêque de Québec espère les obtenir facilement
» pour son université.

» 8. Cette proposition est encore presque évidente.

» 9. Les biens sortiraient ainsi des mains d'un gouvernement
» qui peut devenir, à bref délai, semblable aux gouvernements
» d'Europe, et alors tout est perdu sans espoir.

» 10. Cependant, Mgr l'Arch. comprend qu'il est convenable que
» la Compagnie ait une bonne part à cette acquisition.

» 11. Il s'engagerait tout à fait secrètement à payer à la Compa-
» gnie la somme de 500.000 fr. »

(E) Voici une autre lettre à peu près dans le même sens, envoyée au Général des Jésuites en 1884 :

« Très Révérend Père,

» Le soussigné, secrétaire de la S. C. de la Propagande, se fait
» un devoir de communiquer à V. Paternité Révérendissime la
» décision définitive que le Saint-Père a prise au sujet des démar-
» ches pour les biens que votre digne Compagnie possédait autre-
» fois au Canada, et que le gouvernement veut maintenant rendre
» à l'Eglise. Sa Sainteté a ordonné au secrétaire soussigné de signi-
» fier à l'Archevêque de Québec que, pour éviter toute difficulté, il
» traiterait personnellement avec le gouvernement et stipulerait
» les actes en son nom de manière cependant que, dans l'instru-
» ment public, aucune condition ou clause ne devrait s'y trouver
» qui léserait la liberté du Saint-Siège dans la disposition de ces
» biens comme il voudra; car le Saint-Père juge équitable qu'une
» part de ces mêmes biens, selon qu'il sera déterminé après, soit
» rendue à la Compagnie de Jésus.

» Profitant de l'occasion, il a l'honneur de se déclarer avec le plus
» grand respect,

» De Votre Paternité Révérendissime,

» Le très humble et dévoué serviteur,

(*Signé*) » D., Archevêque de Tyr. »

Voilà tous les documents de quelque importance que j'ai pu me procurer sur cette question, à part les lettres que j'ai échangées avec Leurs Éminences les Cardinaux Simeoni et Taschereau et le R. P. Turgeon, lesquelles lettres sont données textuellement dans les *Résolutions.*

2° *La nature du règlement dont la sanction est demandée.* — Maintenant j'arrive à la seconde partie de mes observations : la nature du règlement. — Ce règlement peut se résumer dans les sept propositions suivantes :

1. La province paiera la somme de $ 400.000.00 aux personnes indiquées par le Pape, dans les six mois de la signification, au secrétaire de la province, de sa décision faisant connaître cette distribution.

2. Cette somme ne portera pas d'intérêt avant la signification, au secrétaire de la province, de l'acte du Pape sanctionnant l'arrangement; et, après cette signification et jusqu'au paiement du capital, l'intérêt sera de 4 p. c.

3. Si l'arrangement n'est pas sanctionné par le Pape, aucun paiement d'intérêt ou de capital ne sera fait.

4. Cession complète, parfaite et à perpétuité doit être faite à la province, avant aucun paiement même d'intérêt, de tous les biens qui ont pu appartenir au Canada, à quelque titre que ce soit, aux Pères de l'ancienne Compagnie.

5. Renonciation à tous droits généralement quelconques sur ces biens et leurs revenus, tant au nom de l'ancien Ordre des Jésuites, de la Société de Jésus incorporée l'an dernier (par ce gouvernement), du Pape, de la Propagande et de l'Eglise catholique en général.

6. Rétrocession à la Compagnie de Jésus susdite des droits du gouvernement sur la *commune* de Laprairie.

7. Paiement aux universités et maisons d'éducation protestantes et dissidentes, d'une somme de $ 60.000, suivant la distribution qu'en fera le comité protestant du conseil de l'instruction publique.

Voilà les sept propositions qui ressortent des conventions : un mot sur deux ou trois des principales...

3° *Raisons pour lesquelles nous devons sanctionner cet arrangement.* — *a)* D'abord, je crois que c'est un arrangement juste et équitable...

Nous avons cru que nous ne pouvions pas donner plus que le montant mentionné en 1884. Lorsque Son Eminence le Cardinal Taschereau était chargé de régler la question, il paraissait disposé

à accepter $ 400.000.00. Il ne me semble pas juste à ceux qui représentent le Saint-Siège aujourd'hui de demander plus que ne demandait à cette époque le représentant du Saint-Siège.

b) Ensuite, le principe sur lequel nous procédons est un principe juste. Personne ne peut nier, M. le Président, qu'il est temps de régler cette question et que nous devons accorder une compensation à ceux qui représentent les anciens propriétaires. J'ai donné tout à l'heure l'exposé des faits : et malgré tout le respect que j'ai pour les autorités constituées de mon pays, malgré tout le respect que j'ai pour les décisions du roi d'Angleterre, je suis forcé de dire ici comme homme de loi que cet acte de confiscation des biens des Jésuites a été un acte de spoliation.

On a basé la prise de possession sur le droit de conquête. Par cette déclaration, on violait les engagements pris par les capitulations et le traité de Paris. Si le principe posé dans ce bref de possession est un principe juste en droit naturel, en droit international, il n'est pas seulement juste pour les corporations religieuses, il serait encore juste pour les particuliers. Or, M. le Président, quel n'aurait pas été le cri de rage — et bien légitime — de la part de n'importe quel habitant de ce pays dont les propriétés auraient été confisquées après la conquête !... Si cela ne se fait pas quand il n'y a pas de conventions, cela se fait encore moins quand il y a des conventions.

Ce que l'on ne pouvait pas faire contre de simples particuliers, contre des hommes qui pouvaient en définitive se défendre, prendre les armes, parler en public, se protéger dans des assemblées publiques, faire un mouvement politique ; ce qu'on ne pouvait pas faire contre ces hommes dans ces conditions, on aurait pu le faire contre des religieux sans défense ! contre des hommes qui avaient consacré toute leur vie à la cause de la civilisation ; contre des hommes dont les prédécesseurs avaient parcouru le pays d'un bout à l'autre et l'avaient arrosé de leurs sueurs et de leur sang avec un dévouement si héroïque ! Ce qu'on aurait eu le droit de faire contre les Jésuites, on aurait eu le droit de le faire contre tous les habitants de ce pays. Or, ce n'est ni le droit, ni la justice. Et quand on a déclaré, dans ce bref de possession en 1800, qu'on prenait ces biens par droit de conquête, on a invoqué un droit qui n'existait pas. On a violé les capitulations, on a violé le traité de Paris et on a violé le droit des gens.

A cette époque comme aujourd'hui, le vieux droit barbare de conquête était disparu. C'est-à-dire qu'alors, comme aujourd'hui, la

conquête d'un pays ne conférait que le droit de domaine supérieur, non celui de propriété. Avant le Christ, la conquête d'un pays équivalait à la conquête du sol et des hommes : les hommes devenaient esclaves; les terres devenaient la propriété du vainqueur. Les troupes romaines se divisaient les dépouilles, s'emparaient des biens des vaincus et réduisaient à l'esclavage hommes, femmes et enfants. C'était l'ancien droit. C'était le droit païen. Mais le christianisme, Dieu merci, pour l'honneur de l'humanité et de la civilisation, a effacé ce droit barbare, ce droit païen. Et aujourd'hui la conquête d'un peuple ne donne que la souveraineté ou le droit de gouverner et de prendre les revenus et les propriétés publics. La propriété privée est respectée; la liberté du sujet n'est pas violentée... Ai-je besoin d'insister sur ce point?... Il y a un grand nombre d'autorités établissant que, d'après le droit des gens, d'après Vatelle, Grotius et tous les auteurs anciens et modernes, la conquête n'affecte pas le droit utile sur les biens des particuliers... Il est bien évident que, d'après les capitulations, les traités, il ne peut pas y avoir eu confiscation (des biens des Jésuites) par le prétendu droit de conquête.

c) Maintenant, nous devons ratifier cet arrangement pour une autre raison. C'est qu'il pourvoit à une indemnité raisonnable en faveur des protestants... Nous allons prendre dans la caisse commune, pour payer ces $ 400.000.00. Or, les protestants contribuent à la caisse commune comme les catholiques. Ils sont un septième (de la population) : nous leur donnons un peu plus du septième de $ 400.000.00.

d) Enfin, Messieurs, il faut ratifier cet arrangement, parce qu'il faut *mettre fin au malaise* qui existe depuis très longtemps, dans ce pays, à ce sujet.

Je crois que nous devons nous féliciter d'être arrivés aussi facilement à la conclusion soumise. Cette question était pendante depuis au delà d'un siècle. Cette question avait créé un grand malaise, avait irrité les esprits; et le défaut de solution nous mettait dans une position difficile et délicate, car à chaque instant les autorités religieuses réclamaient; elles nous disaient avec énergie, je ne dis pas avec injustice, mais avec énergie, avec vigueur, que nous étions détenteurs de biens ecclésiastiques; que nous étions des spoliateurs; et que nous devions restituer, parce que tous les membres du gouvernement et de la législature se trouvaient sous l'empire de certaines peines ecclésiastiques...

Mais, Dieu merci, grâce à une persistance continue de notre part

et grâce aussi à une bienveillance toute particulière de la part de celui qui a été chargé de représenter le Saint-Siège dans cette question, nous avons pu arriver à un règlement. J'ai rencontré de la part du R. P. Turgeon une bienveillance toute particulière, un désintéressement remarquable; nous sentions que nous avions affaire à un religieux qui ne désire pas réclamer pour lui ni pour la famille, ni même pour son Ordre, mais qui réclamait pour la grande famille catholique. C'était le religieux parlant au nôm de l'Eglise, le représentant du Pape disant : « Nous allons traiter les enfants de l'Eglise du Canada, de la province de Québec, avec bienveillance. Nous ne voulons pas des sommes trop considérables. Ce que nous désirons, c'est une part légitime pour l'Eglise, puis, comme conséquence, la paix et la concorde, la paix entre le gouvernement civil et les autorités religieuses, la concorde entre tous les citoyens ».

Et je dois dire ici que c'est là le souvenir agréable que m'a laissé à moi et à mes collègues dans le gouvernement le règlement que nous avons fait avec le R. P. Turgeon, délégué du Saint-Siège dans cette question.

Il appartenait, ce me semble, aux Jésuites, de régler cette question. Les Jésuites ont fait beaucoup pour ce pays; ils ajoutent un nouveau titre à la reconnaissance publique. Ils ont contribué à civiliser le pays; ils contribuent maintenant à nous rendre la paix religieuse: et ce sera un des plus grands bienfaits que nous puissions recevoir de cet arrangement.

L'honorable Mercier — après quelques mots sur la raison qu'a le gouvernement de céder aux Pères Jésuites son droit, « droit purement honorifique et peu important », sur la *Commune* de Laprairie — termina ainsi son discours du 28 juin 1888 (séance du soir):

Je remercie bien les membres de cette Chambre de m'avoir écouté avec tant de bienveillance.

L'exposé a été un peu long, mais je crois que le sujet exigeait les explications que j'ai eu l'honneur de donner.

J'espère que cette mesure ne rencontrera pas d'opposition. C'est une mesure juste et équitable. Ce n'est pas une mesure de parti. C'est un grand acte de réparation qui fera l'honneur de la province de Québec.

Nous ne réclamons pas cet honneur pour nous; nous sommes prêts à en laisser tout l'avantage à la législature, à cette Chambre. Tous ceux qui auront contribué à faire adopter cette mesure partageront avec nous la gloire d'avoir réglé une des questions les plus difficiles.

LE SOLLICITOR

Oui, ce sera la durable gloire de cette législature : La Chambre vota le *Bill sur cette indemnité* à l'unanimité.

LE DIRECTEUR

En effet. Et vous le voyez, Messieurs : sans être sorcier pour si peu, on arrive à se procurer des documents autour desquels les remords de plusieurs ont seuls intérêt à faire régner le silence.

Le *Bill* basé sur les *résolutions* recommandées par le lieutenant-gouverneur pour le règlement des « biens des Jésuites », fut donc introduit le 28 juin 1888, voté à l'unanimité et sanctionné le 12 juillet de la même année par le lieutenant-gouverneur Angers, finalement approuvé par le Gouverneur général le 19 janvier 1889.

LE PROFESSEUR

Et le Saint-Siège : quelle fut son attitude?

LE DIRECTEUR

Elle fut équivalente à celle du P. Turgeon lui-même qui du reste, était en relations suivies avec Rome. Ce fut le cardinal Simeoni qui fut chargé de dire au P. Turgeon la satisfaction du Saint-Père ; il le fit par une lettre datée de Rome, 26 juillet 1888, partie du Secrétariat de la S. C. de la Propagande : la voici :

« Mon Très Révérend Père,

» Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, dans son audience du 22 juillet courant, a daigné approuver la convention faite avec le gouvernement de cette province (de Québec) relativement aux biens de la Compagnie de Jésus.....

» Sa Sainteté, en outre, a bien voulu décorer, du titre de Grand'Croix de l'Ordre de saint Grégoire-le-Grand, Honoré Mercier, dont les soins diligents ont mené à bonne fin la susdite convention.

» En communiquant la présente à Votre Paternité, je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

» Votre tout dévoué

(*Signé*) » JEAN CARD. SIMEONI, *Préfet.*
» D., ARCHEV. DE TYR, *Secrét.* »

LE PROFESSEUR

C'était bien la fin d'un litige exaspérant qui ne laissait pas d'avoir des à-côtés mystérieux et tristes qu'il importe d'éclaircir.

LE SOLLICITOR

Il suffit que la question, désormais vidée, a si longtemps tourmenté nos pères : nous désirons la paix enfin.

LE DIRECTEUR

Ecrire impartialement l'Histoire n'est pas rouvrir les débats ni troubler la paix de personne! C'est instruire la postérité et prévenir de semblables abus. C'est encore rendre justice à la mémoire des hommes disparus.

Or donc, dûment informé de ce qui s'était passé, le Cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, adressa, le 6 avril 1889, à l'honorable Mercier, copie du décret *Cum per apostolicas* du 15 janvier 1889 [1], ratifiant la convention faite et prescrivant

---

1. (Traduction du décret *Cum per Apostolicas* du 15 janv. 1889.)

« Le Pape Clément XIV, après avoir, par sa lettre apostolique *Dominus ac Redemptor* du 21 juillet 1773, supprimé la Société de Jésus et transporté aux Ordinaires locaux la juridiction spirituelle et temporelle de ses Supérieurs; après avoir confié à une Congrégation spéciale de Cardinaux l'exécution de cette lettre; décida, par une lettre encyclique, en date du 18 août de la même année, que chaque évêque pren-

la distribution à faire des $ 400,000 piastres offertes en compensation.

Par ce décret du 15 janvier 1889, Léon XIII a donc ordonné de distribuer comme suit les $ 400,000 avec le domaine de La Prairie, reçues du gouvernement Mercier comme compensation pour tous les biens des Jésuites d'autrefois :

Aux Jésuites, la *commune* de Laprairie et. . . .	$160,000
A Laval de Québec.	$100,000
A la succursale de Montréal	$ 40,000
A l'archidiocèse de Québec	$ 10,000
A l'arch. de Montréal	$ 10,000
A la Préfecture du Golfe St-L.	$ 20,000
A Chicoutimi.	$ 10,000
A Rimouski	$ 10,000
A Nicolet	$ 10,000
A Trois-Rivières.	$ 10,000
A St-Hyacinthe	$ 10,000
A Sherbrooke	$ 10,000
Total	$400,000

drait et retiendrait, au nom du Saint-Siège et en vue d'un usage que lui-même désignerait, la possession de toutes les maisons et collèges (de la société de Jésus) non moins que de tous les droits et titres quelconques relatifs à ces lieux et à ces biens.

Toutefois, dans le Bas-Canada, par le fait du gouvernement civil, ces décrets ne furent pas exécutés à la lettre; et l'évêque de Québec, pour lors Mgr Briand, laissa, leur vie durant, aux Pères de la Société, l'administration des biens de cette Société sis en son diocèse.

» A la mort du dernier d'entre eux en 1800, le gouvernement civil s'empara de tous les biens de la Société en Canada et en attribua les revenus à l'instruction publique, cet état de chose persistant dans le pays, même après le rétablissement de la Société de Jésus par Pie VII, jusqu'à l'an dernier, 1888. A cette époque, le gouvernement de Québec offrit une compensation pour les biens que la Société possédait autrefois dans cette province, proposant la somme de deux millions de francs (fr. 2,000,000) et un domaine appelé *La Prairie*, situé près de Montréal. Le soussigné, Mgr Dominique Jacobini, archevêque de Tyr, secrétaire de la Propagande, dans l'audience du 22 juillet de la même année ayant fait rapport sur ces faits à N. S.-P. le Pape Léon XIII, Sa Sainteté permit qu'on acceptât la compensation offerte. Mais, la propriété de ce patrimoine ayant été, comme il a été dit plus haut, dévolue au Saint-Siège, Sa Sainteté décida que la distribution de la somme à recevoir en compensation fût réservée au Siège Apostolique.

» Enfin, N. S. Père le Pape, dans une audience accordée le 5 du mois

On voudra bien remarquer la large part faite à l'Université de Laval : 140.000 piastres! Cette satisfaction obtenue, Dieu sait avec quels moyens et après quels efforts, explique force tiraillements et des lenteurs. Permettez que je n'insiste pas. D'autres participations à l'aubaine mériteraient aussi des observations; ma réserve, je l'espère, ne sera pas interprétée d'une façon flatteuse par toutes les parties prenantes!

Le R. P. Turgeon, en annonçant enfin qu'il avait remis la part de l'indemnité assignée à chacun par le Pape, informa le premier ministre de l'expiration de son double mandat, écrivant :

Collège Sainte-Marie, 15 déc. 1889.

L'honorable Honoré Mercier,

Premier Ministre, Province de Québec.

Monsieur le Ministre,

Le cinq novembre dernier, se terminait heureusement la

---

de janvier courant 1889 au soussigné, l'éminentissime et Révérendissime Cardinal Jean Simeoni, Préfet de la S. C. de la Propagande, après mûr examen considérant surtout les fins pour lesquelles ces biens, tel qu'exposé, avaient été concédés par les donateurs, savoir l'instruction de la jeunesse catholique et les missions chez les sauvages du Canada, a ordonné que les Pères de la Société de Jésus sur la somme qu'ils recevraient en compensation, retiendraient le domaine communément appelé *La Prairie* avec la somme de huit cent mille francs (fr. 800,000), mais qu'ils céderaient sept cent mille francs (fr. 700,000) à l'Université Laval, dont cinq cent mille (fr. 500,000) à l'Université même, établie à Québec, et deux cent mille (fr. 200,000) à la succursale montréalaise de cette Université; cinquante mille (fr. 50,000) à l'archidiocèse de Québec; cinquante mille (fr. 50,000) à l'archidiocèse de Montréal; cent mille (fr. 100,000) à la Préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent. Quant aux trois cent mille francs qui restent, qu'ils en remettent une part égale aux diocèses suffragants des deux provinces (ecclésiastiques) de Québec et de Montréal, savoir : Chicoutimi, Saint-Germain de Rimouski, Nicolet, les Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, de telle sorte que chacun d'entre eux puisse réclamer également cinquante mille francs (fr. 50.000). En conséquence, Sa Sainteté a ordonné que le présent décret fût rendu sur ce sujet, nonobstant tout ce qui pourrait y contredire.

» Donné à Rome, à la Propagande, le 15 janvier 1889.

(*signé*) » Jean Cardinal Simeoni, *Préfet.*

» Dominique Jacobini, Archevêque de Tyr, *secrétaire.* »

longue et pénible question des *Biens des Jésuites* par le versement de la somme convenue, quatre cent mille piastres.

Le même jour, obéissant *aux injonctions* du Saint-Siège, je remettais à Leurs Grandeurs les Evêques de la Province de Québec, ainsi qu'à l'Université Laval, à Québec et à Montréal, le montant que le Saint-Père leur assignait; et la Compagnie de Jésus recevait aussi la *part que le document pontifical lui laissait.* J'écrivis de suite à l'Eminentissime Cardinal, Préfet de la Propagande, et à Sa Paternité, le Très Révérend Père Général des Jésuites, leur annonçant l'heureux événement. La réponse, arrivée ces jours derniers, me donne la satisfaction de vous dire qu'ils sont contents de la solution de cette affaire.

Il ne me reste plus, Monsieur le Ministre, qu'à vous signifier officiellement que mon mandat est expiré et à vous accuser réception de la copie des documents concernant la *Commune* de Laprairie.

La mission qui m'a été confiée était en elle-même *toute pleine de difficultés.* Je dois vous l'avouer cependant, Monsieur le Ministre, la bienveillance avec laquelle vous m'avez accueilli et avec laquelle vous m'avez traité dans tout le cours des négociations, la délicatesse de vos honorables collègues, le dévouement des honorables membres des deux Chambres, ont rendu ma tâche *comparativement* facile.

Votre gouvernement a droit à ma sincère reconnaissance; et je désire vous la témoigner encore une fois en me démettant de mon double mandat de représentant du Saint-Siège et de procureur spécial de la Compagnie de Jésus.

Le gouvernement de la Province de Québec a rendu un véritable service au peuple canadien, en déchargeant la conscience de ses habitants d'un poids qui l'accablait depuis longtemps; *et il a fait un grand acte d'énergie*, en réglant définitivement une question qui paraissait *insoluble*.

Permettez-moi, Monsieur le ministre, de vous offrir mes félicitations et mes sincères remerciements; et, par votre en-

tremise, permettez-moi de les offrir aussi à vos honorables collègues ainsi qu'aux honorables membres des deux Chambres.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble serviteur,

(*Signé*) A.-D. TURGEON, S. J.

Il faut lire cette lettre entre les lignes et en souligner quelques passages. Il y fut répondu comme suit :

Cabinet du Premier Ministre,

Province de Québec.

Québec, le 14 janvier 1890.

TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Votre lettre du 15 décembre dernier m'informant officiellement que votre mandat au sujet de la question des biens des Jésuites était terminé par le paiement de la somme de quatre cent mille piastres, de la part du gouvernement, et par la distribution que vous avez faite de cette somme aux personnes indiquées dans le Décret pontifical, ne m'est arrivée qu'à mon retour des Etats-Unis, au commencement de ce mois. C'est la cause du retard à vous répondre.

Veuillez, Très Révérend Père, croire au plaisir qu'éprouvent tous les membres du gouvernement de voir cette question réglée définitivement à la satisfaction du Saint-Père, de la Propagande, de l'Ordre des Jésuites et même de la minorité protestante de la province.

Vous n'êtes pas sans connaître la guerre injuste qui nous a été faite depuis quelque temps à ce sujet ; mais nous la subissons sans murmure, convaincus que nous sommes, comme vous le dites si bien dans votre lettre, que « le gouvernement de la » province de Québec a rendu un véritable service au peuple

» *canadien en déchargeant la conscience de ses habitants d'un*
» *poids qui l'accablait depuis longtemps, et qu'il a fait un*
» *grand acte d'énergie en réglant définitivement une question*
» *qui paraissait insoluble* ».

Veuillez agréer, Très Révérend Père, l'expression de la haute considération que mes collègues et moi avons pour vous tout particulièrement comme représentant du Saint-Père et de l'Ordre des Jésuites dans tout le cours de cette transaction, et me croire

Votre bien dévoué,

(*Signé*) Honoré MERCIER,

Premier Ministre.

C'est alors que le Très Révérend Père Général de la Compagnie de Jésus remercia Son Excellence l'honorable M. Mertion, et me croire

Fiesole, 5 janvier 1890.

EXCELLENCE,

Maintenant que l'affaire des Biens des Jésuites est entièrement terminée, en nous félicitant de cet heureux événement, nous ne pouvons pas oublier ceux à qui nous en sommes redevables. C'est Votre Excellence et ses Collègues dans le gouvernement, ainsi que les honorables Membres de la Législature, qui, *avec une merveilleuse unanimité, à travers des obstacles, des difficultés sans nombre*, avez conduit cette cause à bonne fin.

Vous avez tous agi, sans doute, sous l'inspiration d'âmes naturellement droites et pour accomplir un acte de justice : aussi le témoignage de votre conscience est votre récompense la plus légitime et la plus douce. Néanmoins, nous ne pouvons oublier que, *dans les travaux entrepris, dans les luttes ardentes soutenues pour le triomphe du droit, vous avez fait preuve d'un intérêt et d'un dévouement qui dépassent les exigences du strict devoir*. C'est pourquoi je tiens à exprimer

hautement à Votre Excellence et, par son entremise, à ses Collègues du Gouvernement et aux honorables Membres des deux Chambres, de la part de notre Compagnie, la profonde reconnaissance qu'elle leur doit et qu'elle leur conservera toujours.

Je prie Votre Excellence et ces Messieurs de vouloir bien agréer les sentiments de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

(*Signé*) A.-Mar. Anderledy,
Général de la Comp. de Jésus.

Remarquez les réticences et les allusions dans cette lettre comme dans les autres; lisez ici également entre les lignes et demandez-vous, Messieurs, quels étaient les auteurs, les sources des difficultés qui faisaient gémir les âmes droites, les amis de la justice. Où était la cupidité, l'intrigue? qui triomphait, en somme et malgré tout, dans les coulisses? On cache la *Revue du Monde Catholique* traitant de ces questions : celui qui dérobe les preuves d'un mal déploré, peut en être l'auteur ou le bénéficiaire.

M. Mercier répondit :

Québec, le 6 février 1890.

Au T. R. P. Anderledy, etc.

Très Révérend Père,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 janvier dernier, par laquelle vous me remerciez, ainsi que mes collègues dans le gouvernement et dans la Législature, du règlement de l'affaire des biens des Jésuites.

Je suis vivement sensible aux bonnes paroles que vous me

dites et très touché des félicitations que vous m'adressez, ainsi qu'à mes collègues.

Dans le règlement de cette question, je n'ai pas eu d'autre but que mon devoir; et je suis heureux d'apprendre que les efforts que nous avons faits pour arriver à la solution de cette question, soient si bien appréciés par un homme de votre haute position, chef d'un Ordre religieux aussi distingué par l'intelligence que par les vertus de ses membres.

Mes collègues dans le gouvernement et dans la législature sauront, j'en suis sûr, apprécier votre lettre de la même manière que moi.

Veuillez agréer, Très Révérend Père, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de me souscrire

Votre tout dévoué,

(*Signé*) Honoré MERCIER.

Et comme il fallait laisser pour la postérité trace de tout ce qui avait été dit et conclu, M. Honoré Mercier envoyait, au Rév. Père Turgeon, recteur du collège Sainte-Marie, à Montréal, le volume contenant tous les documents relatifs au règlement de la question des *Biens des Jésuites* avec ce billet aimable :

Cabinet du Premier Ministre,

Province de Québec.

Québec, 12 février 1891.

RÉVÉREND PÈRE RECTEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente, le volume contenant les documents en rapport avec le règlement de la question des « Biens des Jésuites », et de vous prier de le conserver comme souvenir d'un des actes politiques les

plus importants du monde entier, et en souvenir de la profonde estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

(*Signé*) Honoré Mercier,

Premier Ministre.

Et l'affaire se terminait ainsi non pas selon la stricte justice, mais selon les possibilités politiques du moment, et avec l'agrément plus ou moins enthousiaste de plusieurs. Car ce n'était alors un secret pour personne, en haut lieu, que des démarches actives et pressantes furent faites par les libéraux canadiens, aussi intrigants que puissants, à l'influence desquels le Siège apostolique céda plus qu'il ne le fallait : à contre-cœur, ajoute-t-on respectueusement.

LE SOLLICITOR

J'en suis convaincu. Mais le Souverain Pontife étant le dispensateur souverain du temporel de l'Eglise, quels qu'en soient l'origine et le détenteur, il a parlé dans la circonstance, et la cause est bien jugée.

LE DIRECTEUR

Oui, Messieurs, mais chacun garde le mérite ou le démérite de ses œuvres. La condescendance miséricordieuse ou opportune du Saint-Siège n'excuse, ni n'absout les coupables au tribunal de l'Histoire impartiale, à la barre de laquelle la postérité assigne qui mérite d'y être entendu en revision d'arrêt ou à fin de flétrissures pour des criminels qui ont su se soustraire à la justice. Que faisons-nous autre chose qu'introduire devant ce tribunal, qui domine les siècles et l'humanité, la cause d'hommes éminents et vertueux qui ont souffert beaucoup de la malhonnêteté de leurs contemporains ?

LE SOLLICITOR

L'Histoire, telle que la conçoit et l'écrit un grand nombre, n'est qu'une conspiration savante et, malheureusement, généralement triomphante contre la justice et la vérité. On la façonne au gré des partis qu'il s'agit de soutenir ou de disculper.

LE DIRECTEUR

Après lecture de ces documents, ayant accordé toute l'attention qu'elles méritent aux déclarations faites aux législateurs avertis par l'honorable Honoré Mercier, dénonçant, d'ailleurs aussi discrètement que des gens compromis pouvaient l'attendre d'un homme de cœur, les difficultés suscitées indûment, d'une part, les irréductibles revendications populaires en faveur des bienfaiteurs de la nation naissante, indignement méconnus et injustement dépouillés, d'autre part; ayant considéré, et sans doute avec stupeur, les prétentions invraisemblables qu'élevaient certaines collectivités *intellectuelles* ou *pieuses* sur l'héritage d'hommes dont elles auraient dû honorer la mémoire glorieuse et surtout réconforter les disciples méritants; ayant médité enfin les surprenantes raisons et considérations de l'honorable Gédéon Ouimet, premier ministre du gouvernement de Québec réfuté par le P. Braun répondant à l'homme d'Etat; et du P. Brichet, rappelées publiquement par le Premier Ministre et ainsi solennellement authentiquées et avouées faute du moindre redressement; vu l'attitude équivoque de l'archevêque Taschereau et de ses tenants, on ne peut ne pas rester profondément attristé, malgré la solution empirique rendue possible par la condescendance du Saint-Siège à l'égard d'appétits âprement militants, surtout par l'abnégation de la Compagnie de Jésus.

Voilà ce que le peuple canadien doit apprendre et retenir; c'est ce que, sur ces tablettes, doit noter l'Histoire impartiale, à bon droit et bien tard, justicière. Car, nul ne saurait con-

tester, après comme avant cette solution *élégante* d'un problème irritant, qu'à part la partie légitimement prenante dans la distribution des « biens des Jésuites », telle qu'elle fut imposée par Léon XIII, toujours conciliant à l'extrême et politique à tout propos, la participation à l'aubaine de tous autres doit laisser le spectateur peu satisfait; même resterait-il singulièrement rêveur, invinciblement soupçonneux, que cette attitude peu flatteuse à l'égard de divers ne serait point faite pour me surprendre, encore moins pour me contrarier. L'Université Laval reçut à l'avenant de l'énergie de ses appétits : cela prouve beaucoup en faveur de son tempérament, mais n'établit pas la légitimité de ses prétentions; son succès, en tous cas, manque de prestige et de cette apparente équité qui force l'admiration de la postérité.

On peut autant dire de plusieurs autres; et, malgré les raisons politiques que donne l'honorable Mercier pour rallier une majorité qui devait le faire aboutir enfin, je me demande que viennent prendre, par exemple, les protestants dans un partage de « biens de Jésuites »!

LE PROFESSEUR

Mais le respect dû aux décisions du pape infaillible, il me semble qu'il ne vous étrangle pas!

LE DIRECTEUR

Il ne s'agit pas d'invoquer ce respect, cette infaillibilité à temps et à contre-temps. Et d'abord, nul plus que moi, ne vénère l'autorité suprême de l'Eglise, n'ayant jamais eu l'intention d'en contester la source surnaturelle. Mais ma soumission absolue à cette autorité n'annule pas mon entendement et ma liberté, ni surtout les droits imprescriptibles de l'Histoire. L'autorité du Saint-Siège est là pour affirmer la vérité immuable et pour nous confirmer dans son culte, nul-

lement pour nous imposer des fantaisies ou des convenances relatives, politiques ou sociales. Et c'est parce qu'on prête à l'infaillibilité papale des fins qui lui sont contraires que l'adversaire arrive aisément à la rendre ou suspecte ou odieuse dans les esprits déjà prévenus ou mal informés. Trop communément on représente les catholiques romains comme des pantins aux membres articulés, fonctionnant à la ficelle : c'est une erreur profonde ou une injure gratuite; et c'est l'outrage facile qui, à l'ordinaire, ne gêne pas nos contradicteurs, pour ne pas dire nos ennemis, posant en hommes libres ou en libertins.

Dans cette question des « biens des Jésuites » Rome a parlé, d'accord, et la cause reste jugée pour moi comme pour les autres catholiques, en droit ecclésiastique, s'entend. Elle ne l'était pas encore suffisamment en droit historique, les acteurs ayant généralement manqué de franchise et les faits, qui sont accomplis, de la publicité que comportent les œuvres qui consomment les grandes injustices ou préparent les graves conflits.

LE SOLLICITOR

D'accord; insister ne peut convenir à tous. Chez nous, la nervosité reste grande en certains milieux. Le débat de cette affaire, s'il se rouvre, peu importe à quel propos, provoque une terreur ou une irritation vraiment excessive.

LE DIRECTEUR

Déplacée, parfaitement!

LE PROFESSEUR

Soit!

LE DIRECTEUR

Et toujours, n'est-ce pas, les moutons qui commencent! Troubler la digestion d'un cannibale serait bientôt un méfait!

LE SOLLICITOR

Envers le cannibale, bien sûr!

LE DIRECTEUR

Si on le prend de cette manière! Car enfin, avoir intrigué des lustres d'années et gagné gros à ce jeu dépourvu d'honnêteté, et puis demander pitié pour sa tête affaiblie, pour ses nerfs malades, pour sa conscience hantée par les spectres qu'entretiennent les remords impénitents, me paraît un comble par trop réjouissant et... scandaleux. C'est trop compter sans la justice de l'Histoire.

LE SOLLICITOR

C'est le propre, en effet, de l'Histoire, de galvaniser les hontes, de buriner sur l'airain les iniquités pour l'éternelle confusion des malfaiteurs qui se sont aventurés sur une scène où ne devraient s'épanouir et se faire applaudir que les vertus civiques et les autres.

LE DIRECTEUR

Vous avez dû remarquer que malgré ses hautes qualités publiques et privées, le peuple canadien a vu des défaillances particulières se produire et s'imposer aux pouvoirs. Il n'en est pas plus fier pour cela, j'en conviens : c'est un honneur, même un solide motif pour bien espérer de son avenir.

LE PROFESSEUR

Qu'il en soit donc ainsi.

LE SOLLICITOR

Nous avons nos optimistes, comme la France en eut dans Dupanloup et Montalembert; seulement, vers l'abîme, nous

marchions plus vite qu'elle. Le Canada, comparé à la France, est jeune, faible et petit; il est plus facile de raser une chaumière qu'un château fort. Vous étiez une forteresse et voyez où vous en êtes; nous sommes la chaumière qu'habite un peuple d'enfants, et les incendiaires, Juifs, francs-maçons, libéraux et protestants, l'entourent la torche à la main. Pourquoi serions-nous sans inquiétude?

LE DIRECTEUR

Or, maintenant, chers Messieurs, que j'ai satisfait en vous un désir légitime dans la mesure que comporte chez moi la discrétion professionnelle, croyez-vous qu'un peu de stratégie bismarkienne serait fort déplacée entre nous? *Do ut des* était la devise du grand Prussien, qui se fit accorder de la sorte force licences, et des provinces, et des milliards.

Le procédé a du bon, bien qu'il manque souvent de moralité. Quant à moi qui n'ambitionne ni les bords du Rhin, ni la fortune d'un Morgan Pierpont, je serai pourtant fort aise d'apprendre de vous la portée politique et la signification historique de vos fameuses et si prochaines fêtes de Québec.

Si vous me demandez préalablement pour quel motif je m'intéresse autant à vos affaires, je répondrai : parce que chez vous autres, Canadiens français, vivront éternellement d'excellents parmi les meilleurs souvenirs de la France. Je me garde bien, remarquez-le, de parler d'intérêts : il y a des questions de cœur et d'honneur qu'on ne ravale pas au niveau des raisons de pacotille.

Voyons : il s'agit bien, n'est-ce pas, de célébrer la date mémorable, après tout, de la fondation de Québec?

LE PROFESSEUR

De cela même.

LE SOLLICITOR

C'était du moins l'intention des catholiques et, tout parti-

culièrement, des Canadiens français qui voulaient en cette occurrence honorer leurs aïeux.

LE DIRECTEUR

Eh bien! moi, j'ai beau m'y prendre vingt fois, et recommencer l'effort vingt fois autant, je n'arrive pas à saisir, ou je saisis trop bien l'idée première de ce projet, l'inspiration de ces fêtes.

LE PROFESSEUR

Deux races réconciliées, tendant d'un commun accord vers un avenir prospère qui garantira l'union avec la puissance tutélaire et l'immunité contre les atteintes du Sud menaçant : on ne peut songer à mieux.

LE DIRECTEUR

Vous le pensez! Sérieusement?

LE PROFESSEUR

Parbleu! M. Chapais le veut ainsi.

LE SOLLICITOR

De quoi M. Chapais se mêle-t-il? Je le demande.

LE DIRECTEUR

M. Chapais a écrit un long mémoire aussi torturé que sa conscience, assurément. M. Chapais est-il aux gages de la vérité historique qu'on veut faire revivre et honorer, ou du gouvernement qui a tant de raisons pour l'altérer en la refoulant dans l'oubli?

LE SOLLICITOR

M. Chapais est satellite du pouvoir; il est influencé et il

compte parmi les évolutionnistes opportunistes en mal de progrès dans tous les renoncements.

LE PROFESSEUR

Disons plutôt que, comme tous les Canadiens, il s'intéresse à ces fêtes ; qu'il ne prend pas surtout en mauvaise part les sympathies que manifeste hautement envers elles Son Exc. lord Grey, gouverneur général du *Dominion*. En disant son attachement pour notre vieille cité, en le prouvant avec éclat, lord Grey ne fait que suivre l'exemple des Elgin, des Dufferin, des Lorne, des Stanley, des Preston, voire même de la princesse Louise qui disait Québec « sa petite France », et dessinait si joliment ses paysages et sa citadelle.

N'est-ce pas lord Dufferin qui disait un jour aux membres de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Québec : « Acceptez avec confiance la situation qui vous est faite par la Couronne britannique ; acceptez *le présent*, comme moi, j'accepte votre *passé* avec ses nobles traditions et ses glorieux souvenirs », ajoutant : « Savez-vous qu'il n'y aurait rien de plus monotone que le Canada sans la province de Québec ! »

LE DIRECTEUR

Ce qui voulait dire, à n'en pas douter, que l'Angleterre avait bien fait de la prendre, et fera mieux encore de la conserver !

LE SOLLICITOR

Eh ! certainement. Je me permets de vous lire une page de M. Ernest Gagnon, parue dans la *Revue Canadienne* de février dernier :

« L'Européen qui arrive aux Etats-Unis, dit-il, est mis immédiatement en contact avec une population active, intelligente, de bonne mine, parlant l'anglais. S'il traverse la ligne frontière de l'Ontario il retrouve une population active, in-

telligente, de bonne mine, parlant l'anglais. Et si, au lieu de passer la frontière ontarienne, c'est celle de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick qu'il franchit, là encore il rencontre une population active, intelligente, de bonne mine, parlant l'anglais. Et le pauvre voyageur de se dire, comme dans la *Dame Blanche*, qu'il a déjà bien des fois entendu cet air-là. Mais voici que le *Pacifique* ou l'*Intercolonial* le transporte dans la province de Québec. Oh ! alors voici du nouveau : les hommes qu'il rencontre sont bruns, gais, vifs, alertes ; ils gesticulent comme dans les pays chauds et parlent le français : quel bonheur !... Les Franco-Canadiens ne sont pas supérieurs à ceux qui les entourent, mais ils sont différents, fort heureusement ; sans eux les voyageurs en quête d'imprévu seraient volés !

» Un *colonial* anglais exprimait un soir, dans un dîner de gala, son regret de ce que tous les habitants de la province de Québec ne parlent pas l'anglais, et s'adressant plus spécialement au juge Caron, il ajouta qu'il fallait s'employer à faire disparaître cette anomalie.

» Si vous entreprenez la tâche de faire parler l'anglais à la totalité des sujets de Sa Majesté, répliqua le juge, vous avez fort à faire. Savez-vous que c'est la minorité, la petite minorité de ces fidèles sujets qui parlent l'anglais ? Comptez les peuples des Indes, où plus de 250,000,000 d'habitants ignorent la langue anglaise, les peuples de l'île Ceylan, des établissements de Labouan, de Hong-Kong...

» — Permettez...

» — Comptez les habitants des colonies anglaises de l'Afrique, du Cap, de Natal, de la Côte d'Or, de Sierra-Leone, de l'Ile Maurice, des Seychelles, de la vallée du Niger...

» — Permettez...

» — Comptez les habitants de la Nouvelle-Zélande, de la Tasmanie, d'une partie de l'Australie, des îles Viti, de la Nouvelle-Guinée, de Sainte-Lucie, des Barbades, de la Trinité...

» — Mais, Monsieur...

» — Et ceux du Honduras, des Bermudes, des îles de Bahama, de la Jamaïque, des Iles du Vent, des Iles Sous le Vent, de la Guyane anglaise, des îles Falkland, de la Colombie Britannique, etc., etc., etc... J'en passe, Monsieur; notez que j'en passe. Voyez les statistiques; voyez...

» Le *colonial* voulut se dérober; mais le juge tenait son homme : il ne le lâcha qu'à la fin de la soirée.

» Restons « fiers de notre destin, » mais sans être trop optimistes. Prenons garde de méconnaître notre génie particulier, et — puisqu'il est dans la note du jour de parler Histoire — *sachons trouver dans les leçons du passé l'orientation qui nous permettra de préparer l'avenir.* »

M. Gagnon n'a pas dit toute sa pensée en écrivant son article; on en devine aisément le reste dans sa conclusion, où il redit avec le poète Crémazie : « Restons fiers de notre destin », sans se montrer néanmoins trop optimistes.

Fidèles à leur génie particulier, les Canadiens français chercheront donc dans les leçons du passé l'orientation qui leur fera préparer l'avenir honorable et libre.

LE DIRECTEUR

« Acceptez *le présent*, comme moi, j'accepte *votre passé*, avec ses nobles traditions et ses glorieux souvenirs. » A le faire, lord Dufferin était en excellente posture! De bonnes traditions et de nobles souvenirs ne le gênaient guère dans la jouissance incontestée d'un pouvoir profitable. Il faudrait savoir si ces traditions respectables, si ces glorieux souvenirs n'entretiennent point de regrets, n'inspirent point d'espérance; enfin si les dirigés trouvent dans ce présent autant de satisfaction que les dirigeants : qui nous dira s'ils sont définitivement résignés à leur sort humilié?

L'Histoire est une chose utile : elle remplit le présent des échos du passé. Quand les Canadiens français auront ravivé dans leur pensée fidèle, comme je me les y rappelle moi-

même, la rivalité des races en ce pays, les souvenirs cuisants des luttes qui précédèrent la conquête, les abominations au milieu desquelles elle s'accomplit et se consolida, les rigueurs des conquérants qui causaient les angoisses poignantes avec les durables infortunes des vaincus; quand tous se rediront, comme je me le dis à moi-même, que le tyran ne s'adoucit qu'en voyant l'opprimé de la veille tourner en vainqueur de demain grâce à l'opiniâtreté de ses labeurs, grâce surtout à la prospérité de ses foyers, ils se demanderont alors, avec quelque profit, sans doute, ce qu'ils vont fêter à Québec, à l'occasion de sa fondation lointaine : ou les douleurs de leurs pères, ou l'espérance de leurs fils respectueux, et, comme eux et après eux, fiers du passé glorieux! ou seulement la morgue britannique encore triomphante d'agressions lointaines, de l'écrasement sous le nombre d'une poignée de héros dont le maître n'a su d'ailleurs ni respecter les dépouilles, ni honorer dignement la mémoire immortelle.

On doit demander à lord Grey quand et comment on peut songer au passé. Il y met ses conditions que Chapais, que Routhier et les budgétivores acceptent. C'est que tous ceux qui danseront en ces fêtes ne descendent pas des hommes vaillants qui tinrent la truelle lors de la fondation de Québec. Beaucoup viennent de ceux qui conduisirent les sauvages à l'assaut de Montréal! Et vous savez que l'Anglais, en ces temps-là, savait goûter la soupe où cuisaient les cœurs des Français morts à l'ennemi. Il y a mélange dans les souvenirs; le gouvernement en impose dans les réjouissances qu'il tolère.

LE SOLLICITOR

La comédie sera évidemment macabre. Les gens sensés avaient espéré un moment que la raison saine finirait par l'emporter; que la conscience populaire épargnerait à l'ombre des ancêtres un délirant et désolant spectacle. Mais il en va déjà à Québec comme dans Rome décadente, comme partout

ailleurs à l'occasion : on ne mendie que du pain en route pour l'amphithéâtre.

La presse canadienne n'a pas su, ou n'a pas voulu conserver la liberté de formuler une opinion. *Le Soleil* a bien esquissé un beau geste, mais il fut sans parole et sans suite; déjà *La Presse* faisait un pas vers la scène, roulait de gros yeux, ouvrait une large bouche; en chœur et d'avance, toute la galerie chantait : comme *La Presse* l'avait prévu, les impérialisants... Il ne restait au journal qu'à continuer sa *rengaine* avec une variante de circonstance, et on l'aurait applaudi. Or, *La Presse* se tut, plus résolument même que personne. Ce fut M. Chapais qui, longuement, lourdement, et combien péniblement pour notre dignité, rappela toutes ces velléités hésitantes à la réalité froide des convenances politiques! Il ne restait, pour protester en faveur des grands principes et des *ombres glorieuses*, que *La Vérité*, et les *âmes étroites*, et les cerveaux *malades*, comme le disait aimablement l'*impérialisant* et *saxonnant* colonel Hanbury Williams, cette inébranlable colonne de la maison de lord Grey, gouverneur général, opérant au nom de la Grande Bretagne toujours ombrageuse dans les pays canadiens.

LE PROFESSEUR

Il ne faut rien exagérer, non plus rien dénaturer. M. Chapais était de bonne foi quand, en termes fort émus et trop suppliants, il demandait, pour le comité de Québec, qui s'efforçait de préparer les fêtes avec l'éclat digne des grands souvenirs, le crédit et la confiance qu'il mérite.

LE SOLLICITOR

M. Chapais est une âme droite; mettons un esprit large, je l'accorde en dépit des aménités de l'ineffable Hanbury Williams. Vous le voyez, je n'ai point de rancune. Ajoutons, si vous y tenez, qu'il est désintéressé : en vérité, je n'en sais

rien! Mais il y a façon et façon d'être droit, large et surtout désintéressé; et, désintéressé il ne faut pas l'être, sans mandat précis, pour le compte d'autrui. On peut faire des objections et des réserves quand, dans un désintéressement de circonstance il entre de la complaisance et du renoncement qui ressemblent à de la complicité. J'affirme que, dans la pensée gouvernementale, tous ces beaux projets recèlent des idées impérialistes à peine déguisées, auxquelles le Canadien français n'a pas à souscrire pour vingt raisons meilleures les unes que les autres, toutes suffisantes pour motiver son abstention.

On veut l'oubli du passé, la concorde dans le présent, un effort commun vers l'avenir, le tout par le vaincu de la veille au bénéfice d'un maître tremblant déjà pour la durée de son œuvre.

En tout cela, je vois très nettement les avantages de l'Angleterre, discrètement effacée dans les brumes lointaines; mais les bénéfices de la race vaillante qui a conquis le sol canadien, qui a fondé Québec et Montréal, qui a fécondé par ses sueurs, rougi de son sang le plus pur ces terres immenses, riches de promesses et pleines d'avenir, je ne les discerne pas aussi clairement; car, je ne trouve, impérieux à notre porte, que l'Anglais honni de nos pères, odieux à leurs fils, et qui nous demande, pour célébrer nos tristesses d'antan et leurs méfaits, des danses et des lampions. C'est sa manière d'embrouiller les idées, d'amollir les volontés pour mieux ajourner des espoirs gênants. Si Chapais est écouté, si Routhier est bien compris, il y aura largesses en bons points et récompenses! Québec surtout aura son *Parc des Batailles!*

LE DIRECTEUR

Ces fêtes, en rappelant les origines de Québec, effaceront-elles des esprits, mis en éveil, le souvenir des procédés de la conquête britannique?

La guerre alors, un moment suspendue, avait recommencé entre colons français et anglais du nord américain, avant même d'être officiellement reprise entre les métropoles ennemies. Sans déclaration diplomatique d'aucune nature, qui pût présager des malheurs, selon leur coutume ancienne et leur usage constant dans la suite, les Anglais ouvrirent les hostilités sur mer, par surprise et à coups de canons, comme firent les Japonais, leurs émules et alliés, tout récemment encore, à Port-Arthur.

Le marquis de Vaudreuil, gouverneur français du Canada, durant l'hiver de 1756, gagna à la cause de nos colons les Peaux-Rouges de l'Ohio et s'aventura jusque dans la Virginie et la Pensylvanie : les territoires en litige étaient la région du Niagara et les abords du lac Ontario. Anglais et Français s'y fortifiaient pour mieux soutenir par la force leurs droits contestés.

Si vous le voulez bien, nous citerons un peu les Archives et les laisserons parler. Oyez un instant les braves gens qui vous sont restés si chers et à bon droit. La tragédie canadienne touchait au dénouement :

« ... Il arriva des secours importants pour l'époque et pour le pays : deux bataillons, de la Sarre et de Royal Roussillon, soit 1,100 hommes qui, joints à ce qui se trouvait sur place, formaient un effectif de 3,800 Français. Le commandement échut au marquis de Montcalm.

» Né près de Nîmes, d'une famille de Rouergue dont le nom était célèbre dans les fastes des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Louis de Montcalm entra au service à l'âge de quatorze ans et il avait conquis ses grades dans la guerre de Succession d'Autriche. C'était, comme nombre de ses compagnons d'armes, un lecteur, un méditatif. Il avait la curiosité des choses antiques et l'on raconte qu'il espérait, pour couronnement de sa carrière, un siège à l'Académie des inscriptions. Ainsi, après Vauban, après Guibert, idole des salons à

intelligence, un Carnot, et, plus tard, « Bonaparte, membre de l'Institut, général en chef de l'armée d'Egypte ».

» Montcalm et sa petite troupe arrivèrent à Québec le 3 mai 1756 et le 17 à Montréal. « C'est, écrivait un officier, une ville fort grande et fort sujette à l'incendie, toutes les maisons étant bâties de bois. Le ton français y règne, la vocation pour le mariage y domine ; nous y avons déjà cinq officiers de mariés ; on y est orgueilleux, quoique pauvre, et il n'y a que le particulier qui a régi des postes qui soit en état de suffire au train qu'il mène. »

» Dans l'administration coloniale, si le gouvernement s'obérait, si le militaire était mal nourri et si les forts étaient mal approvisionnés, si le commerce était peu encouragé et la colonisation peu facilitée, le fonctionnaire faisait fatalement fortune : un poste aux colonies étant une sorte de ferme. Le gouverneur du Canada, le marquis de Vaudreuil, honnête homme en ce qui le concernait, travailleur de cabinet, mais tatillon, paperassier, bureaucrate et petit esprit, fermait les yeux sur ces abus qui scandalisaient et irritaient Montcalm et ses lieutenants.

» Au premier coup d'œil et dès la première sortie vers la forêt et les grands lacs, l'aspect du pays les enchante et ils le dirent. Ils n'ont point, il est vrai, pour arrêter les rayons et les projeter en couleurs, le prisme merveilleux d'un Chateaubriand ; mais leurs notes vraies et simples ont leur vivacité, et il n'est pas encore sans intérêt ni sans piquant de les comparer aux croquis sur nature du *Voyage en Amérique*, aux décors « truqués » des Natchez, aux paysages composés et achevés à l'atelier, du chef-d'œuvre du maître, les *Mémoires d'outre-tombe*.

» Les étapes sont longues, les chemins difficiles ; on navigue jusqu'aux rapides, on débarque et tantôt on grimpe à pic, tantôt on barbote dans l'eau jusqu'à la ceinture. Et, tout comme au Maroc et dans le Sud-Oranais aujourd'hui, le Français au pied d'œuvre étant toujours le même. « Le soldat,

de qui nous avons tout lieu d'être content, ne se rebute point, son ardeur augmente à chaque coup de collier. Quand les canots ne peuvent plus le porter, lui, ses armes, son sac et ses provisions, c'est lui qui porte les canots. »

» La navigation sur le Saint-Laurent est délicieuse. « Ce ne sont, de Québec à Montréal, que des îles contiguës, et comme ses deux bords sont habités, on a le plaisir de faire soixante lieues entre deux villages... Les habitants sont fort à leur aise ; ils ne payent ni tailles, ni autres impôts ; ils chassent et pêchent librement, en un mot on peut les regarder comme riches ; les plus pauvres ont trois arpents de front et quarante de profondeur. »

» Et alors quelles chasses ! Il y avait en particulier, d'étranges vols de pigeons : un officier en a tiré quarante d'un coup, des soldats assuraient en avoir tué quatre-vingts, les Canadiens prétendent aller jusqu'à cent vingt ! « Il me semble que ce soit une manne que Dieu envoie puisqu'elle nourrit pendant quatre mois tous les habitants du Canada. »

» Ces habitants — c'est-à-dire les colons et les créoles — « sont grands, robustes et infatigables, surtout pour les marches ; fort ignorants, n'ayant aucune idée de science, ne s'attachant qu'à leur commerce ; cela n'empêche pas qu'ils soient présomptueux et remplis d'eux-mêmes, s'estimant au-dessus de bien des nations, grands menteurs. Le sang du Canada est assez beau ; les femmes y sont généralement jolies, grandes, bien faites, spirituelles, babillardes, maniant la parole avec aisance, paresseuses en tout, et pour le luxe au dernier point ».

» Ce portrait, peu flatteur, était-il fidèle ? On en peut douter. Ceux qui peignaient cela, comme leur général, étaient du Midi.

» Montcalm garde, à l'user et après l'expérience d'un hiver, une impression bien plus favorable que celle de ses lieutenants, à l'arrivée, au passage. « Montréal vaut Alais, dit-il, dans les temps de paix.... Pour Québec, comme pour les meilleures villes du royaume, quand on en a ôté une dizaine,

moins que Montpellier, mieux que Béziers, Nîmes, etc..., le climat sain, le ciel pur, un beau soleil... Des jours de poudrerie, l'hiver, insupportables, où il faut rester enfermés; les dames spirituelles, galantes, diverses; à Québec, joueuses; à Montréal, conversation et danses. »

» Dès la fin de juillet, Montcalm se mit en route pour le lac Ontario, et sa troupe fit connaissance avec nos auxiliaires sauvages. Nous voilà en pleine réalité, et fort loin des Natchez, sensibles et grandiloquents, chez qui le « frère d'Amélie » rechercha le bonheur aux bras de Céluta. Chateaubriand, qui en rencontra, les vit « tous barbouillés comme des sorciers, le corps demi-nu, les oreilles découpées, des plumes de corbeau sur la tête et des anneaux passés dans les narines. » Un petit Français, poudré et frisé, habit vert pomme, veste de droguet, jabot et manchettes de mousseline, raclait un violon de poche et faisait danser *Madelon Friquet* à ces Iroquois... On lui payait ses leçons en peaux de castor et en jambons d'ours!... »

» Ils parlaient, même en ce pays de domination française, à peine quelques mots de notre langue. Les dialogues, fort succincts, qu'on avait avec eux, ne donnent aucune idée des interminables et métaphoriques discours des chefs dans les romans du *lac* et de la *prairie*. Ils se tenaient en anglais, en phrases décousues, en « petit nègre ». Tout le reste semblait bien être l'invention des Homères de France et des Etats-Unis.

» Les Français de 1756 les montrent portant, l'hiver, ou quand ils vont à la guerre, une couverture de laine ou de peau sur le dos; l'été, ils vont nus, sauf un brayet, sorte de ceinture de drap, et des guêtres qui montent à mi-jambes. « Ils paraissent assez bien disposés pour nous, écrivait Montcalm à sa mère; ce sont de vilains messieurs, même en sortant de leur toilette, où ils passent leur vie. Vous ne le croiriez pas, mais les hommes portent toujours, avec le casse-tête et le

fusil, un miroir à la guerre, pour se bien barbouiller de diverses couleurs, arranger leurs plumes sur la tête. »

» Les hommes, tout maquillés qu'ils sont, sont encore décoratifs. Il faut déchanter avec les femmes. Les voici au naturel : « de taille qui passe la médiocre, laides et crasseuses, elles ne peuvent tenter que des sauvages ; elles portent leurs cheveux roulés derrière le dos avec un cordon, ou mis dans une poche de fer blanc ; elles sont couvertes depuis les épaules jusqu'au genou. » O Céluta, ô Mila ! ô sommeil de René entre les deux jeunes Siminoles sous la pluie de roses de magnolia !

» Et que René avait raison de dire : « J'ai laissé des songes partout où j'ai traîné ma vie » ! S'il prit pour deux vierges ces deux *filles peintes*, sylphides de la forêt, au moins vit-il les hommes comme ils étaient : « Des mendiants à la porte d'un comptoir. » Trente ans avant, lors de la guerre d'indépendance, « ils mangeaient encore les prisonniers, ou plutôt les tués : un capitaine anglais, puisant du bouillon dans une marmite indienne avec une cuiller à pot, en retira une main ». Main de Français, sans doute, car l'aventure se passait chez les Iroquois, alliés des Anglais. Montcalm observait du reste les mêmes mœurs chez nos Iroquois à nous : bavards, féroces et « cabotins » dans les moelles.

« Il faut avoir avec eux une patience d'ange, écrit Montcalm. Depuis que je suis ici, ce ne sont que visites, harangues et députations de ces messieurs. Les dames des Iroquois, qui ont toujours part chez eux au gouvernement, en ont été aussi... Ces messieurs font la guerre avec une cruauté étonnante. Ils enlèvent tout : femmes, enfants, et vous enlèvent la chevelure, opération dont on meurt pour l'ordinaire, très proprement. » La mode est quasi passée de brûler les prisonniers. « Nous leur en achetons de temps en temps qui, passant dans nos mains, sont traités suivant les lois de la guerre. »

« *Les Iroquois même en ont un*, » disait Montesquieu à propos du droit des gens. Celui-là était, avec plus de symboles,

de l'espèce de celui de Brid'oison : tout en formes. Avant d'entreprendre une expédition, Montcalm réunit un conseil des « nations » sauvages, où chaque nation se plaça selon ses préséances, après quoi, « il leur présenta, au nom du roi, un collier de 6,000 grains pour lier tous ces peuples entre eux et avec lui ». Il était périlleux de manquer aux rites. Lors de la prise d'Oswego, sous prétexte qu'ils n'avaient pas été liés par le cérémonial de la remise du collier, les Iroquois se ruèrent sur les prisonniers et en tuèrent une trentaine. Les officiers français se lamentent, s'indignent. « Je ne vous parlerai pas, écrit l'un d'eux, des horreurs et des cruautés des sauvages... Il est malheureux de faire la guerre avec de pareilles gens, surtout quand ils sont ivres. » A la prise du fort William-Henry, les Français eurent soin de jeter tout ce qu'ils trouvèrent d'eau-de-vie et de liqueurs. Les sauvages déçus s'en vengèrent sur les femmes et sur les enfants. « Nous aurons, écrivait Bougainville, 8,000 hommes, dont 1,800 sauvages, nus, noirs, rouges, rugissant, mugissant, dansant, chantant la guerre, s'enivrant, demandant du bouillon, c'est-à-dire du sang, attirés de 500 lieues par l'odeur de la chair fraîche et l'occasion d'apprendre à leur jeunesse comment on découpe un humain destiné à la chaudière. » Mêmes appétits et de pires au camp des auxiliaires anglais. « La représaille est effrayante, écrit un officier, et l'air qu'on respire ici est contagieux pour l'accoutumance à l'insensibilité. » Les chevelures sont tarifées; les héros se présentent aux réceptions et aux cérémonies publiques décorés de ces ignobles trophées. S'ils laissent un prisonnier en vie, c'est après l'avoir dépouillé nu comme un ver : pareille horreur se revit, et plus d'une fois, durant les guerres d'Espagne, après 1808. Lors du grand massacre, au fort Henry, Montcalm, au désespoir, tâcha d'arracher des victimes à ces forcenés. « Puisque vous ne voulez pas écouter la voix de votre père, tuez-le le premier ! » s'écrie-t-il. Les sauvages s'arrêtent à sa voix; ils cèdent, mais avec quelle étrange méprise sur le caractère

de son intervention. « Mange, mon père, de cette mauvaise viande à qui tu donnes la vie! »

Mais, à quoi bon évoquer par le détail des scènes effroyables? Montcalm fut heureux en 1757 et 1758, et il garda tous les territoires en litige. Cependant, pour tirer parti de ces avantages, il aurait fallu des hommes, de l'argent, l'empire de la mer et, en France, des politiciens à la hauteur des circonstances, surtout moins distraits! Aussi, Chateaubriand, méditant les misères, les défaillances et les fautes de la mère-patrie, hypnotisée en Europe, absorbée par ce qu'elle croyait des soucis plus pressants, d'écrire : « Je me demandais comment le gouvernement de mon pays avait pu laisser périr ces colonies qui seraient aujourd'hui pour nous une source d'inépuisable prospérité. » Hélas! quel langage tiendrait-il aujourd'hui, et ne devons-nous pas songer que la France, ayant reconstitué en Afrique, en Asie, en Amérique, un empire colonial plus étendu, plus prospère, ne courra jamais un nouveau risque d'être dépouillée que pour les mêmes causes et par les mêmes pirates, vraisemblablement.

Toujours est-il qu'en ces temps-là, l'Angleterre, ayant mordu dans les colonies françaises et les ayant trouvées à son goût, poursuivait en Amérique, aux abords du Canada, une guerre sournoise d'abord, cynique bientôt, tout appliquée à créer à la France des conflits sur terre et des entraves sur mer : il fallait intercepter les renforts ou s'opposer à leur embarquement, isoler les colons, décimer leurs défenseurs, puis faire main basse sur ces arpents de neige dont elle avait su apprécier la richesse, escompter l'avenir. Elle ne manqua pas à cette tâche. Ayant jeté tour à tour sur les bras de la France, et l'Autriche, et la Prusse, c'est sur le lac Ontario et sur les rives du Saint-Laurent qu'elle défendit les libertés autrichiennes, et facilita la conquête de la Sibérie! Chypre ressemble au Canada à cet égard et vint à l'Angleterre de même façon. Chacun emporta sa proie ou ses gages, la France seule perdit le Canada dans cette bagarre internationale.

Voilà quelques faits et souvenirs qui hantent obstinément notre pensée. Difficilement nous nous faisons à l'idée que le peuple farouche, implacable, qui battit en brèche vos remparts et ravagea vos premiers foyers, puisse avec grâce et dignité présider aux fêtes commémoratives de la naissance de ce qui sera, un jour, la nation franco-canadienne du nord-américain.

Lord Grey avait trop le sens des réalités et des convenances sociales pour s'aventurer sur un terrain mouvant. Il attendit, se fit solliciter, approuva d'un sourire, encouragea d'un geste; il promit ceci, cela, et laissa Chapais barboter dans l'incohérence d'une entreprise que j'estime contre nature, en laquelle eût sombré, si on n'y avait pas pris garde, la dignité d'une race qui a su jusque-là forcer l'estime du vainqueur et préparer les puissances à la bien accueillir un jour dans le conseil des peuples souverains.

LE PROFESSEUR

On ne peut mettre en doute l'esprit conciliant de lord Grey ni l'élévation de ses vues, ni l'impartialité de ses actes. Il représente dignement parmi nous un suzerain libéral, dont les droits, certes, cessent de nous porter ombrage. Son Excellence ne veut voir autour d'elle ni vainqueurs, ni vaincus, ni Français, ni Anglais, ni compétiteurs, ni ennemis; mais rien que des fils satisfaits d'une même terre fortunée qui ne demande qu'à devenir qu'une commune patrie, en quelque sorte enchantée.

LE SOLLICITOR

C'est bien ça, l'air anglais de la chanson du *Tricentenaire!* M. Chapais a sauvé une situation qui s'embrouillait en donnant le ton et la mesure de l'enthousiasme officiel, tolérable. Mais, ce faisant, il n'a pas agi de lui-même. Le programme des fêtes, qu'on est convenu de trouver *merveilleux*, est venu

de Londres et d'Oxford à l'usage de M. Lascelles; les plans sont dits originaux, et de confiance aussi proclamés *prodigieux*. Surtout la Société Saint-Jean-Baptiste a un grand rôle à jouer, un contrôle à exercer; et puis, comme les Canadiens français sont catholiques, on a soin de respecter sur la scène un décor pieux, conçu pour les flatter : *Veni Creator* au début, à la Fête-Dieu; messe en plein air, sous le portique de Notre-Dame, suivie d'une procession grandiose qui voit quatorze chœurs *fixes*, et aussi des chœurs *mobiles* et des trompettes et des fanfares, un dais luxueux, mais un seul reposoir boulevard Langelier. On inaugure, pour la circonstance, la statue du premier évêque de la Nouvelle France, et l'on fête la Saint-Jean-Baptiste avec un invraisemblable éclat : *Te Deum*, banquets, discours, lampions, pétards, et... le reste... C'est tout ce qu'on voulait tolérer comme fêtes franco-canadiennes qui devaient cependant rappeler l'origine de Québec et son histoire tout en conservant un caractère exclusivement catholique.

Mais ce n'était pas ce que désiraient le maître et ses partisans : libéraux, juifs, protestants et francs-maçons. Il leur fallait des fêtes profanes; ils entendaient rapprocher l'objectif jusqu'au jour de la conquête britannique dont, eux, se réjouiraient contradictoirement en cette occasion. Aux chants religieux et messes solennelles, ils répliqueraient par des fêtes d'autre caractère et de signification plus précise, auxquelles les Anglais se mêleraient plus volontiers : tableaux rétrospectifs, cavalcades, grandes revues navales en mer, revue de 20,000 hommes au camp de Charlesbourg, et que d'autres choses encore! Eh bien! Messieurs, pour si peu ou pour autant, je ne m'emballerai point[1]!

---

1. Le 3 juillet 1908 sera le troisième centenaire de la mémorable fondation de Québec. L'on comprend que les Canadiens-Français aient à cœur de le célébrer par de grandes solennités patriotiques. Je dis les *Canadiens-Français*. Car tout est bien *Français*, dans ce centenaire. C'est un roi de France, l'un des plus aimés, qui envoie les colonisateurs du Canada; ce sont des Français, MM. de Monts, Pontgravé, Champlain qui prennent part à l'entreprise et la mènent à bonne fin; c'est le

Tout ceci, en effet, se passe chez nous plus ou moins chaque année. Sous prétexte de centenaire, on force quelque peu la note. Seulement, est-ce bien sur le passage d'un cortège, même historique, à la faveur d'une mascarade, qu'on apaisera un peuple ou qu'on le résignera à l'humilité, à l'incertitude de son sort! Le *Tricentenaire* de la fondation de Québec, quelque louable effort que l'on fasse encore, ne pouvant plus être, ainsi contrefait et tout travesti, une fête vraiment nationale où tout Canadien irait prendre une part égale sans réserve ou sans regret, autant eût valu ou la remettre pour faire mieux, ou bien s'en abstenir. Car, qu'arrivera-t-il en juillet 1908 si ce qu'on projette se réalise exactement? On fera de la musique et des discours, il y aura fusées et pétards, on verra surgir des revenants avec des épées de bois et des

---

drapeau de la France que l'on arbore, avec la croix, le 3 juillet 1608, sur les hauteurs de Québec, et il y flottera pendant plus de cent cinquante ans; c'est une ville toute française qui germe là, le 3 juillet 1608, qui grandit, qui se développe, qui devient la riche métropole de la colonie; et, jusqu'au 17 septembre 1759, jusqu'à la capitulation de Québec, cette magnifique colonie porta le nom de *Nouvelle-France.* Oui, nous pouvons bien dire, avec fierté et sans nulle forfanterie, que la fête canadienne du troisième centenaire de Québec doit être avant tout une fête *française,* sans quoi elle perdrait toute sa signification.

Je sais bien que certains Canadiens anglomanes essayent d'enlever ce caractère aux solennités prochaines, au risque de les dénaturer. Ils adopteraient assez volontiers l'idée du gouverneur britannique, lord Grey, et feraient de ce centenaire patriotique, non pas la fête de Champlain, non pas la fête de Québec, non pas la fête canadienne-française, mais la fête du *grand tout Canadien,* la *fête de l'Empire!* La *Vérité* de Québec écrivait, à ce propos, le 1er février dernier : S'il en est ainsi, au lieu de la fondation de notre belle cité, ce sera la prise de Québec par les Anglais, que nous célébrerons, malgré nous, « au lieu de l'œuvre de Champlain, ce sera l'œuvre du général Wolfe; au lieu du trois centième anniversaire de la plantation de la croix et du drapeau de nos pères sur le cap Diamant, ce sera le cent quarante-neuvième anniversaire de la défaite de nos ancêtres par les troupes anglaises; au lieu des débuts de notre histoire, on nous fera célébrer les débuts de la domination britannique au Canada ».

La pensée, le désir des vrais Canadiens-Français, est bien de fêter avant tout « la Nouvelle-France de Champlain, le berceau du Canada », c'est-à-dire, le lieu... où ils sont attachés par tant de chers souvenirs. De là, pour les anglomanes, l'occasion de mettre en doute le *loyalisme* des Canadiens-Français! Il serait aisé de réfuter cette odieuse calomnie, en détaillant, l'histoire en main, toutes les preuves héroïques que les Français

perruques poudrées, portant jaquettes bleues, roses et *cailles*, qui défileront le jour, imposants et graves, et tourbillonneront le soir en rondes folles!... Alors les Canadiens du Comité et quelques autres, ravis autant qu'illusionnés, diront : c'est l'apothéose de notre œuvre! C'est le *Tricentenaire!*

Cependant, l'Anglais narquois s'en ira répétant à la ronde : l'esclave boit, il danse à la *Wolfe Montcalm celebration!*

Et que restera-t-il le lendemain de l'orgie inexplicable? Les Canadiens français, du moins, auront-ils appris des spectres haves, inquiets, qu'ils auront rappelés du passé lointain, ce qui leur reste de devoirs à remplir, d'efforts à faire, de reprises à exercer? Auront-ils une idée plus nette de leurs forces, de leurs droits, de l'avenir qui les attend s'ils osent, s'ils savent y tendre avec opiniâtreté? Ou de l'orgie ne garderont-ils que le remords morne, mais résigné qui laissera

---

du Canada ont multipliées de leur fidélité loyale envers leur souverain! Mais s'ils sont *loyalistes*, ils sont aussi *patriotes*, ils aiment leur pays, ils aiment son glorieux passé, ils aiment leurs ancètres venus de France, ils aiment le drapeau de la France qui les a protégés pendant un siècle et demi, ils aiment ce drapeau de *Carillon*, le drapeau bleu fleurdelisé, à la large croix blanche; ils aiment à le saluer comme le vrai signe de leur puissante nationalité; ils aiment à chanter les belles stances de leur poète Crémazie :

> Ah! bientôt puissions-nous, ô drapeau de nos pères,
> Voir tous les Canadiens unis comme des frères;
> Puisse des souvenirs la tradition sainte,
> En régnant sur leur cœur, garder de toute atteinte,
> Et leur *langue* et leur *foi*!

Que le peuple anglais, que les Anglais du Canada ne prennent pas ombrage de ces généreux sentiments, de ces fidèles souvenirs. La France, que les Canadiens aiment passionnément, ce n'est pas la France d'aujourd'hui, asservie aux sectes anticatholiques et abaissée de toute manière par les aventuriers qui la gouvernent; ce n'est pas même la France du dix-neuvième siècle, avec ses gloires et ses malheurs; mais c'est la *Vieille France*, la France d'autrefois, la fille dévouée de l'Eglise, l'apôtre de toutes les nobles causes, le soutien assuré des faibles contre les forts, cette France dont un gouverneur anglais du Canada, lord Dufferin, disait : « Effacez de l'histoire de l'Europe les grandes actions accomplies par la France, retranchez de la civilisation européenne ce que la France a fourni, et vous verrez quel vide immense il en résulterait » (*Etudes religieuses*, 5 mai 1908).

clamer impunément entre impériaux comblés d'aise : juillet 1908, prise définitive de Québec. Hurrah!

LE DIRECTEUR

La vigilance légendaire des Canadiens français ne sera pas, espérons-le, là plus qu'ailleurs, prise en faute : leur fierté autant que leur ténacité les a sauvés de la servitude honteuse; les mêmes vertus leur assureront le pouvoir et l'indépendance par surcroît.

LE PROFESSEUR

Vous êtes décidément opposés à ces fêtes. Et puis cette indépendance!

LE SOLLICITOR

Je dis et je répète que, personnellement, je tiens pour les fêtes, mais telles que nous, les vrais Canadiens, nous nous les promettions : qu'elles remémorent, pour nous réconforter, ces nobles traditions de nos pères, dont parlait lord Dufferin, et nos jours glorieux du 3 juillet 1608, 6 mai 1706, 8 juillet 1758! Vivent ces fêtes-là! Si l'Anglais, à ces souvenirs reste indifférent; à de telles fêtes, contraire, c'est donc que ses propres souvenirs diffèrent des nôtres; que ses espoirs et ses projets n'entrent pas dans nos vœux. Mais, honnis soient les plaisirs causés par nos douleurs. Et puis, demande mon compagnon, cette indépendance?... Tenez, n'en parlons pas.

LE PROFESSEUR

Parlons-en, plutôt.

LE DIRECTEUR

Je vous en prie.

LE SOLLICITOR

Je n'en parlerai pas : j'y pense.

LE DIRECTEUR

Comme Gambetta alors! Mais, annexés, après tant de lustres d'années écoulés, avez-vous encore comme nous des Prussiens à vos portes?

LE SOLLICITOR

J'aime mieux vous rappeler que, aux temps héroïques qui furent le martyre de nos pères vaillants, les Canadiens français se trouvaient 60 à 80.000 dans le pays, avec une poignée de défenseurs valeureux, le tout isolé, oublié par la France. Les colons anglais étaient, vrais Prussiens, plus de 200.000 à nos portes, alliés aux pires d'entre les sauvages, soutenus par d'incessants renforts accourant d'Europe à chaque marée; et la guerre nous fut faite, vous l'avez rappelé, d'une façon sournoise, puis ouvertement, sans trêve, sans égards, sans merci : l'ennemi indigène convoitait nos chasses et nos terres; l'Angleterre cherchait, à nos dépens, une colonie prospère de plus. Elle arriva à ses fins, en 1763, par le plus déplorable des traités. Les soldats de France quittèrent le Canada avec les mieux pourvus d'entre les colons.

Ceux qui restèrent, les pauvres : artisans et laboureurs, et les trappeurs, infatigables coureurs des bois — corps solides et cœurs vaillants — vouèrent aux hérétiques, écumeurs de leur nouvelle patrie, une haine invincible. Ils se groupèrent autour de leurs prêtres patriotes et, sans défaillance, se remirent à l'œuvre, s'attachant au sol qu'ils avaient primitivement conquis. Ils repoussèrent avec dédain toute tentative de rapprochement de la part des conquérants, comme ils se montrèrent absolument et constamment réfractaires à tout essai d'assimilation avec eux; mais ils gardaient pieusement dans leurs âmes sensibles le culte de la patrie perdue, transmettant à leurs fils un fidèle amour pour la France.

Ce que firent ces hommes de cœur? Vous le savez. Ce qu'ils devinrent? Regardez : un peuple qui, par sa volonté

et son travail, par son nombre inspire pour le moins du respect. Il compte près de quatre millions d'âmes, dont plus de 2,000,000 dans le Canada proprement dit, gardant le sol natal; et plus de 1,500,000 qui tentent fortune aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Ce que firent les Anglais? Vous ne l'ignorez pas davantage. Ils soumirent d'abord les *annexés* au régime militaire avec toutes ses rigueurs (1763-1774); et quand survint le régime civil, il ne fut pour les vaincus ni plus équitable ni guère plus doux. Sans doute, l'*Acte de Québec* (1774) accordait la liberté des cultes et l'usage des lois civiles françaises, mais il établissait un pouvoir civil absolu qui justifia le mécontentement et les revendications obstinées des Canadiens français. Arrivait en 1776 le mémorable soulèvement de la Nouvelle Angleterre, fomenté par Washington, encouragé par Lafayette et Rochambeau. Les Canadiens français étaient loin d'être heureux ou satisfaits. Des émissaires vinrent à eux, les prièrent de se joindre aux insurgés du Sud, de tendre de leur côté à leur affranchissement. Les Canadiens français ne virent pas l'utilité pratique de changer de régime et de maîtres. Ils s'en tinrent donc loyalement au traité de Paris et refusèrent de s'unir aux hommes du Sud pour partager leur indépendance. Ils furent récompensés de leur fidélité par les vexations du général Haldimant et par la tyrannie de lord Durchester.

En 1791, la colonie fut divisée en deux provinces, le *haut* et le *bas* Canada, les Anglais étant maîtres dans la première et les Français jouissant d'une apparente liberté dans la seconde. Les contestations ne s'en multiplièrent que mieux et les luttes intestines ne s'envenimèrent que davantage, les Canadiens français se tenant toujours, fort prudemment du reste, mais avec la plus grande énergie, sur le solide terrain des revendications légitimes. Les gouverneurs Prescott, Milnes et Graig se signalèrent par la dureté réglementaire de leur administration qui s'adoucit en 1815, sous sir George Provost; si bien, il est vrai, que les Canadiens français, toujours hon-

nêtes, prirent fait et cause en faveur de l'Angleterre, en 1812, et la servirent les armes à la main contre les Etats-Unis. Ce rare oubli des injures passées n'empêcha pas les luttes de race et de religion de reprendre avec plus d'acharnement dès 1815, sous l'administration de lord Dalhousie, de sir James Kempt, et lord Aylmer, au point même de provoquer aux élections de 1831 un conflit sanglant, et le 7 novembre 1837 une insurrection qui souleva le Bas Canada et partiellement le Haut Canada lui-même. Mais les insurgés, armés de faux et de fourches, et d'un seul canon de bois ne purent tenir devant les troupes anglaises qui exercèrent des répressions impitoyables sur le terrain, que suivirent des exécutions de justice implacables.

Le peuple était réduit mais point soumis ; lord Durham pensait en finir en faisant voter par le Parlement, en 1840, l'*Acte d'Union*, qui réunissait les deux provinces ennemies et abolissait la langue française. Mais alors les Canadiens français étaient déjà 850,000, et les opprimer davantage devenait périlleux. On songea donc à les satisfaire enfin, et dès 1860 on étudiait le projet de la Confédération actuelle qui, sous le nom de l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord* fut voté par les *Communes*, en 1867. Les Canadiens français recouvraient le libre usage de leur langue qui est maintenant sur le pied d'égalité avec la langue anglaise dans les actes officiels, comme au Parlement ; les immunités du traité de Paris ont été ratifiées et toute la population canadienne, sans exception de race, jouit des plus grandes libertés politiques et religieuses.

Tout cela ne sont pas des dons gratuits ni gracieux ; il a fallu les acquérir à la force du poignet, avec de longs efforts et la plus méritoire ténacité. Nous ne sommes pas, pour le moment, trop mécontents de notre sort, qui est perfectible et que nous voulons améliorer encore par des moyens honnêtes, toujours pacifiques, sans jamais rien sacrifier de notre foi que les sectes, aux gages du pouvoir, voudraient altérer,

et rien non plus de notre patriotisme fait de regrets, de souvenirs et d'espérances.

Pour atteindre nos fins, il nous faut nous multiplier encore, grandir sans cesse : c'est par l'honneur et la fécondité de nos foyers que nous ferons une Patrie forte du Canada à venir.

LE DIRECTEUR

Et quand donc vos femmes vaillantes réaliseront-elles vos vœux patriotiques ?

LE SOLLICITOR

Patience, cher Monsieur ! Songez à ce que, en fort petit nombre, elles ont fait en si peu d'années, et vous saurez ce que plus nombreuses, elles feront à l'avenir. Qu'il vous suffise de savoir que le Canadien français est comme un arbre touffu à l'ombre épaisse duquel étouffe l'Anglais, qui recule ou disparaît. Généralement, il faut le noter, l'Anglais se retire à temps, réalisant terres et maisons au meilleur cours, et allant manger ses rentes dans la ville voisine, même au-delà des mers. Le Canadien, au contraire, achète toute terre disponible, la répartit entre les siens qui la font valoir, et ainsi cette race, prolifique à souhait, étend ses racines en prolongeant son domaine ; et qui dira où s'arrêtera son incessant progrès ? Connaissez-vous l'Acadie ?

LE PROFESSEUR

Le pays de l'Evangéline !

LE DIRECTEUR

La Nouvelle Ecosse ?

LE SOLLICITOR

Elle-même ! N'est-ce pas que la chose a son petit parfum britannique ? Mais ne vous y trompez pas ; elle est en train de

le perdre. Jugez-en plutôt; et, par ce cas particulier, apprenez tous les autres :

« De Port-Arthur, au fond de l'Ontario, jusqu'à la Baie Verte, au sud du Nouveau-Brunswick, sur un parcours de 2,000 milles, s'échelonnent sans interruption des établissements français. On dirait des ruches industrieuses, qui bientôt trop petites, envoient de tous côtés des essaims fonder de nouvelles colonies où se reproduira vite la prospérité de la ruche-mère. C'est ce qu'un livre récent appelle une tragédie : *The tragedy of Quebec or the expulsion of its Protestant farmers.* Oui, c'est une tragédie; et qui mieux est, une tragédie blanche, pacifique. Ni coups de feu ou de couteau, ni cris de douleurs, ni râles de mourants, le fermier protestant cédant de bon cœur sa terre à son voisin, *habitant* canadien, qui y établit sa famille nombreuse. Petit à petit, des cantons, naguère peuplés d'Anglais et d'Ecossais, changent de face et de maîtres; le temple protestant devient solitaire, une proprette église catholique projette son clocher étincelant sur le ciel bleu, et, dans le village, retentit désormais le doux parler de France.

» C'est l'histoire des Cantons de l'Est qui se répète dans Ontario, qui se répétera partout demain.

» Oui, à la vitesse acquise, nous verrons bientôt une seconde tragédie : *The tragedy of Ontario,* et si Dieu le veut, d'autres corneilles tristes, dans une troisième, quatrième et autres tragédies, attireront l'attention du gouvernement fédéral, comme le fit M. Sproule pour Québec en 1905, sur l'empiétement constant du clergé catholique et des Acadiens dans les Provinces Maritimes.

» Car, dans ces provinces, comme dans Québec et Ontario, et ailleurs, c'est toujours la même progression de l'élément français, un peu plus lente ici, plus rapide là-bas, mais partout patiente, irrésistible. Ces fiers Acadiens que les malheurs les plus effroyables n'ont pas domptés, refont courageusement leur nationalité.

» Souvenez-vous-en : Un jeune arbre poussait naguère plein

de sève dans l'Acadie; une tempête furieuse le secoua, en emporta soudain les feuilles et les rameaux qu'elle dispersa sous d'autres climats; les branches rompues, dépouillées, furent coupées et jetées aux vents, sinon au feu; le tronc de l'arbre lui-même fut rasé. Il ne restait que quelques racines dans le sol, qui formèrent de nouvelles tiges, mais cette fois si belles et si fortes que l'ouragan ne saurait plus les arracher.

» Ce petit peuple reconstitué a sa fête et ses sociétés nationales. Sa foi est vive, son attachement au souvenir des ancêtres, touchant. Sa forte organisation le protège contre l'absorption anglo-saxonne; tandis que son accroissement prodigieux lui donne chaque jour de nouvelles forces, lui fait concevoir de meilleures espérances.

» Pour traduire une opinion par des chiffres, la population française des Provinces Maritimes qui n'était que de 105,451 en 1891, arrivait à 141,661 en 1901; soit un gain net de 36,310 en dix ans. Et, si le recensement de 1911, disait naguère le sénateur Poirier à la convention acadienne de Church-Point, accuse un mouvement proportionnel de population égal au dernier, nous nous trouverons en majorité dans trois, sur les cinq diocèses, qui constituent aujourd'hui l'Eglise des Provinces Maritimes, l'Eglise de l'Acadie, à savoir : le diocèse de Chatham, où nous faisons au-delà des trois quarts de la population catholique, soit environ 52.000 sur un total de 65.000; l'archidiocèse de Halifax, où nous sommes aujourd'hui même, peut-être, en majorité, et où nous comptions, en 1901, 27.000 contre 27.400 représentants, tous les autres catholiques réunis, à l'exception des Bermudes; le diocèse de Saint-Jean, où le chiffre de la population acadienne égalait aussi, en 1901, le chiffre de tous les autres catholiques réunis, soit 29.000 sur un total de 58.000. »

» Le nombre des Acadiens ne subit de diminution dans aucune des trois provinces de l'est; au contraire, il augmente partout, alors que la population anglaise, (catholique et pro-

testante) y diminue rapidement. Le recensement de 1901 donnait, en effet, pour les Provinces Maritimes une augmentation de 12.730 depuis 1891. Comme les Acadiens, dans ces provinces et dans ce laps de temps, avaient progressé de 36.210, il faut bien conclure que la population anglaise avait reculé de 23.480. Sur ce nombre, les catholiques anglais avaient à enregistrer une diminution d'environ 4.000, et les protestants de 20.000. Et qu'eussent été ces chiffres sans l'émigration d'un bon nombre d'Acadiens? »

Est-ce que tout cela ne vous dit rien? Je vous demande, moi, quand les Canadiens français seront enfin en majorité dans toute la Confédération de l'Amérique du Nord, — ce n'est pas le déversement annuel et anormal de 300.000 immigrants de tout acabit, qui le retardera indéfiniment, — que se passera-t-il et que feront-ils naturellement? Les Etats-Unis ont donné un exemple que l'Australie fait mine de vouloir imiter et que l'Afrique du Sud suivra imperturbablement. Croyez-vous donc les Canadiens, si avisés et si patients, absolument incapables de semblable entreprise? Si l'indépendance leur souriait alors mieux qu'autrefois, ils n'auraient, en tous cas, qu'à la prendre [1].

LE DIRECTEUR

Que Dieu le veuille avec eux, et dès ce jour donc qu'ils en soient tous bénis! Il y aurait ainsi déjà dans le monde une grande injustice de moins à réparer.

---

1. Aux Anglais qui s'effaroucheraient encore des revendications actuelles des Canadiens-Français, je rappellerais une conférence du grand historien d'Oxford, M. Freeman (22 février 1886) sur le rôle de Georges Washington. M. Freeman démontre que le noble rebelle a réellement contribué à la gloire et à l'expansion de l'Angleterre, que les Anglais des Etats-Unis, devenus indépendants et obligés de se suffire, sont allés en avant vers l'ouest, y portant la langue anglaise et la loi anglaise, que les pays de l'Union « sont devenus des *colonies du peuple anglais*, dans un sens bien plus vrai, depuis qu'ils ont cessé d'être des *dépendances de l'Angleterre* ». Puis il prévoit le jour où « se dresseront comme des *homes* anglais *indépendants* les Etats-Unis d'Australie, les Etats-Unis de l'Afrique du Sud,

LE PROFESSEUR

Il n'y a pire ennemi qu'un ami maladroit. Croyez-le bien, nos impérialistes, libéraux, francs-maçons, canadiens faussement *saxonnant*, comme dirait notre brave interlocuteur avec quelque amertume, sont pour la Grande Bretagne, chez nous, des champions bien compromettants. Les Anglais à sens rassis s'en rendent bien compte; même ne se gênent pas autrement pour le dire ou pour l'écrire à bon entendeur. J'ai là sous la main *Le Chronicle* où, au sujet des fêtes du troisième centenaire, le Rév. Frédéric-Georges Scott dit que « bien peu de Québecquois désirent la réalisation du projet de la statue à l'Ange de la Paix sur le bastion du Roi ». Et le Révérend suggère d'employer plus sagement les fonds recueillis à cette fin, à la reconstruction de la porte Saint-Jean, d'après le vieux style français; il veut, en outre, que les champs de bataille ne perdent pas leur caractère historique et primitif, surtout pas d'avenues *King Edward* ou *Laurier*; enfin pas de bancs, ni pots de fleurs, ni plantes à l'endroit où s'est réglé dans le sang le sort de tout un continent. Un autre ne peut supporter qu'on rebaptise un endroit universellement connu et il trouve saugrenue l'idée de la création d'un *Parc des Batailles* jointe à celle de la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec. Un troisième enfin estime que l'idée de la statue à l'Ange de la Paix qu'on hisserait sur le bastion du Roi a dû germer dans les murs de Beauport et il conclut assez judicieusement que « trop de parades et de discours sur la paix sont généralement des préludes de guerre. »

---

les Etats-Unis de la Nouvelle-Zélande, tous liés les uns aux autres par des liens communs et fraternels, *unis aussi à leur commune mère par une loyale reconnaissance*, sans lui être politiquement soumis ». On ne saurait mieux dire; et les étudiants d'Oxford applaudissaient les conclusions si élevées de l'éminent professeur. Pourquoi donc le peuple anglais s'étonnerait-il que les Canadiens-Français restent fiers de leur ancienne patrie, lui demeurent attachés « par une loyale reconnaissance », par les liens si forts des souvenirs historiques et d'un fidèle patriotisme? Ces sentiments, que rien ne déracinera du cœur des Canadiens, n'ont jamais nui à leur « loyalisme ». (J. Lionnet, *Etudes religieuses*, 5 mai 1908).

LE SOLLICITOR

Raison de plus pour retenir que les Anglais exempts d'un *jingoïsme* provocateur et gardant quelque sang-froid à la veille de fêtes qui troublent tant de cœurs en soulevant les plus légitimes réserves, protestent comme les catholiques Canadiens français contre l'inconvenance de projets dont lord Grey se flatte d'être le promoteur indiscret.

LE PROFESSEUR

L'intérêt supérieur du Canada, intérêt qui dépasse de cent coudées les coupoles et les clochers, et qui, seul, doit inspirer chez nous les individus aussi bien que les collectivités, sans exception de partis ni de races, est la *paix canadienne* par la réconciliation sincère de tous les habitants de ce pays jeune, bien doué, maître d'espaces immenses et riches, inaccessible par la plupart de ses frontières et ainsi maître absolu de son avenir grandiose s'il sait seulement concevoir un idéal patriotique commun à tous, mais réalisable sous la haute protection d'un suzerain magnanime.

LE DIRECTEUR

De l'impérialisme tout cru!

LE PROFESSEUR

Appelez la chose, cher Monsieur, comme vous le voudrez; mais cette réconciliation, que les mieux inspirés parmi nous appellent de tous leurs vœux en y travaillant de toutes leurs forces, est bien la seule chose réellement opportune et nécessaire à la durée comme à la grandeur de notre confédération canadienne. Il y a des nécessités qu'on subit mal gré, à supposer que celle-ci puisse paraître, même à des esprits chagrins, une calamité! Il y en a d'autres qu'on accueille bon gré quand elles sont véritablement, comme c'est le cas, une source de paix, de force et de liberté.

LE SOLLICITOR

Vous en étiez prévenu, M. le Directeur; mon compagnon est un homme charmant, qui a certainement tout pour plaire, sauf quelques idées à lui, qui, par exemple, nous mettent aux prises jusqu'au dissentiment complet : ce qui, en des discussions courtoises, ne tire pas autrement à conséquence. L'Université Laval vous déforme ainsi parfois, à certains égards, le meilleur homme du monde et vous fait, par exemple, d'un Canadien français, que rien n'y prédisposait, un impérialisant-saxonnant, qu'on me pardonne tant de franchise! parfaitement insupportable.

LE PROFESSEUR

Ah! mon cher ami, ne vous gênez plus.

LE SOLLICITOR

Merci de la liberté permise! Aussi bien, n'est-ce pas, en usez-vous en séance publique, en comité privé : Vous faites de la propagande pour l'oppresseur; j'en fais beaucoup moins pour l'opprimé; et, que je le fasse sans frein, c'est du droit élémentaire et du devoir strict. Les libéraux, les francs-maçons, les mille conjurés qui se coalisent en sociétés plus secrètes les unes que les autres, les jingoïstes anglicans, les impérialistes tout venant, ayant goût de terroir, entonnent à l'unisson et à chaque coin de rue des hymnes à leur paix; pour peu qu'on s'y prêtât ce n'est plus seulement sur les bastions du roi qu'ils hisseraient *leurs* Anges de la Paix; ils nous en fourreraient un dans chaque cœur ouvert, s'il était susceptible de s'inspirer du passé douloureux pour préparer l'avenir indépendant.

Il faut bien en convenir : le patriotisme dont ils se réclament et qu'ils étalent pompeusement, n'est chez eux qu'un égoïsme raffiné. Ils donnent ce qu'ils n'ont plus pour obtenir

ce qu'ils désirent. Il y a beaux jours, en effet, que ces esprits avisés, débarrassés de scrupules honnêtes, ont sacrifié notre passé avec ses gloires nimbées des tristesses qu'engendrent la plus dure servitude. Je me trompe; ils ne l'ont pas sacrifié à proprement parler; ils le troquent contre les faveurs à venir dont dispose le maître lointain. Ils se font fort de réduire à la résignation l'opposition catholique franco-canadienne; ils promettent d'y aboutir par force, par ruse ou par persuasion, mais d'y arriver coûte que coûte; et dès cette heure, la main tendue, ils réclament au maître discrédité jusqu'à la détresse, en considération et en puissance, le salaire dû pour leur entreprise ingrate.

Mais, remarquez-le bien, la condescendance de ce libéralisme opportuniste est chose locale et de circonstance. Les *Impérialisants*, si débonnaires dans la province de Québec où ils manquent de prestige et de clients, se montrent ombrageux et féroces dans le Manitoba, dans l'Ontario, dans l'Alberta, dans le Saskatchewan et l'île du Prince Edward, dans la Nouvelle Ecosse et le Nouveau Brunswick.

Le libéral-impérialisant est, voyez-vous, en puissance sinon déjà en œuvres, parjure ou renégat. Pour vous en convaincre, jugez donc ces hommes à leurs actes, comme on aime à juger un arbre d'après ses fruits. Ils vous parlent à satiété de tolérance, de paix, de justice, d'égalité et de liberté; mais où donc exercent-ils toutes leurs belles vertus? Où se livrent-ils de bonne grâce à leurs jeux inoffensifs de bonne société? Dans la province de Québec les Canadiens français, catholiques, sont l'immense majorité. S'ils y rendaient œil pour œil, dents pour dents, et s'ils se souvenaient! de quoi donc déjà ne seraient-ils pas capables et que ne feraient-ils pas demain? Parler libéralisme, pacifisme, impérialisme à ces masses résolues et fières, à ce flot montant qui peut tout entraîner et tout briser à volonté, c'est plaider coupable, c'est battre en retraite; c'est, le cœur en émoi, demander grâce; c'est plus encore et pire, c'est louvoyer et ruser, c'est chercher

à canaliser pour dompter ou détruire les forces dont il faudrait tirer gloire mais qu'on redoute! Pourquoi? Cette manœuvre fratricide de la part de nos Canadiens français invertis est à mes yeux la dernière des trahisons; je n'en connais point de plus pitoyable. Que dire de ce qui se passe dans les provinces et territoires où Français et catholiques se trouvent en minorité! Là, tient-on les mêmes propos? Point! Pas de conciliation ni de compromis; mais de l'oppression systématique, rageuse, implacable. Il faut élever des digues contre l'envahissement du Français abhorré, proscrire ses idées, sa langue, ridiculiser ses mœurs, ses origines; il faut surtout combattre en lui le papisme agressif; il faut affirmer la prépondérance britannique par l'usage exclusif de la langue anglaise, des méthodes anglaises; par l'affirmation pressante et constante des droits et des intérêts anglais, auxquels tout doit être soumis ou subordonné. Cette rage d'opprimer les minorités sans trêve ni merci va jusqu'à refuser aux Français catholiques non seulement des écoles libres, qu'ils réclament à bon droit, mais à leur imposer des écoles neutres où les enfants catholiques, sans défense morale à un âge si tendre, sont livrés à des maîtres hérétiques, se donnant la mission, à moins qu'on ne la leur impose, de troubler les consciences et de gagner à l'impérialisme les âmes dérobées au catholicisme qu'on dit réfractaire!

Nous nous défendons d'être dupes après avoir été, des siècles durant, victimes pitoyables d'une domination barbare. Qu'il s'en pénètre bien, et il l'est déjà efficacement : le Canadien français a pour lui la terre qu'il façonne, l'autel qu'il aime, le foyer qu'il peuple et fait essaimer sans relâche; il est la tache d'huile répandue et qui se répand; il est le souffle d'un continent; il est la vie d'un peuple nouveau, qui sans rien perdre des qualités précieuses de l'ancêtre, toujours vénéré, s'est assimilé des mérites ambiants qui doublent sa force de résistance dans la voie d'un progrès incessant.

Le peuple que je vois ainsi étonnamment doué pour le « faire par lui-même » n'a donc que faire d'être libéral, ne voulant

rien sacrifier de ses traditions ou de ses espérances. Il déteste les francs-maçons et les conjurés, prétendant grandir honnêtement au grand jour comme il vécut péniblement au grand air; il n'est pas *impérialiste,* parce qu'il pense toujours à ce dont il ne parle guère; il n'est même pas *fédéraliste* convaincu, parce qu'il compte bien par la force du progrès méthodique établir enfin, à son avantage, l'unité qu'on n'a pu réaliser contre lui. Le Canada fut français à son aurore, il le redevient dans l'épanouissement de son être national et il le restera jusque dans la tombe, s'il faut y descendre jamais, à l'exemple des individus chaque jour, et des peuples disparus au cours des siècles écoulés.

LE DIRECTEUR

C'est bien tels que nous aimons nous figurer nos frères d'Amérique, et tels que nous voudrions être encore de nos jours dans la mère-patrie. Nous sommes calomniés, combien dédaignés! L'ennemi héréditaire, enfin rassuré par le recul infâme de notre natalité, ricane à la porte de nos foyers en attendant qu'il les envahisse. Ostensiblement il inventorie nos biens meubles et immeubles; il suppute le rapport de la liquidation qu'il provoquera, s'il le faut.

A ceux qui objectent les aléas de l'opération, l'Allemand répond par le dénombrement des masses qu'il peut jeter sur un troupeau décimé par le vice, ajoutant, pour se donner du cœur à la besogne, qu'il est des mauvais exemples qu'il faut dérober à la vue des nations honnêtes!

Les Germains semblent avoir quelque raison à tenir ce langage : l'Allemagne gagne 800,000 âmes bon an mal an par excédent de natalité; et la France, après des gains de plus en plus faibles, mais d'importance relative peu appréciable, en arrive, en 1907, à 20,000 décès excédant le chiffre des naissances. Voilà la plus détestable des déroutes dont personne ne doit se dissimuler les effets désastreux. C'est en reportant

les yeux sur le Canada, qui prodigieusement se peuple, que nous nous demandons pourquoi les Français ne font plus sur les bords de la Seine, du Rhône, de la Garonne ou de la Loire ce qu'ils réalisent avec tant de sincérité et de bonheur sur les bords du Saint-Laurent.

Ils ne le veulent point parce que leurs espérances, qui se perdaient naguère dans l'avenir reculé jusque dans les cieux, se sont repliées pour se borner, dans le temps, aux aises, aux plaisirs. Oui, le Français, parce qu'il a cessé de croire, a cessé de grandir. Mais connaissant le mal et le remède, nous nous disons : rendons-lui, ici, la foi de ses pères ; cette foi qu'il a gardée si précieusement là-bas, et la vieille France, à l'exemple de sa fille américaine, de nouveau prospère et rayonnante, en imposera bientôt à ses pires ennemis.

Nos maux sont patents ; le Canada y échappe et je l'en félicite. J'admire surtout un homme qui, comme votre vaillant et si jeune député Lavergne, emporté par sa foi et par son ardeur, va plaider jusque dans les citadelles ennemies la cause des catholiques opprimés.

LE PROFESSEUR

M. Armand Lavergne est, en son genre, un bon apôtre. Il y avait, certes, du mérite de sa part à s'en aller, fût-ce sous les auspices du *Canadian Club de Sainte-Catherine*, jusque parmi ses adversaires de l'Ontario, soutenir le programme des Canadiens français qu'il défend avec tant de succès dans la province de Québec.

LE SOLLICITOR

Il avait à cœur de remettre en la mémoire des anglo-protestants le rôle exact et la situation exceptionnelle que les Canadiens français tiennent dans notre Confédération, toutes choses qu'ils oublient facilement dans l'établissement des droits résultant de charges et d'obligations communes. A

Sainte-Catherine son auditoire était presque exclusivement anglo-protestant. Ce n'était pas fait, certes, pour l'intimider. À ces contradicteurs possibles il affirma fermement que l'égalité des races étant à la base de la Confédération de l'Amérique du Nord, le respect des droits qui en découlent pour chacun est la condition essentielle de son maintien comme de sa durée pacifique.

Il y avait un rapprochement à faire, des comparaisons à établir, des conclusions à prendre ; il n'y manqua pas. Les Canadiens français catholiques sont la majorité immense dans la province de Québec ; en ont-ils été le moindrement incité à accabler la minorité anglo-protestante ? Non pas, constata M. A. Lavergne : nous avons accordé à cette minorité, jadis intolérante, non seulement une pleine mesure de justice, mais le traitement le plus généreux que jamais minorité ait reçu d'une majorité ; et par contre, nous nous sommes vus dépouillés de nos droits partout où par le nombre nous n'étions pas en mesure de les imposer ; ce triste sort a été le nôtre jusque dans l'Ontario où nous fûmes victimes d'attaques acharnées, d'une violence excessive.

Nous ne voulons pas plus, ajoutait le vaillant conférencier, de vos écoles neutres que de vos écoles protestantes ; notre premier devoir, comme peuple conscient de sa force et de ses droits, est de conserver notre identité nationale et les nobles traditions « sans lesquelles nous estimons que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue. » Et s'adressant à ses auditeurs anglais, il leur demandait si, de bonne foi, ils estimaient équitable que, dans un pays où les deux langues sont officielles, le français fût traité comme il l'est, par exemple, dans les écoles de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Il y a, pendantes, beaucoup de questions ardues, par lesquelles sont divisées les deux races qui grandissent côte à côte sur ce sol prédestiné à la liberté. M. Lavergne les connaissait et il les aborda, si brûlantes et dangereuses qu'on se plaisait à les dire. C'est que, jusque-là, on n'osait y toucher,

en certains milieux, qu'avec des précautions oratoires infinies.

S'agissait-il d'autonomie, M. Lavergne dit avec une crânerie superbe : que les Canadiens français en étaient les partisans convaincus, qu'ils voulaient cette autonomie sous toutes ses formes et de toutes leurs forces; mais que, par contre, ils repoussaient résolument une union plus intime avec les provinces, de même que la fédération impériale, ou toute autre formule tendant à resserrer le lien impérial rattachant la colonie à la métropole. A qui voulait savoir ce que signifiait l'opposition franco-canadienne à ce resserrement d'attaches peu désirable et ouvertement repoussé, il déclara sans réticences : que vouloir renforcer nos liens serait en précipiter la rupture! Si on cherche la paix nationale, si on veut en étendre les bienfaits, en prolonger le régime, qu'on se mette bien en tête qu'il faut identité de droits et de devoirs pour les Anglais et les Français canadiens; que si ceux-ci étaient pressés par ceux-là de payer l'existence de la Confédération par le sacrifice de leurs traditions ancestrales, de leurs prérogatives comme race ayant droit à la vie, ils briseraient plutôt la Confédération elle-même.

On ne pouvait être ni plus explicite, ni plus ferme.

Que fit donc l'auditoire composé d'Anglais et de protestants? Il applaudit ces déclarations loyales et raisonnables et vota d'unanimes remerciements à l'orateur.

La presse locale souligna la bonne tenue des auditeurs de M. Lavergne, louant le beau talent du jeune et brillant polémiste catholique « devenu l'un des hommes en vue de la politique fédérale. » Ainsi s'exprimait le *Star Journal*, tandis que le *Daily Standard* se montrait de son côté enthousiasmé : « M. Armand Lavergne enchante, dit-il, le *Canadian Club*; « *The French Canadian in Confederation* », tel fut le sujet d'un discours exceptionnellement habile et intéressant, donné par ce député qui compte parmi les membres les plus distingués de la Chambre des Communes. » « Ce Canadien français

fort éloquent, possède une intelligence exceptionnelle et il est doué d'un grand charme personnel. C'est, ajoute-t-il, un de ces hommes comme les Canadiens aiment à en entendre — un homme qui a ses convictions. Les convictions de M. Lavergne peuvent ne pas plaire à tout le monde, mais elles sont d'une telle nature que, quand on les a entendu exprimer par cet orateur de talent, elles deviennent, sur plusieurs points essentiels, les convictions de tous. L'orateur paraît bien, sous son aspect d'adolescent, ce qu'il est en réalité : le député de vingt-sept ans qui compense par son talent d'homme d'Etat et sa remarquable intelligence ce qui lui manque en années. »

Et l'éloge continuait ainsi, intarissable! C'est fait pour consoler M. Lavergne des mesquines critiques des libéraux, ses frères d'origine, qui, de tremblements en compromis, n'iraient avec aplomb qu'à l'irrémédiable déchéance.

LE DIRECTEUR

Ah! vos libéraux! Ils valent bien les nôtres! Ils ont avec nos Dreyfusards plus d'un point de ressemblance. Vous êtes-vous occupé de ce maire stupéfiant qui trône aux portes de Paris, à Suresnes! C'est, comme Emile Combes, un renégat à qui le froc, bien qu'aux orties, laisse des sensations cuisantes qui le font rager. Pour s'en défaire ou pour s'étourdir il n'est sacrilège qui ne le tente. Comme Combes, qui a revendiqué la chapelle du collège de Pons, où il communia jadis en surplis et avec ferveur, dans le seul but, dit-on, de supprimer ce témoin muet de ses anciennes défaillances cléricales, ainsi le maire de Suresnes fit abattre l'église de sa commune et son clocher; quant aux cloches, qui invitèrent, des siècles durant, les fidèles au recueillement, il en trouva, selon lui, un emploi *judicieux!* Il les fit fondre, en tira un buste pour Zola. L'inspiration était déjà étrange; le choix de l'emplacement du monument projeté ne le fut pas moins, mais com-

bien symbolique et vengeur! Une fosse d'aisances en un coin libre avait été comblée; la bonne aubaine! Pour désinfecter le lieu on y plaça le buste sacrilège de Zola, du *Père Jaccuse*, sauveur de Dreyfus! le stercoraire enfin qui, par l'égout, gagna le sous-sol du Panthéon!

A Québec vous n'en êtes pas encore là, mais certains vous y poussent; vous en approchez [1].

Pour votre *Tricentenaire* que veulent donc vos libéraux? Un Ange de la Paix sur le bastion du Roi; et le *Parc des Batailles* à tracer sur les lieux immortels où entre Wolfe et Montcalm, le 13 septembre 1759, se décida le sort d'un continent. Le terrain convoité n'est pas acquis, le sera-t-il jamais? Et si on se décide, le terrain qu'on demande est-ce du moins le sol qu'arrosèrent de leur sang tant de héros couchés en un jour dans une tombe glorieuse?

Les terrains en vue, et qu'à tort on appelle Plaines d'Abraham, sont en grande partie les Buttes à Neveu et le champ de course. Cependant, ce n'est point là que les armées en vinrent aux mains. Les archéologues ont prouvé que le champ

1. Les fêtes que la ville de Québec se proposait d'offrir à la mémoire de Champlain, et conséquemment, aux héros français qui illustrèrent ses champs glorieux, devaient être des fêtes historiques, franco-canadiennes et catholiques, exemptes de provocations et de bassesses.

L'Angleterre ne pouvait goûter le projet en lui-même, parce qu'elle y voyait la glorification du présent heureux comparé au passé mortifiant de la *race inférieure* du Canada, comme les Anglais protestants qualifient aimablement les catholiques français de la Confédération de l'Amérique du Nord. De semblables fêtes devaient fatalement, à ses yeux, exalter le particularisme de ses sujets franco-canadiens et elle jugea opportun, sans entraver l'entreprise ouvertement, de lui imprimer d'autres allures et de lui donner des significations plus conformes à ses vœux comme à ses intérêts dans un pays où le loyalisme seul assure encore sa domination.

Pour arriver à ces fins, il fallait faire perdre de vue la fondation de Québec elle-même pour concentrer tout l'intérêt de l'évocation historique sur la période tragique où Anglais et Français, étant aux prises, décidèrent le sort du pays sous les murs de Québec. Dès lors, il ne serait plus question qu'incidemment de Champlain et des origines de Québec, et il ne s'agirait particulièrement, dès lors, que d'évoquer les ombres de Wolfe, de Montcalm et de leurs compagnons. Or, Wolfe et ses régiments ayant remporté la victoire et conquis le pays, c'était à eux que revenait la plus forte part des hommages, à la Grande-Bretagne tout le profit de la fête.

de batailles, le vrai, est couvert de constructions qu'il faudrait abattre et que le Parc National, cher à Doughty, se déroulerait, d'une façon pittoresque peut-être, non pas sur un champ de *navets*, mais dans un champ de *pacage à vaches*, assez sensiblement éloigné du *champ d'honneur* qui intéresse l'Histoire et la nation.

De cette méprise topographique on aurait pu rester victime sans le travail de M. Doughty, qui rappelle fort bien et détermine exactement les positions respectives qu'occupaient les belligérants dans les fameuses plaines d'Abraham. Ces plaines, encombrées actuellement de bâtisses variées, nul ne songe à les exproprier, du moins pour le moment et à l'occasion du *Tricentenaire;* il y aurait trop à faire vraiment! Pour faciliter la tâche entreprise, pour imposer surtout le projet et faire faire du chemin à la souscription nationale, qui ne sera pas infructueuse pour tous, croyez-le bien, on a tout simplement déplacé le champ de bataille et faussé l'histoire : c'était plus commode, certainement, que de déplacer une partie de la ville récalcitrante. Il arrive, de cette façon, ceci de sur-

---

Albion ne prétendait pas à plus, mais elle n'exigeait pas moins; et les libéraux canadiens, travaillés par les francs-maçons qui reçoivent de Londres des mots d'ordre précis, se prêtèrent si bien à la suggestion impérialiste, que le programme primitif a complètement fait place au programme britannique venu de Londres!

Ce programme officiel et impératif, qui fait autant gémir que rougir les vrais Canadiens, met au premier plan le *Parc national* relégué naguère et combien timidement! au dernier plan; il prévoit une Adresse en anglais, que lord Grey lira au prince de Galles qui lui répondra en anglais, on se doute bien sur quel sujet et dans quel esprit! Sir Wilfrid Laurier, le Grand Canadien, prononcera un discours, en anglais naturellement, mais en pensant en français, ce qui lui est très familier! Il y aura une revue navale aussi une revue militaire, puis on inspectera les flottilles; tels seront les préludes des simulacres de bataille navale et du bombardement de la ville, suivi de la *prise de Québec*, doux souvenir! Façon de rappeler à ces Français qui voulaient fêter leurs gloires et leurs espérances, qu'il ne faut pas se donner le change ni se tromper : que le maître n'est ni loin ni distrait, et qu'il garde de quoi donner des leçons et inspirer le respect.

Les Canadiens français ne sont pas plus distraits que les voisins et, sans doute, rappelleront-ils un jour aux Anglais qu'il y a des manières de s'imposer qu'on endure, mais qu'on n'accepte pas.

prenant : premièrement, que de tout le vaste plateau qui vit les ancêtres aux prises, et qui s'étend hors de l'ancienne enceinte de Québec, seuls la falaise qui couronne le promontoire vers le fleuve, les Buttes à Neveu et les terres environnantes ne virent point ces guerriers fameux, ne burent non plus leur sang généreux ! Le terrain n'était pas stratégique en cette occurrence, et pour ce motif il dut être évité par Wolfe tout particulièrement. Or, c'est cette terre, vierge de la gloire qu'on lui prête, qu'on transformera en *Parc National* ! Deuxièmement, que, par contre, ô ironie ! ce terrain fut réellement et peu de mois après, témoin des exploits de Lévis et de la défaite des Anglais ! Ce n'est pas cette déconvenue cuisante, je le suppose, que, par supercherie, vos impérialistes veulent faire célébrer par les Anglais tout en s'appliquant à en perpétuer la mémoire !

LE SOLLICITOR

C'est déjà énorme, ce qui nous arrive là ; mais il y a plus fort. On ne devrait pas oublier que dans l'acte fédéral, relatif à l'expropriation des terrains nécessaires au tracé du *Parc National*, on lit textuellement : « La Commission pourra acheter, acquérir et posséder les terrains et propriétés immobilières dans la Cité de Québec ou ses environs, où les *principaux engagements ont eu lieu et qui furent occupés par les différents états-majors des armées respectives sur le champ de bataille* ».

Le Parlement autorise ainsi, non pas l'acquisition de terres quelconques qu'on adaptera selon le bon plaisir de quelques-uns à des convenances politiques sous des dehors historiques, fallacieux ; mais rien que les terrains indiscutablement historiques et seulement ceux où se déroulèrent les batailles de 1759 et 1760 qu'on tenait à remémorer dignement. Ceci rappelé, il m'est bien permis de demander à quoi tend cette souscription nationale qui ne devrait servir qu'à assu-

rer à la Patrie un souvenir réel, palpable et poignant, capable de faire battre les cœurs généreux là même où finirent glorieusement nos aïeux immortels, et qui n'arrivera notoirement qu'à la charger, au lieu du champ de bataille rêvé et promis, que d'un parc à vaches sans honneur comme sans histoire!

Est-ce une escroquerie nationale en marche? ou plutôt n'est-ce que le prétexte éphémère inventé par les impérialisants-saxonnants pour s'immiscer dans des fêtes canadiennes, chères surtout au cœur des Fraçais, — à qui le temps ménage de si belles revanches, — pour les transformer et les dénaturer à leur profit?

LE DIRECTEUR

Au fond, Messieurs, il est prodigieux tout à fait de voir avec quelle aisance les Anglais, la race soi-disant *supérieure* au Canada, s'amusent et se moquent des Canadiens français, vos frères.

Voilà en effet de très braves gens, de l'aveu de tous, incapables de faire du mal à une mouche loin de tirer jamais dans le dos de leurs oppresseurs, alors même que ceux-ci se trouvèrent aux prises avec des adversaires redoutables et parfois triomphants, à qui vint un beau jour la noble pensée d'honorer leurs ancêtres. Le printemps de 1908 à leurs yeux s'y prêtait à merveille. Jugez donc : Samuel de Champlain, il y a trois siècles exactement, après avoir déjà, le 15 mars 1603, touché à Tadousac et remonté le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis, s'en revenait de France au Canada avec de pleins pouvoirs. Le 3 juin on le revit à Tadousac qu'il quitta bientôt, lui préférant comme site d'avenir un lieu dit Québec où il s'installa cette année même : une ville nouvelle était ainsi fondée et, dès 1609, Champlain en inaugura l'histoire en battant les Iroquois. Voilà la date historique.

Samuel de Champlain, lieutenant général de la Nouvelle France, ne faisait qu'organiser et administrer les territoires

découverts par Jacques Cartier dès 1534 et 1535; à l'occasion, que les étendre. Aussi, avec juste raison, les souvenirs de Cartier et de Champlain se confondent dans vos cœurs reconnaissants. On ne pouvait donc qu'approuver les Canadiens français de tirer gloire de ces hommes illustres, de vouloir les célébrer tout en exaltant les résultats acquis de leurs œuvres et en remémorant leurs hauts faits.

Mais ces hommes fameux, représentants d'une majesté catholique, fils aîné de l'Eglise, étaient catholiques ardents. Les Canadiens français ne leur ont point fait tort dans la suite; car, en face du maître hérétique, ombrageux et pressant, malgré les promesses et les menaces, malgré la servitude et l'oppression, ils sont restés fidèles au souvenir de leur ancienne mère-patrie, attachés surtout au culte de leurs pères; si bien qu'en des fêtes paisibles, ils voulaient chrétiennement se réjouir de leur passé, prendre acte du présent et tendre fortement vers l'avenir qui leur sourit avec des grâces et des séductions infinies[1].

---

1. Lettre de S. S. Pie X, à l'occasion des fêtes de la fondation de Québec :

A nos Vénérables Frères, Louis-Nazaire, Archevêque de Québec et autres archevêques et évêques de la puissance du Canada.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

Il est très juste et très opportun de célébrer à des époques fixes et convenables les immortels bienfaits ou les grandes actions des ancêtres : la piété elle-même et la reconnaissance nous y invitent, et ce rappel des hautes vertus nous avertit aussi et nous persuade de travailler tous à l'œuvre commune de la prospérité commune.

C'est ce devoir de gratitude que vous allez accomplir, nous semble-t-il, au mois de juin prochain, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec, et du deuxième centenaire de la mort de François de Montmorency-Laval. Certes, si l'on songe à la grande âme du héros, et à l'importance de la ville de Québec, il est évident que la noble nation canadienne a bien raison d'honorer par de spéciales démonstrations la mémoire de ce double événement. Et l'on ne s'étonne plus que même en dehors de votre pays, il y ait un si grand concours des volontés pour faire que ces fêtes que l'on prépare soient, comme il est dès maintenant permis de le prévoir, très solennelles et très brillantes.

Mais de ce concert de joie des fils reconnaissants, Nous ne voulons pas que Notre voix soit absente : l'affection toute particulière et les rela-

A vrai dire, la célébration du centenaire de la fondation de Québec devait être strictement religieuse, civique et locale.

Pourquoi ce caractère confessionnel, en quelque sorte intime, s'est-il modifié et rapidement transformé pour faire place à un programme plus vaste, aux allures impériales, avec étalage pompeux de troupes et de bateaux sous l'œil inquisiteur d'un prince qui personnifie la conquête et confirme la sujétion? Pourquoi a-t-on négligé finalement la seule raison d'être des fêtes : la fondation de Québec, pour ne s'arrêter qu'aux faits plus récents qui remettent dans l'esprit des Cana-

---

tions étroites qui nous unissent à vous ne le peuvent permettre. Telle est, en effet, votre vie historique, que, capables de rivaliser dans les choses de l'activité civile avec les nations les plus avancées, vous ne le cédez à aucune quand il s'agit de sauvegarder la religion des aïeux. Nous savons que dans votre pays, grâce à Dieu, fleurissent et prospèrent les institutions chrétiennes, et que ce n'est pas seulement la vie privée qui y est pénétrée de l'esprit catholique, mais encore, comme il convient, la vie publique, et même l'organisation et le gouvernement de l'Etat. Au surplus, l'Eglise, chez vous, jouit d'une liberté plus grande peut être que partout ailleurs; et Nous Nous plaisons à reconnaître là, en même temps que le courage et la persévérance des citoyens catholiques, la juste influence du régime britannique.

Mais ce qui Nous est plus particulièrement agréable, c'est votre piété pour Notre personne. Si, en effet, vous avez des preuves manifestes de la bienveillance du Pontife Romain pour vous, Nous ne pouvons douter, Nous aussi, de l'affection et de l'obéissance dont vous honorez le Vicaire de Jésus-Christ. Nous en avions un témoignage bien éloquent, il y a quelques années, quand fut attaqué par les armées ennemies notre domaine temporel, alors que la jeunesse canadienne accourut nombreuse et la première auprès du Pontife, prête à donner sa vie pour défendre les droits du Siège Apostolique.

Mais quand nous louons ainsi les vertus du peuple canadien, une large part de ces éloges doit aller à vous, V. F., à votre clergé et à tous ceux-là parmi les laïques, qui travaillent avec vous à défendre et à faire prospérer les intérêts de la religion. C'est, en effet, d'une part votre vigilance et votre sollicitude, et d'autre part, l'activité très sage de ces fidèles qui font que l'Eglise du Canada conserve, toutes belles, les œuvres du passé et s'efforce de marcher vers un avenir toujours meilleur.

Aussi, vous comprenez avec quel empressement Nous prenons part à votre joie commune. Et nous le faisons d'autant plus volontiers, qu'à l'occasion de ces fêtes, on se souviendra inévitablement de tout ce que la nation canadienne, depuis ses origines jusqu'aujourd'hui, doit à la religion catholique et à l'Eglise.

Dans les plus lointains souvenirs de votre histoire apparaît et se dresse la figure de Samuel de Champlain, Français de naissance, remarquable par

diens français leurs pires humiliations et leurs plus cruelles souffrances?

Pourquoi, ô ironie! à ces fêtes travesties et données en souvenir de leur déchéance a-t-on osé convier la *race inférieure*?

Comment cela a-t-il pu se faire?

Qui donc là-bas a perdu de vue, et qui donc s'est trop souvenu que le Canadien français aime toujours la *Vieille France*, qu'il en a jalousement gardé la langue et le culte, comme il en reçut et transmit le caractère et les antiques vertus? Qui

---

son génie comme par son courage, mais plus encore par sa sagesse chrétienne. Chargé par le roi de France de fonder sur votre continent une colonie nouvelle, il n'eut rien de plus à cœur que de propager dans ces régions le nom du catholicisme; il estimait avec raison qu'il ne pouvait mieux servir son roi qu'en procurant la gloire de Jésus-Christ. Aussi consacrait-il tout d'abord, pour la fondation et la dédicace d'un temple, le berceau de cette ville de Québec, qui devait être comme le foyer d'où se répandrait par toutes les plages de l'Amérique septentrionale, l'influence de la civilisation chrétienne. Bientôt, animé par l'espoir d'une très abondante moisson et approuvé, certes, par ce Siège apostolique, il fit venir en France, successivement appelés les uns par les autres, des missionnaires qui travaillèrent, nous savons avec quelle ardeur, à tirer de la barbarie des multitudes d'indigènes, et s'employèrent à les adoucir et à les évangéliser. Personne n'ignore que parmi tous ces apôtres, les membres de la Compagnie de Jésus se sont particulièrement illustrés; plusieurs d'entre eux ont trouvé la mort dans l'exercice du saint ministère, la mort cruelle du martyr.

Mais Champlain, qui avait si bien pourvu à la conversion des habitants du pays, voulut, par une rare prudence, empêcher que la licence des nouveaux venus ne pût compromettre le succès des œuvres de la colonie. On ne permit donc pas à tous indistinctement de passer en Amérique; ceux-là seulement le pouvaient faire qui avaient donné des preuves suffisantes de la pratique des vertus chrétiennes. Que si, par hasard, des hommes perdus de mœurs s'étaient introduits dans la Nouvelle-France, on prenait soin de les arrêter et de les renvoyer dans leur pays. Admirable politique! et c'est parce que les gouverneurs français qui ont succédé à Champlain l'ont maintenue et pratiquée, qu'elle a si largement contribué, Nous en sommes convaincu, à conserver parmi les Canadiens l'intégrité de la foi et de la vie chrétienne.

De si heureux commencements ont été merveilleusement continués et agrandis par celui que la Providence choisit pour être le premier évêque de Québec. Celui-ci illustra par tant et de si grands bienfaits son long pontificat, qu'il fut en quelque sorte le créateur et l'ouvrier de presque toute cette gloire dont brillent encore aujourd'hui l'Eglise et la patrie canadienne. Arrivé, avec tout son grand courage, dans le diocèse que lui

là-bas veut oublier et qui veut montrer que, sur ces terres, nôtres jadis et que les nôtres ont fécondées, qu'un drapeau étranger flotte? Qui enfin pense mettre en doute que le sel français conserve là-bas jeune et vigoureuse une race prédestinée dont le poète dit en chantant :

J'adore ton type historique
Jean-Baptiste Canadien...
Robuste corps, âme énergique,
Issu de France, simple chrétien.

On redit cela à Québec, et le peuple ajoute avec la chanson :

---

confiait le Pontife Romain, il s'appliqua à développer les œuvres qu'il y trouva heureusement établies pour le bien public, et il travailla avec la plus grande diligence à organiser toutes celles qu'il crut opportun d'y fonder. C'est ainsi qu'élargissant beaucoup le champ des missions religieuses, il envoya par toute l'Amérique du Nord, jusqu'au Golfe du Mexique, aussi loin que s'étendait la Nouvelle-France, des hérauts de l'Evangile. Aux missionnaires, il adjoignit des religieuses qui leur furent des auxilaires précieux pour toutes les œuvres et tous les devoirs de la charité chrétienne. Soucieux de préserver les colons de la corruption des mœurs, il prit encore un plus grand soin d'écarter de leur foi tout danger. Et à une époque où un très grand nombre d'esprits, imbus de gallicanisme, manquaient de déférence pour le Siège Apostolique, François de Laval exigea que dans son diocèse la liturgie fût bien conforme aux rites romains, et surtout il inspira à son clergé l'affection, le culte qu'il professait par lui-même pour le Souverain Pontife; enfin, grâce à sa parfaite sagesse, il resserra et il affermit pour toujours cette union étroite des Canadiens avec le Pontife Romain : ce qui, Nous l'avons dit, fait toute notre joie.

Ce sont là, certes, pour votre pays, de grands bienfaits; mais Nous estimons que le plus considérable de tous, c'est ce Séminaire de Québec que François de Laval a fondé et très sagement organisé. Grâce à cette institution, l'Eglise canadienne a commencé à se pourvoir de prêtres nombreux qui, formés à la vertu et à la science, très dévoués par une charité toute fraternelle, ont rempli avec une grande piété les devoirs de leur ministère. De cette même maison sont sortis en tous temps des citoyens excellents et très instruits des choses de la vie civile. C'est par l'action de ces concitoyens, secondés par les évêques, que la nation canadienne a conquis les droits et les libertés qu'elle possède maintenant.

Il est encore debout, ce Séminaire, monument très noble de sollicitude pastorale, et il garde intact le caractère que lui a imprimé, l'esprit que lui a légué son fondateur. Cette institution est comme la mère et le modèle de presque toutes les autres, qui, chez vous, sont spécialement consacrées

Vive la Canadienne,
Vole, mon cœur, vole,
Vive la Canadienne et ses jolis yeux doux.

Ces yeux doux sont de France, ces braves cœurs sont de France aussi, et ils en seront toujours. C'est ce que, sur un ton plus inspiré, le poète, dans une autre chanson canadienne, vous murmure :

Pour saluer l'orgueil des drapeaux outragés,
Qui flottent solennels dans les grands jours de fièvre,
Elle sait l'art des chants tragiques et légers,
Et les fiers souvenirs frissonnent sur sa lèvre.

à l'éducation de la jeunesse ecclésiastique. Mais il faut surtout rappeler — puisque c'est là le plus beau titre de gloire du Séminaire de Québec — que de ce Séminaire est né, sous les auspices du Siège Apostolique et de l'épiscopat canadien, l'Université Laval, sanctuaire insigne de la science et forteresse de la vérité catholique.

Enfin, François Laval, nul ne l'ignore, a le premier travaillé à établir cette concorde qui, fort heureusement, existe chez vous entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir politique; et c'est ce qui explique pourquoi, à l'occasion des honneurs qu'on va lui rendre, les chefs d'Etat s'unissent à vous dans un commun et unanime sentiment.

Le souvenir de toutes ces grandes choses que rappellera la solennité de vos fêtes prochaines, doit engager les fidèles de votre contrée, tous tant qu'ils sont, à rendre des actions de grâces publiques au Dieu dont la secourable Providence a fait si prospère le pays canadien; ce souvenir doit aussi les inviter à aimer d'une fidélité plus affectueuse l'Eglise qui, par ses fils les plus illustres, s'est constituée pour eux la dispensatrice des libéralités divines.

Votre autorité, Vénérables Frères, assurera l'accomplissement de tous ces communs devoirs. Vous avez recueilli, comme un héritage sacré, la dignité du très saint évêque, vous voudrez aussi, comme il convient, fixer tous les jours vos regards attentifs sur les exemples qu'il vous a laissés.

Quant à Nous, pour que vos fêtes séculaires soient des solennités utiles à toute votre nation, Nous implorons en votre faveur l'abondance des dons célestes.

Comme gage de ces dons, et aussi comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, recevez la bénédiction Apostolique que Nous accordons très affectueusement à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 31me jour de mars 1908, de Notre Pontificat, l'an cinquième.

PIE X, pape.

Nous mettons un espoir sublime à ses genoux,
Car c'est en bon français qu'elle nous dit : « Je t'aime ».
Vivent la Canadienne et ses jolis yeux doux [1] !

Ces refrains populaires, persistant à travers toutes les vicissitudes, attestent la fidélité du sentiment canadien-fran-

---

1. Puisqu'on va honorer Samuel de Champlain comme il le mérite à tant d'égards, pourquoi ne pas joindre aux souvenirs que son nom évoque, l'image gracieuse de son admirable épouse qui sut partager ses labeurs ?

Champlain, rappelle M. G. de Montorgueil, avait fait le voyage trois fois déjà aux rives du Saint-Laurent; il avait audacieusement reconnu le pays et projeté d'y fonder un établissement permanent, qui fut Québec. En 1610, il rentrait en France et y épousait, en décembre de cette même année, Hélène Boullé, dont le père était secrétaire de la maison du roi. La fiancée était extrêmement jeune, presque une enfant. La famille consentit à ce que la plus grande partie de sa dot fût mise à la disposition du mari pour l'armement de ses vaisseaux. Il poursuivit donc, marié, son œuvre colonisatrice qui l'éloignait du foyer souvent, ce dont la jeune femme était chagrine. Elle demanda à partager les périls et les fatigues de cette vie aventureuse. Elle avait vingt-deux ans. Son mari consentit de l'emmener en ces terres, dont la renommée était alors fabuleuse. Trois dames de compagnie escortaient Mme de Champlain.

La première femme française qui, en 1620, foulait à Québec, le sol du Canada, y fut accueillie par les colons, nos compatriotes, comme une divinité. Elle ne tarda pas à comprendre pourquoi son mari avait tant hésité à souscrire à son vœu. Le scorbut, la famine, les scènes de débauches grotesques et sales des sauvages campés autour du fort ; leurs assauts continuels qui obligeaient à les tenir en respect avec le mousquet, sous peine de les voir entrer dans la ville, rendaient ce pittoresque séjour peu enviable.

Un jour que Champlain et la plupart de ses hommes étaient absents, le cri de guerre fut lancé par les Iroquois. Les femmes et les enfants s'enfermèrent dans le fort ; le couvent des Récollets, sur les bords de la rivière Saint-Charles, fut attaqué. Mme de Champlain s'arma pour la défense et commanda à la place du maître. L'alerte passée, elle laissa les hommes à leur rôle de soldat. Elle estimait le sien différent. C'étaient les cœurs qu'elle tentait de conquérir à son pieux idéal. Elle se rendait dans les wigwams, s'y entretenait avec les sauvages, s'appliquait à les amener à la civilisation par la foi. Elle ne connaissait pas de chemin plus pratique et plus sûr.

La superstition venait à son secours aussi parfois.

Dans ses courses à travers la forêt, elle portait un petit miroir pendu au côté. Ce simple objet de toilette lui rendit de curieux services. Les sauvages ne se lassaient point de s'approcher d'elle pour s'emparer de la glace magique et y refléter le cuivre rouge de leurs figures. L'effet en était merveilleux. Ils supposaient, dans leur naïveté, que leur image escortait la dame. « Une femme aussi belle, disaient-ils, qui nous assiste dans nos

çais, et c'est à ce sentiment-là que les anglo-protestants et leurs alliés font la guerre; c'est quelque chose de ce sentiment séculaire et populaire que les impérialistes ont dû sacrifier pour que le maître les écoutât jusqu'à négocier! Transiger en matière de tradition et d'honneur, n'est-ce point trahir?

LE SOLLICITOR

Nous sommes les jouets lamentables de compromissions et de complots.

LE PROFESSEUR

C'est le cliché à la mode dans le clan catholique : Si le tableau qu'on fait de la situation est sombre, c'est qu'à dessein, ou par une neurasthénie, *sui generis*, on en charge les couleurs outre mesure.

Je vous le demande, Messieurs, en toute sincérité : Pour-

---

maladies et porte près de son cœur le visage de chacun de nous est plus qu'une créature humaine. »

Et les bénédictions et les présents l'attendaient sous la tente dès qu'elle y pénétrait.

Cependant les alarmes quotidiennes, la solitude, l'isolement, après quatre ans, eurent raison de cet apostolat. Elle eut la nostalgie du ciel natal. Une maladie de langueur l'obligea au retour. Un 15 août 1624, Québec, désolé, voyait s'éloigner la barque à la blanche carène, qui emportait la captive vers des pays moins monotones.

Samuel de Champlain aussi revenait en France pour demander, en personne, les fonds nécessaires au développement de la nouvelle colonie. Il les obtint, retourna au Canada, fortifia Québec; avec 200 colons, y tint tête aux Anglais qui, naturellement, prétendaient déjà s'emparer du fruit de ses luttes; réduit par la famine, sans troupes suffisantes, il dut leur céder une première fois. Richelieu, heureusement, était acquis à cette politique; quelques revers, imputables aux tâtonnements du début, ne l'en détournaient point.

Un contrat original fut passé par le fameux ministre, au nom du roi, et les bourgeois de Dieppe, pour l'envoi de 300 colons. Ce document est, en quelque sorte, la charte de fondation du Canada.

1° Les associés s'engagent à faire passer au Canada, dès l'année 1628, 300 hommes de tous métiers;

2° A entretenir trois religieux destinés à s'employer à la conversion des sauvages et à faire la consolation des Français;

3° Le roi donne aux associés, pour les couvrir de leurs frais à leurs hoirs

quoi Français et Anglais resteraient-ils plus divisés sur les bords du Saint-Laurent, qu'ils le sont encore sur ceux de la Seine ou de la Tamise? Notre pays ne peut-il bénéficier à son tour de la paix franco-britannique aujourd'hui dominante?

LE SOLLICITOR

Il ne faut ni déplacer la question, ni l'étendre au-delà des limites que comporte l'incident.

La diplomatie universelle de deux nations avec ce qu'elle a de commun ou de contraire est une chose, et notre histoire locale avec ses convenances et ses enseignements en est une autre : c'est spécialement de la fondation de Québec que nous traitons et le sujet est assez complexe pour s'en contenter en ce moment.

Je dis que nous sommes les jouets des coteries libérales, judaïco-maçonniques que viennent encore compliquer les ordres du maître anglo-protestant. Ces coteries, ces sectes ou

---

ayant cause, « en toute propriété, justice et seigneurie, le fort et habitation de Québec, avec tout ledit pays de la Nouvelle-France, dit Canada »;

4° Les associés aménageront et distribueront les terres;

5° Le roi donne aux associés le monopole du trafic pendant quinze ans;

6° Le roi fait don aux associés de deux vaisseaux de guerre, de deux à trois canons;

7° Les artisans qui auront demeuré dix ans au Canada, pourront tenir boutique ouverte à Paris ou dans toute autre ville;

8° Les Français qui demeureront au Canada, ainsi que les sauvages qui seront amenés à la connaissance de la religion catholique seront réputés Français et jouiront de tous les droits accordés aux Français.

Avec une population française qui, sans cesse, s'accroissait, des subsides, des vaisseaux et de l'appui du roi, Champlain, en qualité de gouverneur de Québec allait, comme il sied à tout conquérant qui veut faire œuvre qui dure, administrer après avoir conquis. Ce fut la seconde partie de sa tâche : ce ne fut pas la moins belle...

Mme de Champlain s'était résignée à ne voir son mari que dans les courts séjours qu'il venait faire en France.

Le dernier voyage de Champlain précéda celui dont on ne revient pas. Il mourut à Québec.

Sa veuve fonda à Meaux le couvent des Sœurs de Sainte-Ursule, s'y retira, et, dix-neuf ans après la mort de son mari, y mourut.

sociétés secrètes, qui présentement pullulent sur le sol canadien, sous un drapeau emprunté veulent imposer parmi nous *des intérêts* mesquins et des doctrines qui nous sont contraires. Je ne dis pas autre chose, et à combattre ces influences délétères les Canadiens français méritent bien de notre Patrie humiliée.

LE PROFESSEUR

Voyons! Par ces fêtes qui amèneront parmi nous tant d'hommes influents ou sympathiques, qui mettront notre pays au premier plan des actualités mondiales, a-t-on voulu vraiment, et pouvez-vous le soutenir? offenser la mémoire des ancêtres et, par la même occasion, condamner nos préférences, dissiper nos espérances, ravalées au niveau des vaines illusions! Les événements canadiens de 1758-1763 touchent la France aussi bien que l'Angleterre. Pourquoi serions-nous seuls irréductibles? et nous le sommes, puisque sans rancune la France participe officiellement à nos réjouissances.

Vaisseaux anglais et français remonteront le Saint-Laurent de conserve, ensemble ils mouilleront sur notre rade, face à Québec. N'est-il pas heureux que des fils, toujours respectueux, voient tant de rivalités, tant de haines, après des siècles d'emportement, désarmer et mourir à leurs pieds?

LE SOLLICITOR

Ce sont là des apparences mensongères, des dehors trompeurs. Que la mise en scène soit grandiose autant qu'habile, je ne le conteste pas; quant à la sincérité qui y préside, je fais des réserves formelles. Du moins, une notable partie de l'âme canadienne fait défaut, et le reste apporte dans ces manifestations des sentiments inavouables.

LE DIRECTEUR

Et pourquoi donc les Rothschild de Paris et de Londres s'in-

téressent-ils si visiblement à ces fêtes? Ils campent sur le vieux champ de bataille de Frontenac, dans le château qui en perpétue le nom. Là, moyennant 2,500 francs par jour, pension non comprise, ils occupent 12 jours durant quelques chambres de choix, vrais belvédères, d'où ils reçoivent l'hommage stupide des foules qu'ils se proposent de tondre avant de les asservir.

LE SOLLICITOR

Les Juifs sont déjà nos maîtres comme ils sont les vôtres : ce sont les chauffeurs emportés de tant d'autres nations infortunées. Ils se vengent, en somme, des siècles d'humiliation qu'on leur a fait subir; à le faire sans mesure ils éprouvent une rare volupté. Juifs et francs-maçons sont frères siamois : ceux-ci servent d'éclaireurs, d'avant-garde à ceux-là qui manquent généralement de la bravoure que comportent leurs appétits. Voilà pourquoi, en pays inconnus, la loge précède la synagogue. C'est Wolfe avec ses régiments qui a fait l'œuvre de la *Truelle* au Canada, consistant à y fouler aux pieds les lis de France.

Pour nous, Canadiens français, les fêtes de la fondation de Québec se bornent aux manifestations de juin et à ce qui y ressemble; dans tout le reste, si éblouissant soit-il, nous ne voyons que truquage et supercherie, sinon provocation intolérable.

Montcalm et Levis étaient des héros chrétiens; Wolfe et Murray étaient l'opposé, surtout ils subissaient l'influence et les injonctions du Grand Orient de France et d'Angleterre. Chaque régiment anglais avait sa Loge particulière dont les « tenues » avaient lieu chaque mois, même en campagne. Cette organisation secrète des troupes anglaises, opposées en masses compactes aux faibles contingents de Montcalm, était dans les mains juives maîtresses des loges elles-mêmes; elle tendait à renverser au Canada comme en France le trône et l'autel. Cette lutte contre les intérêts catholiques et français

se poursuivit sans égards ni merci, sans relâche jusqu'à nos jours au profit exclusif de l'Angleterre qui commandite la franc-maçonnerie parmi nous comme tous les ennemis secrets des peuples qu'elle a intérêt à contrarier ou à maintenir dans un état d'infériorité politique, économique et sociale.

Pour les fauteurs des fêtes de juillet, l'histoire du Canada, en général, et de Québec, en particulier, ne remonte pas au-delà de 1758[1], et c'est avec le concours de la France offi-

1. *Programme officiel des fêtes de juillet.* — Dimanche, 19 juillet. — Démonstration au pied du monument Champlain par l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française.

Lundi, 20. — Première apparition dans les rues de Québec du corps des hommes du guet et des hérauts d'armes à cheval.

Le soir : Ouverture du Congrès des Médecins de la langue française de l'Amérique du Nord.

Mardi, 21. — Arrivée et réception des hôtes officiels ainsi que des flottes française et américaine. Dans l'après-midi : première représentation de spectacles historiques sur les plaines d'Abraham. Le soir : concert au Manège militaire, exécution de l'Ode symphonique de Félicien David : Christophe Colomb.

Mercredi, 22. — Dans l'après-midi, arrivée de Son Altesse Royale le Prince de Galles et de l'escadre qui lui servira d'escorte. Le soir : Musique militaire sur la terrasse Dufferin, au Parc Victoria et au Boulevard Langelier. Séance solennelle de la Société Royale, consacrée à la gloire de Champlain.

Jeudi, 23. — Dans l'après-midi, arrivée de Champlain sur son vaisseau : *Le Don de Dieu.* Cérémonies officielles de la commémoration de Champlain au pied du monument; défilé du cortège historique. Le soir : Illumination des flottes et des environs de Québec, et grand feu d'artifice tiré des hauteurs de Lévis.

Vendredi, 24. — Dans la matinée : Grande revue militaire de 20.000 hommes sur la plaine d'Abraham et dédicace du *Parc des Batailles.*

Dans l'après-midi : deuxième représentation des spectacles historiques sur les plaines d'Abraham. Le soir : concert de gala.

Samedi, 25. — Dans l'après-midi : Représentation de gala des spectacles historiques sur les plaines d'Abraham, joute de crosse par deux équipes de la ligue sénior. Le soir: concert de fanfares sur la terrasse Dufferin, au parc Victoria et au boulevard Langelier; seconde exécution de l'Ode symphonique de Félicien David : Christophe Colomb.

Dimanche, 26. — Messe solennelle sur les plaines d'Abraham.

Lundi, 27. — Dans l'après-midi : Grandes régates dans le port; quatrième représentation des spectacles historiques sur les plaines d'Abraham. Le soir : démonstration navale par les flottes et combat simulé.

Mardi, 28. — Dans la matinée : fête d'enfants et spectacle pyrotechnique sur les plaines d'Abraham. Dans l'après-midi : jeux athlétiques (Gymkhana). Cérémonie officielle au parc Victoria. Le soir : bal officiel

cielle, athée et persécutrice, qu'ils entendent, d'accord avec l'Angleterre, célébrer les défaites de la France catholique et de l'Eglise romaine sur la terre vierge de l'Amérique septentrionale.

LE DIRECTEUR

Il ne faut pas prendre le change, en effet, ni devenir victime des dehors trompeurs qui vous offusquent légitimement.

La France des Waldeck-Rousseau, des Combes et des Clemenceau ne saurait, en ces manifestations, bien que l'anticléricalisme ne soit pas encore un article d'exportation fort en vogue, être plus catholique chez vous qu'elle ne veut le

---

donné par le gouvernement de la province de Québec, au palais législatif.

Mercredi, 29. — Départ de Son Altesse Royale le Prince de Galles. Dans l'après-midi : cinquième représentation des spectacles historiques sur les plaines d'Abraham. Fête des enfants et spectacle pyrotechnique au parc Victoria. Le soir : Réception civique à l'Hôtel de ville.

Jeudi, 30. — Grande parade et revue des sociétés nationales ainsi que des gardes indépendantes, militaires ou nationales, canadiennes ou étrangères. Le soir : grand feu d'artifice au parc Victoria.

Vendredi, 31. — Dernière représentation des spectacles historiques sur les plaines d'Abraham.

SPECTACLES HISTORIQUES DONNÉS A QUÉBEC :

PREMIER PAGEANT. — 1535. — Jacques Cartier. — 1[er] tableau : La bourgade de Stadaconé.

1536. — 2[e] tableau : Jacques Cartier plante une croix commémorative sur les bords de la rivière Lairet; prise de possession du Canada.

3[e] tableau : Enlèvement du chef indien Dannacona.

4[e] tableau : Jacques Cartier, à la cour de François I[er], rendant compte de sa découverte.

DEUXIÈME PAGEANT. — 1608. — Samuel Champlain. — 5[e] tableau : Champlain recevant ses instructions d'Henri IV.

1609. — 6[e] tableau : Bataille du lac Champlain (1609); première rencontre du Fondateur avec les Iroquois.

TROISIÈME PAGEANT. — 1639. — Marie de l'Incarnation et les Jésuites. — 7[e] tableau : Arrivée des Religieuses Hospitalières et Ursulines à Québec; elles sont officiellement reçues par le gouverneur Huault de Montmagny, chevalier de Malte.

8[e] tableau : Marie de l'Incarnation et les Jésuites catéchisant les Sauvages.

QUATRIÈME PAGEANT. — 1660. — 9[e] tableau : Dollard des Ormeaux et ses compagnons d'armes au Long-Sault.

CINQUIÈME PAGEANT. — 1665. — Laval et Tracy. — 10[e] tableau :

paraître chez elle. Elle est prise dans l'engrenage judaïco-maçonnique jusqu'à nouvel ordre. C'est un état de choses pitoyable tant qu'on le voudra, mais dont vous devez tenir compte aussi bien qu'il nous faut, nous-mêmes, le subir.

Les catholiques français et les Canadiens, leurs frères, sont du même côté du fossé; les libéraux et protestants canadiens, les radicaux et les socialistes français sont de l'autre, et ils

---

Mgr de Laval reçoit officiellement M. de Tracy, lieutenant général de Louis XIV.

SIXIÈME PAGEANT. — 1670. — 11e tableau : Daumont de Saint-Lusson prenant possession, au nom du roi de France, des pays de l'Ouest.

SEPTIÈME PAGEANT. — 1690. — 12e tableau : Frontenac recevant, au Château Saint-Louis, le parlementaire de Sir William Phips.

HUITIÈME PAGEANT. — 1759 et 1670. — 13e tableau : Grandes scènes finales, Montcalm et Lévis, Wolfe et Murray, avec leurs régiments respectifs, représentés dans une parade d'honneur, défilent et se réunissent dans la plaine. — Salut général des troupes auquel répondent les vaisseaux de guerre par des salves. Groupement de tous les personnages historiques du Cortège et des Pageants.

I. — Hommes du Guet et Hérauts d'armes.

II. — Jacques Cartier accompagné de ses 110 marins précédés d'une croix aux armes de France.

III. — François Ier, roi de France, et sa cour.

IV. — De Monts, Champlain, Pontgravé, les trois chefs de l'expédition, suivis de l'équipage du *Don de Dieu*.

V. — Henri IV, Sully et la cour de France.

VI. — Dollard et ses 16 compagnons français au Long-Sault.

VII. — Découvreurs et fondateurs de villes : Joliette, La Salle, Maisonneuve, etc.

VIII. — Cavalcade représentant Tracy et sa suite, composée de 24 gardes et de 4 compagnies du régiment de Carignan-Sallières.

IX. — Duluth et les Coureurs de bois.

X. — Frontenac accompagné de ses gardes, de son état-major, du Conseil Souverain et des miliciens de Robineau, de Bécancourt, d'Iberville et autres chefs.

XI. — Mademoiselle de Verchères accompagnée de ses frères et de ses suivants, et de groupes de sauvages.

XII. — Montcalm et Lévis à la tête de leurs régiments, La Sarre, Languedoc, Béarn, Guienne, Royal-Roussillon, Berry, troupes de la marine, milices canadiennes, Sauvages alliés.

XIII. — Wolfe et Murray et leurs régiments : Amherst, Ansthruther, Lacelles, Kennedy, Bragg, Otway, des Grenadiers de Louisbourg, des Montagnards écossais et du Royal Américain.

XIV. — Guy Carleton et les principaux officiers des troupes régulières et de la milice canadienne, défenseurs de Québec, en 1775.

XV. — Salaberry et ses 300 Voltigeurs de Châteauguay.

se livrent bataille jusque dans vos murs. C'est à ce spectacle, pour eux réjouissant, que les Rothschild tiennent à assister en bonne place et au premier rang.

Les Juifs n'ont-ils pas à leur dévotion vingt loges à Montréal, huit à Québec, nombre d'autres disséminées dans tout le *Dominion ;* le parti libéral n'est-il pas à leur solde et Wilfrid Laurier à leurs pieds ? est-ce qu'ils ne sont pas directeurs ou commanditaires de la plupart de vos journaux, et ne forment-ils pas votre opinion publique comme ils dirigent votre politique économique et sociale ? C'est ainsi qu'ils font illusion à la masse ignorante jusqu'à lui faire acclamer Wolfe et Murray au lieu de Cartier et de Champlain ![1]

---

1. Mais ce qui nous chagrine, ce qui nous blesse et ce qui nous révolte, c'est que l'on se soit servi de cette intervention et de cette coopération dont l'inspiration n'eût dû être que généreuse et amicale, pour « voiler l'idée maîtresse du troisième centenaire de Québec. »

Ce qui nous peine, ce qui nous offense, ce contre quoi nous élevons notre protestation, c'est que le troisième centenaire en doive être à peine un, qu'on l'ait scindé en deux, qu'un centenaire et demi lui ait été pratiquement substitué, que l'on se prépare à donner la préséance à Wolfe sur Champlain, à la bataille des Plaines sur la cité de Champlain, à 1759 sur 1608, et que, sous le nom du troisième centenaire de la fondation par la France d'un pays nouveau, l'on célèbre en fait la victoire de l'Angleterre sur la France, la cessation de la domination française, la cession de la Nouvelle-France par la vieille France à Albion, l'avènement du régime britannique.

Sous le masque du canadianisme de ces fêtes, c'est l'impérialisme qui se fait jour. L'impérialisme s'affirme en plein Québec : Québec devient le centre de l'empire...

Que vient faire sur un programme de la célébration du troisième centenaire de Québec la commémoration de la cession du Canada ? La fondation de Québec et la conquête du Canada, qu'ont-elle de commun ? En quoi 1759 complète-t-il 1609 dans la célébration du troisième centenaire de Québec ? En quoi le rachat des Plaines d'Abraham ou des champs voisins constitue-t-il un événement si important que l'on doive l'exalter au point de lui donner la primauté sur l'acquisition d'un vaste empire à la civilisation chrétienne, et au point de rendre secondaire à cette « supercherie historique » l'importance primordiale de l'événement que l'on est supposé célébrer et que l'on devrait célébrer.

Si Son Excellence le gouverneur du Canada a résolu d'impérialiser ce troisième centenaire, si elle et ses coryphées s'épouvantent à la pensée que l'on puisse rendre, pur et sans mélange, à la pure gloire de l'œuvre française et catholique de Champlain, l'hommage qui lui est dû, les Canadiens français, eux, vont-ils se résoudre à se laisser prendre au piège, vont-ils sacrifier leur

C'est donc avec juste raison que la *Croix* de Montréal s'écrie : « En 1906, Emile Flourens, ancien ministre des affaires étrangères de la République française, publiait son livre révélateur et documenté : *La France conquise. — Edouard VII et Clémenceau.*

» Peuple canadien-français, prenons bien garde à nous!...

» Si nous ne savons pas vouloir nous organiser à temps — tout de suite — pour la défense nationale, religieuse et sociale contre la juiverie et la Maçonnerie, le groupe des Rothschild de la place Frontenac pourrait bien servir un jour d'en-tête illustrant un nouveau chapitre de la « France conquise » ou un dernier chapitre d'une dernière édition de la *France juive:* « Les Barons de Québec. »

» Que Dieu nous garde! Mais gardons-nous bien nous-mêmes, car, ce jour-là, nous aurions à livrer un combat suprême pour la vie ou pour la mort! Voyez la France!... »

LE SOLLICITOR

Nous la contemplons, cette pauvre France, sans nous lasser et avec quelle pitié, avec quelle tristesse! car son triste sort nous fait redouter une pire aventure. La France est le paradis des fils d'Israël : ils s'y comportent si bien en conquérants qu'il est manifeste pour tout spectateur que cette race

---

fierté nationale à la ruse ou à la politique impérialiste même d'un gouverneur.

Cette fierté française, ce sens délicat de l'honneur, ce sentiment jaloux de la dignité humaine, se peut-il qu'ils les aient perdus au point de ne pas sentir l'injure?

Le riche sang qui coule dans les veines des hommes de la race la plus forte du monde, est-il à ce point appauvri, leurs âmes sont-elles à ce point abâtardies, leurs caractères sont-ils à ce point avachis qu'ils recevront un tel affront sans rougir, sans se lever dans leur dignité et protester avec énergie? Victimes d'une nouvelle ruse, seront-ils asservis par les maîtres comme de vils esclaves?

A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons dans l'espèce sinon à l'audace? A quoi tiendrait l'infériorité des Canadiens français dans l'espèce sinon à une servile lâcheté?...

La Vérité de Québec, 23 mai 1908.

maudite de Dieu est le chiendent de la civilisation militante au service du Christ.

LE DIRECTEUR

Sans doute...

Messieurs, si vous êtes à Paris pour quelque temps, et si vous pouvez me consacrer quelques loisirs, nous continuerons cet entretien et je vous communiquerai d'autres documents faits pour vous étonner.

LE PROFESSEUR

Merci, cher Monsieur, et puisque vous nous y invitez, nous reviendrons, certains d'avance de nous instruire agréablement.

OCCASIONS pour nos CLIENTS

Gallia Christiana, chacun des tomes suivants : I, II, III, IV, V-VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII, forts volumes in-folio, *neufs*, au lieu de 75 fr.	15 fr.
Dictionnaire des Dictionnaires, 6 forts vol. in-4° sur 3 col., au lieu de 180 fr . . .	45 fr.
et reliés 1/2 chagrin	75 fr.
Encyclopédie populaire, de Pierre CONIL, 2 forts vol. reliés 32 fr., net.	16 fr.
Vie des Saints, de Mgr GUÉRIN, illustrée par YAN DARGENT, édit. princeps sur papier japon 200 fr., net.	100 fr.
Suarez, opera omnia, édition VIVÈS, 30 vol. 800 fr., net	400 fr.
Saint Augustin, édition MIGNE, 16 vol. 160 fr., net	100 fr.
Saint Augustin, édit. Bénédictine, Anvers 1701, 6 vol. in-folio, reliés veau, parfait état.	200 fr.
Biblia Sacra, vulg. édit., Sixte V etc., Lyon 1743, in-4°.	15 fr.
id. id. édit. 1710 et édit. 1732, grand in-12, relié veau	10 fr.
id. id. édit. d'Anvers 1631, pl. veau in-4°	25 fr.
Sainte Bible, ancien et nouveau Testament en français, par LE MAISTRE DE SACI, Paris 1714, pl. veau, in-folio	50 fr.
Sainte Bible en français de CARRIÈRE, 15 vol. reliés.	35 fr.
Bibliotheca Veterum Patrum, Paris 1624. On offre le tome II, prix à débattre, ou on demande le tome I, édition 1624, in-folio	
Dictionnaire Encyclopédique de la Théologie de GŒSCHLER, 1/2 rel. 26 vol.. . .	55 fr.
Démonstrations Evangéliques, édit. MIGNE, 20 vol. in-4° 120 fr., net	70 fr.
Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle, 9 vol. grand in-8°, relié.	100 fr.
Divi Joannis Chrysostomi opera, édit. 1539, 2 vol. in-folio. On les offre ou on demande les 2 vol. qui manquent	
Fleurs des Vies des Saints, par RIBADENEIRA, petit in-folio relié	30 fr.
Histoire ancienne, des Egyptiens, Carthaginois, Assyriens, Babyloniens, Mèdes, Perses, Macédoniens et Grecs, par ROLLIN, (Paris 1732), 14 vol. reliés.	30 fr.
Institutiones Philosophicæ, LOUVET, Lexoviis 1829, manuscrit in-12	10 fr.
Lois Ecclésiastiques de France, par Louis d'HÉRICOURT, Paris 1719, in-folio . .	25 fr.
Saint Alphonse de Liguori, Œuvres complètes, traduit par DUJARDIN, 18 vol. . .	30 fr.
Bourdaloue, Œuvres complètes, par MEQUIGNON, 1823, 16 vol. reliés	45 fr.
Louis de Grenade, Œuvres complètes, par BAREILLE, net	100 fr.
Œuvres de sainte Thérèse, par Arnoult d'ANDELLY, (Paris 1670)	50 fr.
Panégyriques et Sermons de Fléchier, édit. princ., armes de l'auteur, exempl. rare.	125 fr.
Pratique de la perfection chrétienne, de RODRIGUEZ, 6 vol. reliés	18 fr.
Prælectiones Theologicæ par PERRONE, 9 vol., reliés	30 fr.
Prælectiones Theologicæ PERRONNE, coll. MIGNE. 2 vol. in-4°, brochés	12 fr.
Sancti Ambrosini opera, édit. MIGNE, 4 vol.	30 fr.
Scripturæ Sacræ cursus completus, édit. MIGNE, 28 vol.	75 fr.
Theologiæ cursus completus, édit. MIGNE, 28 vol.	75 fr.
Vie de sainte Thérèse, extrait des Bollandistes, un vol. in-folio	40 fr.
Histoire générale de l'Eglise de l'abbé DARRAS, continuée par l'abbé *Bareille* et terminée par *Mgr Justin Fèvre*, 44 vol.	100 fr.
Histoire générale de l'Eglise de DARRAS, résumée et terminée par *Mgr Justin Fèvre*, 5 vol	24 fr.
Collegii Salmanticensis cursus theologicus, volumes séparés au lieu de 10 fr. .	5 fr.
La collection entière, 20 vol. in-4°, broché	150 fr.
Cours complet de Théologie dogmatique, de PERRONE, édit. Vivès, état neuf. 6 vol. in-8°	20 fr.
Cours de Religion, d'après WILMERS avec table par l'abbé GROSSE. 7 vol. in-8° brochés, neuf 45 fr. net	25 fr.
Dogmata Theologica Dionysii Pelavii, par J.-B. POURNIALS, 8 vol. in-8° 100 fr., net.	60 fr.
Dogmata Theologica Ludovicii Thomassini, édit. VIVÈS, 7 vol. in-4° 120 fr., net.	70 fr.
Histoire apologétique de la Papauté, par Mgr Justin FÈVRE, 7 vol. in-8° 40 fr. net.	30 fr.

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE.

